



**Projet éolien des Grands Bails – Commune de Montloué (02)**

---

**- Pièce 4.5 -**

**ETUDE PAYSAGERE (Annexe de l'AU-6)**

---

*Demande d'autorisation Unique pour une installation de production d'électricité éolienne*

*Février 2017*

*Compléments mars 2018*

EDPR France Holding

25 Quai Panhard et Levassor  
75013 PARIS  
Tél : 01.44.67.81.49





# Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien des Grands Bails

Commune de Montloué  
Département de l'Aisne, région Hauts de France



énergies et territoires développement



Déposé en Février 2017  
Complété en Janvier 2018

# Sommaire

Introduction	5	III. Impacts et mesures	79
Localisation du projet étudié	7	Méthodologie	81
Définition	7	III.1. Les outils d'analyse des impacts paysagers	82
Objectifs et méthodologie	7	III.1.1. Les zones d'influence visuelle	82
Définition des limites de l'aire d'étude	9	III.1.2. Les photomontages	84
 		III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager	90
I. Etat initial	13	III.2.1. A l'échelle des périmètres éloigné et rapproché	90
Méthodologie	15	III.2.2. A l'échelle des périmètres rapproché et immédiat	122
I.1. Données cadres	16	III.2.3. Photomontages complémentaires	174
I.1.1. Le Schéma Régional Éolien de Picardie	16	III.2.4. A l'échelle du site	210
I.1.2. Le Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardenne et le plan de paysage éolien des Ardennes	20	III.2.4. Le balisage lumineux	212
I.1.3. Le Schéma Paysager Éolien de l'Aisne	23	Synthèse	213
Synthèse	23	III.3. Analyse des vues du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques	216
I.2. L'organisation du paysage et des vues	24	Synthèse	216
I.2.1. Les fondements du paysage	24	III.4. Effets cumulés	218
Synthèse	28	III.4.1. Projets autres qu'éoliens	218
I.2.2. Unités paysagères	29	III.4.2. Intégration des parcs éoliens en instruction	218
Synthèse	37	III.4.3. Première approche cartographique des covisibilités cumulées	219
I.2.3. Le contexte paysager proche	38	III.4.4. Evaluation des risques de saturation visuelle	223
Synthèse	42	Synthèse	236
I.3. Patrimoine et Tourisme	43	III.5. Mesures	237
I.3.1. Patrimoine bâti et paysager : les monuments historiques et les sites inscrits et classés	43	 	
I.3.2. Tourisme	52	Synthèse des impacts	238
Synthèse	54		
I.4. Place de l'éolien sur le territoire	55		
Synthèse de l'état initial	57		
II. Définition du projet	59		
II.1. Recommandations et méthodologie	61		
II.2. Analyse des variantes	62		
II.2.1. Présentation des variantes	62		
II.2.2. Analyse des variantes A et B	63		
II.3. Implantation finale du projet	77		



# Table des cartes

## Introduction

Carte 1. Localisation	6
Carte 2. Périmètres d'étude	8
Carte 3. Périmètres d'étude rapproché	10
Carte 4. Périmètre d'étude immédiat	11

## I. Etat initial

Carte 5. SRE Picardie, zones favorables	16
Carte 6. SRE Picardie, secteur C stratégie	17
Carte 7. SRE Picardie, patrimoine paysager	18
Carte 8. SRE Picardie, paysages emblématiques	19
Carte 9. SRE Picardie, vigilance patrimoniale	19
Carte 10. Zones favorables du SRE Champagne-Ardenne	20
Carte 11. Enjeux paysagers majeurs du SRE Champagne-Ardenne	21
Carte 12. Enjeux paysagers secondaires du SRE Champagne-Ardenne	21
Carte 13. Synthèse des sensibilités paysagères du Plan de Paysage Éolien des Ardennes	22
Carte 14. Schéma éolien de l'Aisne	23
Carte 15. Relief	25
Carte 16. Boisements	26
Carte 17. Infrastructures	27
Carte 18. Fondements du paysage synthèse	28
Carte 19. Unités paysagères	30
Carte 20. Contexte paysager à l'échelle rapprochée	38
Carte 21. Synthèse paysagère à l'échelle rapprochée	42
Carte 22. Patrimoine	44
Carte 23. Extrait de la carte touristique de Thiérache.	52
Carte 24. Tourisme	53
Carte 25. Etat des lieux éolien	56

## II. Définition du projet

Carte 26 : Synthèse de l'analyse paysagère	61
Carte 27. Variante 0	62
Carte 28. Variante A	62
Carte 29. Variante B	62
Carte 30. Variante C	63
Carte 31. Présentation des variantes	65
Carte 32. Présentation du projet	77

## III. Impacts et mesures

Carte 33. Zone d'influence visuelle du projet	83	Carte 64. Carte schématique des angles occupés par les parcs	230
Carte 34. Localisation des photomontages aux différentes échelles	88	Carte 65. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	230
Carte 35. Localisation des photomontages aux échelles rapprochée et immédiate	89	Carte 66. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	230
Carte 36. ZVI, photomontages, unités paysagères et contexte éolien	91	Carte 67. Carte schématique des angles occupés par les parcs	231
Carte 37. Localisation des photomontages aux échelles rapprochée et immédiate	122	Carte 68. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	231
Carte 38. Aménagements à l'échelle du site	211	Carte 69. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	231
Carte 39. ZIV et patrimoine	217	Carte 70. Carte schématique des angles occupés par les parcs	232
Carte 40. Contexte éolien et photomontages	218	Carte 71. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	232
Carte 41. ZIV du projet des Grands Bails seul à hauteur de moyeu	219	Carte 72. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	232
Carte 42. ZIV cumulée du projet des Grands Bails avec les parcs sis dans le périmètre immédiat	220	Carte 73. Carte schématique des angles occupés par les parcs	233
Carte 43. ZIV cumulée du projet des Grands Bails avec les parcs sis dans les périmètres immédiat et rapproché	221	Carte 74. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	233
Carte 44. ZIV cumulée du projet des Grands Bails avec les parcs sis dans les périmètres immédiat, rapproché et intermédiaire	222	Carte 75. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	233
Carte 45. Carte de localisation des points de vue étudiés et tableau explicatif	223	Carte 76. Carte schématique des angles occupés par les parcs	234
Carte 46. Carte schématique des angles occupés par les parcs	224	Carte 77. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	234
Carte 47. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	224	Carte 78. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	234
Carte 48. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	225		
Carte 49. Carte schématique des angles occupés par les parcs	225		
Carte 50. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	225		
Carte 51. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	225		
Carte 52. Carte schématique des angles occupés par les parcs	226		
Carte 53. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	226		
Carte 54. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	226		
Carte 55. Carte schématique des angles occupés par les parcs	227		
Carte 56. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	227		
Carte 57. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	227		
Carte 58. Carte schématique des angles occupés par les parcs	228		
Carte 59. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	228		
Carte 60. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	228		
Carte 61. Carte schématique des angles occupés par les parcs	229		
Carte 62. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails	229		
Carte 63. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails	229		

# Table des Figures

Fig. 1. Méthodologie employée dans le volet paysager	6	Fig. 36. Vallée du Hurtaut et bourg de Montloué vus depuis le Nord sur la RD611	39
Fig. 2. Périmètres d'étude d'après le Guide de l'Étude d'impact des Parcs éoliens, Ademe, 2010	8	Fig. 37. Vue vers le Sud-Ouest depuis l'entrée Nord de Montloué	39
Fig. 3. Définition des unités paysagères	29	Fig. 38. Vue vers le Sud-Ouest depuis Montloué	39
Fig. 4. Paysage ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers l'Est depuis l'Est de Marle sur la RD946.	31	Fig. 39. Vue vers le Sud depuis le Nord de Noircourt.	40
Fig. 5. Paysage fermé par la végétation dans les marais près de Liesse-Notre-Dame	31	Fig. 40. Vue vers le Sud-Ouest depuis le haut de Berlise depuis l'église	40
Fig. 6. Vallée de la Serre au Nord de l'unité. Vue vers le Nord depuis la RD946 entre Montcornet et Rozoy-sur-Serre	31	Fig. 41. Vue depuis la RD966 au niveau de la ferme du Bois d'Angoute à l'Est du site.	41
Fig. 7. Paysage ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord-est depuis Clermont-les-Fermes sur la RD977	31	Fig. 42. Vue depuis la RD966 à l'entrée Sud de Dizy-le-Gros	41
Fig. 8. Paysage ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord depuis la RD966 au Sud de Dizy-le-Gros	31	Fig. 43. Vue depuis la RD18 à l'entrée Nord de Le Thuel	41
Fig. 9. Vallée de la Serre - Rouvroy-sur-Serre	32	Fig. 44. Vue depuis la RD593 à la sortie est de la Ville aux Bois les Dizy	41
Fig. 10. Paysage ondulé. Vallée de la Brune - Gronard	32	Fig. 45. Eglise de Noircourt dans le bourg (vue vers le Nord est depuis la RD18)	47
Fig. 11. Vallée de la Brune - Prairies et ripisylve	32	Fig. 46. Vue vers le Sud et le Sud-Ouest en direction du site éolien depuis l'église de Noircourt (sur la RD18)	47
Fig. 12. Eglise fortifié de Burelles	32	Fig. 47. Eglise Saint-Martin de Montcornet	48
Fig. 13. Paysage ondulé par la présence de vallées. Plateau de grandes cultures et vallées. Vue vers le Sud depuis la RD966 au Nord de Vigneux-Hocquet	32	Fig. 48. Circuit des églises fortifiée à Montcornet	48
Fig. 14. Paysage ondulé par la présence de vallées. Plateau de grandes cultures et vallée de la Serre. Vue vers le Sud depuis la RD966 au Nord de Montcornet.	32	Fig. 49. Vue sur Montcornet dans la vallée de la Serre depuis le Nord depuis la RD966	48
Fig. 15. Bâti à pans de bois à Grandrieu	33	Fig. 50. Eglise de Sévigny-Waleppe dans le bourg	49
Fig. 16. Eglise fortifié de Parfondeval	33	Fig. 51. Eglise de Fraillicourt	49
Fig. 17. Paysage de vallée et prairies (Parfondeval)	33	Fig. 52. Eglise de Chaourse	49
Fig. 18. Paysage cultivé et boisé, forêt de la Haye d'Aubenton. Vue depuis la RD29	33	Fig. 53. Eglise de Rozoy-sur-Serre	49
Fig. 19. Paysage vallonné, boisé et bocager. Vue depuis la RD977 au Nord de Grandrieu	33	Fig. 54. Eglise de Grandrieux	49
Fig. 20. Paysage de plateau de grandes cultures ponctuées de bois. Vue depuis la RD29 à l'Ouest de Brunehamel.	33	Fig. 55. Eglise de Vigneux-Hocquet	49
Fig. 21. Paysage ondulé par la présence de vallées. Vue depuis la RD978 près de Vaux-les-Rubigny.	34	Fig. 56. Vue depuis l'église de Chaourse	49
Fig. 22. Paysage vallonné et boisé (au Sud de Roquigny)	34	Fig. 57. Bourg de Parfondeval, mare	50
Fig. 23. Paysage cadré par des massifs forestiers à l'Est. Vue vers l'Est depuis la RD978 à Mainbressy.	34	Fig. 58. Bourg de Parfondeval, habitat traditionnel	50
Fig. 24. Paysage de plateau ouvert. Vue vers l'Ouest depuis la RD978 près de Vaux-les-Rubigny	34	Fig. 59. Bourg de Parfondeval, église	50
Fig. 25. Paysage vallonné. Vallon de Saint-Fergeux	35	Fig. 60. Bourg de Parfondeval, informations	50
Fig. 26. Paysage vallonné. Vallon de Chappes	35	Fig. 61. Vue sur le bourg de Parfondeval depuis le Nord	50
Fig. 27. Paysage vallonné et ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord-Ouest depuis la RD946 au Nord d'Eclly	35	Fig. 62. Eglise St-Rémi à Bosmont-sur-Serre	51
Fig. 28. Paysage vallonné et ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord-Ouest depuis la RD946 au Sud de Fraillicourt	35	Fig. 63. Château de Chambly et son parc à Bosmont-sur-Serre	51
Fig. 29. Paysage ouvert de grandes cultures. Vue vers le Nord depuis la RD966 au Sud de Nizy-le-Comte	36	Fig. 64. Eglise Notre-Dame à Marle	51
Fig. 30. Vallée de l'Aisne. Vue vers le Sud depuis la RD926 à l'Ouest de Château-Porcien	36	Fig. 65. Basilique Notre-Dame à Liesse-Notre-Dame	51
Fig. 31. Canal dans la vallée de l'Aisne à Château-Porcien	36	Fig. 66. Eglise St-Cornille et St-Cyprien à Hary	51
Fig. 32. Paysage fermé dans la vallée de l'Aisne	36	Fig. 67. Eglise St-Didier à Asfeld	51
Fig. 33. Vallée du Hurtaut. Vue vers l'Ouest depuis la RD36 à la sortie Ouest de Renneville. Parc éolien de la Terre de Beaumont.	39	Fig. 68. Maison forte de Wignacourt à Château Porcien	51
Fig. 34. Vallée du Hurtaut et bourg de Berlise vus depuis la RD36. Vue vers l'Ouest.	39	Fig. 69. Table d'orientation aux Monts de Séry	51
Fig. 35. Vallée du Hurtaut depuis le bourg de Noircourt. Vue vers le Sud-Ouest.	39	Fig. 70. Vue depuis les Monts de Séry	51
		Fig. 71. Eglise de Montloué	52
		Fig. 72. Cimetière militaire allemand à Asfeld	52
		Fig. 73. Cimetière militaire britannique et allemand à Sissonne	52
		Fig. 74. Canal à Asfeld	52
		Fig. 75. Vue en direction du site étudié depuis l'église de Montloué. Vue cadrée par le relief. Site étudié en arrière-plan du haut du versant à environ 1 km.	52

# Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Montloué

## Introduction

Le projet ici étudié s'inscrit dans le cadre d'une densification d'un pôle éolien déjà composé de deux parcs édifiés sur les communes de Montloué, Montcornet et Lislet: le parc de la Plaine du Bois de Lislet et le parc de Lislet et Montcornet, comptabilisant au total 18 éoliennes. La densification des secteurs d'ores et déjà dotés d'éoliennes figure aujourd'hui une priorité dans la démarche du développement éolien, dans le but d'éviter les effets de mitage des territoires.

Afin de s'assurer de la cohérence de ce nouveau parc, aussi bien avec les sensibilités paysagères et patrimoniales qu'avec l'architecture donnée aux parcs existants, la volonté de passer d'un modus operandi purement technique à une approche sensible s'est imposée. C'est ainsi que, d'une analyse fine du territoire, l'esquisse du parc des Grands Bails est née, avec pour objectif de créer un projet le plus acceptable possible.

Dans ce sens, le document ici présenté, figure, au-delà d'une simple étude de l'impact paysager, une synthèse de ce processus. Le propos aura dès lors vocation à questionner le territoire à différents niveaux, pour en faire ressortir les enjeux principaux dans un premier temps, pour y présenter le dessin du parc dans un deuxième temps, et enfin pour analyser sa capacité d'acceptation du motif éolien nouvellement défini.

## Localisation du projet étudié

Cette étude paysagère s'inscrit dans le cadre de **l'étude d'impact du projet éolien des Grands Bails**, développé par la **société EDPR France Holding (EDPR)**. Le site s'inscrit sur les communes de Montloué et Dizy-le-Gros, au Sud-est de Montcornet, dans l'Est du département de l'Aisne, région Hauts de France. (Cf. «Carte 1. Localisation», page 7).

## Auteurs de l'étude

L'étude paysagère a été réalisée par le **bureau d'étude Énergies et Territoires Développement (ETD)** en 2016. L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) provient d'ETD sauf si cela est précisé. Plusieurs phases de terrain ont été effectuées en 2016 pour mener à bien cette mission. Afin de compléter cette analyse paysagère, l'étude a été reprise début 2017 par le bureau d'études de l'Agence VISU.

Une première série de photomontages a été réalisée par ETD à partir des points définis par l'étude paysagère, puis elle a été enrichie d'une seconde série réalisée par VISU.

## Définition

Nous définissons le **paysage** comme **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** (Convention européenne du paysage, 2000).

La notion d'évolution y sera ajoutée : « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et différentes couches historiques se distinguent dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

Cette définition permet de comprendre les différentes dimensions du paysage :

- Une **dimension objective**, renvoyant aux composantes paysagères (éléments constitutifs du paysage : relief, occupation du sol...) et à leur organisation,
- Une **dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle, correspondant à la part subjective du paysage (ambiances paysagères, poésie du paysage).
- Une **dimension dynamique**, liée aux évolutions naturelles ou anthropiques qui transforment l'espace mais aussi la perception que l'on en a.

## Objectifs et méthodologie

Cette étude a pour **objectif de définir les caractéristiques et sensibilités du territoire**, puis **d'étudier comment vient s'inscrire le projet éolien dans le paysage** et **analyser les effets** visuels et paysagers avant de **proposer des mesures** de suppression, de réduction, de compensation et d'accompagnement.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une lecture à la fois scientifique (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi sensible (représentation du paysage). La méthodologie est explicitée par le schéma ci-dessous.

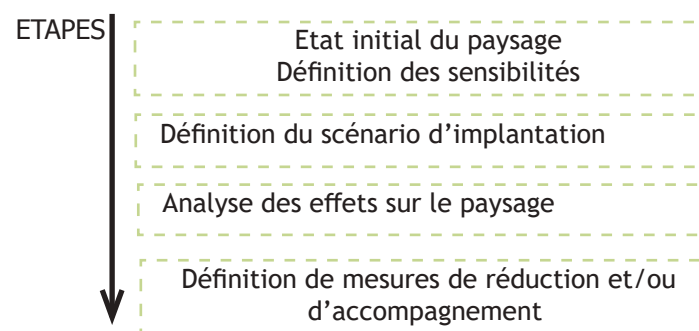


Fig. 1. Méthodologie employée dans le volet paysager

## Données existantes

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien.

Cela concerne notamment **l'Atlas des paysages de l'Aisne** ainsi que le **Schéma Régional Éolien de la Picardie et celui de Champagne-Ardenne**.

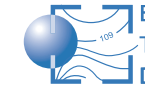
Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à l'aide de **l'Atlas des Patrimoines** (source DRAC), de la base de données **Mérimée (DRAC)** et de la base de données de la **DREAL Picardie**.

Les informations touristiques sont issues des **offices de tourisme locaux** et des comités départementaux du tourisme (CDT).

## Sigles utilisés

AMVAP	Aires de Mise en Valeur du Patrimoine
CDT	Comité Départemental du Tourisme
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
ETD	Énergies et Territoires Développement
MH	Monument historique
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRE	Schéma Régional Éolien
ZIP	Zone d'Implantation Potentielle
ZIV	Zone d'Influence Visuelle
ZPPAUP	Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager





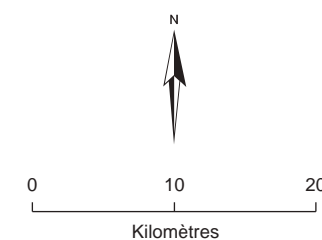
Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Distances à la ZPI

- 1 km
- 5 km
- 10 km
- 15 km
- 20 km

Limite départementale

Limite régionale



Sources : ETD, Scan1000 ©IGN, 2016.

Carte 1. Localisation



## Définition des limites de l'aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien. Quatre périmètres d'étude sont définis : périmètre d'étude éloigné, intermédiaire, rapproché et immédiat (Cf. «Carte 2. Périmètres d'étude», page 9 et «Carte 3. Périmètre d'étude rapproché», page 10.)

### Le périmètre immédiat

Il correspond au site éolien étudié et à une aire d'un kilomètre autour (abords immédiats du site).

Il s'étend au sein d'un paysage ouvert de grandes cultures et comprend l'habitat le plus proche : **bourgs de Montloué et du Thuel, et ferme isolée du Bois d'Angoute.**

Au Sud-est, le périmètre recoupe très ponctuellement le département des Ardennes.

Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations seront traités à l'échelle du périmètre immédiat du site ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

### Le périmètre d'étude rapproché

Il s'agit du périmètre dans lequel les enjeux et perceptions du site éolien seront étudiés plus finement en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...).

**Il s'étend sur environ 5 km.**

Il s'appose sur une zone de plateau vallonné, délimitée au Nord par la vallée de la Serre, au Sud-est par le vallon du ruisseau des Barres. Il comprend notamment le bourg de Montcornet.

### Le périmètre intermédiaire

Il correspond au périmètre dans lequel le projet éolien va être défini et dans lequel les enjeux et perceptions du site éolien seront majoritairement étudiés. Ce périmètre est concentré autour du site par rapport au périmètre éloigné.

**D'environ 10 km autour du site,** le périmètre intermédiaire comprend plaine, vallées et plateau. En effet il s'étend sur une vaste partie Nord-ouest sur un plateau ondulé, de la vallée de la Rivière Brune à la vallée du Grand Fossé; il recoupe à l'Est les reliefs du Haut Porcien, et il s'étire au Sud et au Sud-ouest de la plaine environnante de Sissonne à l'orée des bois et marais ceinturant Liesse-Notre-Dame.

Il comprend notamment les bourgs de Rozoy-sur-Serre, Chaourse ou Parfondeval.

### Le périmètre d'étude éloigné

Ce périmètre permet de définir le contexte global du site. A l'échelle du périmètre éloigné, l'étude des vues sur le site sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

**Le périmètre éloigné est d'environ 20 km autour de la zone potentielle d'implantation.** Il recoupe les départements de l'Aisne et des Ardennes.

Sa limite Sud est appuyée sur la vallée de l'Aisne. Au Nord-est, elle est marquée par les massifs boisés de Signy et de la Haye d'Aubenton. Au Sud-ouest, ce périmètre est délimité par les reliefs et bois des collines du Laonnais, et à l'Ouest par la route majeure RN2 avec la vallée de la Serre et les collines de la Thiérache. Marle et Vervins figurent les deux principales villes de cette aire d'étude.

*NB: l'ensemble de ces périmètres, et en particulier le périmètre éloigné, témoignent d'un contexte éolien déjà bien développé avec 14 parcs éoliens construits, 11 parcs accordés et 2 parcs en projet. Ce contexte éolien sera détaillé par la suite, dans un chapitre qui lui est dédié.*

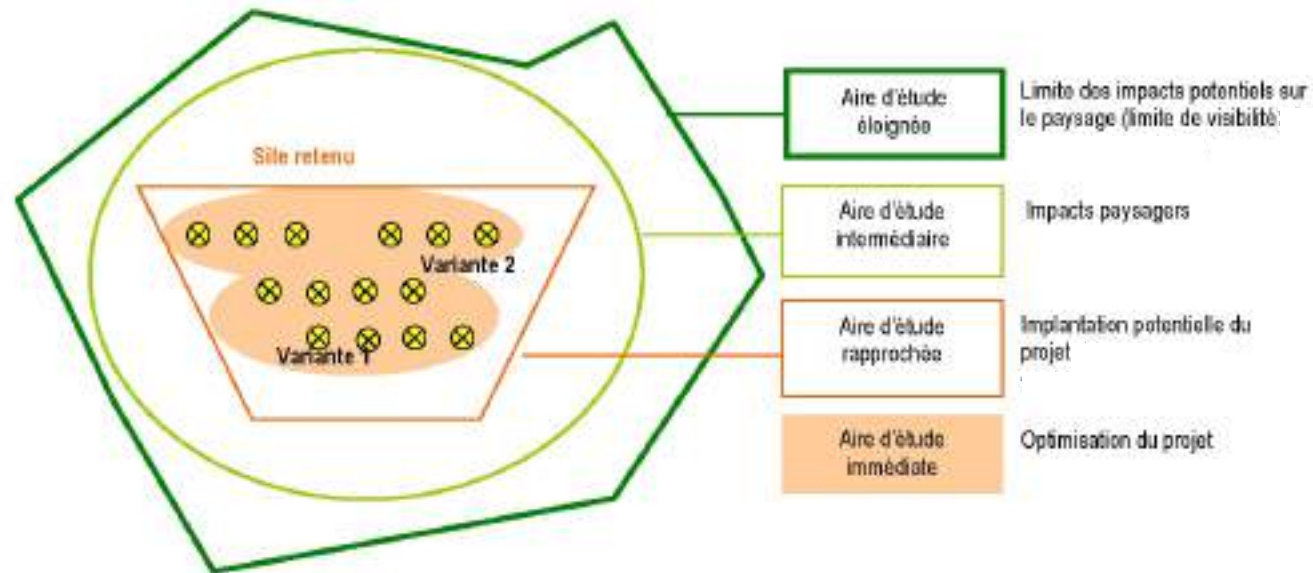
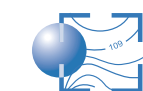
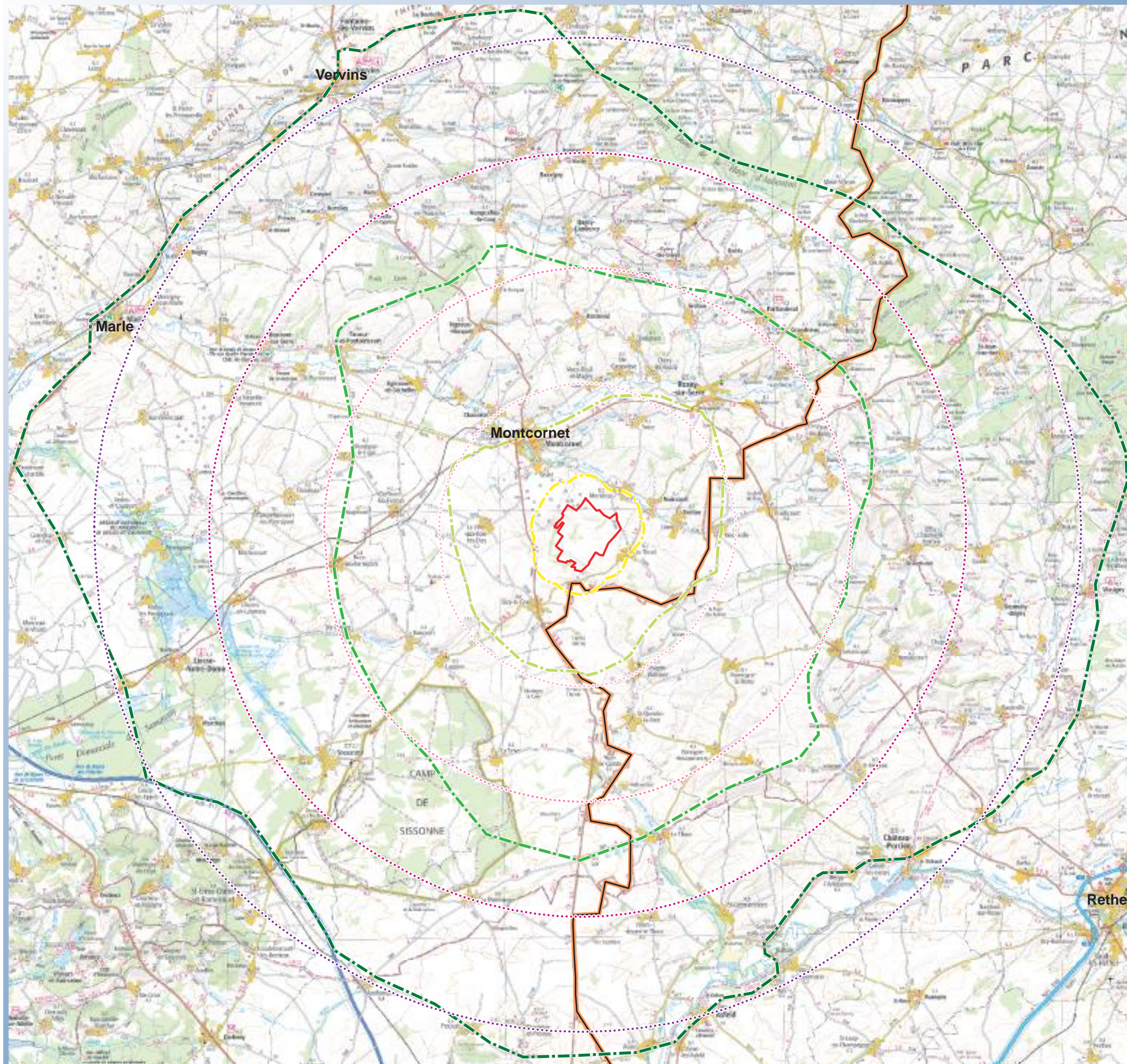


Fig. 2. Périmètres d'étude d'après le Guide de l'Étude d'Impact des Parcs éoliens, Ademe, 2010

### Localisation du site éolien, synthèse

- Un site qui s'inscrit au Sud-est de Montcornet
- Un projet envisagé sur la commune de Montloué
- Un site dans l'Est du département de l'Aisne, dans la région des Hauts de France et en limite du département des Ardennes.





Zone potentielle d'implantation (ZPI)

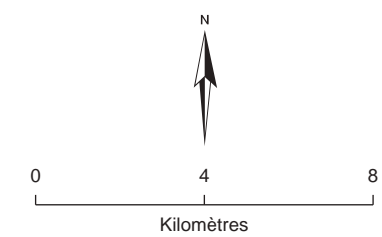
Distances à la ZPI

- 5 km
- 10 km
- 15 km
- 20 km

Périmètres d'étude

- Immédiat
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

- Limite départementale
- Limite régionale



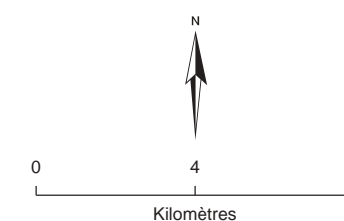
Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2016.

Carte 2. Périmètres d'étude





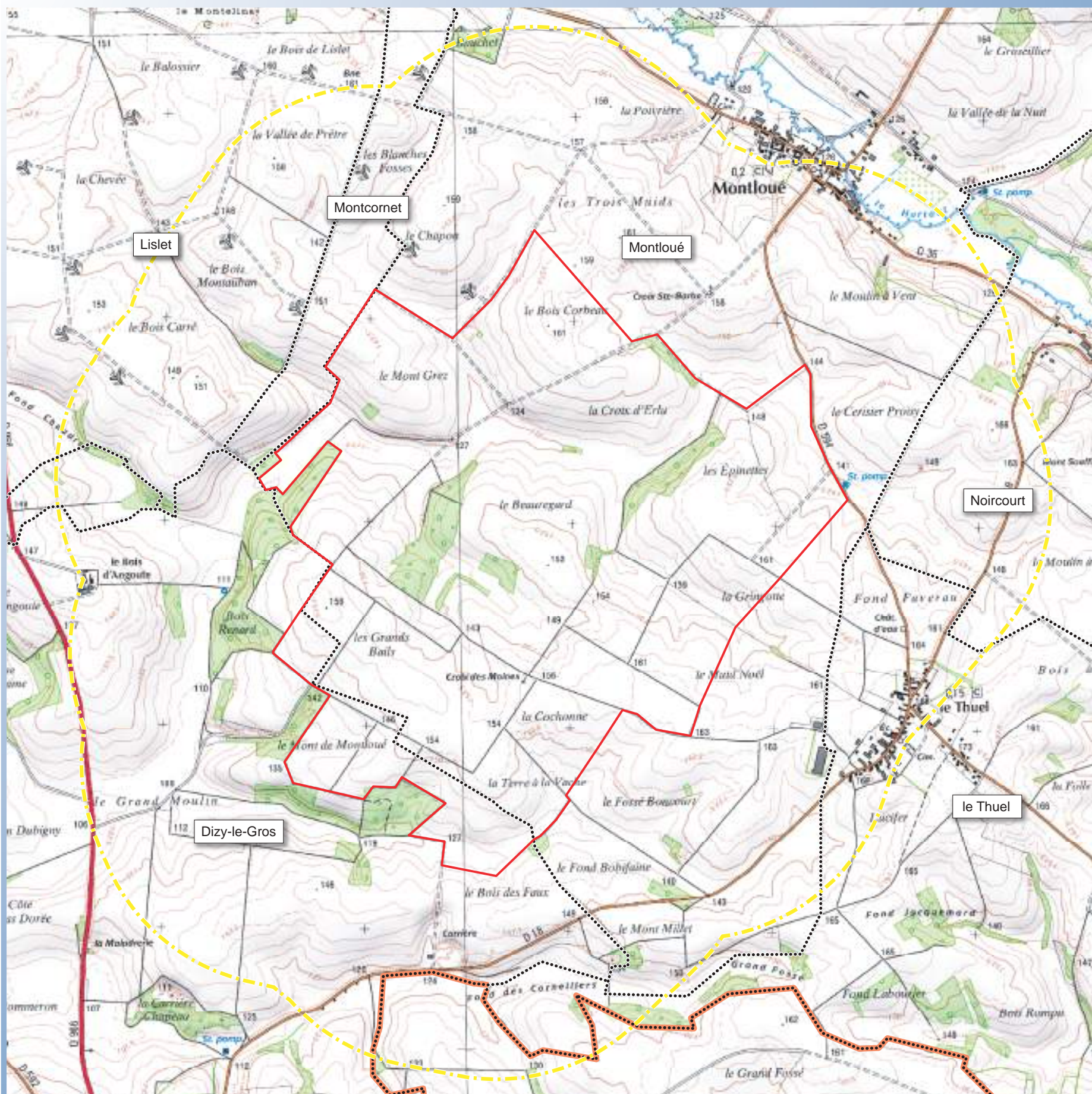
- Zone potentielle d'implantation (ZPI)
  
- Distances à la ZPI
- 3 km
- 5 km
  
- Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché
  
- Limite départementale
- Limite régionale



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2016.

Carte 3. Périmètre d'étude rapproché

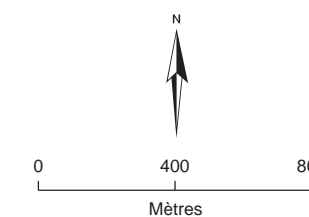




Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2016.



- Zone potentielle d'implantation (ZPI)
- Périmètre d'étude immédiat
- Limites communales
- Limite départementale
- Limite régionale



Carte 4. Périmètre d'étude immédiat





# Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Montloué

## 1. Etat initial





# MÉTHODOLOGIE

L'état initial a pour objectif de définir le contexte paysager, patrimonial et touristique à l'échelle éloignée, intermédiaire et rapprochée autour du site étudié. Il s'appuie sur une phase de recherche bibliographique et des visites de terrain.

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations diverses, notamment l'Atlas des paysages de l'Aisne, le Schéma Régional Éolien de la Picardie, le Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardenne, l'Atlas des Patrimoines (source DRAC), la base de données Mérimée, la base de données de la DREAL Picardie, les offices de tourisme locaux et les comités départementaux du tourisme (CDT).

La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux. Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.

Les sensibilités sont définies à l'aide des critères présentés ci-dessous (tableau 1).

Le présent rapport d'état initial est découpé comme suit :

## - Partie «I.1. Données cadres»

Cette première partie synthétise les données cadres comprises dans les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) de Picardie et de Champagne-Ardenne, qui doivent être prises en compte lors de la réalisation d'un projet éolien. L'objectif est de localiser le site étudié par rapport aux enjeux définis dans ces SRE, notamment les enjeux inventoriés sur le paysage et le patrimoine.

Le SRE est l'annexe spécifique à l'éolien du SRCAE (Schéma Régional du Climat Air Energie). Bien que celui de Picardie ait été annulé le 16 Juin 2016 par la Cour Administrative d'Appel de Douai (15DA00170), il demeure une base de travail utile et une importante source d'informations.

## - Partie «I.2. L'organisation du paysage et des vues», page 29 : composantes et unités paysagères

L'organisation du contexte paysager est abordée par l'analyse des composantes paysagères : relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures.

Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères. L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage. La reconnaissance, la patrimonialité, l'usage touristique des lieux sont aussi indiqués dans l'objectif de définir l'enjeu de l'unité paysagère.

Une synthèse présente le rapport et la sensibilité au site étudié.

L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné (parties I.2.1 et I.2.2.). La description du paysage à l'échelle du périmètre rapproché fait l'objet d'une partie spécifique (I.2.3).

## - Partie «I.3. Patrimoine et Tourisme»

### - Partie I.3.1. Éléments patrimoniaux

Cette partie comprend l'inventaire des éléments patrimoniaux protégés à l'échelle du périmètre éloigné et une analyse de l'organisation des vues vers et depuis le site patrimonial.

L'objectif est de définir la richesse patrimoniale de l'ensemble de l'aire d'étude et de définir les sensibilités vis-à-vis du site étudié.

### - Partie I.3.2. Tourisme et perceptions sociales

La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. L'objectif de l'étude est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques notamment) et les perceptions du territoire par ses habitants. Ainsi cette étude s'appuie sur l'analyse de documentation touristique.

## - Partie «I.4. Place de l'éolien sur le territoire»

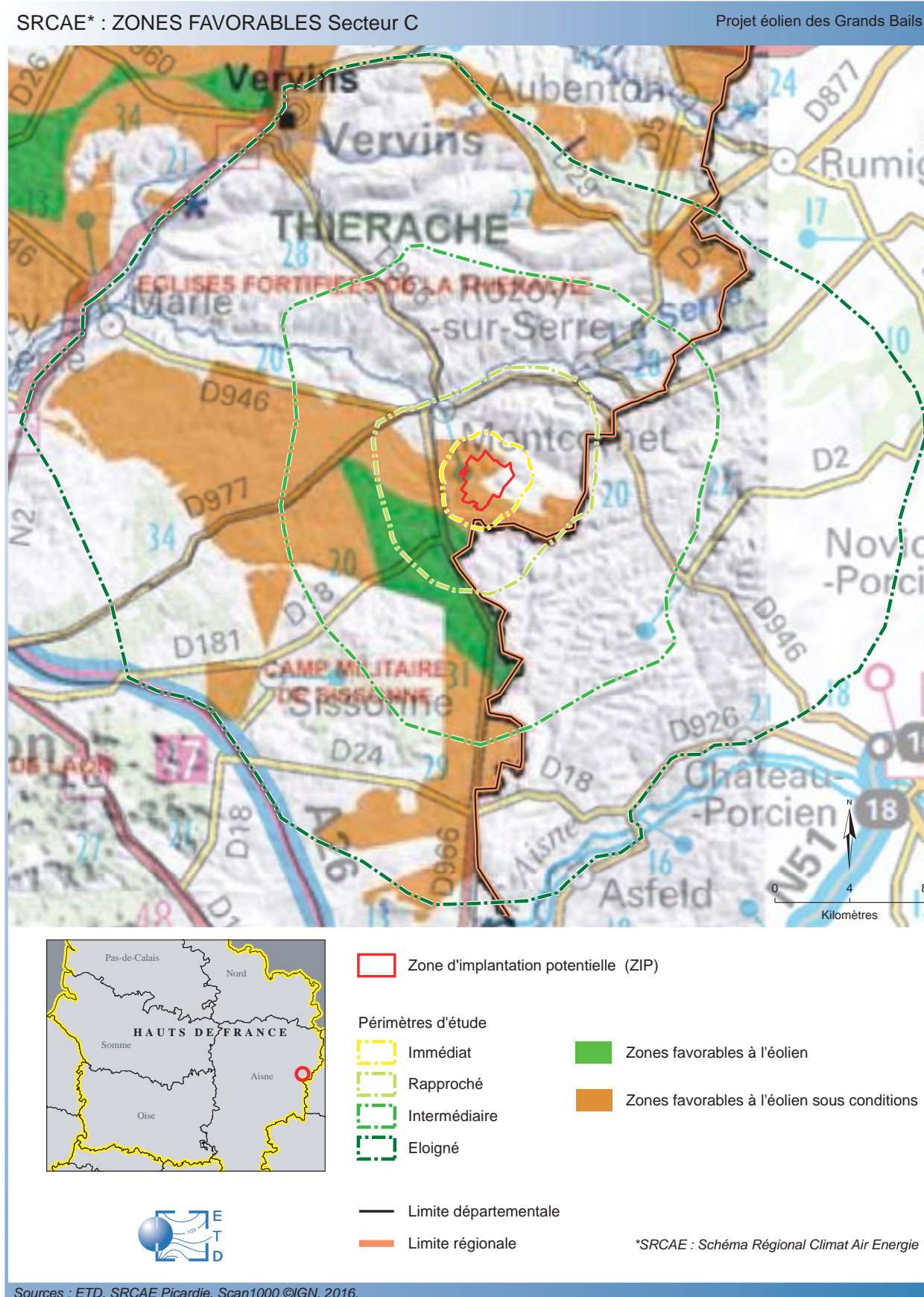
Cette partie présente l'inventaire des parcs éoliens existants, accordés ou en instruction (ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale) recensés au sein du périmètre éloigné, dans l'objectif de connaître le contexte du site étudié.

	Critère	Analyse
Définition du point d'observation	Reconnaissance du lieu ?	Site / route local, régional, national... ? Protection / labellisation... ? Rareté ?
	Fréquentation du lieu ?	Site / route local ou fréquenté ? Bourg local / ville ?
	D'où voit-on le site / les éoliennes ?	Un lieu ponctuel, l'ensemble du site patrimonial / touristique ? Une fenêtre ponctuelle ou une longue portion de route (quel temps d'observation ?) ? Depuis le cœur de bourg ? Ses sorties ? ...
Définition de la perception du site / du parc éolien	Distance à l'observateur ? Emprise verticale du parc ?	Déduction de l'échelle des éoliennes perçues
	Emprise horizontale du parc éolien dans la vue observée (angle de vue) et localisation dans la vue ?	Toute la vue ou partiellement ? Dans l'axe visuel ou sur côté ?
	Portion de parc perçue ?	Tout le parc ? Quelques éoliennes du parc ? Éolienne entière, rotor, pales, portions de pales ?
	Localisation du parc éolien dans la vue observée (notion de profondeur de champ) ?	En arrière-plan ? En plan intermédiaire ? Sur fond de ciel ou avec un arrière-plan ? Présence de plans intermédiaires entre l'observateur et le parc éolien (qui éloigneront visuellement le parc) ?
Définition du rapport au paysage observé	Rapport d'échelles avec les composantes du paysage observé ?	Rôle structurant des composantes paysagères conservé ? Ecrasement par comparaison d'échelles (notamment pour les vallées) ? Perte du rôle structurant (du relief, d'une silhouette bâtie...) ?
	Cohérence avec les lignes structurantes du paysage ?	Conservation des lignes structurantes ? Lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage ?
	Intervisibilité avec un élément repère du paysage ?	Perte du rôle de repère ? Notion de rapport d'échelles, d'emprise du parc dans la vue...
	Rapport avec l'ambiance des lieux ?	Modification de l'ambiance / de la représentation sociale du lieu (en lien avec la distance et la perception du projet) ?
	Rapport avec les tendances d'évolution des lieux ?	Projet dans la dynamique ? donnant une dynamique ou la perturbant ?
	Rapport avec les autres parcs éoliens du territoire ?	Intervisibilités ? Cohérence entre parcs ? Encerclement de l'habitat ?

Tableau 1. Critères pris en compte dans l'étude paysagère

# 1.1. Données cadres

## 1.1.1. Le Schéma Régional Éolien de Picardie



Carte 5. SRE Picardie, zones favorables

La ZIP s'inscrit dans une zone intéressante pour l'accueil de parcs éoliens. Plusieurs projets éoliens ont déjà été développés dans le périmètre intermédiaire.

Le site est localisé dans la nouvelle région Hauts de France, fusion des régions Nord Pas de Calais et Picardie. Cette région créée fin 2015 ne dispose pas encore d'un SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ce sont donc les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) des deux anciennes régions qui s'appliquent et figurent les documents de référence de cette étude.

Il faut également noter que l'étude a pris en compte les données existantes sur l'éolien concernant le territoire, à travers le Schéma Régional Éolien (SRE) de Picardie, annexe du SRCAE et les documents «Projets éoliens et paysage» de la DREAL Picardie, «Projets éoliens, principes d'analyse, recommandations et prescriptions» des SDAP Picardie (Service départemental de l'architecture et du patrimoine). Comme précisé précédemment, bien que le SRE Picardie ait été annulé récemment, il figure une source de données intéressante dans la mesure où son élaboration a pris en compte les diverses analyses réalisées dans ce secteur, notamment du point de vue du paysage.

**La ZIP étudiée est dans le secteur C, Aisne Nord du Schéma Régional Éolien** (Cf «Carte 5. SRE Picardie, zones favorables», page 16).

Le secteur C est défini comme suit :

«Ce secteur est très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte.

A cet effet le schéma départemental de l'Aisne a proposé un pôle de densification et des respirations paysagères qui évitent ce risque. Aussi une densification est possible sous réserve du respect des recommandations inscrites au schéma départemental de l'Aisne.

Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

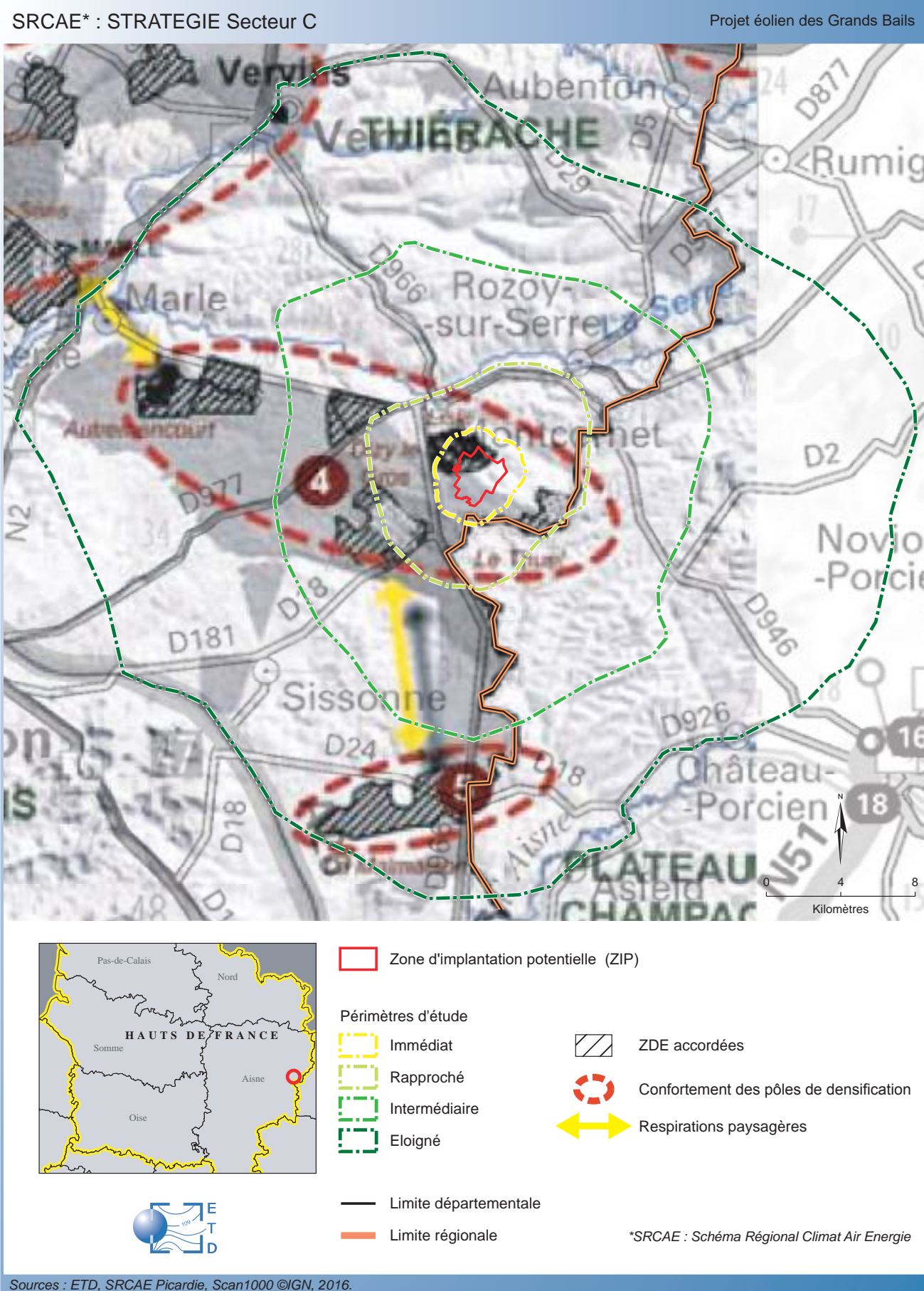
- au Sud, le belvédère de Laon implique une protection des vues sur un rayon de 15 km minimum.
- au Nord, avec une contrainte qui doit évoluer à moyen-terme concernant le radar de la base militaire de Cambrai dont la levée des servitudes aéronautiques est annoncée pour 2013. Cette servitude est aujourd'hui levée (2016).
- au Nord-est, l'ensemble des églises fortifiées de la Thiérache est sanctuarisée. Le radar Météo France d'Avesne sur Helpe apporte une contrainte supplémentaire.
- au Nord-ouest, avec les vallées de l'Oise et de la Somme.

D'autres zones sont moins contraintes :

- à l'Ouest, le plateau se prolonge vers le Vermandois qui est également propice à la densification de l'éolien.

La ZIP s'inscrit dans un zonage «favorable à l'éolien sous condition» dans la partie Sud-est de ce secteur C (secteur en orange sur la carte). Cela implique la présence de points d'attention pré-identifiés par le SRE et soumet les projets à des études particulièrement adaptées et approfondies. L'une des vocations de ces zones est notamment le confortement des parcs éoliens existants.





Carte 6. SRE Picardie, secteur C stratégie

Les stratégies de développement du secteur C sont essentiellement celles de la stratégie de «confortement des pôles de densification»

Cette stratégie de densification est définie comme suit dans le Schéma Régional Éolien Picardie :  
 «Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles.»

Le développement de parcs éoliens en pôles de densification et de structuration a pour objectif «d'éviter le mitage du paysage et de rechercher une cohérence des différents projets éoliens. Les distances inter-parcs sont plus resserrées. Une attention doit être portée au phénomène de saturation visuelle par les éoliennes à l'encerclement des communes.» (Source : SRE Picardie)

Par ailleurs, le document met en exergue deux secteurs de respiration paysagère qu'il convient de respecter et préserver: un premier se situe aux environs de Marle, et un second au Nord de Sissonne.

Concernant le **secteur C «Nord Aisne»** et le **pôle 4** dans lequel s'inscrit le site étudié, la **stratégie globale** proposée par le **SRE** est la suivante:  
 «Pôles 1, 2, 3,4 et 5 : ces **pôles pourront être densifiés** et gagneraient à être mieux structurés selon les principes exposés dans le schéma paysager éolien de l'Aisne.»



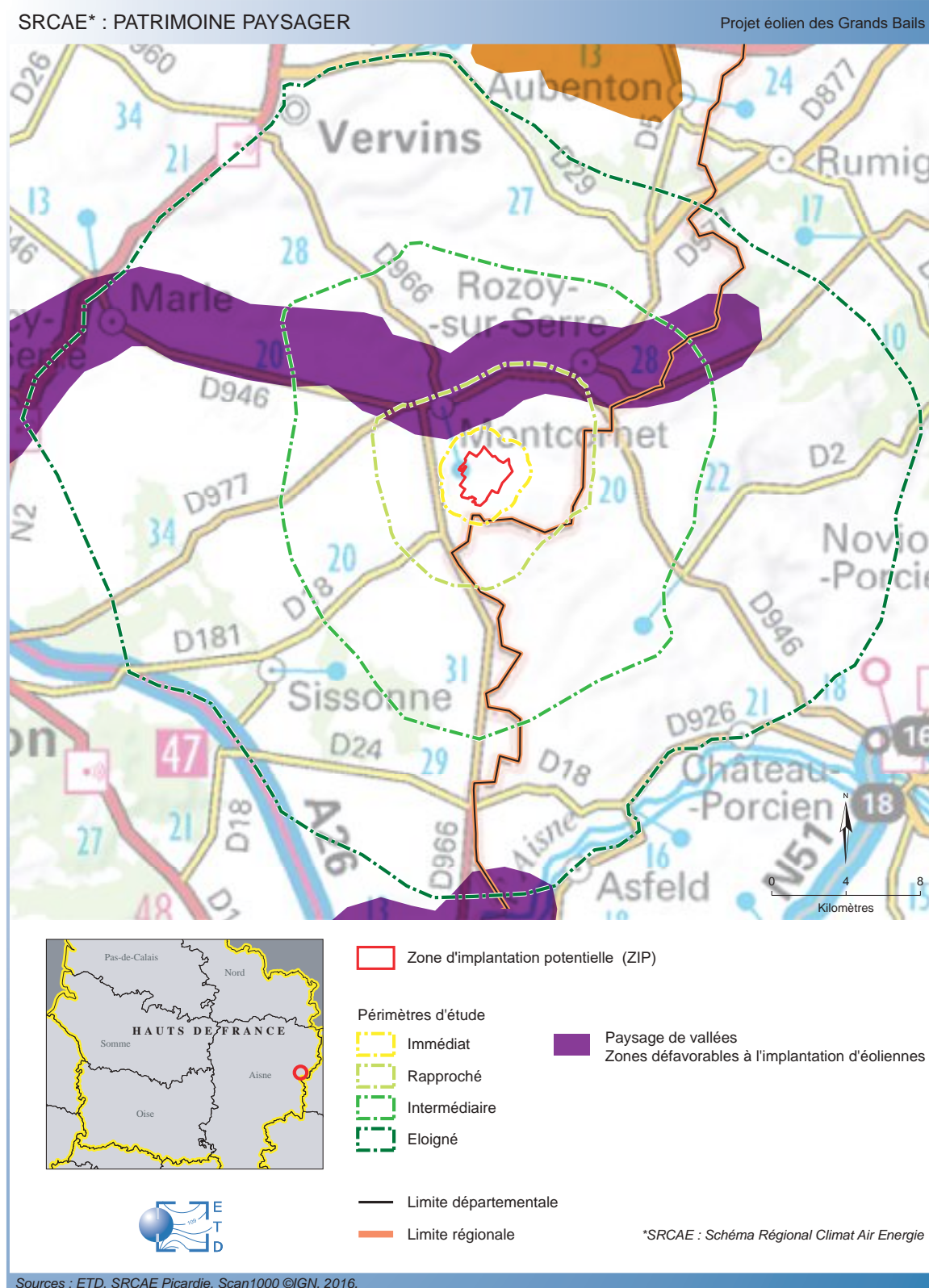
## SRCAE : enjeux patrimoniaux et paysagers

Le Schéma Régional Éolien de Picardie précise les sensibilités paysagères et patrimoniales. La Zone d'implantation potentielle (ZIP) a été positionnée sur les cartes «Patrimoine paysager», «Paysages emblématiques» et «Vigilance patrimoniale» du SRE.

- «Carte 7. SRE Picardie, patrimoine paysager», page 18:

La ZIP est en dehors des sites définis en tant que 'patrimoine paysager'.

Seule la vallée de la Serre apparaît au Nord dans l'aire d'étude, qu'elle traverse d'est en Ouest dans les périmètres rapproché à éloigné. Le site est au Sud de cette vallée, les vues depuis cette vallée seront à préciser.



Carte 7. SRE Picardie, patrimoine paysager

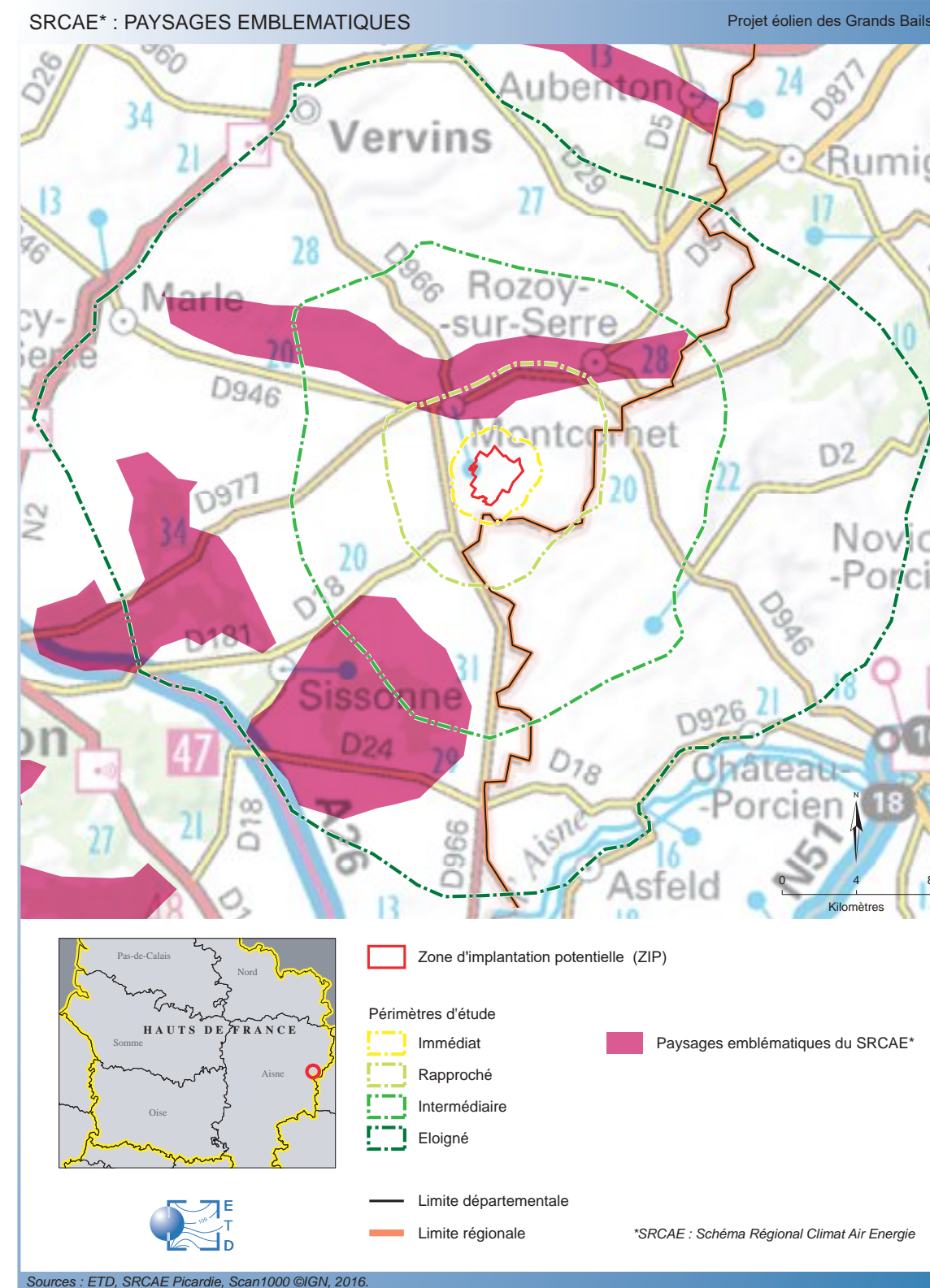
- «Carte 8. SRE Picardie, paysages emblématiques», page 18 :

La ZIP est en dehors des paysages emblématiques.

Trois paysages emblématiques sont présents dans l'aire d'étude :

- la vallée de la Serre (la seule dans le périmètre rapproché),
- les Savarts de Sissonne
- les marais de la Souche.

La vallée de la Serre est la plus proche du site étudié. Les vues depuis cette vallée seront à préciser.

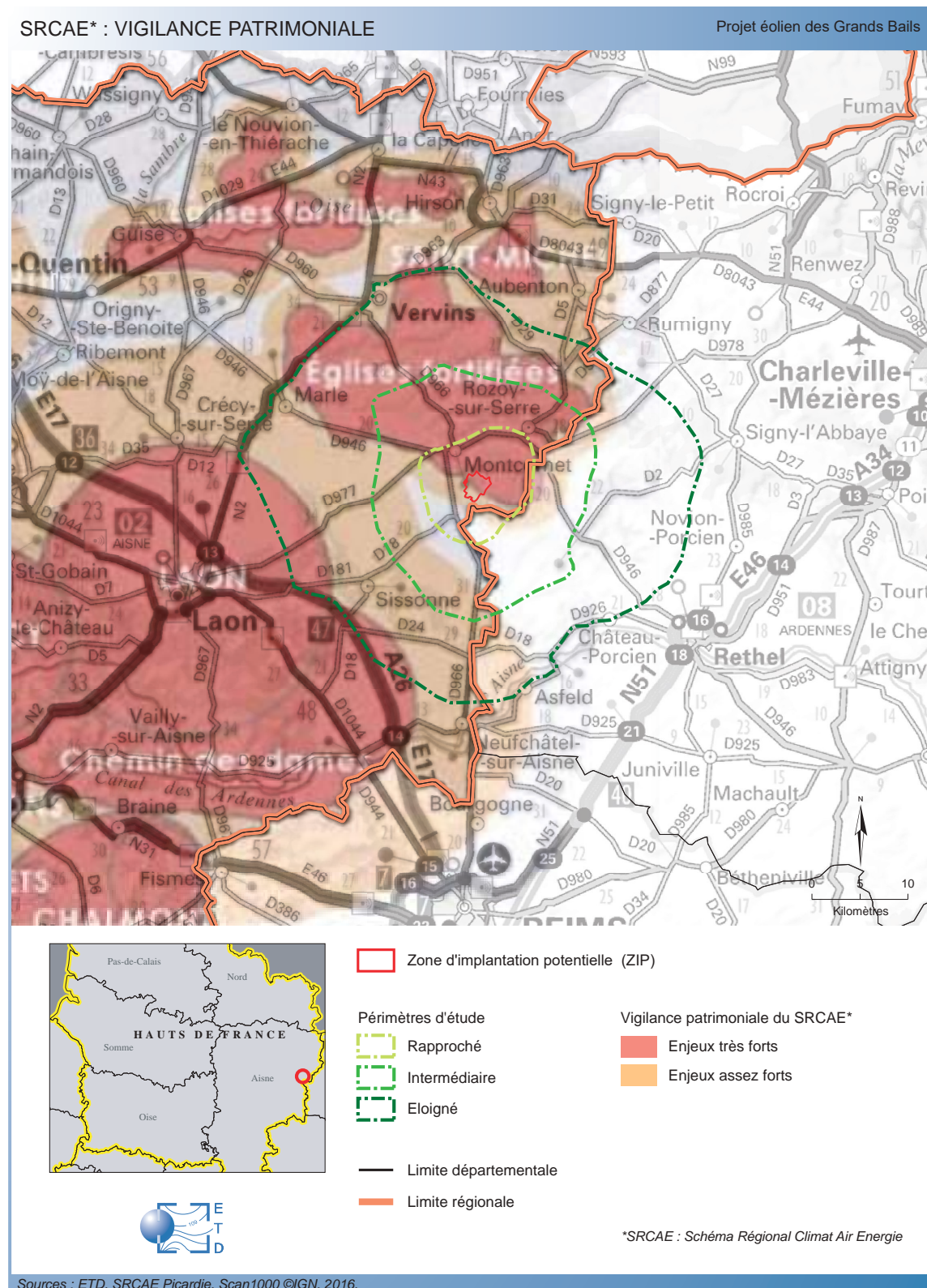


Carte 8. SRE Picardie, paysages emblématiques



- «Carte 9. SRE Picardie, vigilance patrimoniale», page 19:

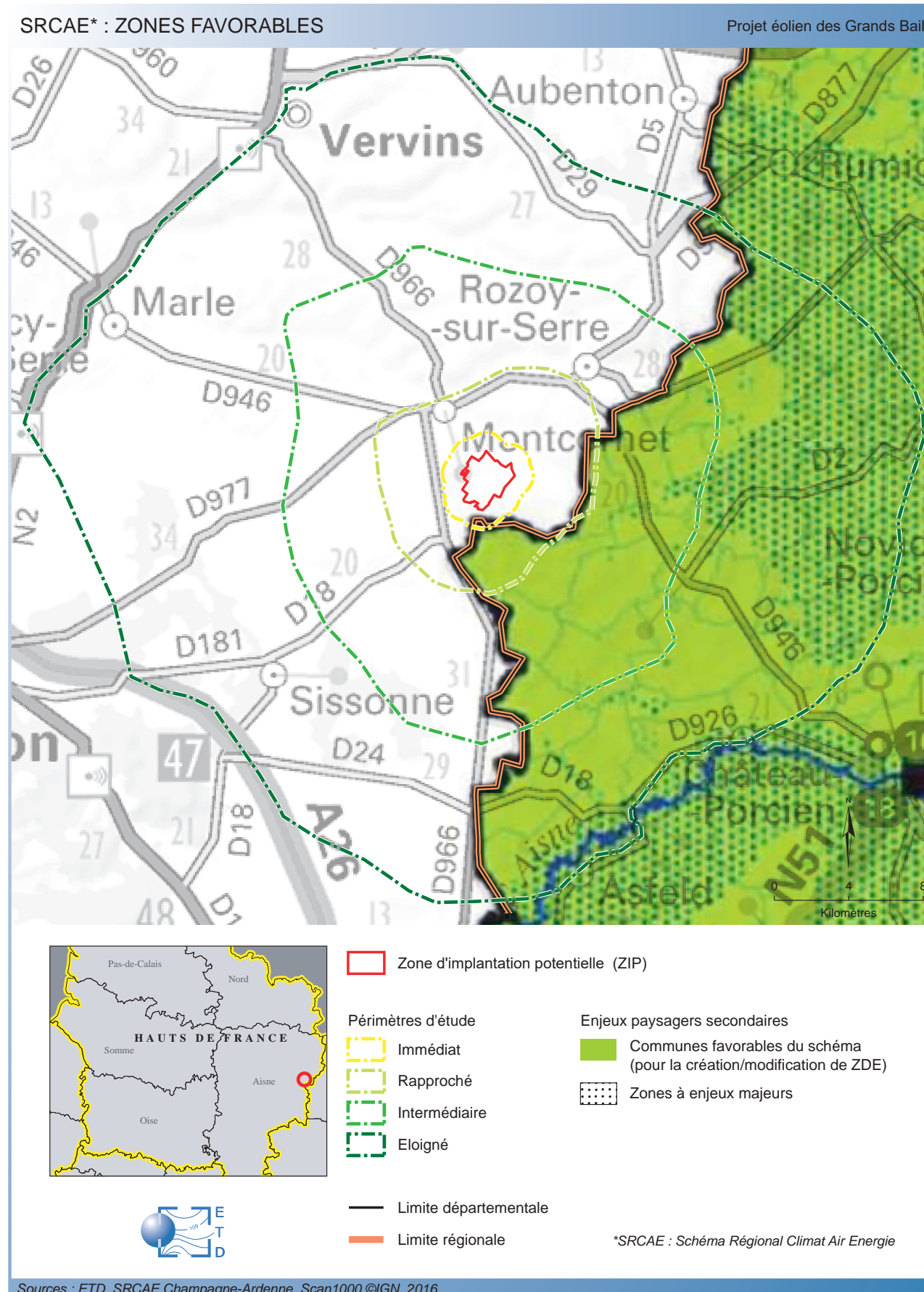
Le site se situe **en limite Sud du périmètre des églises fortifiées de Thiérache**. Il est en limite Sud de la zone d'enjeux très forts, et **compris dans le périmètre d'enjeux assez forts**. Certaines de ces églises sont des monuments historiques. Les enjeux visuels sont à préciser.



Carte 9. SRE Picardie, vigilance patrimoniale

# 1.1. Données cadres

## 1.1.2. Le Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardennes et le plan de paysage éolien des Ardennes



### Le Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardennes

La ZIP étudiée est localisée en limite du département des Ardennes.

Elle est couverte par le Plan Climat Air Energie Régional de Champagne-Ardennes (PCAER), valant Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), validé par arrêté préfectoral le 29 juin 2012. Ce document est accompagné d'un Schéma Régional Éolien (SRE) qui définit les zones favorables au développement de l'éolien.

Comme on peut le constater sur la carte ci-contre, les territoires à l'Est du site éolien sont définis comme des zones favorables à l'éolien dans ce SRE.

Le Schéma Régional Éolien comprend aussi un volet paysager avec des cartographies spécifiques.

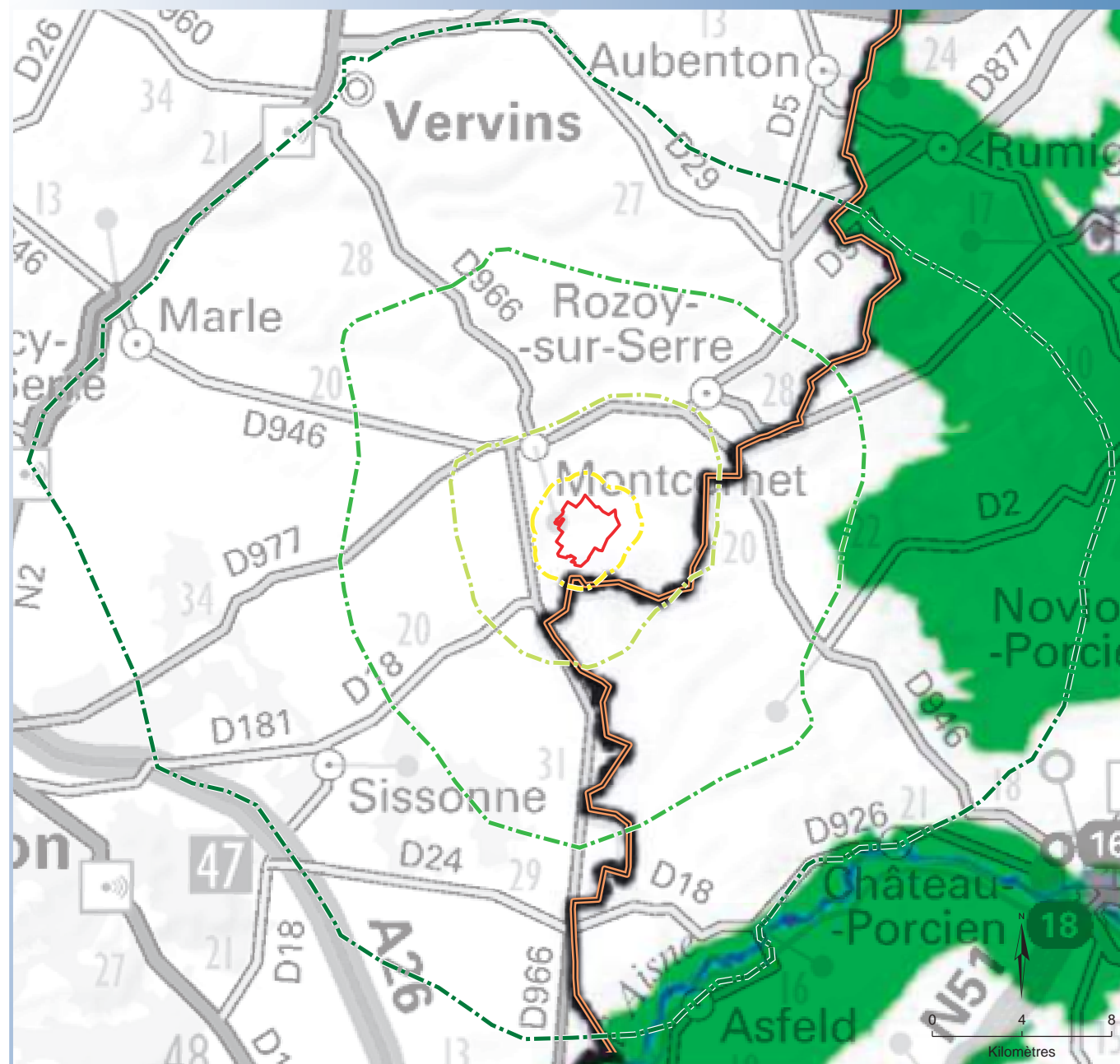
Pour le département des Ardennes les sensibilités paysagères sont définies par le **Plan de paysage éolien des Ardennes (2007)**.

Des secteurs sensibles et moyennement sensibles à l'éolien sont identifiés (cf. cartes pages suivantes):

- dans la partie Nord-est de l'aire d'étude, le **paysage bocager du Porcien** est identifié «très sensible» à l'éolien. Cette entité se situe uniquement dans le **périmètre éloigné** (carte 11).
- dans la partie est et Sud-est, le **paysage du Haut-Porcien** apparaît comme «sensible à l'éolien». Ce paysage s'étend dans les **périmètres rapproché, intermédiaire et éloigné** (carte 12).

Carte 10. Zones favorables du SRE Champagne-Ardenne



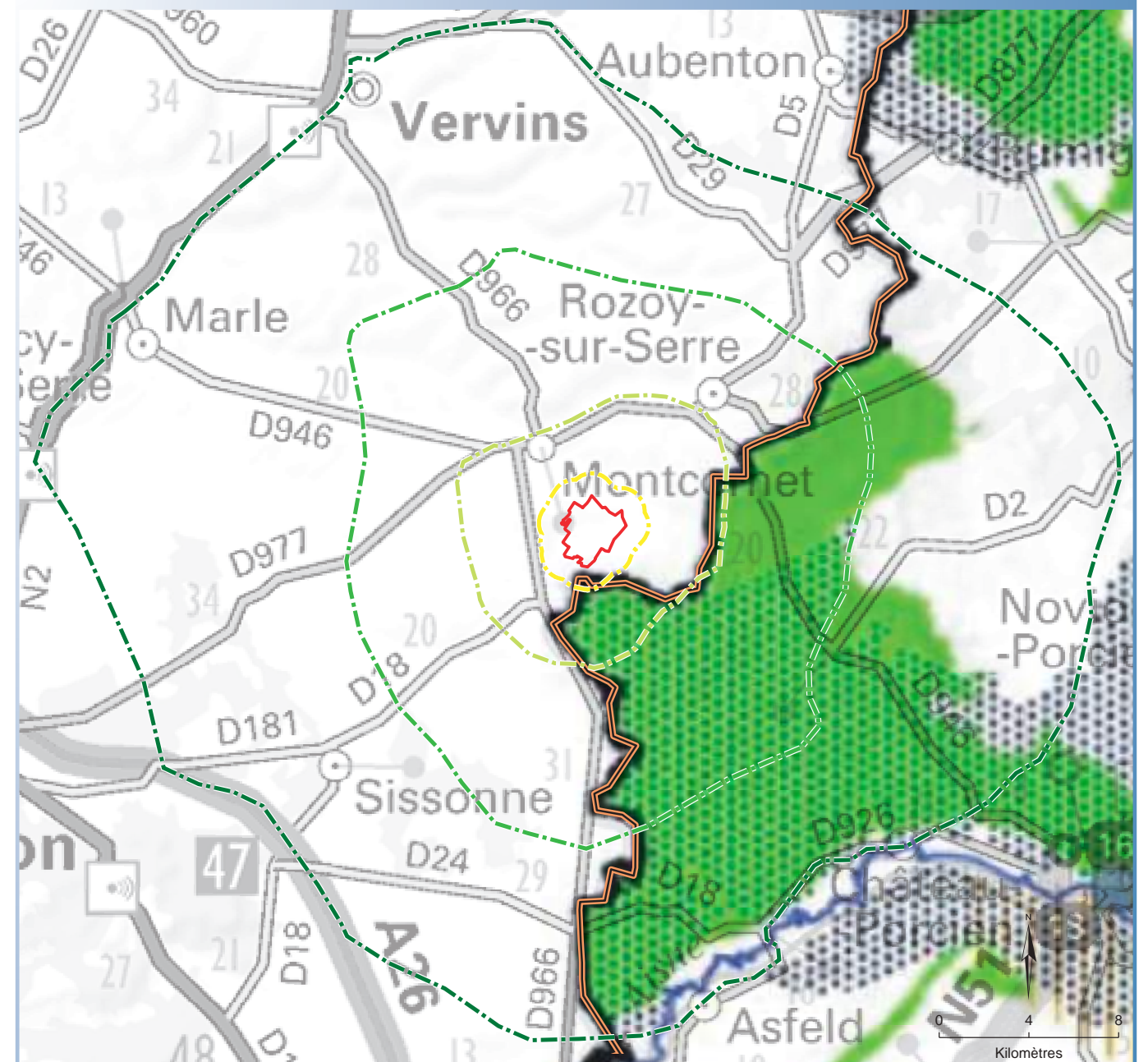


- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Périmètres d'étude**
  - Immédiat
  - Rapproché
  - Intermédiaire
  - Eloigné
- Enjeux paysagers majeurs**
  - Plan de paysage éolien des Ardennes : entité très sensible
- Limite départementale
- Limite régionale

\*SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

Sources : ETD, SRCAE Champagne-Ardenne, Scan1000 ©IGN, 2016.

Carte 11. Enjeux paysagers majeurs du SRE Champagne-Ardenne



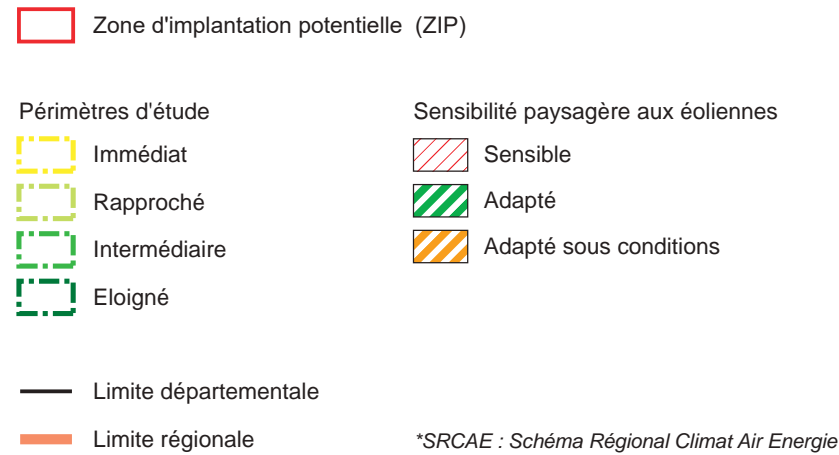
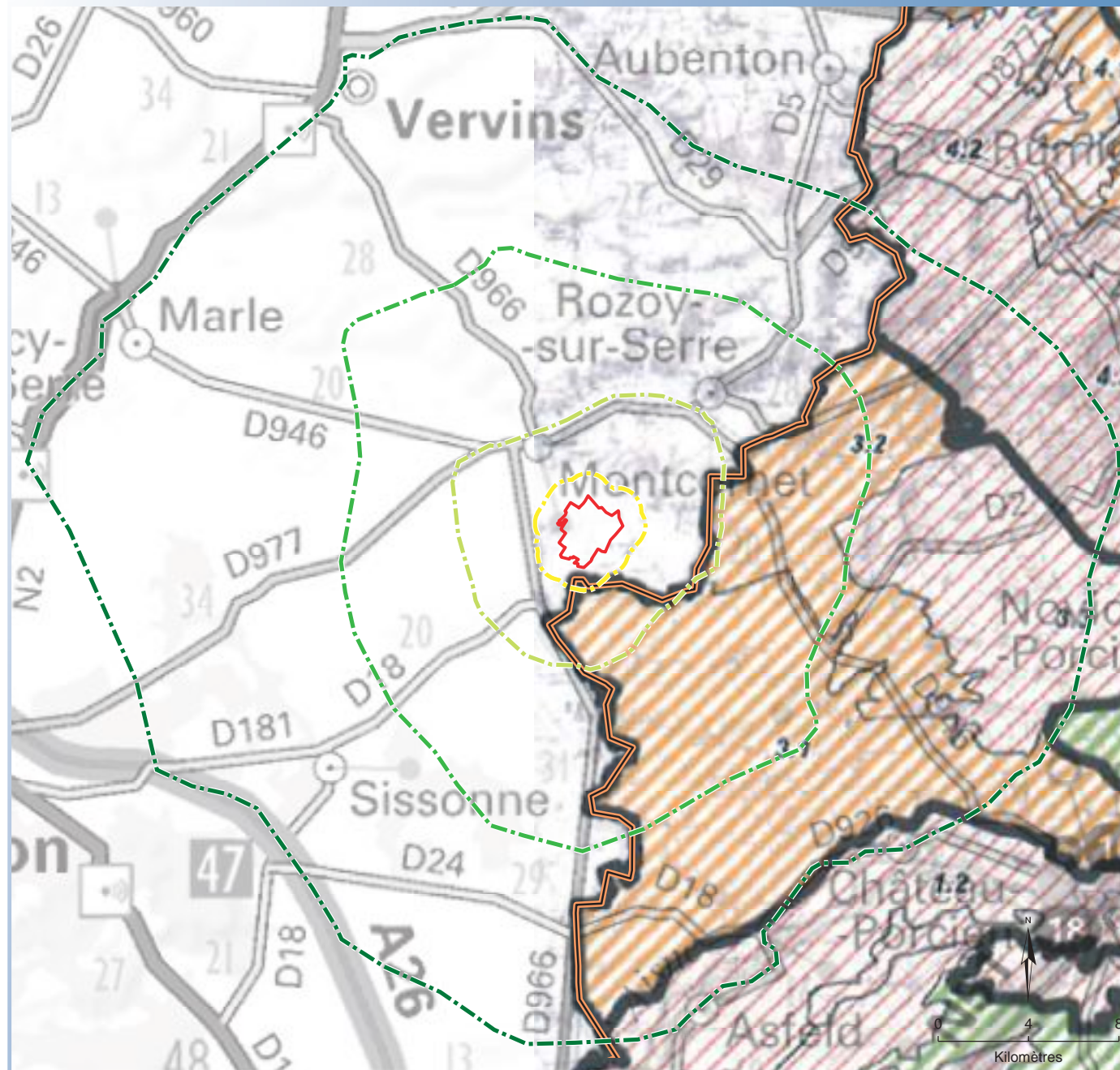
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Périmètres d'étude**
  - Immédiat
  - Rapproché
  - Intermédiaire
  - Eloigné
- Enjeux paysagers secondaires**
  - Plan de paysage éolien des Ardennes : entité moyennement sensible
  - Forme de relief bien individualisée
- Limite départementale
- Limite régionale

\*SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

Sources : ETD, SRCAE Champagne-Ardenne, Scan1000 ©IGN, 2016.

Carte 12. Enjeux paysagers secondaires du SRE Champagne-Ardenne





Sources : ETD, Plan paysage éolien des Ardennes, Scan1000 ©IGN, 2016.

Le plan paysage éolien des Ardennes (2007)

Ce document antérieur au Schéma Régional Éolien précise les sensibilités paysagères du département des Ardennes.

On retrouve les deux périmètres précédents (carte 13):

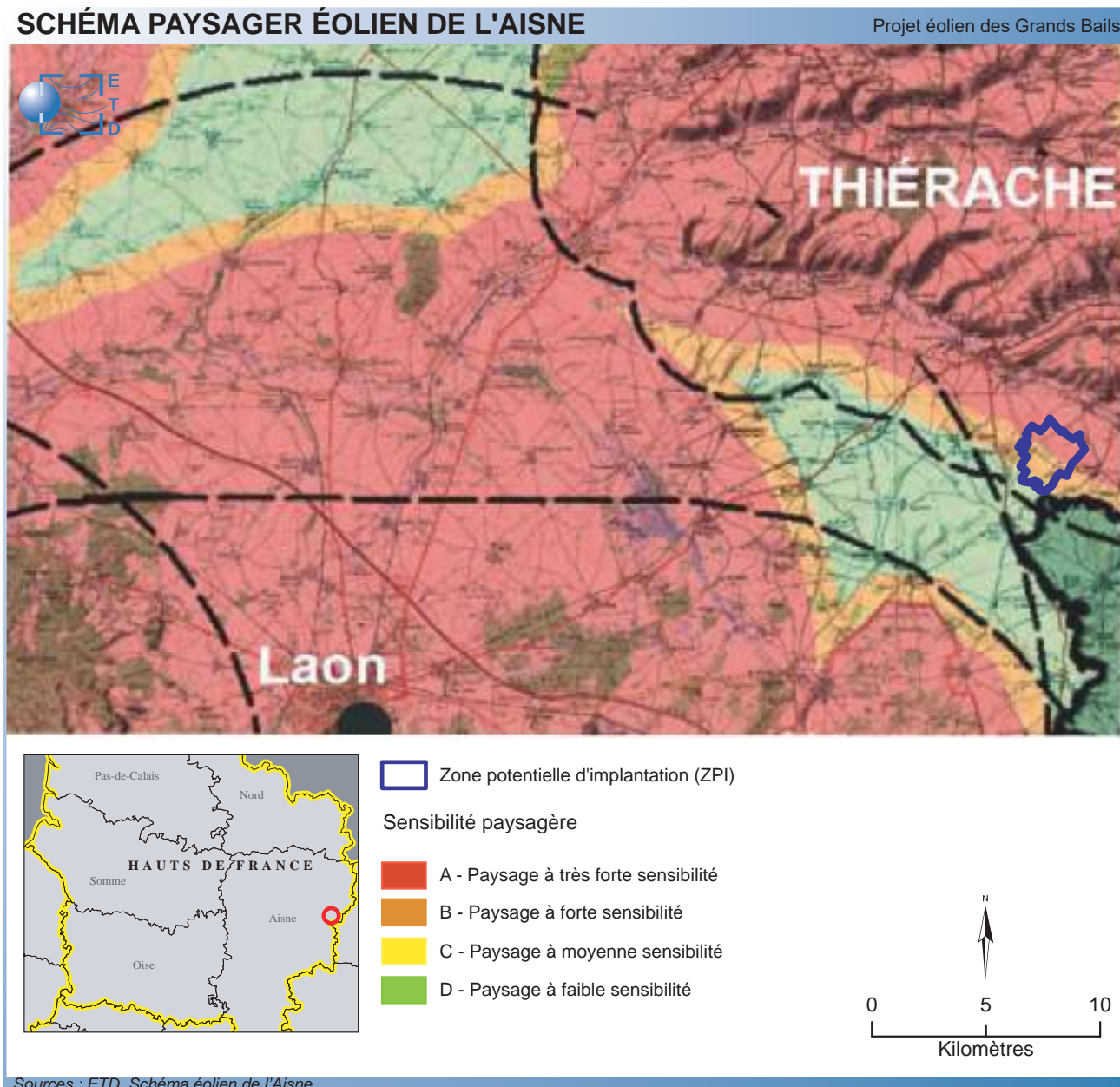
- Secteur bocager du Bas-Porcien au Nord-est de l'aire d'étude « sensible » ;
- Haut-Porcien et Bas-Porcien collinaire à l'Est et au Sud-est de l'aire d'étude « adaptés sous conditions ».

Carte 13. Synthèse des sensibilités paysagères du Plan de Paysage Éolien des Ardennes



# 1.1. Données cadres

## 1.1.3. Le Schéma Paysager Éolien de l'Aisne



Carte 14. Schéma éolien de l'Aisne

Le schéma paysager éolien de l'Aisne a servi à la rédaction du Schéma Régional Éolien de Picardie pour le département de l'Aisne.

Comme on peut le constater sur la carte ci-contre, le site est localisé dans la zone de Thiérache, à cheval sur une zone à très forte sensibilité et une zone à forte sensibilité et à côté d'une zone à faible sensibilité qui s'étend au Sud.

Cette sensibilité de la Thiérache est reprise dans le SRE Picardie (cf. carte 9 page 19).

Synthèse

### Données cadres - synthèse

- Communes d'accueil du site incluses dans la liste des **communes favorables** du SRE Picardie.
- Site étudié compris dans le **pôle C** du SRE Picardie, autrement dit dans les «**zones favorables à l'éolien sous condition**».
- **Site en dehors des zones d'enjeu en termes de vigilance patrimoniale. Site en dehors des paysages emblématiques. Site en limite du secteur de patrimoine paysager des églises fortifiées de Thiérache** défini dans le SRE.

**Sensibilité modérée (périmètre rapproché)  
à faible (périmètre éloigné)**

## 1.2. L'organisation du paysage et des vues

### 1.2.1. Les fondements du paysage

#### Géologie, relief et hydrographie

La carte du contexte altimétrique et hydrographique (carte 15) ainsi que la carte de répartition des boisements (carte 16) illustrent la diversité présente à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Le **cœur** de l'aire d'étude (périmètres intermédiaire, rapproché et immédiat) s'étend au pied de la Thiérache, essentiellement dans la **plaine** des départements de l'Aisne et des Ardennes avec une faible altitude d'environ 100m. Il s'inscrit entre la vallée de **l'Aisne au Sud et celles de la Brune et de la Serre au Nord**.

La Serre s'écoule lentement d'Est en Ouest et collecte les eaux des ruisseaux venant du Sud.

La vallée de l'Aisne constitue la limite Sud du périmètre éloigné. Cette vallée au large fond alluvial est marquée par de nombreuses petites vallées perpendiculaires à l'axe principal.

**Au Nord, dans la Thiérache**, le relief prend davantage d'ampleur, disséqué par des vallées tantôt humides tantôt sèches. Une alternance entre plateaux et vallées induit une configuration de **plateau ondulé**.

#### Répartition et typologie de végétation

Dans la **plaine**, les sols calcaires et limoneux sont peu épais mais bien structurés. Ils ont donné naissance à une **agriculture très orientée vers les grandes productions**, largement dominées par les céréales et dans une moindre mesure par la betterave à sucre. Il s'agit d'un espace de champs ouverts dégagant de larges perspectives.

Dans la **Thiérache**, les sols encore limoneux mais plus argileux sont humides et justifient une **agriculture principalement axée sur l'élevage**. Le paysage, très marqué par le **bocage** dans sa partie Nord, s'ouvre en arrivant sur la plaine. La présence de bocage se retrouve aussi dans les **vallées du Porcien** à l'Est.

Les **boisements** sont **très rares dans le cœur de l'aire d'étude** (cf. carte 16). Ils sont plus **présents dans le périmètre éloigné** :

- au Nord-est dans le paysage bocager du Porcien et la Thiérache ;
- au Sud-ouest dans les secteurs des savarts de Sissonne et marais de la Souche, deux paysages définis comme éléments emblématiques dans le SRE de Picardie pour leurs caractéristiques de zones humides.

#### Habitat et infrastructures

**Au Nord, dans la Thiérache**, les eaux superficielles ont permis un **habitat diffus** alors que dans les **grandes plaines**, l'eau, difficile à canaliser, a induit un **habitat groupé** autour d'un point d'eau existant ou d'un puits.

Une différence s'observe aussi dans les matériaux de construction avec la présence d'argile, de silex, de briques et de bois en Thiérache, et de pierre calcaire dans les plaines. La **Thiérache** est reconnue pour ses **églises fortifiées**.

Les **bourgs principaux** de l'aire d'étude sont **Montcornet et Rozoy-sur-Serre** dans la vallée de la Serre **au Nord du périmètre rapproché**, **Vervins** en limite Nord du périmètre éloigné, **Marle** à l'Ouest en limite du périmètre éloigné. Rethel et Laon sont hors du périmètre éloigné respectivement au Sud-est et Sud-Ouest.

Plusieurs bourgs sont présents dans l'aire d'étude, dans les vallées ou sur le plateau.

L'aire d'étude est encadrée par deux axes routiers importants (cf. carte 17) :

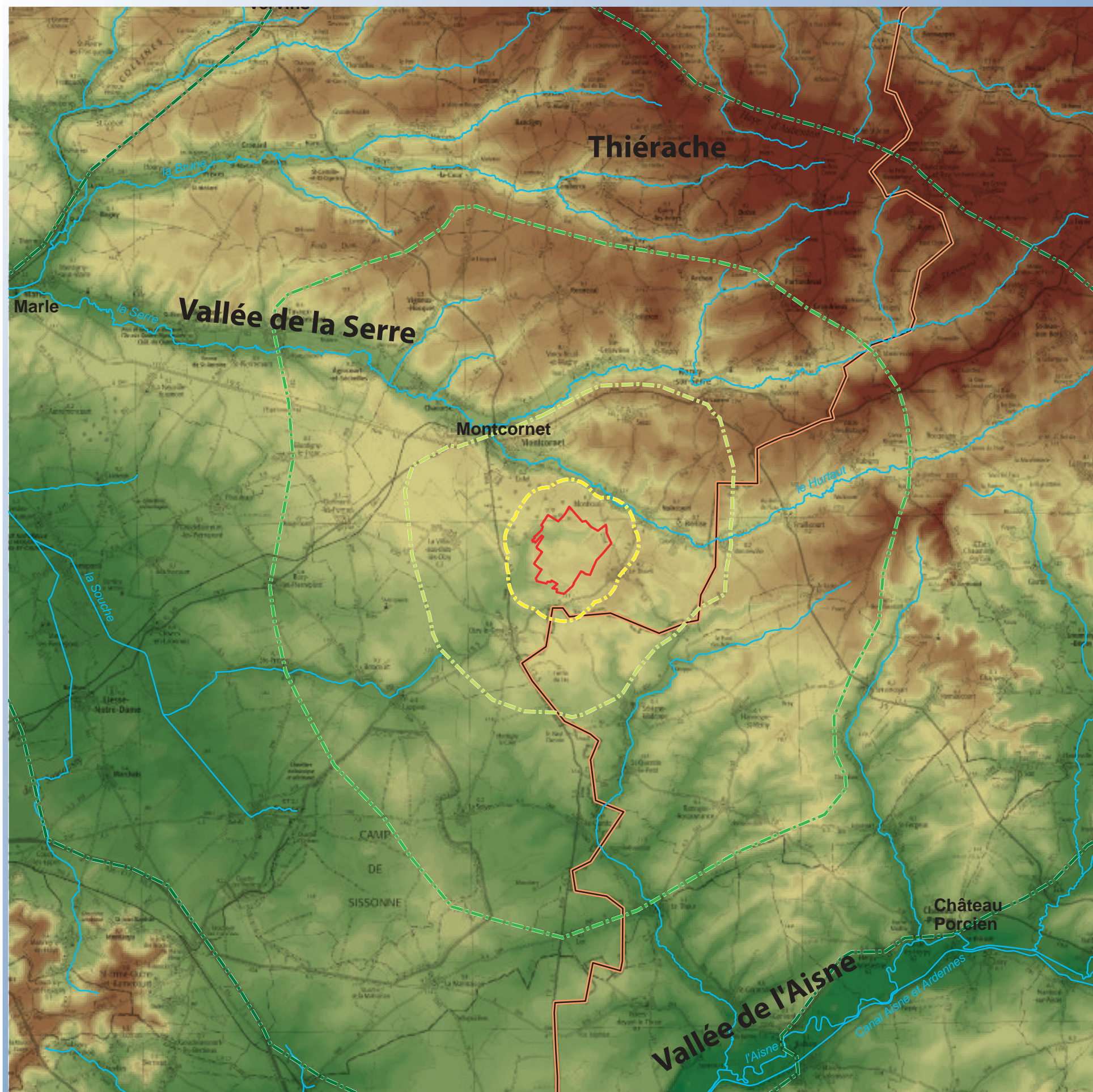
- l'Autoroute A26, marquant la limite Sud-Ouest de l'aire d'étude (contournement de Laon),
- la Nationale 2 entre Laon et Vervins marquant la limite Nord-Ouest de l'aire d'étude.

Le cœur de l'aire d'étude est en revanche parcouru par un réseau de départementales qui s'entrecroisent près du site étudié :

- la D966 Reims / Montcornet / Vervins qui passe à l'Ouest du site,
- la D977 Laon / Montcornet / Rozoy-sur-Serre devenant D978 Rozoy-sur-Serre / Liart au Nord du site,
- la D18 Sissonne / Rozoy-sur-Serre devenant D977 Rozoy-sur-Serre / Aubenton au Sud du site,
- la D946 Rethel / Rozoy-sur-Serre puis Montcornet / Marle à l'Est du site.

Plusieurs lignes électriques haute-tension traversent le Nord du territoire étudié (entre Montcornet, Marle et Vervins) , et se lisent dans le paysage ouvert (cf. carte 17).





 Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Périmètres d'étude

 Immédiat

 Rapproché

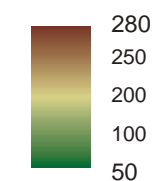
 Intermédiaire

 Eloigné

 Limite départementale

 Limite régionale

Altitude en mètres

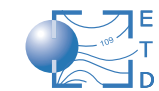
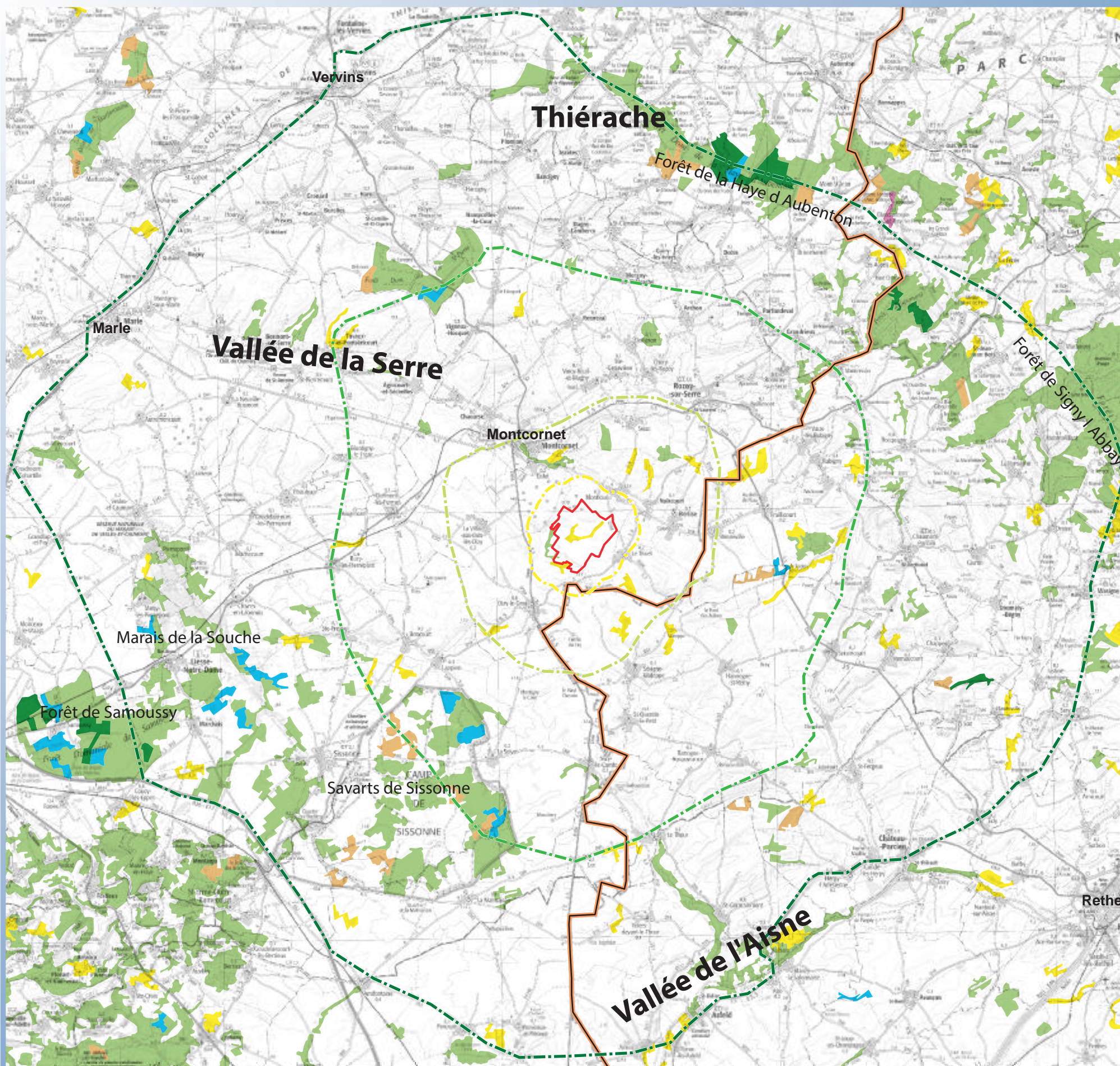


Kilomètres

Sources : ETD, BD Alti et Scan100 ©IGN, 2016

Carte 15. Relief



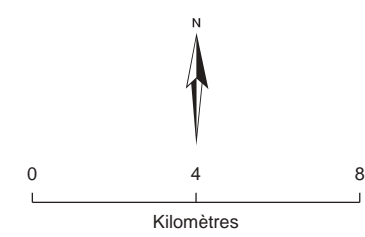


Zone potentielle d'implantation (ZPI)

- Périmètres d'étude
- Immédiat
  - Rapproché
  - Intermédiaire
  - Eloigné

- Limite départementale
- Limite régionale

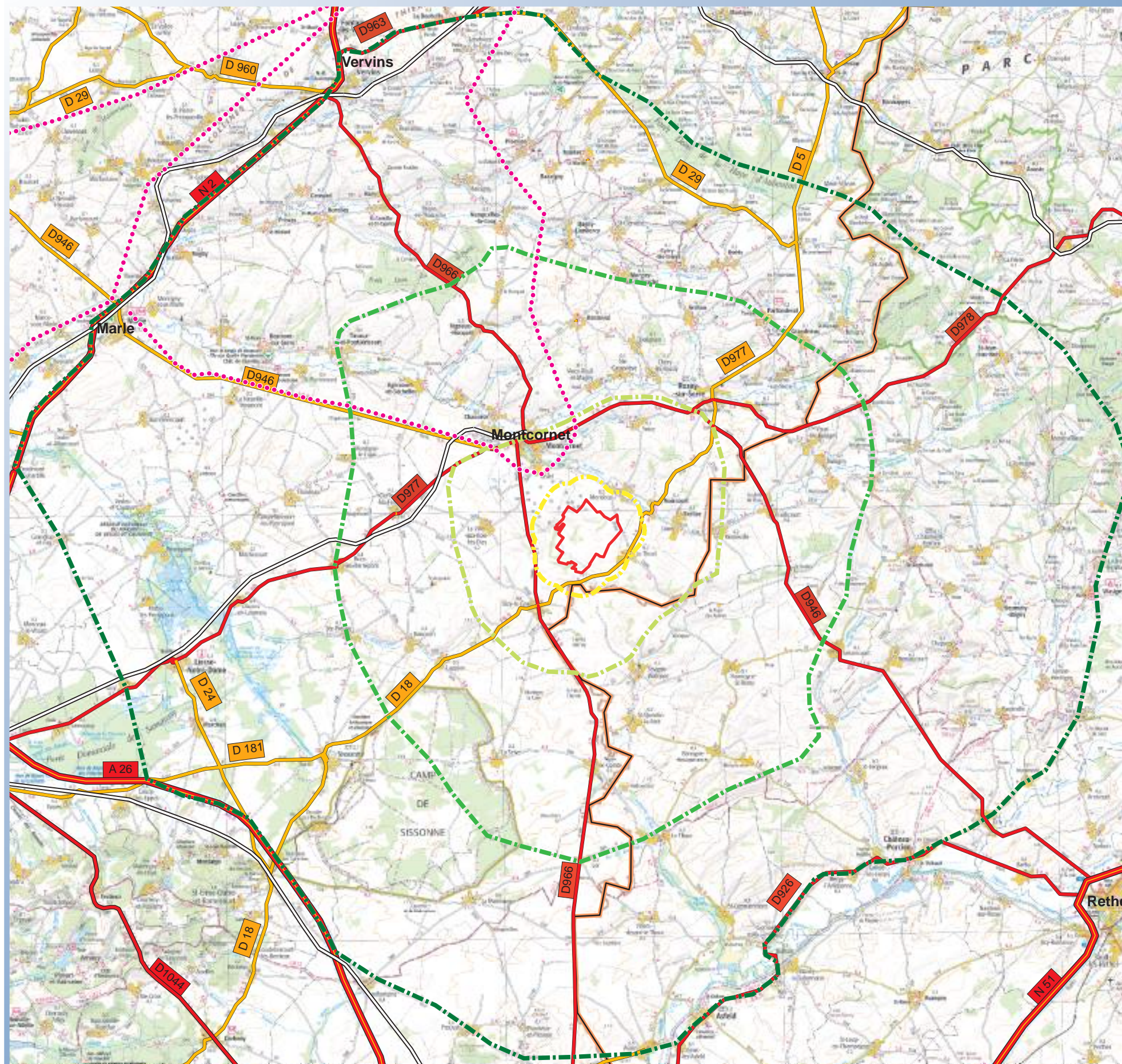
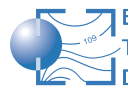
- Occupation du sol
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
  - Conifères
  - Feuillus
  - Forêts mélangées
  - Vergers
  - Végétation arbustive en mutation



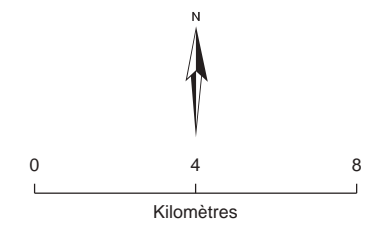
Sources : ETD, Corine land cover, Scan100 ©IGN, 2016.

Carte 16. Boisements





- Zone potentielle d'implantation (ZPI)
  
- Périmètres d'étude**
- Immédiat
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné
  
- Limite départementale
- Limite régionale
  
- Axes routiers**
- Axes principaux : autoroutes, nationales
- Départementales principales
- Départementales secondaires
- Voie ferrée
- Lignes haute tension



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2016.

Carte 17. Infrastructures

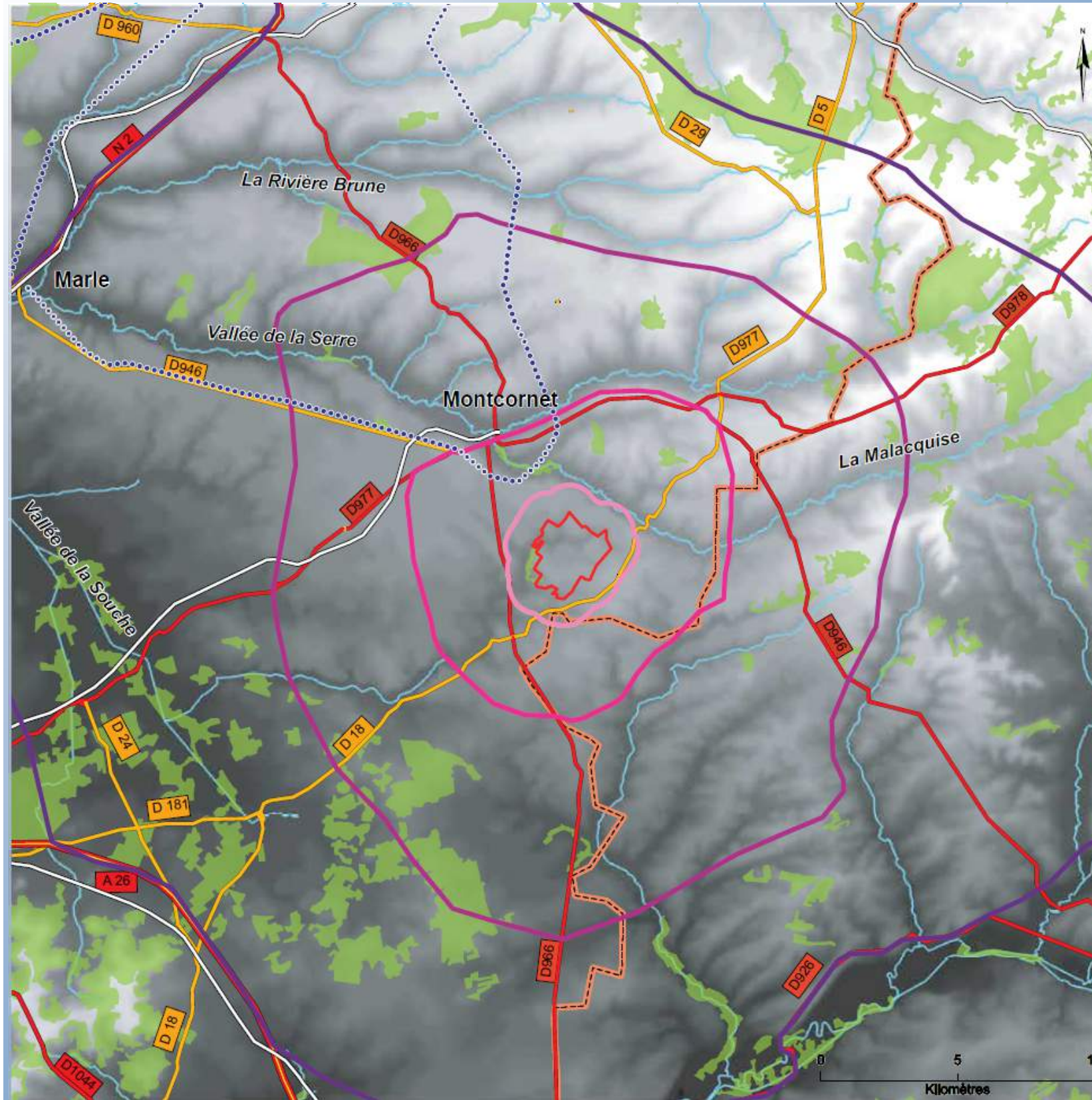


# 1.2. L'organisation du paysage et des vues

## 1.2.1. Les fondements du paysage : synthèse

### FONDEMENTS DU PAYSAGE SYNTHÈSE

Projet éolien des Grands Bails



#### Fondements du paysage

Le relief de la zone d'étude est constitué d'une plaine délimitée au Nord par la vallée de la Serre et au Sud par celle de l'Aisne. Le relief est plus marqué au Nord dans la Thiérache, avec une alternance de plateaux et vallées que l'on retrouve aussi à l'Est dans le Porcien.

L'aire d'étude éloignée est marquée par de grandes cultures, qui profitent des terres fertiles. Le site s'inscrit sur ce plateau, dans des parcelles de grandes cultures. Les boisements sont essentiellement situés dans les vallées, les secteurs humides et dans les reliefs de la Thiérache. Il existe tout de même des boisements épars sous forme de bosquets ponctuant les espaces ouverts de grandes cultures.

L'urbanisation est composée d'un maillage de petits villages, sur le plateau comme dans les vallées. On trouve les bourgs principaux de Montcornet de Rozoy-sur-Serre dans le périmètre rapproché, mais les petits villages dominent. Le site étudié est éloigné des villes de Vervins, Marle, Rethel et Laon.

Des petites routes communales permettent la desserte de ces nombreux villages tandis que des infrastructures majeures traversent le périmètre d'étude dont la RD966, la RD977, la RD946 et la RD18.

#### LEGENDE

Zone potentielle d'implantation	<b>Infrastructures</b>
Périmètres d'étude	Axes principaux : autoroutes, nationales
Périmètre immédiat	Départementales principales
Périmètre rapproché	Départementales secondaires
Périmètre intermédiaire	Voie ferrée
Périmètre éloigné	Lignes haute tension
Cours d'eau	<b>Contexte éolien</b>
Boisements	Parcs éoliens construits
Limite départementale	Projets éoliens en instruction
Limite régionale	Projets éoliens accordés

Sources : ETD, ©BD Alti IGN, Corine land cover, 2016.

Carte 18. Fondements du paysage synthèse

# 1.2. L'organisation du paysage et des vues

## 1.2.2. Unités paysagères

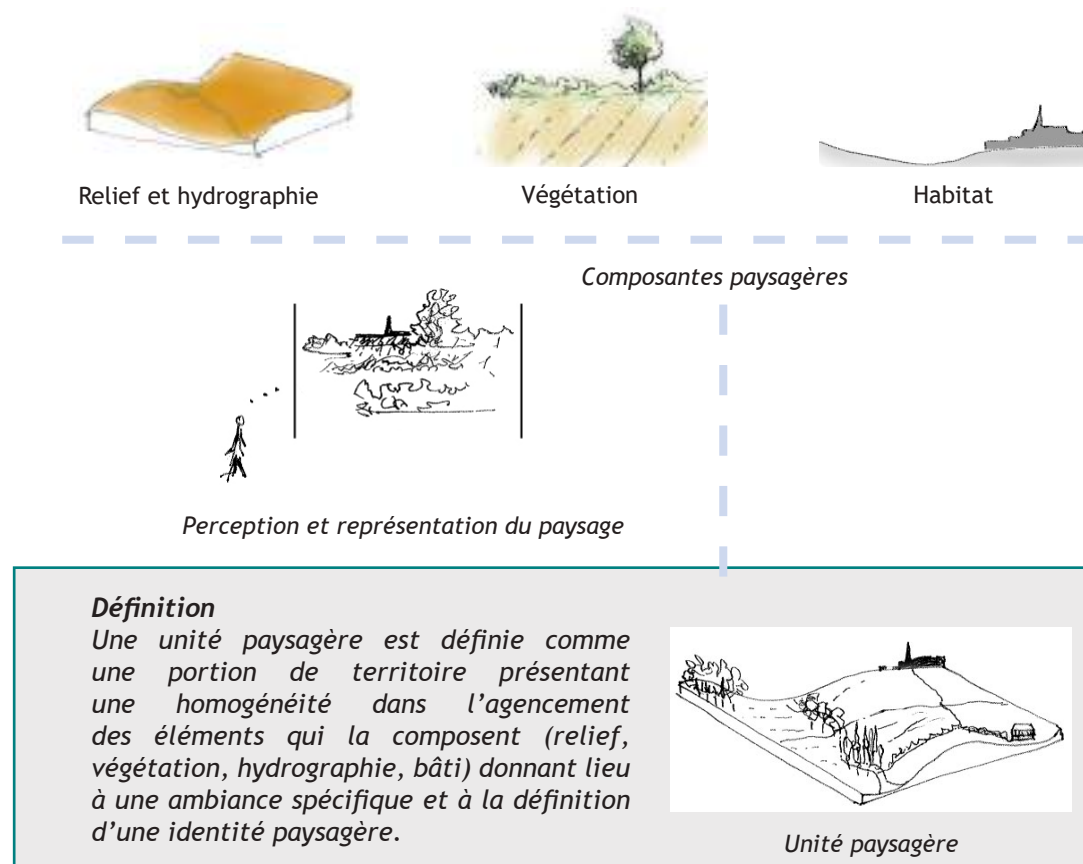


Fig. 3. Définition des unités paysagères

L'étude du paysage appréhendée à travers une phase bibliographique (Atlas des Paysages...) et une phase de terrain permet de définir les unités paysagères sur le territoire d'étude en combinant les informations apportées par l'étude des composantes paysagères (relief, végétation...).

Les unités paysagères définies sur le territoire sont présentées ci-après (Cf. «Carte 19. Unités paysagères», page 30):

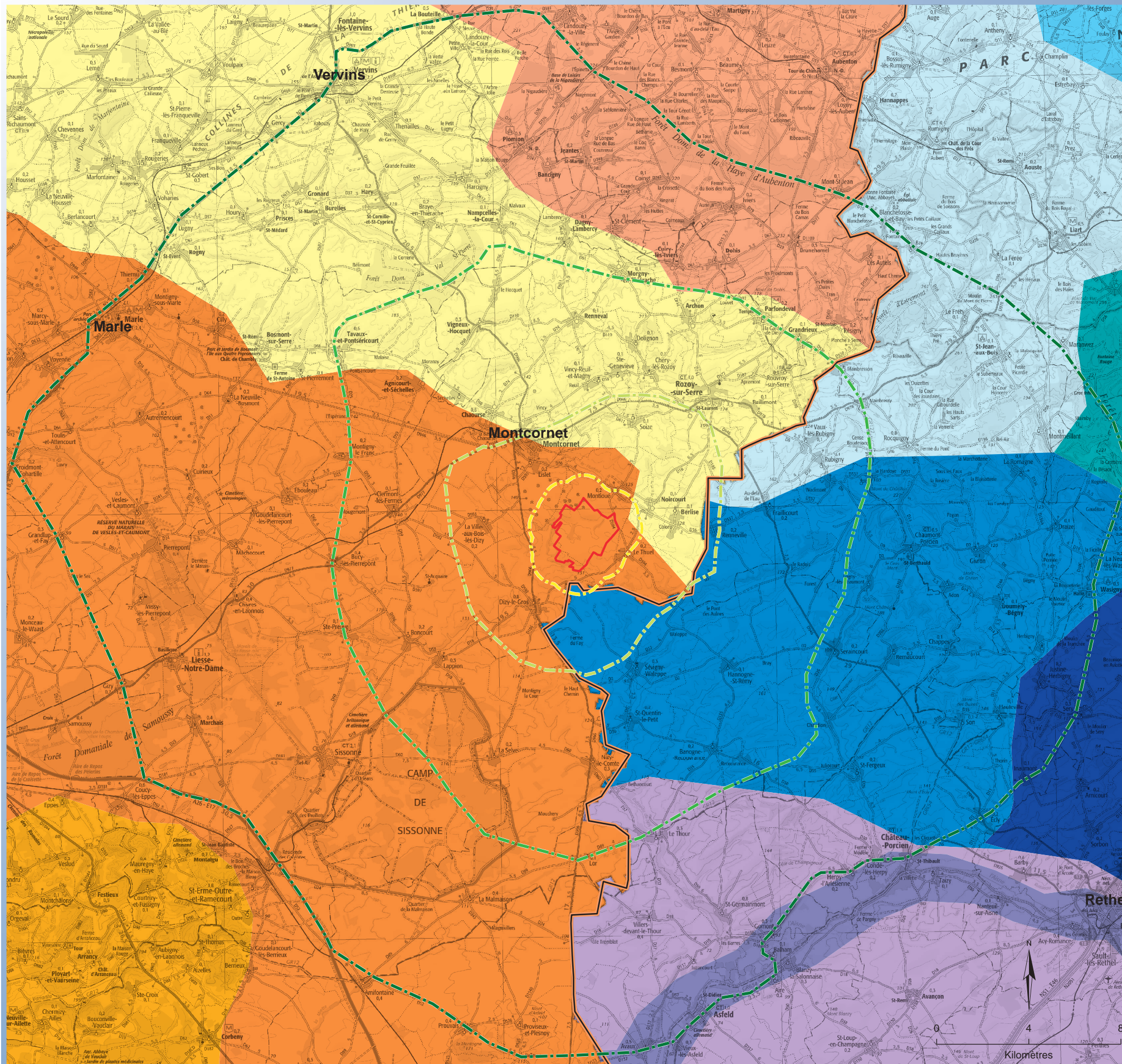
### Liste des unités paysagères

- la plaine de grandes cultures de l'Aisne, couvrant tout le Sud-Ouest de l'aire d'étude et incluant la ZIP
- la Basse Thiérache au Nord-Ouest de l'aire d'étude dans les périmètres rapproché, intermédiaire et éloigné
- la Thiérache bocagère, au Nord de la Basse Thiérache dans le périmètre éloigné
- le Haut Porcien à l'Est de l'aire d'étude dans les périmètres rapproché, intermédiaire et éloigné
- la Thiérache Ardennaise au Nord-est
- le Rethélois au Sud-est

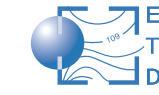
Les caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'organisation des vues et les tendances d'évolution des unités sont abordées ci-après. Le contexte paysager proche est décrit dans une partie spécifique (I.2.3.).

Les thématiques relatives aux sites patrimoniaux et touristiques sont traitées dans une partie spécifique («I.3. Patrimoine et Tourisme»).





Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2016.



Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Périmètres d'étude

- Immédiat
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

- Limite départementale
- Limite régionale

Unités paysagères département de l'Aisne

- La plaine de grandes cultures
- La Basse Thiérache
- La Thiérache bocagère
- Les collines du Laonnais

département des Ardennes

- La Champagne humide
- La Thiérache ardennaise
- La dépression Ardennaise
- Le Haut Porcien
- Le Rethélois
- Le plateau de Rocroi
- Les crêtes préardennaises
- Les vallées de Champagne crayeuse

Carte 19. Unités paysagères



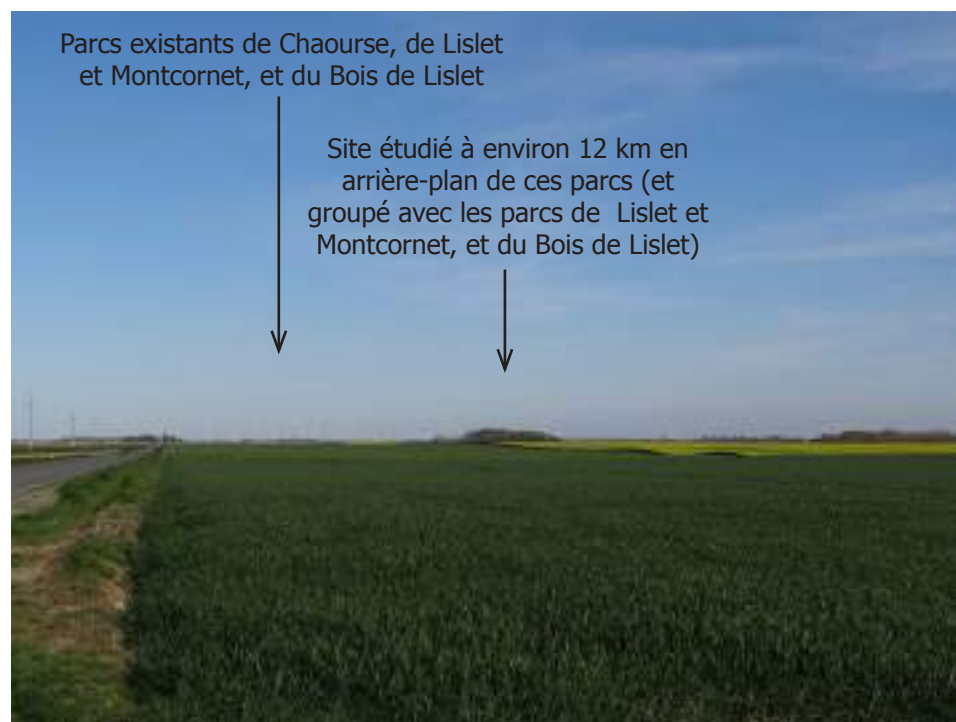


Fig. 4. Paysage ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers l'Est depuis l'Est de Marle sur la RD946.



Fig. 5. Paysage fermé par la végétation dans les marais près de Liesse-Notre-Dame



Fig. 6. Vallée de la Serre au Nord de l'unité. Vue vers le Nord depuis la RD946 entre Montcornet et Rozoy-sur-Serre

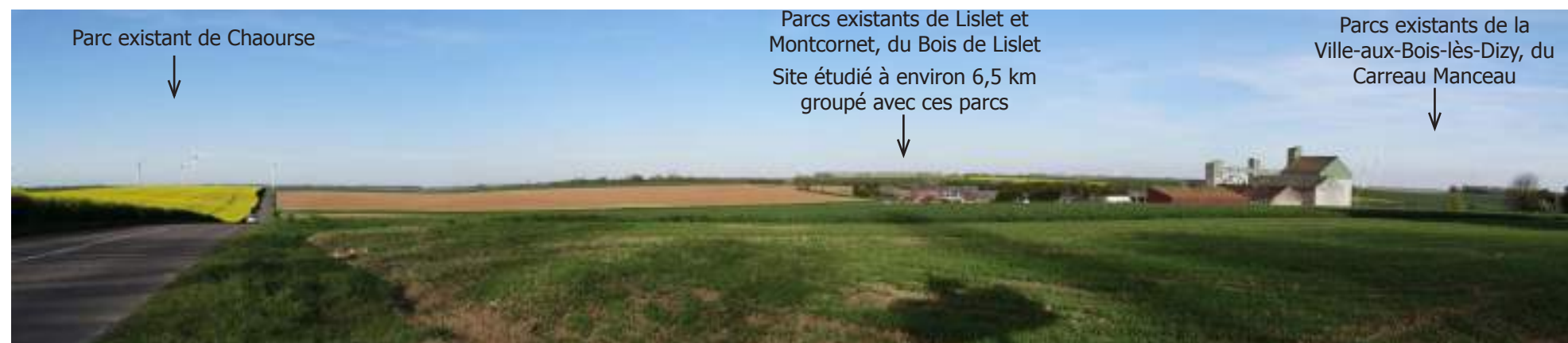


Fig. 7. Paysage ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord-est depuis Clermont-les-Fermes sur la RD977



Fig. 8. Paysage ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord depuis la RD966 au Sud de Dizy-le-Gros

### Localisation de l'unité

Cette unité paysagère couvre tout le Sud-Ouest de l'aire d'étude et **inclut la ZIP étudiée**. Une **transition paysagère** s'observe à l'Est avec le Haut Porcien et le Rethélois.

### Caractéristiques de l'unité

L'**uniformité du paysage** est l'une des caractéristiques de la grande plaine agricole. La topographie assez douce du Plateau Picard a voué ce territoire à la **culture intensive**. Les champs à perte de vue en ont fait un **paysage ouvert ponctué par quelques bosquets isolés ou par l'alignement d'arbres** qui suivent le tracé d'un cours d'eau.

La plaine est cependant traversée par des **vallées** qui offrent un paysage contrastant avec les espaces ouverts et cultivés, avec leur **paysage plus verdoyant**. Peuvent être citées les vallées de la Serre au Nord et à l'Ouest, du Hurtaut au Nord, de la Souche au Sud-Ouest. La vallée de l'Aisne délimite l'unité au Sud.

Sont aussi à noter les **paysages de marais** au Sud-Ouest près de Sissonne et de Liesse-Nord-Dame. Ces paysages sont définis en tant que paysages **emblématiques** dans le SRE Picardie (cf. carte 8 page 19). Ils contrastent avec la plaine par leur ambiance intimiste.

Plusieurs **parcs éoliens** existants sont présents dans cette unité.

### Organisation des vues

Dans ce contexte, des **vues larges et lointaines** s'organisent depuis les espaces ouverts de **grandes cultures**, notamment depuis les **axes routiers principaux**. Les parcs éoliens existants se lisent en repère.

Les **vues** sont **plus courtes** dans les **fonds de vallées** et dans les secteurs de **marais** au Sud-Ouest de l'aire d'étude près de Liesse-Notre-Dame.

### Rapport au site éolien étudié

Le site étudié s'inscrit dans des **vues proches à lointaines** depuis cette unité.

S'inscrivant dans une démarche de densification de l'existant, sa perception implique toujours la visualisation d'autres parcs éoliens d'ores et déjà en activité. En effet, le projet des Grands Bails vient se **juxtaposer** à l'ensemble éolien limitrophe formé par les **parcs de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet**.

La sensibilité est **modérée à faible en s'éloignant**. En effet **le regroupement avec un parc existant limite les enjeux liés à la création d'un nouveau site éolien**, en particulier dans ce contexte comprenant déjà plusieurs parcs.

Depuis les **fonds des vallées et les marais** éloignés du site, la **sensibilité est très faible à nulle** sous l'influence du relief et de la distance.





Fig. 9. Vallée de la Serre - Rouvroy-sur-Serre



Fig. 10. Paysage ondulé. Vallée de la Brune - Gronard



Fig. 11. Vallée de la Brune - Prairies et ripisylve



Fig. 12. Eglise fortifié de Burelles

Localisation de l'unité

La Basse Thiérache s'étend depuis le Nord-Ouest de l'aire d'étude jusqu'au Nord du site, dans les périmètres éloigné, intermédiaire et rapproché.

Caractéristiques de l'unité

La Basse-Thiérache forme une large frange de **transition paysagère entre la Thiérache bocagère au Nord et la grande plaine agricole au Sud**. A ce titre, elle se caractérise par la **mixité de ses paysages** empruntant les composantes paysagères de l'une ou de l'autre entité géographique qui l'avoisine.

En effet, la **trame bocagère** qui persiste en périphérie des zones urbanisées, n'est pas sans rappeler le maillage bocager de la «Haute» Thiérache. Inversement, l'omniprésence de l'activité agricole fonde un **paysage d'openfield** qui se calque davantage sur celui de la grande plaine agricole. Cette transition entre deux entités se retrouve dans la forme des implantations urbaines. Le Nord de la Basse-Thiérache s'individualise par son habitat diffu à dominante linéaire alors que les villages du Sud de l'entité ont adopté une morphologie plus groupée adaptée à l'exploitation agricole.

Plusieurs vallées incisent le plateau, avec celles de la Brune, de la Serre et du Hurtaut qui induisent une typologie de **paysage ondulé**. Ces **vallées** figurent des espaces particuliers d'un point de vue patrimonial en raison de la présence de nombreuses **églises fortifiées** et sont ainsi intégrées aux zones de **vigilance patrimoniale** du SRCAE (cf. carte 9 p19). Le bourg de **Parfondeval**, sis à 10km environ, est le lieu le plus reconnu en termes de fréquentation, à l'échelle de l'aire d'étude. La **vallée de la Serre** est quant à elle recensée en tant que **paysage emblématique** du SRCAE (cartes 7-8 p18-19).

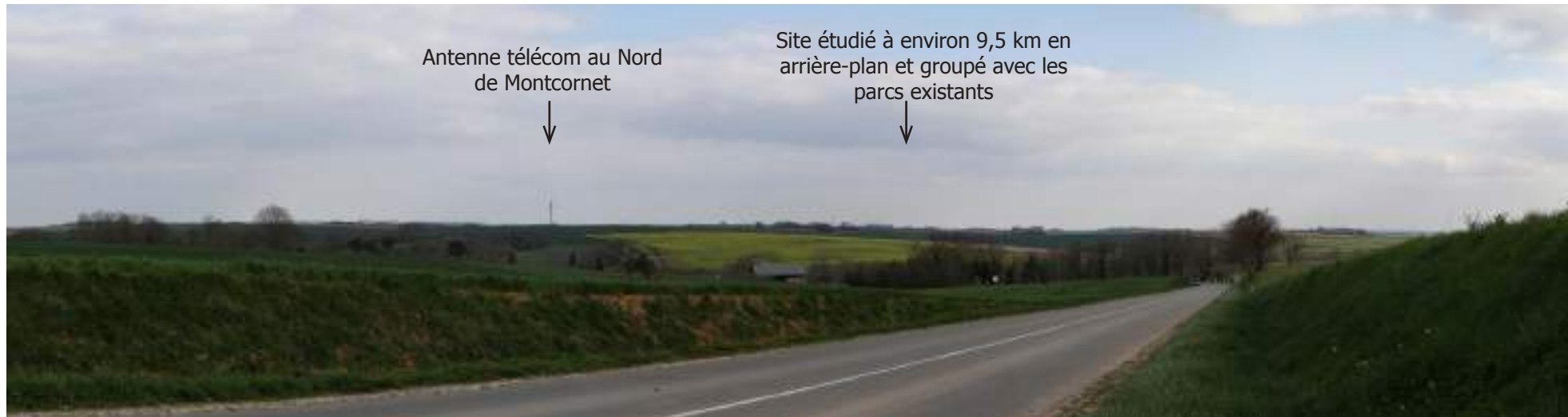
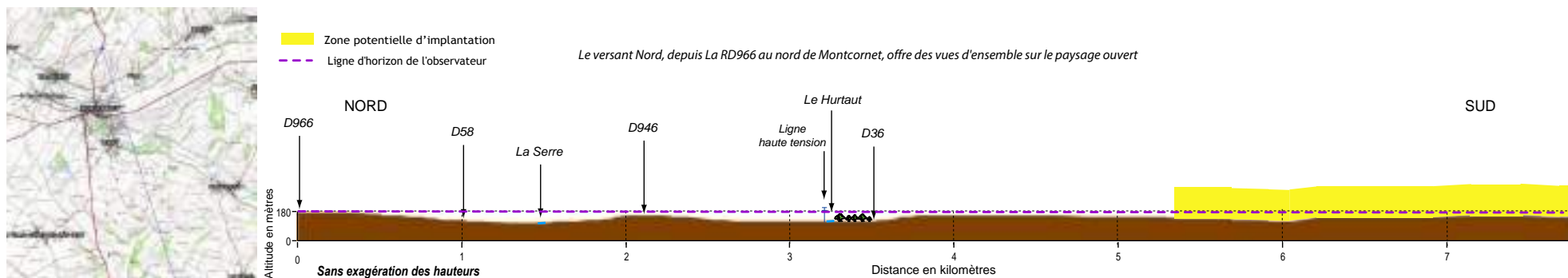


Fig. 13. Paysage ondulé par la présence de vallées. Plateau de grandes cultures et vallées. Vue vers le Sud depuis la RD966 au Nord de Vigneux-Hocquet



Fig. 14. Paysage ondulé par la présence de vallées. Plateau de grandes cultures et vallée de la Serre. Vue vers le Sud depuis la RD966 au Nord de Montcornet.



Coupe 1. Coupe depuis la RD966 au Nord de Montcornet et de la vallée de la Serre

Organisation des vues

Dans ce contexte, les **vues plus courtes et fermées dans les vallées alternent avec des vues lointaines et larges depuis les plateaux ouverts de grandes cultures**.

Les **parcs éoliens existants au Sud** dans la grande plaine agricole se lisent en arrière-plan depuis les plateaux dégagés.

Rapport au site éolien étudié

Le site étudié s'inscrit dans des **vues proches à lointaines** depuis cette unité. A l'instar de l'entité précédente, il est toujours perçu avec les autres parcs éoliens existants. Du fait de la **juxtaposition du site avec l'ensemble éolien limitrophe**, la sensibilité est **modérée à faible en s'éloignant**. En effet **le regroupement avec un parc existant limite les enjeux liés à la création d'un nouveau site éolien**, en particulier dans ce contexte comprenant déjà plusieurs parcs.

Depuis les **fonds des vallées éloignées** du site, la **sensibilité est très faible à nulle** sous l'influence du relief et de la distance. Des **vues d'ensemble comprenant le site étudié** sont possibles depuis le haut de **versant Nord de la vallée de la Serre** et notamment depuis le Nord de Montcornet sur la route principale RD966.





Fig. 15. Bâti à pans de bois à Grandrieu



Fig. 16. Eglise fortifiée de Plomion



Fig. 17. Paysage de vallée et prairies (Parfondeval)



Fig. 18. Paysage cultivé et boisé, forêt de la Haye d'Aubenton. Vue depuis la RD29



Fig. 19. Paysage vallonné, boisé et bocager. Vue depuis la RD977 au Nord de Grandrieu



Fig. 20. Paysage de plateau de grandes cultures ponctuées de bois. Vue depuis la RD29 à l'Ouest de Brunehamel.

### Localisation de l'unité

La Thiérache bocagère s'étend **au Nord** de l'aire d'étude et de la Basse Thiérache, **dans le périmètre éloigné**. La **limite du périmètre éloigné** s'appuie sur le **massif forestier de la Haye d'Aubenton**.

### Caractéristiques de l'unité

Située à la frontière du département de l'Aisne, la Thiérache bocagère est bordée, au Nord par le département du Nord et la Belgique et, à l'Ouest par le département des Ardennes.

Cette position limitrophe fonde la ressemblance entre les paysages de Thiérache et ceux de ses pays voisins. En effet les composantes paysagères qui caractérisent la Thiérache bocagère (**haies, urbanisation dispersée, vallonnements, prairies...**), ne sont pas interrompues brusquement lorsque l'on quitte cette unité et une transition paysagère s'observe.

Progressivement, l'activité pastorale cède le pas à l'exploitation agricole et, surtout, le **maillage bocager, véritable identité culturelle de la Thiérache bocagère**, est grignoté par les cultures.

Le **périmètre d'étude éloigné** concerne **l'extrémité Sud de l'unité paysagère de la Thiérache bocagère**. Ainsi une **transition s'observe avec la Basse Thiérache**, notamment par la **présence de plateaux de grandes cultures**.

Le mode d'implantation urbaine est également un critère de délimitation de l'entité. La Thiérache bocagère s'individualise par son **habitat dispersé** issu des défrichements médiévaux. Cette morphologie urbaine, caractéristique des paysages de bocage, se fait plus rare dans la Basse-Thiérache.

La Thiérache bocagère intègre la vaste entité culturelle de la Thiérache dont **l'image est celle d'un paysage vallonné striés de haies**, qui lui vaut son nom de **"Normandie Picarde"**.

Cette entité recoupe la zone de vigilance patrimoniale identifiée dans le SRE Picardie (cf. carte 9 p19) en raison de la présence d'**églises fortifiées**. Le bourg de **Plomion** (à environ 16km du site étudié), et sa base de loisirs au niveau de la Nigaudière (qui accueille un tourisme international, dont beaucoup de néerlandais) est le lieu le plus reconnu de cette unité paysagère.

### Organisation des Vues

Dans ce contexte vallonné, bocager et boisé, les **vues** sont **découpées en plans** par la végétation et le relief. A l'échelle du périmètre d'étude, les **plateaux offrent aussi des vues lointaines**.

Dans les **vallées, les vues** sont **courtes et fermées**.

### Rapport au site éolien étudié

La distance de l'unité paysagère par rapport au site éolien étudié (au minimum 10km) induit une **faible sensibilité**. Depuis les **fonds vallées** qui représentent le paysage typique de la Basse Thiérache avec le bocage, la **sensibilité est très faible à nulle**, sous l'influence du relief et de la distance.

Des vues **lointaines** vers le site étudié sont possibles depuis cette unité depuis les plateaux dégagés. Lorsqu'il est visible, le site se perçoit **de manière groupée avec les parcs éoliens limitrophes** du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet.





Fig. 21. Paysage ondulé par la présence de vallées. Vue depuis la RD978 près de Vaux-les-Rubigny.



Fig. 22. Paysage vallonné et boisé (au Sud de Roquigny)



Fig. 23. Paysage cadré par des massifs forestiers à l'Est. Vue vers l'Est depuis la RD978 à Mainbressy.



Fig. 24. Paysage de plateau ouvert. Vue vers l'Ouest depuis la RD978 près de Vaux-les-Rubigny

### Localisation de l'unité

La Thiérache Ardennaise prolonge les unités de la Basse Thiérache et de la Thiérache bocagère à l'Est dans le département dans Ardennes. A l'échelle de l'aire d'étude, cette unité s'étend **dans le périmètre rapproché à éloigné**. La **limite du périmètre éloigné** s'appuie sur le **massif forestier de Signy-l'Abbaye**.

### Caractéristiques de l'unité

Les caractéristiques de **paysage vallonné, bocager et boisé** définie pour les autres unités de la Thiérache se retrouvent dans la Thiérache Ardennaise.

La Thiérache Ardennaise est constituée d'un ensemble de collines dont le sommet forme une succession de plateaux. A l'échelle de l'aire d'étude, les vallées de la Malacquoise, de la Serre et leurs affluents donnent lieu à une **alternance de plateaux et vallées** qui contrastent par leur occupation du sol et leur ambiance.

Les nombreuses prairies présentes principalement dans les vallées sont utilisées pour l'**élevage bovin**, tandis que les **plateaux** sont exploités par des **parcelles ouvertes de grandes cultures**. C'est notamment le cas **dans l'Ouest de l'unité** où s'observe une **transition paysagère avec l'unité de la plaine de grandes cultures**.

La présence de **forêts sur les reliefs** caractérise aussi cette unité, avec celles d'Estremont et de Signy-l'Abbaye. Les haies bocagères se retrouvent dans les vallées.

Les bourgs sont majoritairement localisés dans les vallées ou sur leurs versants. Celui de Signy-l'Abbaye est hors du périmètre éloigné. La forêt de Signy-l'Abbaye sépare le périmètre d'étude du vallon dans lequel est bâti le bourg.

### Organisation des vues

Depuis les plateaux, les **forêts** constituent souvent la ligne d'horizon. C'est le cas **dans l'Est du périmètre éloigné** (forêt d'Estremont, forêt de Signy-l'Abbaye...). Dans les **vallées** les **vues** sont **cadrées** par les versants. Les **vues** sont **plus larges et lointaines depuis les plateaux**, avec lecture de plusieurs plans formés par les ondulations dues aux vallées.

### Rapport au site éolien étudié

Le site étudié s'inscrit dans des **vues proches à lointaines** depuis les plateaux dégagés de cette unité. Il est perçu avec les autres parcs éoliens existants. Le site **se regroupe** notamment **avec le parc éolien limitrophe et celui de Renneville**. La sensibilité est **faible**. Le **regroupement avec un parc existant limite la création d'un nouveau site éolien** dans ce contexte comprenant déjà plusieurs parcs.

Depuis les **fonds des vallées éloignées** du site, la **sensibilité est très faible à nulle** sous l'influence du relief et de la distance.





Fig. 25. Paysage vallonné. Vallon de Saint-Fergeux



Fig. 26. Paysage vallonné. Vallon de Chappes

Localisation de l'unité

Cette unité paysagère s'étend **dans l'Est** de l'aire d'étude dans les **périmètres rapproché à éloigné** dans le département des Ardennes. Une **transition** paysagère s'observe avec la plaine ouverte présente à l'Ouest, et les paysages plus vallonnés de la Thiérache à l'Est.

Caractéristiques de l'unité

Cette unité combine deux caractères bien distincts : **au Sud un paysage de grandes cultures qui devient de plus en plus vallonné vers le Nord.** De nombreux vallons incisent le plateau, avec des ondulations douces en transition avec la Champagne crayeuse, et des vallons plus marqués où dominent les reliefs de Chappes, des Monts de Séry, de Chatillon et d'Olivet.

**Prairies et terres labourables se partagent l'espace**, en fonction de la pente et du caractère inondable des parcelles. Ainsi, l'activité agricole de type polyculture / élevage prédomine. Le maillage de l'habitat, concentré principalement près des cours d'eau ou sur les hauteurs, reste isolé.

Les **paysages bocagers** du Porcien sont identifiés dans le **SRE Champagne-Ardenne** en tant que paysage très sensible à l'éolien et le **paysage du Haut-Porcien** comme sensible (cf. carte 10 page 20, cartes 11 et 12 page 21).

Organisation des vues

Dans ce contexte, les **vues plus courtes et fermées dans les vallées alternent avec des vues lointaines et larges depuis les plateaux ouverts de grandes cultures.**

Les **parcs éoliens existants** se lisent dans le paysage ouvert de grandes cultures notamment depuis la route principale RD946.

Rapport au site éolien étudié

Le site étudié s'inscrit dans des **vues proches à lointaines** depuis les plateaux dégagés de cette unité. Il est perçu avec les autres parcs éoliens existants. Le site **se regroupe** notamment **avec le parc éolien limitrophe et celui de Renneville et de Sévigny Waleppe**. La sensibilité est **modérée à faible en s'éloignant**. Le **regroupement avec un parc existant limite la création d'un nouveau site éolien** dans ce contexte comprenant déjà plusieurs parcs.

Depuis les **fonds des vallées éloignées** du site, la **sensibilité est très faible à nulle** sous l'influence du relief et de la distance.



Fig. 27. Paysage vallonné et ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord-Ouest depuis la RD946 au Nord d'Eclcy



Fig. 28. Paysage vallonné et ouvert de grandes cultures et parcs éoliens. Vue vers le Nord-Ouest depuis la RD946 au Sud de Fraillécourt





Fig. 29. Paysage ouvert de grandes cultures. Vue vers le Nord depuis la RD966 au Sud de Nizy-le-Comte



Fig. 30. Vallée de l'Aisne. Vue vers le Sud depuis la RD926 à l'Ouest de Château-Porcien

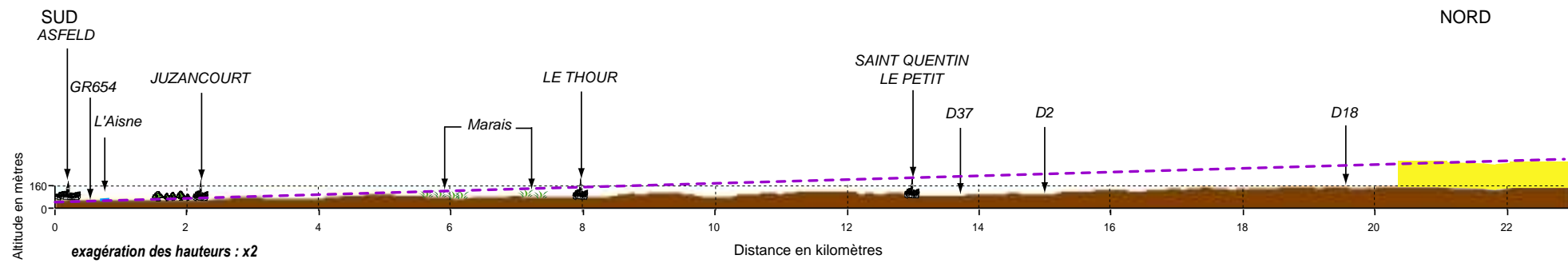


Fig. 31. Canal dans la vallée de l'Aisne à Château-Porcien



Fig. 32. Paysage fermé dans la vallée de l'Aisne

Zone potentielle d'implantation  
Ligne d'horizon de l'observateur



Coupe 2. Coupe depuis la vallée de l'Aisne à Asfeld

Depuis le fond de vallée de l'Aisne, le relief, la végétation et la distance limitent les vues vers la zone potentielle d'implantation du projet

### Localisation de l'unité

Cette unité est comprise dans le département des Ardennes dans le **Sud du périmètre éloigné** et s'étend au-delà au Sud. La **vallée de l'Aisne** constitue la **limite Sud du périmètre éloigné**.

### Caractéristiques de l'unité

Une transition paysagère s'observe avec les paysages de la plaine de grandes cultures à l'Est dans le département de l'Aisne, et les paysages du Haut-Porcien au Nord.

A l'échelle de l'aire d'étude, le paysage est composé d'**ondulations douces du relief** créées par des vallées affluentes de celle de l'Aisne. De **grandes étendues occupées par des grandes cultures** prolongent l'unité de la plaine de grandes cultures autour de la route principale RD966.

Plusieurs parcs éoliens sont présents dans ce secteur Sud du périmètre éloigné.

La **vallée de l'Aisne** présente un fond large, mêlant bois, cultures et prairies. Le **canal** des Ardennes l'emprunte. Château-Porcien et Asfeld sont les bourgs principaux à l'échelle de l'aire d'étude.

La **vallée de l'Aisne** est identifiée dans le **SRE** Champagne-Ardenne en tant que paysage **très sensible à l'éolien** (cf. carte 10 page 20, carte 11 page 21).

### Organisation des vues

Dans ce contexte, les **vues plus courtes et fermées dans les vallées dont celle de l'Aisne alternent avec des vues lointaines et larges depuis les espaces ouverts de grandes cultures**.

Les **parcs éoliens existants** se lisent dans le paysage ouvert de grandes cultures dont depuis la route principale RD966.

### Rapport au site éolien étudié

Le site étudié s'inscrit dans des **vues lointaines** depuis les plateaux dégagés de cette unité. Il est perçu avec les autres parcs éoliens existants. Le site **se regroupe** notamment **avec le parc éolien limitrophe** (Lislet et Montcornet, Bois de Lislet) **et celui de Renneville et Sévigny Waleppe**. La sensibilité est **faible**. Le **regroupement avec un parc existant limite la création d'un nouveau site éolien** dans ce contexte comprenant déjà plusieurs parcs.

Depuis les **fonds des vallées éloignées** du site, la **sensibilité est très faible à nulle** sous l'influence du relief et de la distance. C'est le cas depuis la **vallée de l'Aisne** qui est **éloignée d'environ 16 km** du site étudié.



Les Atlas des Paysages de l'Aisne et de Champagne-Ardenne précisent les évolutions des paysages de l'aire d'étude qui sont principalement celle de **l'évolution agricole et celle de la création de parcs éoliens.**

La superficie des parcelles de grandes cultures augmente et le nombre de prairies d'élevage diminue sur le plateau. Les structures bocagères autour des bourgs et dans les vallées sont aussi en régression. Les trames parcellaires du plateau s'agrandissent sous l'influence de la mécanisation (grandes cultures).

Plusieurs parcs sont en exploitation, ou accordés, et d'autres sont en étude. Les parcs éoliens ont participé à l'évolution des paysages depuis une dizaine d'années.

## 1.2. L'organisation du paysage et des vues

### 1.2.2. Unités paysagères : synthèse

Le site étudié s'inscrit dans un **paysage ouvert de grandes cultures** déjà investi par la **présence de plusieurs parcs éoliens.** Cette zone d'implantation potentielle a ainsi été définie avec pour objectif un **regroupement avec les parcs existants.**

Considérant l'aire d'étude dans sa globalité, le site est **éloigné** des **paysages reconnus** que sont les **vallées bocagères de la Thiérache et du Haut-Porcien, mais pas de la vallée du Hurtaut qui le borde au Nord.**

La **vallée de la Serre** se trouve à **environ 4 km** au Nord du site, ce qui limite les enjeux visuels depuis le fond de vallée en s'éloignant. Des vues proches s'organisent en revanche depuis son versant Nord (Montcornet, Chaourse), avec une lecture du site en ligne de crête, associée à la perception des parcs éoliens de Lislet et Montcornet, et du Bois de Lislet.

La **vallée de l'Aisne** quant à elle est localisée à plus de 15 km au Sud, ce qui n'induit qu'une sensibilité très faible depuis cette vallée.

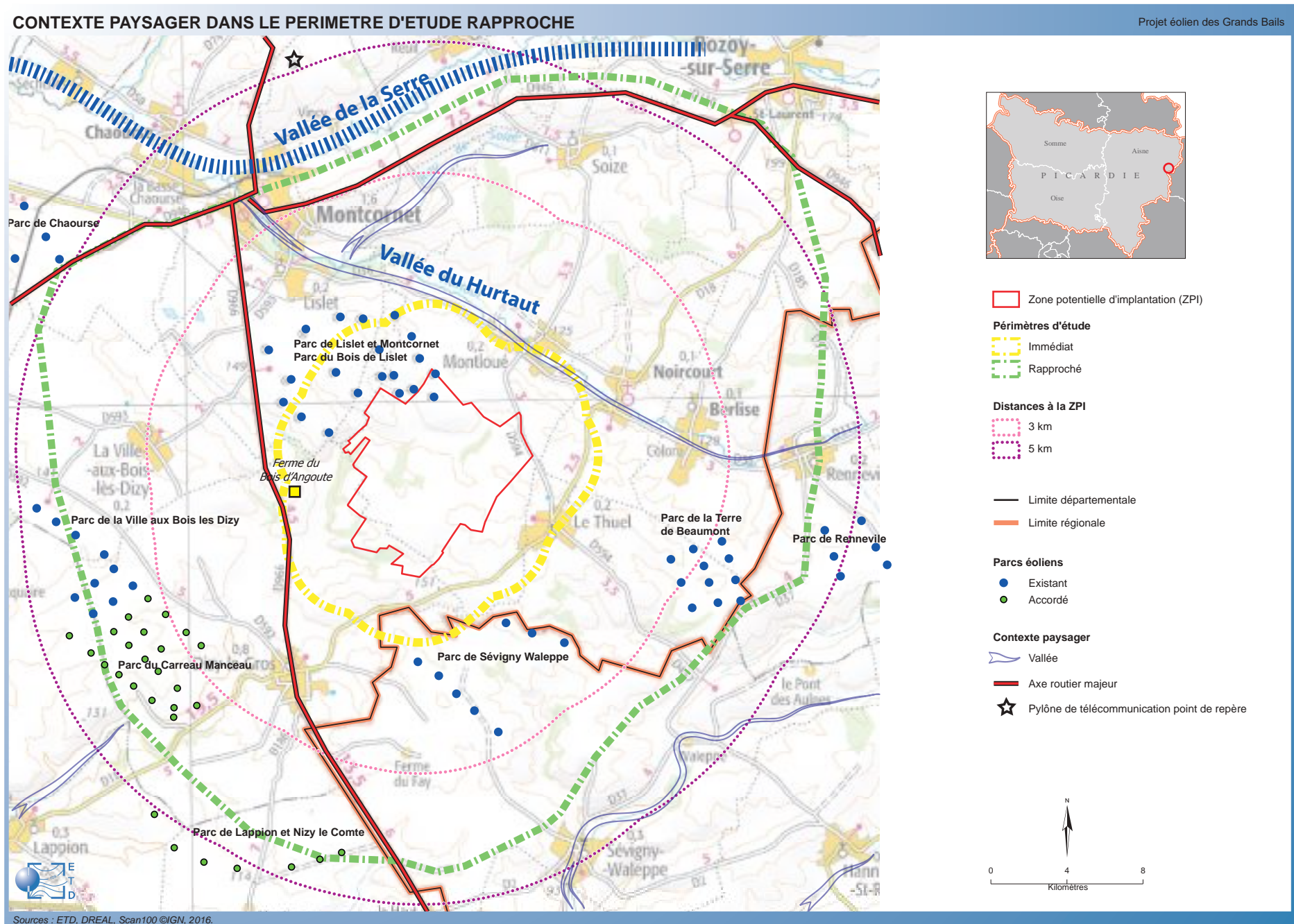
**À l'échelle du périmètre éloigné,** la **sensibilité** du site est **globalement faible.** Elle apparaît **modérée** au niveau du **périmètre rapproché.** En effet à cette échelle d'analyse, les enjeux rattachés à la zone d'implantation potentielle retenue, découlent de la **proximité de la vallée du Hurtaut** au Nord. A cela s'ajoute également la **sensibilité des bourgs proches en raison de l'existence d'autres parcs éoliens et donc des effets cumulés potentiels.**

*Les perceptions depuis ces points sensibles (vallée du Hurtaut et bourgs proches) sont analysées dans la partie suivante.*



# 1.2. L'organisation du paysage et des vues

## 1.2.3. Le contexte paysager proche



Carte 20. Contexte paysager à l'échelle rapprochée

Le périmètre rapproché s'étend dans un **paysage ouvert de grandes cultures** qui correspond à l'unité paysagère de «la plaine de grandes cultures».

La **vallée du Hurtaut** traverse le périmètre rapproché de l'Est vers le Nord-Ouest et passe **au Nord du site** étudié. La **vallée de la Serre** est quant à elle localisée en limite Nord du périmètre rapproché entre Montcornet et Rozoy-sur-Serre, à **environ 4 km** du site étudié.

Le **site** s'inscrit **entre les bourgs de Montcornet au Nord-Ouest, Rozoy-sur-Serre au Nord-est et Dizy-le-Gros au Sud-Ouest**. Sur le site, les **parcelles** sont exploitées par des **grandes cultures, avec quelques bosquets**. Plusieurs **chemins agricoles** le desservent.

Plusieurs **routes principales** sont présentes dans le périmètre rapproché : la **RD966** à l'Ouest entre Dizy-le-Gros et Montcornet, la **RD946** en limite est entre Fraillicourt et Rozoy-sur-Serre et au Nord entre Montcornet et Rozoy-sur-Serre. Ces routes n'empruntent pas les vallées. Ainsi, des **vues larges et lointaines** s'observent depuis ces axes de desserte.

L'**habitat** est **groupé en bourgs** qui se répartissent sur le plateau (Dizy-le-Gros, le Thuel, la Ville aux Bois les Dizy) ou dans les vallées (Montloué, Noircourt, Berlise, Renneville, Lislet dans la vallée du Hurtaut, Montcornet dans la vallée de la Serre, Soize dans le vallon de Soize). Une **ferme isolée** est inventoriée dans le **périmètre immédiat** (1 km au site) sur le plateau, celle du **Bois d'Angoute à l'Ouest**.

Le paysage est aussi caractérisé par la présence de **parcs éoliens** :

- l'ensemble formé par les parcs de Lislet et Montcornet, et du Bois de Lislet limitrophe au Nord-Ouest du site,
- le parc de la Terre de Beaumont à l'Est à environ 2,8 km,
- le parc de Sévigny-Waleppe au Sud et Sud-est à environ 1,5 km,
- l'ensemble formé par les parcs du Carreau Manceau et de la Ville aux Bois les Dizy au Sud-Ouest du site à environ 3 km.





Fig. 33. Vallée du Hurtaut. Vue vers l'Ouest depuis la RD36 à la sortie Ouest de Renneville. Parc éolien de la Terre de Beaumont.



Fig. 34. Vallée du Hurtaut et bourg de Berlise vus depuis la RD36. Vue vers l'Ouest.

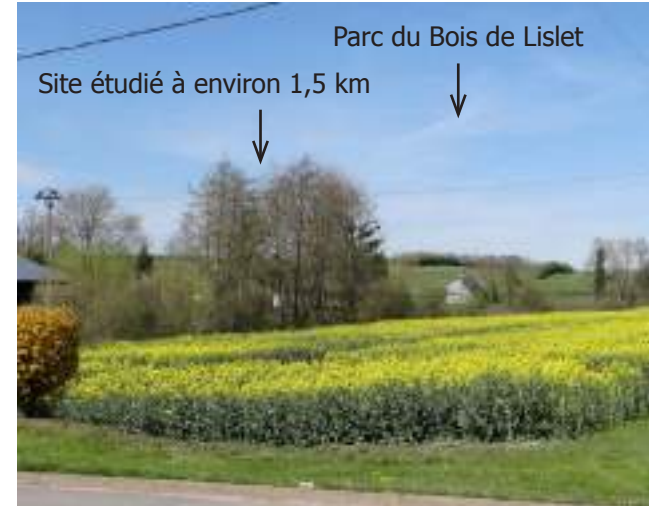


Fig. 35. Vallée du Hurtaut depuis le bourg de Noircourt. Vue vers le Sud-Ouest.



Fig. 36. Vallée du Hurtaut et bourg de Montloué vus depuis le Nord sur la RD611

La vallée du Hurtaut est localisée au Nord du site et empruntée par la route **RD36** qui relie les bourgs de la vallée.

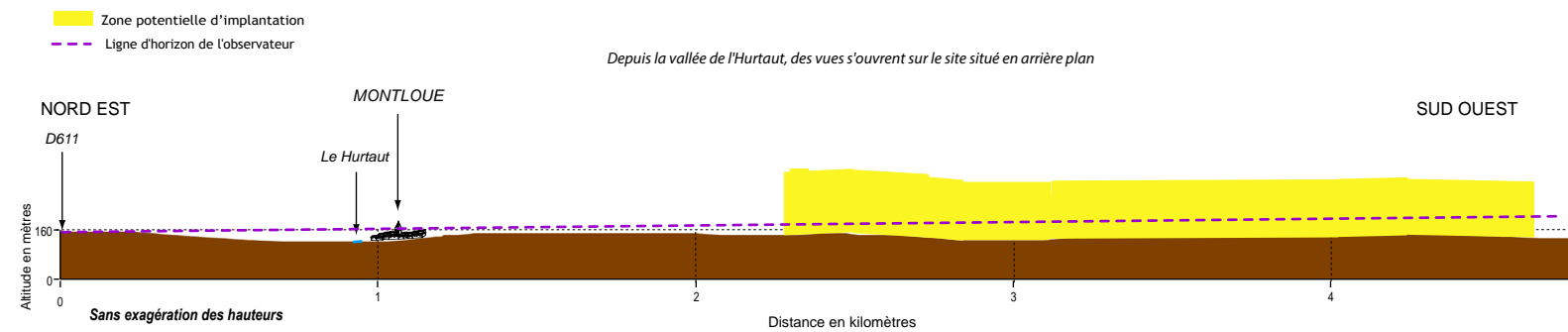
Les versants présentent un **dénivelé d'environ 40 m**. Les vues depuis la RD36 et le fond de vallée sont cadrées par ces coteaux. Les parcs éoliens existants localisés au Sud sont perceptibles depuis le fond de vallée en fonction du relief, de la végétation et de la distance à l'observateur. Par exemple, le parc éolien de la Terre de Beaumont s'observe depuis la sortie Ouest de Renneville. Les parcs éoliens limitrophes au site étudié peuvent également être perçus partiellement depuis le bourg de Montloué.

Le site étudié, et en particulier le Nord du site, se lit depuis la vallée. Les **vues les plus proches** concernent le **bourg de Montloué, avec lecture du Nord du site à environ 1 km sur la ligne de relief formée par le haut de versant**. Depuis les autres bourgs, les perceptions sont conditionnées par le relief, la végétation et le bâti.

Des **vues d'ensemble** sur la **vallée, les parcs éoliens et le site** étudié sont possibles **depuis le haut du versant Nord** : sur la RD611 au Nord de Montloué, sur la RD18 au Nord de Noircourt, ou encore depuis le haut du bourg de Berlise (église). Le **site** s'inscrit alors **dans le prolongement Sud-est des parcs existants** de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet. Il se lit avec les parcs existants de la Terre de Beaumont et de Sévigny-Waleppe Sud à l'Est, et peut se superposer à d'autres parcs sis en arrière-plan (tel celui du Carreau Manceau).



Fig. 37. Vue vers le Sud-Ouest depuis l'entrée Nord de Montloué



Coupe 3. Coupe depuis le Nord de Montloué

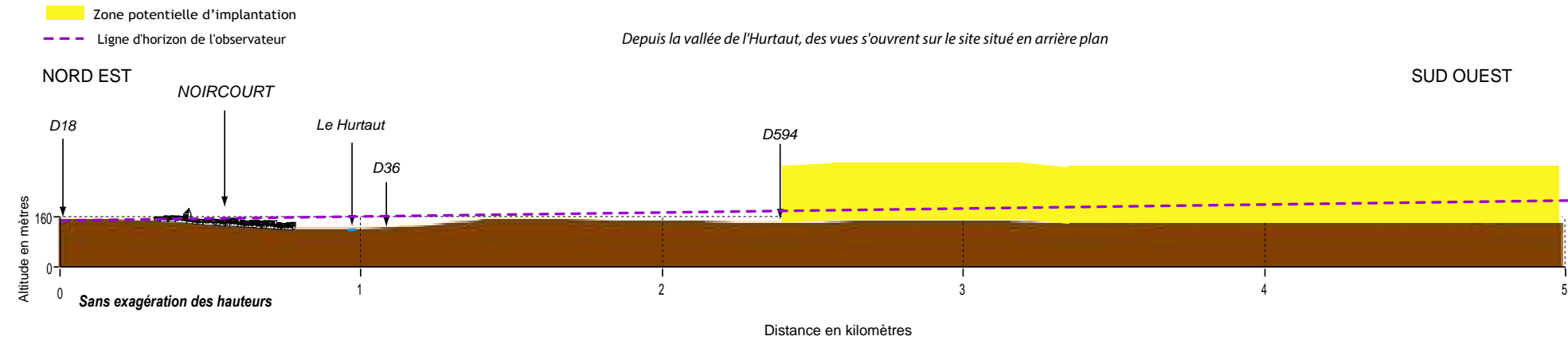


Fig. 38. Vue vers le Sud-Ouest depuis Montloué





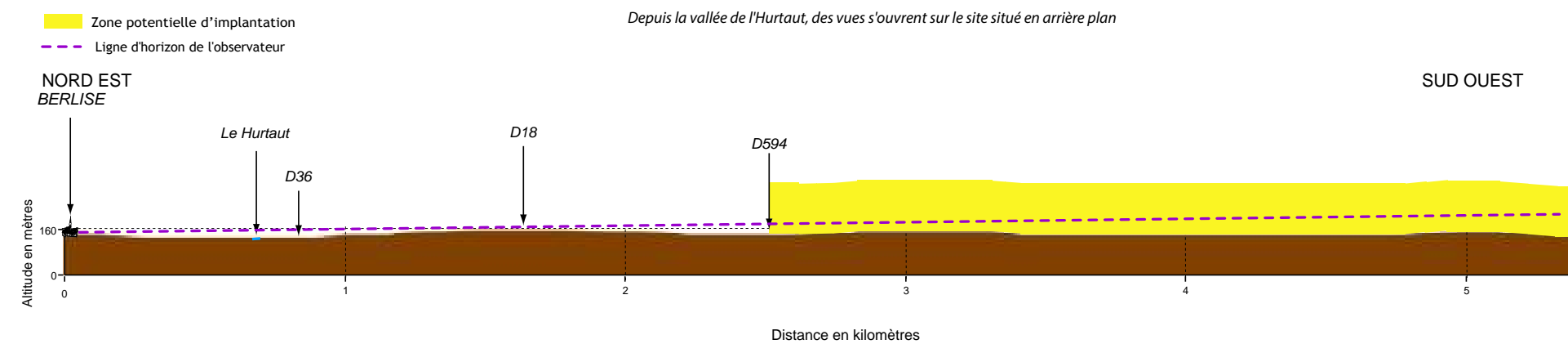
Fig. 39. Vue vers le Sud depuis le Nord de Noircourt.



Coupe 4. Coupe depuis le Nord de Noircourt



Fig. 40. Vue vers le Sud-Ouest depuis le haut de Berlise depuis l'église



Coupe 5. Coupe depuis l'église de Berlise



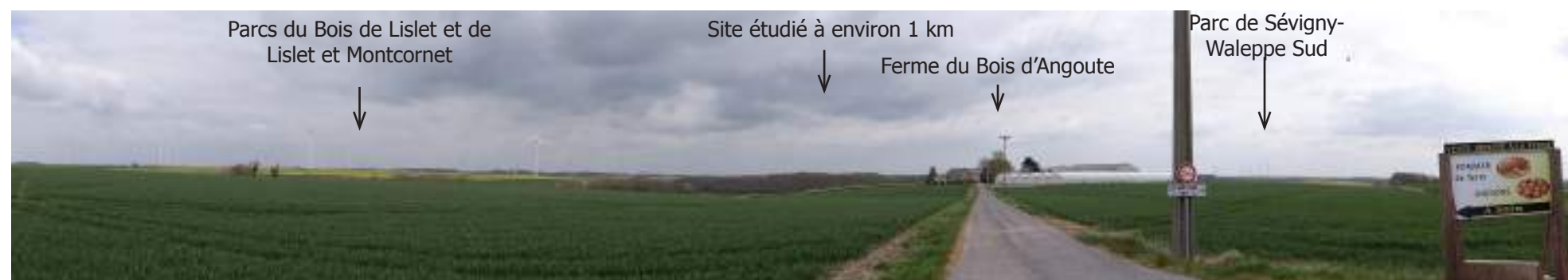


Fig. 41. Vue depuis la RD966 au niveau de la ferme du Bois d'Angoute à l'Est du site.



Fig. 42. Vue depuis la RD966 à l'entrée Sud de Dizy-le-Gros



Fig. 43. Vue depuis la RD18 à l'entrée Nord de Le Thuel



Fig. 44. Vue depuis la RD593 à la sortie est de la Ville aux Bois les Dizy

Le **site** est compris **dans les vues larges et lointaines** qui s'observent depuis le paysage de grandes cultures du périmètre rapproché.

C'est le cas depuis les **axes routiers** principaux et depuis les bourgs, notamment les **entrées/sorties de bourgs** (Dizy-le-Gros, le Thuel, La Ville-aux-Bois-les-Dizy).

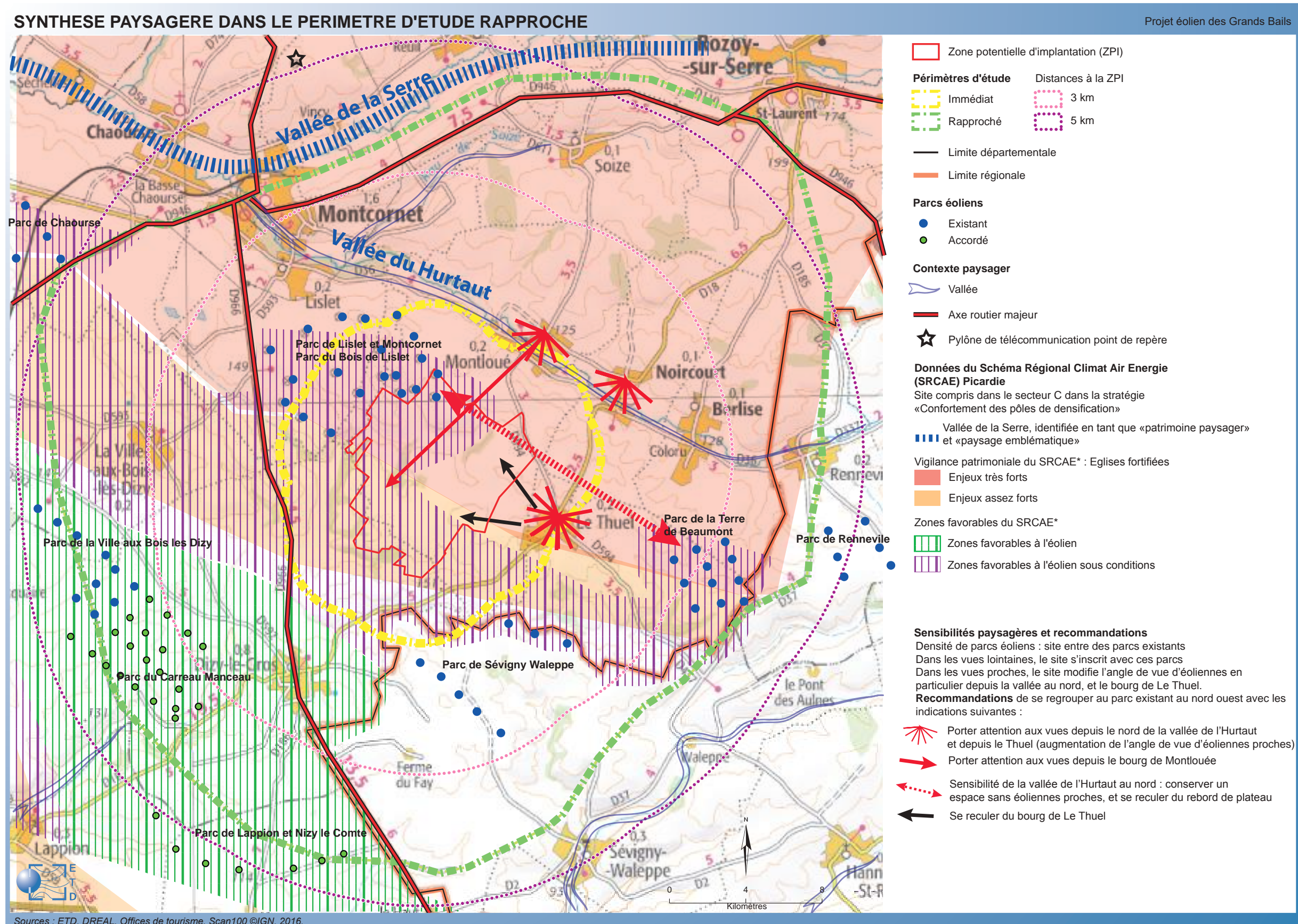
Le **site** est perçu avec d'autres parcs éoliens et s'inscrit **dans le prolongement Sud-est des parcs existants** de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet.



# 1.2. L'organisation du paysage et des vues

## 1.2.3. Le contexte paysager proche : synthèse

La carte ci-dessous synthétise le contexte paysager proche et les sensibilités du site.



Carte 21. Synthèse paysagère à l'échelle rapprochée



## 1.3. Patrimoine et Tourisme

### Analyse des enjeux

L'étude paysagère a pour objectif de définir les enjeux visuels avec les sites patrimoniaux et touristiques. Elle s'appuie sur un inventaire de ces lieux et une analyse établie à l'aide d'une phase de terrain et de critères paysagers :

- Quelles vues du site éolien depuis le site patrimonial ou touristique ?
- A quelle distance ?
- Quelle emprise du site éolien dans le panorama ?
- Quels enjeux de covisibilité avec le monument ou le site patrimonial ?

L'évaluation de l'enjeu lié à un monument historique s'appuie sur sa reconnaissance (guides touristiques, données DRAC et DREAL), sa position en point de repère paysager et sur les données du schéma éolien régional et des atlas des paysages.

Les jeux de relief, la présence de végétation et la distance vont intervenir dans la définition de la sensibilité du patrimoine et du tourisme vis-à-vis du projet éolien. Par exemple, la sensibilité sera nulle à très faible pour les sites patrimoniaux et touristiques présents dans les vallées encaissées et les cœurs de bourgs à l'échelle du périmètre éloigné.

Depuis les éléments patrimoniaux et touristiques proches ou présents sur les points dégagés, des vues vers la ZIP peuvent s'organiser. La sensibilité sera alors aussi fonction de la reconnaissance du site considéré (niveau de protection, notoriété, fréquentation...) et de la distance au site éolien étudié.

*Dans les tableaux suivants sont également présentés plusieurs éléments : tel le périmètre ou la distance au site. La date de construction des monuments est issue de la base Mérimée (données incomplètes).*

### 1.3.1. Patrimoine bâti et paysager : les monuments historiques et les sites inscrits et classés

#### Données

Les Monuments Historiques (MH) ont été répertoriés à l'aide de la base Mérimée, tandis que les Sites Inscrits (SI) et Classés (SC) l'ont été à l'aide des données de la DREAL Picardie.

La carte est complétée par les listes des monuments historiques et sites présents dans le périmètre d'étude du projet éolien. Les listes sont présentées avec une classification par la distance au site éolien et par périmètre d'étude.

Les données ont enfin été complétées par les sites mémoriels de la première guerre mondiale proposés pour une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### Inventaire à l'échelle du projet

51 monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude. La plupart d'entre eux sont cependant éloignés du site.

**3 monuments** sont présents dans le **périmètre rapproché : l'église de Noircourt, l'église Saint-Martin et l'ermitage de Montcornet. Aucun n'est compris dans le périmètre immédiat.**

On peut noter de **nombreux monuments religieux**, avec la présence dans le Nord de l'aire d'étude des **églises fortifiées de Thiérache**.

Il existe aussi un site inscrit en limite est de l'aire d'étude, celui des Monts de Séry. Le bourg de Parfondeval possède le label «Plus beau village de France». Le jardin du château de Bosmont-sur-Serre possède le label «jardin remarquable».

Enfin il faut relever qu'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) a été mise en oeuvre à Asfeld en limite Sud-est, à 20km de la Zone d'implantation potentielle du projet. Celle-ci n'a toutefois plus de statut juridique, les ZPPAUP ayant vu leur caractère réglementaire disparaître le 14/07/2015 au profit des AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), elles-mêmes remplacées par un outil de protection à l'enveloppe élargie nommé Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). D'initiative de l'Etat, le classement de la ZPPAUP en SPR n'est pas systématique et doit faire l'objet d'une enquête publique. A ce jour aucune procédure de mise en oeuvre de SPR sur Asfeld n'est connue.

#### Monuments, sites et ZPPAUP

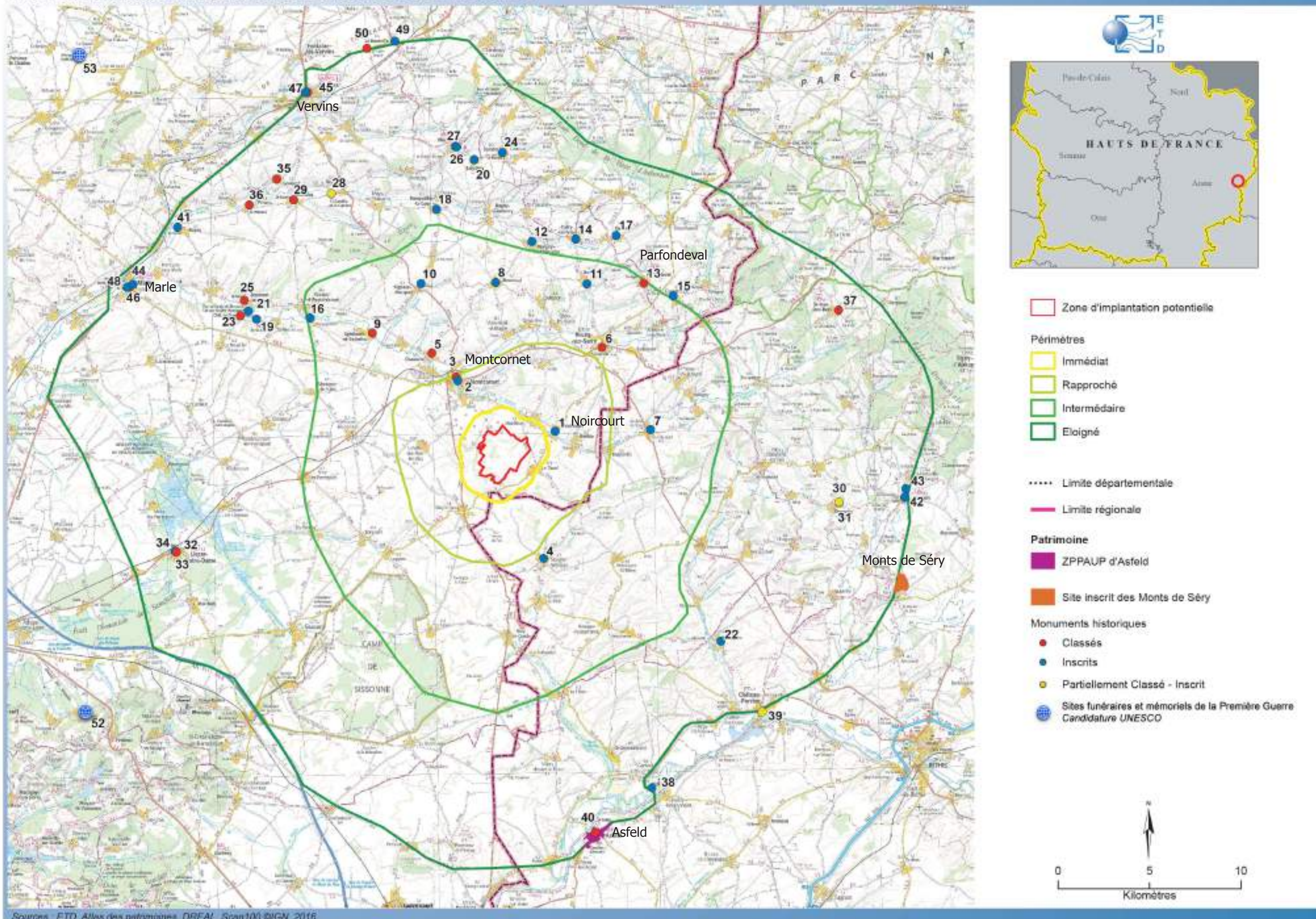
- **Un monument historique** est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit » comme tel, l'inscription étant une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

- **Un site classé ou inscrit** est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

- **Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

Source: Ministère de la Culture, Wikipédia





Carte 22. Patrimoine



Liste des monuments historiques des périmètres rapproché et intermédiaire

DEPARTEMENT	Commune	Monument	Protection	N° sur la carte	Périmètre d'étude	Distance approximative au site étudié en km
AISNE	Noircourt	Eglise Saint-Nicolas de Noircourt	Inscrit	1	Rapproché	1,6
AISNE	Montcornet	Ermitage de Montcornet	Inscrit	2	Rapproché	3,1
AISNE	Montcornet	Eglise Saint-Martin de Montcornet	Classé	3	Rapproché	3,3
ARDENNES	Sévigny Waleppe	Eglise Saint-Leu	Inscrit	4	Intermédiaire	4,9
AISNE	Chaourse	Eglise Saint-Martin de Chaourse	Classé	5	Intermédiaire	5,1
AISNE	Rozoy-sur-Serre	Eglise Saint-Laurent de Rozoy-sur-Serre	Classé	6	Intermédiaire	6,3
ARDENNES	Fraillcourt	Eglise Notre-Dame	Inscrit	7	Intermédiaire	6,6
AISNE	Renneval	Eglise Notre-Dame de Renneval	Inscrit	8	Intermédiaire	7,7
AISNE	Agnicourt-et-Séchelles	Eglise Saint-Médard d'Agnicourt	Classé	9	Intermédiaire	8,2
AISNE	Vigneux-Hocquet	Eglise Saint-Martin de Vigneux-Hocquet	Inscrit	10	Intermédiaire	8,7
AISNE	Archon	Eglise Saint-Martin d'Archon	Inscrit	11	Intermédiaire	8,9
AISNE	Parfondeval	Eglise Saint-Médard de Parfondeval	Classé	13	Intermédiaire	10,5
AISNE	Tavaux-et-Pontséricourt	Eglise Notre-Dame de Tavaux	Inscrit	16	Intermédiaire	11,5

Tableau 2. Liste des monuments historiques des périmètres rapproché et intermédiaire



DEPARTEMENT	Commune	Monument	Protection	N° sur la carte	Périmètre d'étude	Distance approximative au site étudié en km
AISNE	Morgny-en-Thiérache	Eglise Saint-Nicolas de Morgny-en-Thiérache	Inscrit	12	Eloigné	10,1
AISNE	Cuiry-les-Iviers	Eglise Saint-Martin de Cuiry-les-Iviers	Inscrit	14	Eloigné	10,8
AISNE	Grandrieux	Eglise Saint-Nicolas de Grandrieux	Inscrit	15	Eloigné	11,1
AISNE	Dohis	Eglise de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Dohis	Inscrit	17	Eloigné	12,0
AISNE	Nampcelles-la-Cour	Eglise Saint-Martin de Nampcelles-la-Cour	Inscrit	18	Eloigné	12,2
AISNE	Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	Inscrit	19	Eloigné	13,9
AISNE	Bancigny	Eglise Saint-Nicolas de Bancigny	Inscrit	20	Eloigné	14,5
AISNE	Bosmont-sur-Serre	Château de Chambly	Inscrit	21	Eloigné	14,5
ARDENNES	Saint Fergeux	Eglise Saint-Férréol	Inscrit	22	Eloigné	14,6
AISNE	Bosmont-sur-Serre	Abri du Kaiser	Classé	23	Eloigné	14,8
AISNE	Jeantes	Eglise Saint-Martin de Jeantes	Inscrit	24	Eloigné	14,8
AISNE	Bosmont-sur-Serre	Eglise Saint-Rémi de Bosmont-sur-Serre	Classé	25	Eloigné	15,0
AISNE	Plomion	Halle de Plomion	Inscrit	26	Eloigné	15,3
AISNE	Plomion	Eglise Notre-Dame de Plomion	Inscrit	27	Eloigné	15,4
AISNE	Hary	Eglise Saint-Corneille-et-Saint-Cyprien d'Hary	Partiellement Classé-Inscrit	28	Eloigné	15,5
AISNE	Burelles	Eglise Saint-Martin de Burelles	Classé	29	Eloigné	16,4
ARDENNES	Doumely Begny	Chateau : façades et toitures	Partiellement Classé	30	Eloigné	17,1
ARDENNES	Doumely Begny	Communs du Chateau : façades et toitures	Partiellement Inscrit	31	Eloigné	17,1
AISNE	Liesse-Notre-Dame	Presbytère de Liesse-Notre-Dame	Classé	32	Eloigné	17,2
AISNE	Liesse-Notre-Dame	Basilique Notre-Dame de Liesse	Classé	33	Eloigné	17,2
AISNE	Liesse-Notre-Dame	Maison à pan de bois	Inscrit	34	Eloigné	17,2
AISNE	Gronard	Eglise Saint-Théodulphe de Gronard	Classé	35	Eloigné	17,9
AISNE	Prisces	Eglise Saint-Médard de Prisces	Classé	36	Eloigné	17,9
ARDENNES	Saint Jean aux Bois	Halle	Classé	37	Eloigné	18,4
ARDENNES	Balham	Porche du cimetière	Inscrit	38	Eloigné	18,7
ARDENNES	Château Porcien	Eglise Saint-Thibault	Partiellement Classé-Inscrit	39	Eloigné	18,9
ARDENNES	Asfled	Eglise Saint-Didier	Classé	40	Eloigné	19,9
AISNE	Rogny	Eglise Saint-Event de Rogny	Inscrit	41	Eloigné	20,2
ARDENNES	Wasigny	Halle	Inscrit	42	Eloigné	20,6
ARDENNES	Wasigny	Ferme Taton	Inscrit	43	Eloigné	20,6
AISNE	Marle	Relais de poste de Marle	Inscrit	44	Eloigné	20,8
AISNE	Vervins	Eglise Notre-Dame de Vervins	Classé	45	Eloigné	20,9
AISNE	Marle	Eglise Notre-Dame de Marle	Classé	46	Eloigné	20,9
AISNE	Vervins	Remparts de Vervins	Inscrit	47	Eloigné	20,9
AISNE	Marle	Maison des Frères Ignorantins	Inscrit	48	Eloigné	21,0
AISNE	La Bouteille	Eglise Notre-Dame de La Bouteille	Inscrit	49	Eloigné	21,7
AISNE	La Bouteille	Menhir de la Haute-Ronde	Classé	50	Eloigné	21,8
ARDENNES	Séry	Monts de Séry et abords	Site inscrit	51	Eloigné	21,0
AISNE	Veslud	Cimetière Allemand	Candidature UNESCO	52	Eloigné	21,7
AISNE	Le Sourd	Cimetière Franco-Allemand	Candidature UNESCO	53	Eloigné	30,0

Tableau 3. Liste des monuments historiques, site inscrit et ZPPAUP du périmètre éloigné





Fig. 45. Eglise de Noircourt dans le bourg (vue vers le Nord est depuis la RD18)

Seuls trois édifices protégés au titre des monuments historiques sont recensés dans le périmètre rapproché. Il s'agit :

- de l'Église Saint-Nicolas de Noircourt, sise dans la vallée du Hurtaut à environ 1,6 km au Nord-est du site étudié,
- de l'Église Saint-Martin et de l'Ermitage de Montcornet, sis dans la vallée de la Serre à environ 3 km au Nord-Ouest.

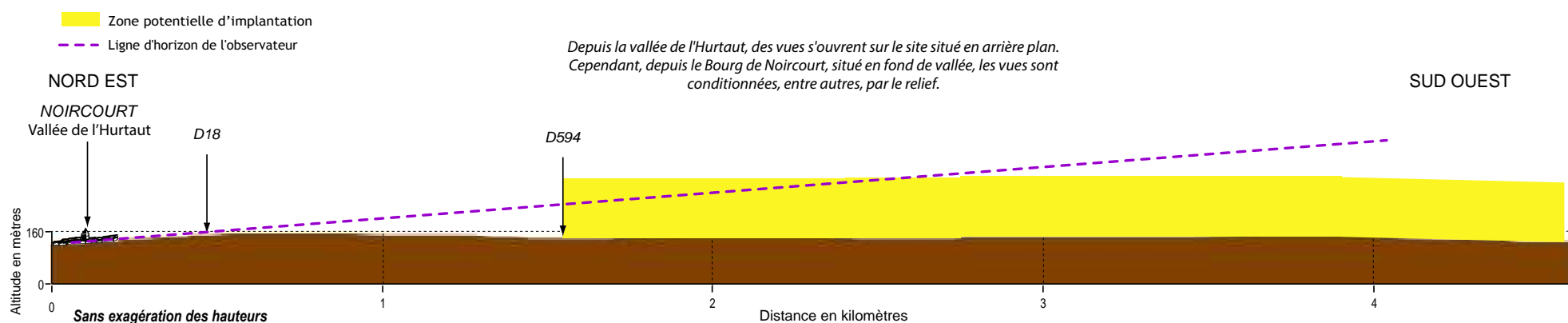
### Noircourt

L'église Saint-Nicolas, inscrite Monument Historique, **s'insère dans le tissu bâti du bourg** de Noircourt, dans le fond de la vallée du Hurtaut. Elle est un exemple d'**église fortifiée**, en majeure partie édifiée au 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs phases de fortification s'y juxtaposent, depuis les éléments défensifs relativement symboliques de la chapelle latérale jusqu'aux tourelles du donjon-porche, et témoignent de fortifications ultimes (17<sup>ème</sup> siècle) qui rapprochent cet édifice d'autres églises de Thiérache.

Au jeu du relief s'ajoutent les éléments bâtis et végétaux qui entourent l'église, contraignant les vues aussi bien en largeur qu'en profondeur (cf. figure 46). Ainsi, bien que très proche (à 1,6km environ au Sud/Sud-ouest de l'église), ce contexte paysager limite les enjeux visuels (cf. coupe). **La sensibilité de ce monument historique peut donc être qualifiée de faible vis-à-vis du projet.**



Fig. 46. Vue vers le Sud et le Sud-Ouest en direction du site éolien depuis l'église de Noircourt (sur la RD18)



Coupe 6. Coupe depuis le bourg de Noircourt







Fig. 47. Eglise Saint-Martin de Montcornet



Fig. 48. Circuit des églises fortifiées à Montcornet

## Montcornet

Deux éléments du patrimoine **s'insèrent dans la trame bâtie** de Montcornet:

- L'**ermitage** de Montcornet (17<sup>ème</sup> siècle), dont les façades et toitures ont été inscrites au titre des monuments historiques, mais dont il ne reste actuellement que des ruines,

- L'**Église Saint-Martin** de Montcornet (Fig. 47), exemple d'**église fortifiée** (16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> siècle) faisant partie du circuit touristique éponyme et classée au titre des Monuments Historiques.

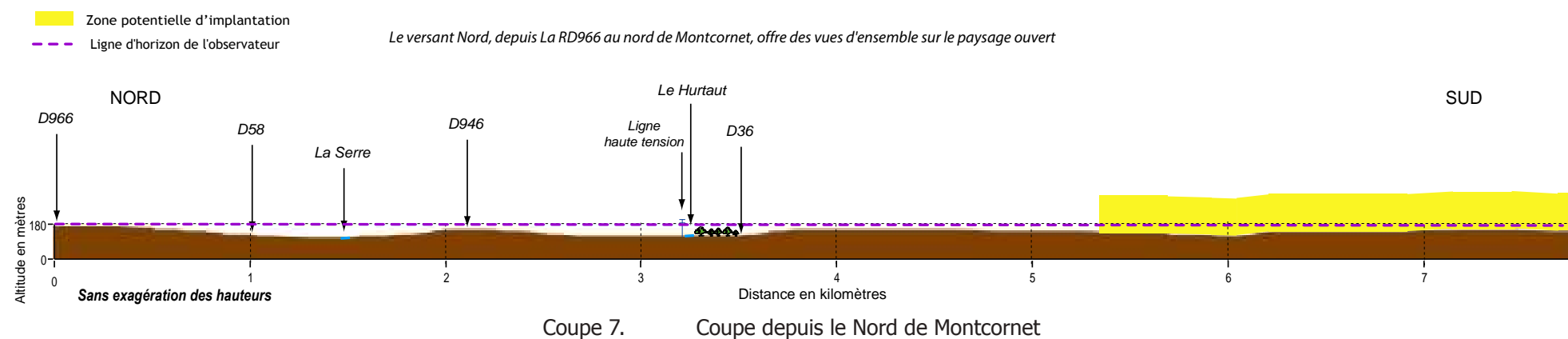
Ainsi située, les vues depuis l'église même sont globalement fermées par le bâti et la végétation. Par ailleurs, le front continu des maisons encadrant l'église assurant des vues courtes, sans échange avec l'extérieur de la ville, la **découverte en perception immédiate de l'église** dans le bourg ne présente **pas d'enjeux visuels**.

Concernant les perceptions rapprochées de l'église, elles se font essentiellement depuis la **RD966**, en approchant Montcornet **par le Nord**. Le **bourg et son église** se distinguent alors clairement dans la vallée. Depuis cet axe, les **parcs éoliens existants** du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet **apparaissent également distinctement sur la ligne de crête à l'arrière-plan du village**. La **ZIP étudiée vient se placer dans le même axe visuel, derrière ces parcs** (cf. figure 49).

Ainsi, depuis le Nord de Montcornet, secteur d'approche où l'église apparaît comme la plus susceptible d'être impactée par des covisibilités potentielles avec le projet, **la sensibilité est faible** dans la mesure où cette localisation particulière de la zone de projet au-delà de l'ensemble éolien tend à en limiter la perception.



Fig. 49. Vue sur Montcornet dans la vallée de la Serre depuis le Nord depuis la RD966



## Montloué

Il faut par ailleurs noter que, bien que non protégée au titre de monument historique, l'église fortifiée de **Montloué** figure un élément du patrimoine local sis à environ 1 km du site étudié. Sa localisation, au pied du versant Sud de la vallée du Hurtaut, ainsi que la végétation qui la borde, tendent à limiter les enjeux visuels en contraignant les vues vers le projet. Cependant, la partie Nord de la ZIP s'approche de la ligne de crête dominant ce versant. Une implantation sur ce secteur engendrerait donc des enjeux plus importants en termes de visibilité depuis l'église de Montloué.





Fig. 50. Eglise de Sévigny-Waleppe dans le bourg



Fig. 51. Eglise de Fraillicourt



Fig. 52. Eglise de Chaourse



Fig. 53. Eglise de Rozoy-sur-Serre



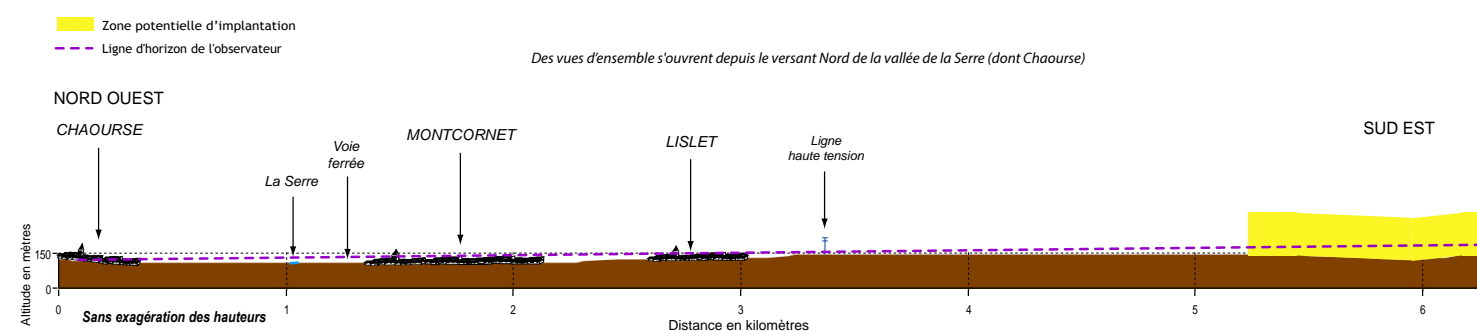
Fig. 54. Eglise de Grandrieux



Fig. 55. Eglise de Vigneux-Hocquet



Fig. 56. Vue depuis l'église de Chaourse



Coupe 8. Coupe depuis l'église de Chaourse

Au sein du périmètre intermédiaire, seules des églises sont protégées au titre des Monuments Historiques.

L'une d'entre elles se distingue par sa situation topographique. En effet l'Église Saint-Martin de Chaourse, église fortifiée classée Monument Historique, est bâtie sur le haut du versant Nord de la vallée de la Serre. Elle dispose ainsi d'une vue dégagée vers les environs et notamment vers la zone de projet. **Il est d'ailleurs possible depuis le pied de cette église d'observer les parcs éoliens existants de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet** sur la crête faisant face. Placé dans le prolongement Sud-est de cet ensemble éolien, à 5km environ au Sud-est également de l'église, le site étudié se trouve **dans le même axe visuel que les parcs précités, en arrière de ces derniers**. Dès lors, si des échanges sont possibles avec le projet, ils seront atténués par la présence des autres parcs et l'effet de profondeur. **La sensibilité de cette église vis-à-vis du projet est donc faible.**

Les **autres églises** s'inscrivent majoritairement **dans le fond des vallées environnantes**, ce qui limite les enjeux visuels. En effet leur insertion au sein du maillage bâti, lui-même préservé par le modelé des vallées, fait que la perception immédiate de ces éléments du patrimoine n'implique pas d'échanges avec l'extérieur. Quant à leurs perceptions rapprochées, hormis les églises de Fraillicourt et de Sévigny-Waleppe (respectivement sises à l'Est et au Sud de la ZIP - Cf. Fig. 22), l'ensemble des églises recensées se situent au Nord de la zone de projet. Autrement dit, le projet, s'il est visible, apparaîtra **en arrière-plan et/ou conjointement aux parcs existants de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet**. Concernant les églises de Fraillicourt et de Sévigny-Waleppe, toutes deux inscrites Monument Historique, la sensibilité vis-à-vis du projet sera un peu plus élevée que les autres dans la mesure où, si le caractère groupé du projet avec les parcs existants demeure, il se placera cette fois à l'avant-plan de ces derniers.

Les autres églises recensées en tant que Monuments Historiques au sein de l'aire intermédiaire présentent donc une **sensibilité nulle** (notamment en termes de visibilité) **à faible** (en termes de covisibilités).





Fig. 57. Bourg de Parfondeval, mare



Fig. 58. Bourg de Parfondeval, habitat traditionnel



Fig. 59. Bourg de Parfondeval, église



Fig. 60. Bourg de Parfondeval, informations

## Parfondeval

Le bourg de **Parfondeval** s'inscrit en limite Nord-est du périmètre intermédiaire, à **10 km environ du site éolien étudié**.

Ce village typique de la Thiérache, doté d'une église fortifiée (l'Église Saint-Médard), classée Monument Historique, est le **lieu le plus reconnu** de cette aire d'étude. C'est en effet la seule commune de ce secteur à bénéficier du label «**Plus beau village de France**».

Afin de conserver ce label, un projet d'aménagement (d'1,3 million d'Euros) visant à la mise en valeur du patrimoine historique et architectural remarquable de ce village a même été engagé au cours des dernières années. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une nouvelle scénographie des lieux d'intérêt patrimonial, l'aménagement d'un parcours d'interprétation (circuit touristique de la chouette), la création de nouveaux services, la rénovation du bâti... En 2015, la **fréquentation estimée par la Mairie était de 6000 visiteurs** (sachant que l'objectif de la commune suite à ses aménagements est l'accueil de 12000 visiteurs).

En raison de la topographie du bourg, adossé sur le versant Sud d'une petite vallée (autrement dit orienté à l'opposé de la zone de projet), de son organisation (maillage bâti plus ou moins dense bercé d'une végétation importante) et de sa distance au site (10km environ), il n'est pas susceptible d'échanger visuellement avec le projet. La **sensibilité du centre bourg vis-à-vis du site retenu peut donc être qualifiée de nulle**.

En termes de perceptions rapprochées de Parfondeval, elles se font depuis le **Nord du bourg** (entre les lieux-dits Froidmonts, Louvet et du Moulin de Parfondeval), notamment par le chemin vicinal n°2 qui sert de support au GR122. Parcourant le versant Nord faisant face au village, l'observateur dispose alors d'une vue ouverte vers Parfondeval au second plan, et vers la zone de projet au lointain. Toutefois, la distance fait que plusieurs lignes de crêtes s'intercalent entre ce secteur et le site retenu, et dans la mesure où ce dernier se trouve à une altitude inférieure à celle du point d'observation, les vues vers le projet seront limitées, la **sensibilité peut être qualifiée de négligeable** (Fig.61 et coupe).

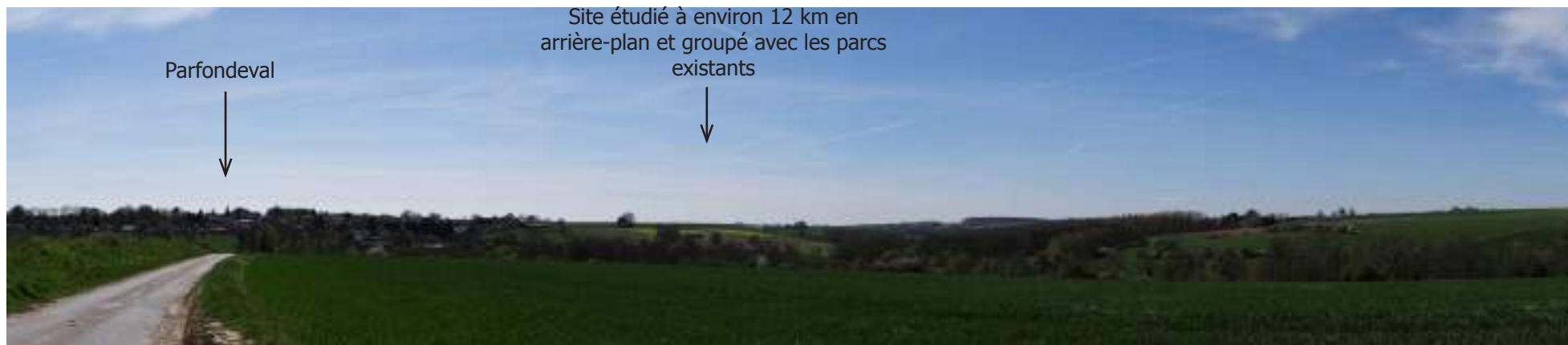


Fig. 61. Vue sur le bourg de Parfondeval depuis le Nord

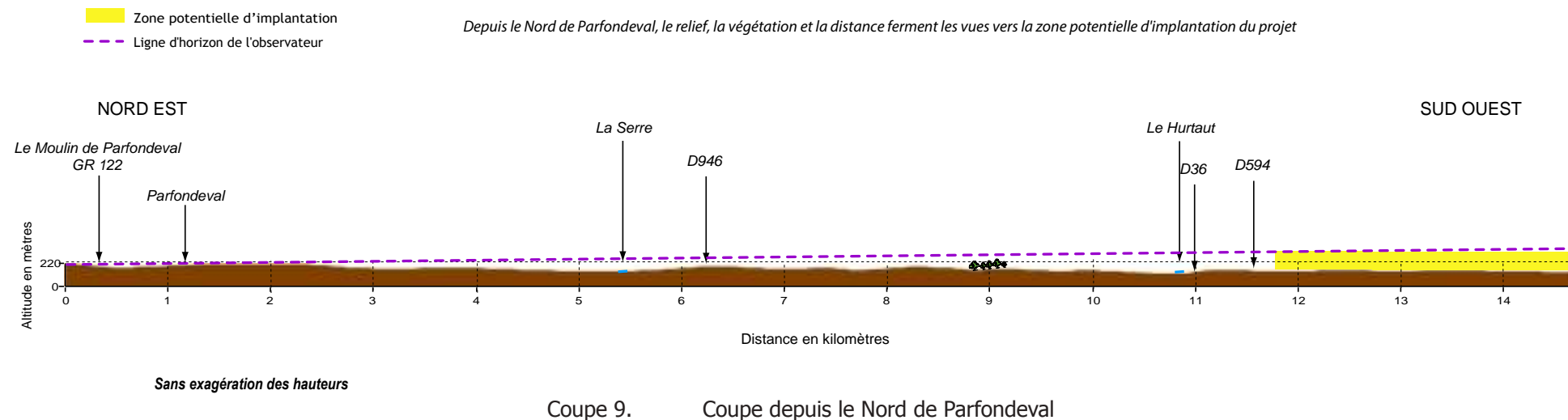






Fig. 62. Eglise St-Rémi à Bosmont-sur-Serre



Fig. 63. Château de Chambly et son parc à Bosmont-sur-Serre



Fig. 64. Eglise Notre-Dame à Marle



Fig. 65. Basilique Notre-Dame à Liesse-Notre-Dame



Fig. 66. Eglise St-Cornille et St-Cyprien à Hary



Fig. 67. Eglise St-Didier à Asfeld



Fig. 68. Maison forte de Wignacourt à Château-Porcien



Fig. 69. Table d'orientation Monts de Séry

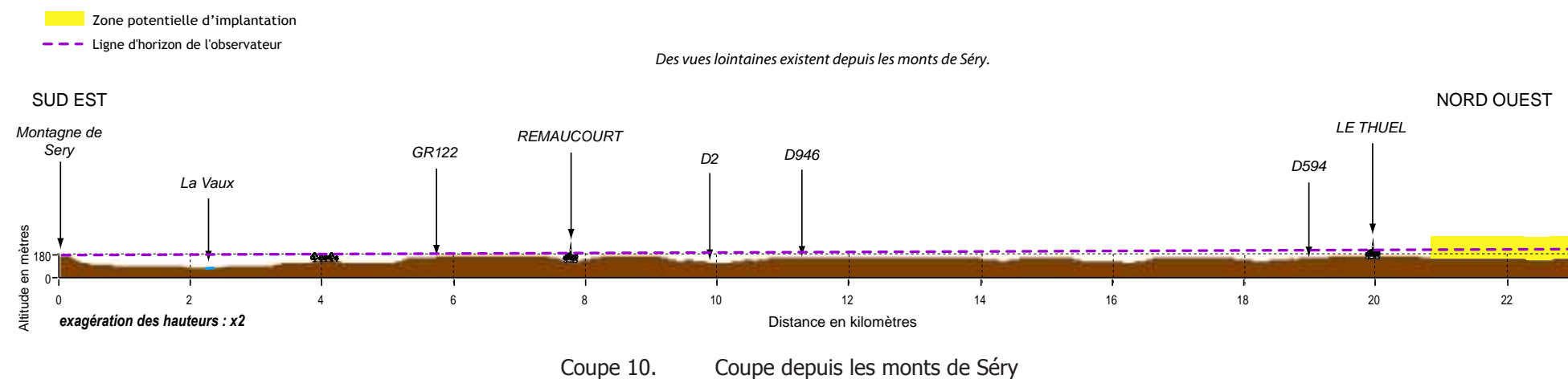
Le périmètre éloigné comptabilise l'essentiel du patrimoine culturel recensé. La majorité des Monuments Historiques sont rattachés au patrimoine religieux (Églises, basiliques, presbytère...) ou architectural (Château, fermes, halles, maisons...) typique de la zone. A l'instar des aires précédemment étudiées, ces éléments se **rencontrent le plus souvent dans les vallées**, ce qui **minimise le risque d'échange direct** avec le projet et donc leur sensibilité. Par ailleurs, aux éléments de surface décrits dans les aires rapprochées et intermédiaires comme facteur limitant les covisibilités (insertion dans le maillage bâti et la végétation, jeu du relief), s'ajoute la distance (supérieure à 10km). Ainsi, même leur découverte, qu'elle se fasse en perception immédiate ou rapprochée, présente une **sensibilité nulle à négligeable**.

Parmi les lieux les plus fréquentés, accueillant des éléments du patrimoine identifié sur ce périmètre, se retrouvent: Vervins, Marle, Asfeld (et sa ZPPAUP), Liesse-Notre-Dame ou encore Bosmont-sur-Serre (dont le jardin du château de Bosmont-sur-Serre possède le label «jardin remarquable»). A ceux-ci s'ajoutent les nombreuses églises fortifiées typiques de la Thiérache au Nord de l'aire d'étude, mises en exergue dans le SRE Picardie. Comme expliqué ci-dessus, localisation, distance, organisation bâtie, topographie et végétation font que **la sensibilité de ces lieux vis-à-vis du projet est nulle à négligeable**.



Fig. 70. Vue depuis les Monts de Séry

Il faut en effet signaler la présence en marge du périmètre éloigné, du site inscrit des **Monts de Séry**, à environ 21 km au Sud-est de la ZIP étudiée. Cet espace naturel parcouru par les GR12 et GR654, offre de beaux panoramas permettant notamment l'observation par temps très clair, de la cathédrale de Laon (à plus de 50km à l'Ouest) et de celle de Reims (à plus de 40km au Sud). Ainsi, depuis ce point de vue, lorsque l'observateur se tourne vers le Nord-ouest, il lui est possible, au sein d'un angle visuel relativement limité (20° environ), de percevoir divers parcs existants: avec tout d'abord, se répartissant sur un axe Sud-ouest/Nord-est à 16km environ, les parcs de Sévigny-Waleppe Sud, de la Terre de Beaumont et de Renneville, et en fonction des conditions météorologiques, en arrière de ces trois parcs, ceux du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet (Fig. 70 et coupe). Le site étudié venant s'intercaler entre les trois premiers parcs cités et les deux derniers, auxquels il se regroupe, ne figure donc pas d'enjeux importants, surtout vu la distance qui le sépare des Monts de Séry. **La sensibilité peut être qualifiée de faible**.





# 1.3. Patrimoine et Tourisme

## 1.3.2. Tourisme



Fig. 71. Eglise de Montloué



Fig. 75. Vue en direction du site étudié depuis l'église de Montloué. Vue cadrée par le relief. Site étudié en arrière-plan du haut du versant à environ 1 km.



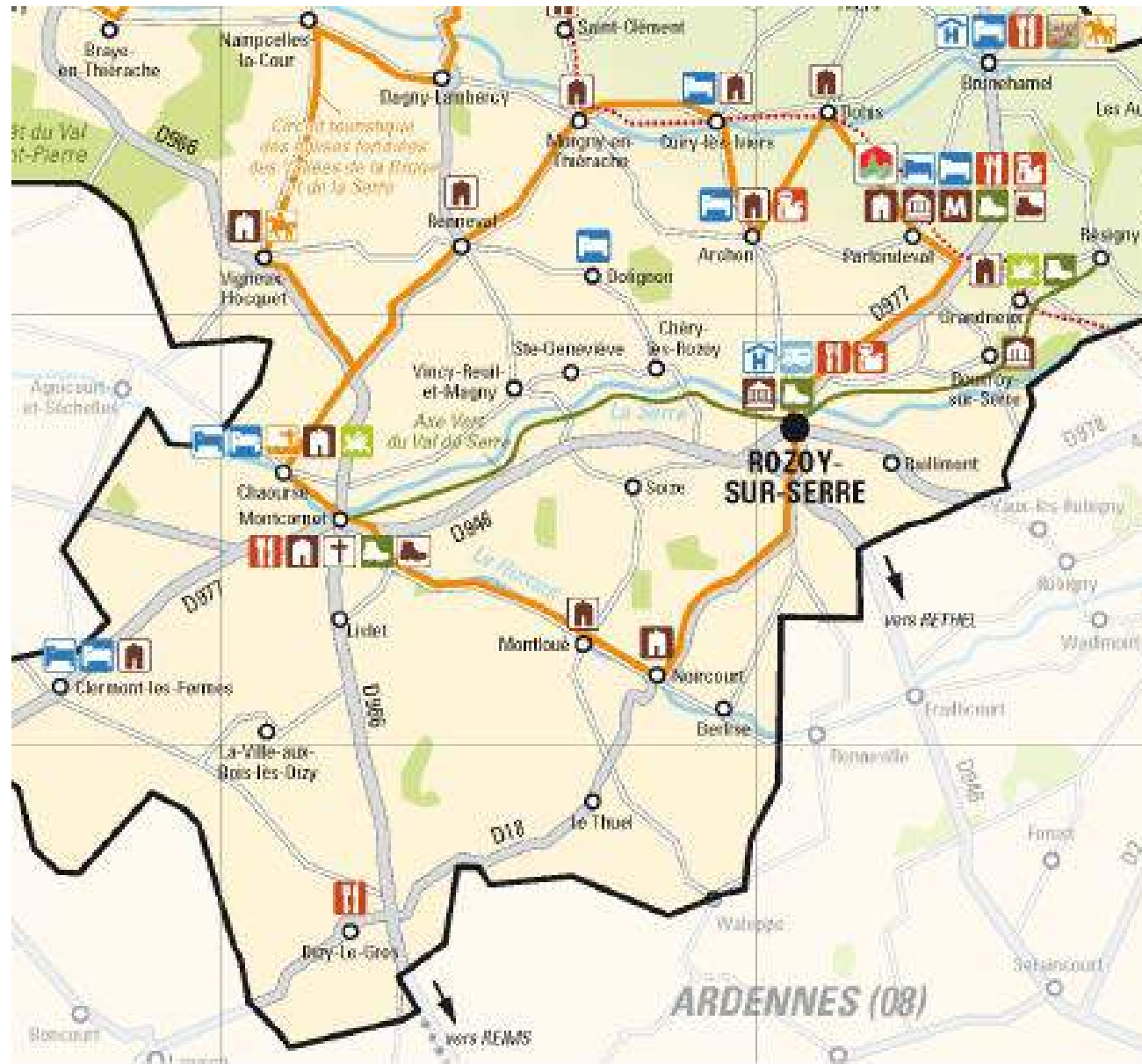
Fig. 72. Cimetière militaire allemand à Asfeld



Fig. 73. Cimetière militaire britannique et allemand à Sissonne



Fig. 74. Canal à Asfeld



Carte 23. Extrait de la carte touristique de Thiérache.

Le ressenti ou l'évocation des paysages peut être abordé par l'étude des représentations socioculturelles en s'appuyant sur des productions iconographiques, littéraires et touristiques.

L'offre touristique dans l'aire d'étude se base principalement sur la **valorisation des patrimoines bâti et religieux**. Elle repose notamment sur la mise en exergue des **églises fortifiées** de Thiérache avec plusieurs circuits voués à leur découverte.

Trois d'entre elles sont recensées dans le périmètre d'étude rapproché: celle de Noircourt (Classée Monument Historique), celle de Montloué (Non protégée) et celle de Montcornet (Classée Monument Historique). Un itinéraire touristique reliant Rozoy-sur-Serre et ces trois communes est par ailleurs à noter. Il s'agit du circuit «**églises fortifiées des vallées de la Brune et de la Serre**» qui traverse l'aire rapprochée en empruntant la **RD36 dans la vallée du Hurtaut entre Noircourt, Montloué et Montcornet** (cf. carte ci-contre). Ainsi, localement, l'enjeu majeur réside dans la découverte de ces églises et le risque de covisibilité entre ces dernières et le projet en vues proches. La sensibilité est cependant nulle à faible, du fait de l'influence du relief par rapport à la situation en fond de la vallée des églises de Noircourt et Montloué, et de l'intervention du bâti pour l'église de Montcornet.

Près d'une dizaine d'autres églises fortifiées (protégées ou non) apparaissent sur la moitié Nord du périmètre intermédiaire. Le même circuit touristique s'y retrouve et assure la découverte de ce secteur. Ainsi, les enjeux rattachés aux sites et circuits touristiques de l'aire intermédiaire sont relativement similaires à ceux de l'aire rapprochée. Pour les mêmes raisons (jeux du relief, organisation bâtie, végétation), les sensibilités se révèlent nulle à très faible. Il faut toutefois mentionner le cas particulier de l'église de **Chaurse**, étape de ce circuit de découverte, dont le point de vue dégagé permet un échange visuel avec la zone de projet, augurant alors une sensibilité faible.

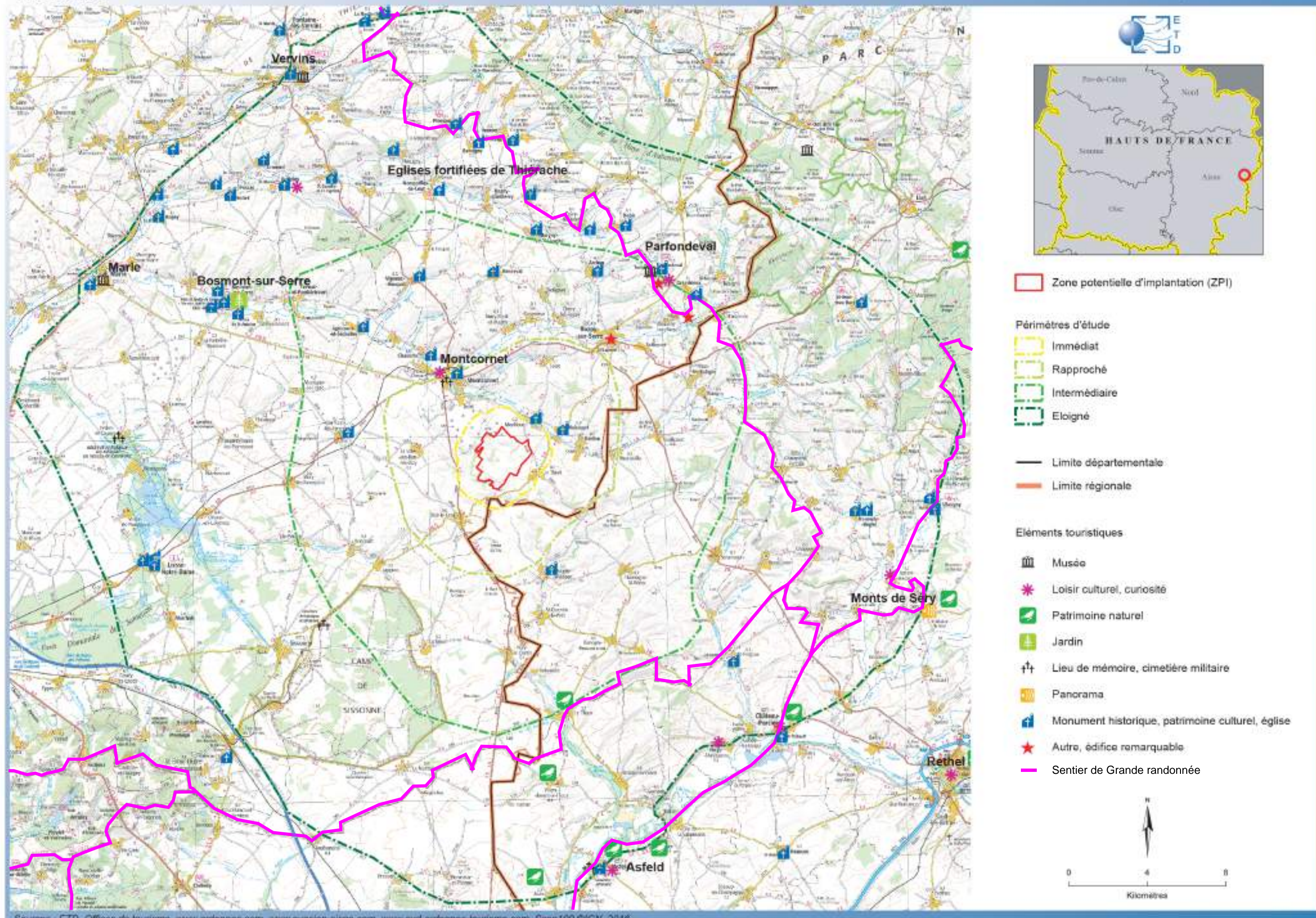
Parmi les autres sites touristiques mis en avant par les guides et officiers du tourisme locaux et intégrés au sein de l'aire d'étude élargie, sont à noter: le bourg de **Parfondeval** (bénéficiant du label «plus beau village de France»), la basilique d'**Asfeld** et les villes de **Marle et Vervins**. Comme vu auparavant, distance, topographie et intégration au maillage urbain et végétal font que la sensibilité est nulle dans ces bourgs.

Par ailleurs, **des cimetières militaires**, sites de mémoire des conflits du début du 20<sup>ème</sup> siècle, sont présents (Sissonne, Asfeld...). Toutefois, distants de plus 15km du site éolien étudié, et n'accueillant qu'une fréquentation ponctuelle et ciblée, la sensibilité peut être qualifiée de négligeable.

Enfin divers **sites naturels**, sources de loisirs divers (randonnées pédestres, à cheval, à VTT...) se distinguent, en particulier du côté Ardennais, dans la vallée de l'Aisne (au niveau d'Asfeld, Château-Porcien, Le Thour...), avec une sensibilité négligeable du fait de la distance, de la topographie et des ceintures bâties et végétales qui les accompagnent. S'y ajoute le site inscrit des **Monts de Séry** reconnus pour leur panorama, évoqué précédemment. Sa sensibilité est faible sous l'influence de la distance (environ 21 km).

La carte suivante localise les sites inventoriés grâce aux données des officiers de tourisme et comités départementaux du tourisme.





Carte 24. Tourisme



## 1.3. Patrimoine et Tourisme

### Synthèse

De manière générale, le **site** étudié est **éloigné des principaux éléments du patrimoine** inventorié, ainsi que des **lieux les plus reconnus** (Parfondeval, Asfeld, Vervins...).

Il faut toutefois signaler la présence de **nombreuses églises fortifiées** dispersées du périmètre éloigné au périmètre rapproché. Leur concentration dans la moitié Nord de l'aire d'étude souligne la séparation des paysages de plaines au Sud et de la Thiérache au Nord. Ces églises sont sources de fréquentation touristique grâce au circuit des vallées de la Brune et de la Serre.

Le monument historique le plus proche de la ZIP est d'ailleurs l'une d'entre elles: l'église fortifiée de **Noircourt** à environ 1,6 km à l'Est. Au vu des éléments de surface et du contexte éolien, cette église, classée Monument Historique, ne présente qu'une **sensibilité faible à modérée** vis-à-vis du projet. Les autres éléments du patrimoine bénéficiant d'une protection sont localisés à plus de 3 km et ne présentent pas de sensibilité plus élevée.

En conclusion:

- la **sensibilité est globalement nulle à négligeable** à l'échelle du **périmètre éloigné, excepté** au niveau des **Monts de Séry** où elle est **faible**.
- Elle est **globalement nulle à faible** à l'échelle du **périmètre intermédiaire**, avec un point plus particulièrement sensible au niveau de l'église de **Chaurse** (dont la sensibilité est faible).
- Elle est **faible à modérée** à l'échelle du **périmètre rapproché**.

En effet bien que la ZIP étudiée s'appose dans un secteur connu pour ses églises fortifiées la localisation particulière de ces édifices remarquables dans les vallées, tend à limiter considérablement les échanges possibles avec le projet sauf pour les plus proches du site. C'est alors le contexte éolien du territoire au sein duquel s'inscrit le projet qui intervient en sa faveur. En effet ainsi accolée au Sud/Sud-est des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, le projet apparaît en tant qu'élément de densification de l'existant. Etant le plus souvent situé juste en arrière-plan des parcs en place (la grande majorité de ces églises étant au Nord du site), il n'induit pas ou très peu de nouvelles sensibilités.



## 1.4. Place de l'éolien sur le territoire

En tant qu'élément paysager d'importance, et dans la mesure où le projet répond à une démarche de densification d'un pôle déjà existant, l'ensemble des parcs éoliens, construits ou à venir doit être pris en compte. L'état des lieux présenté ensuite a été réalisé à l'aide des données DREAL et DDT (octobre 2016). Cette consultation a fait ressortir un certain nombre de parcs éoliens construits, accordés ou en instruction (ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale) au sein de l'aire d'étude (cf. Carte 25). Ce sont en effet 14 parcs construits, 11 parcs accordés et 2 parcs en instruction qui ont ainsi été recensés.

La majorité de ces parcs s'organisent selon un axe Ouest/Sud-est traversant l'aire d'étude, axe au sein duquel s'intègre la zone d'implantation étudiée. De grands ensembles éoliens peuvent également se distinguer. Le **site étudié** s'appose d'ailleurs **dans le prolongement Sud-est de l'ensemble éolien formé par les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet**, comptabilisant au total 18 éoliennes.

Département	Parc éolien	Nombre d'éoliennes	Etat	Périmètre d'étude
Aisne	Blanches Fosses	5	En instruction (avis AE rendu après dépôt demande Grands Bails)	Immédiat
Aisne	Parc du Château	5	En instruction (avis AE rendu après dépôt demande Grands Bails)	Rapproché
Aisne	Buisson Verdun	6	En instruction (avis AE rendu après dépôt demande Grands Bails)	Rapproché
Aisne	Extension parc de l'Épine Marie Madeleine	6	En instruction (avis AE rendu après dépôt demande Grands Bails)	Intermédiaire
Aisne	Landouzy la Ville	6	En instruction (avis AE rendu)	Eloigné
Aisne	La Hotte	3	En instruction (avis AE rendu)	Intermédiaire
Aisne	Carreau Manceau	21	Accordé	Rapproché
Aisne	Lappion Nizy le Comte	7	Accordé	Rapproché
Ardennes	Chappes Rémaucourt	6	accordé	Eloigné
Aisne	PE L'épine Marie-Madeleine	12	Accordé	Intermédiaire
Ardennes	La Hotte	8	accordé	Intermédiaire
Ardennes	La Thiérache	6	Accordé	Intermédiaire
Ardennes	Côte du Moulin	7	accordé	Eloigné
Aisne	Autremencourt - Cuirieux	6	Accordé	Eloigné
Aisne	Godelancourt-Les-Pierrepoints	6	Accordé	Eloigné
Aisne	Saint-Pierremont	2	Accordé	Eloigné
Aisne	La Neuville-Bosmont-Cuirieux	6	Accordé en contentieux	Eloigné
Aisne	Vilpion	6	Accordé en contentieux	Eloigné
Aisne	Lislet et Montcornet	12	Construit	Immédiat
Aisne	Plaine du Bois de Lislet et de Montloué	6	Construit	Immédiat
Ardennes	Séigny Waleppe	9	Construit	Rapproché
Aisne	Terre de Beaumont	10	Construit	Rapproché
Aisne	Carreau Manceau	6	Construit	Rapproché
Aisne	La Ville aux Bois les Dizy	4	Construit	Rapproché
Ardennes	Saint Lade	5	Construit	Eloigné
Ardennes	Renneville	9	Construit	Intermédiaire
Ardennes	La Motelle	8	Construit	Intermédiaire
Aisne	Chaourse	8	Construit	Intermédiaire
Aisne	Energie du Blanc Mont	6	Construit	Eloigné
Ardennes	Plaine du Porcien	10	Construit	Eloigné
Ardennes	Saint Germainmont	10	Construit	Eloigné
Aisne	Moulin d'Autremencourt	11	Construit	Eloigné
Aisne	Champagne Picarde	23	Construit	Eloigné

Tableau 4. Liste des parcs éoliens dans l'aire d'étude

Partant de ce contexte, il est important de rechercher une articulation harmonieuse entre le projet des Grands Bails et les parcs en place ou à venir afin de s'assurer de sa cohérence.

L'objectif principal étant de préserver les espaces de vie d'une saturation visuelle. Les espaces de vie disposant de vues à la fois sur le projet des Grands Bails et sur un autre projet éolien feront dès lors l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse de l'impact cumulé.

Pensé dans une démarche de densification c'est notamment avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet que le projet des Grands Bails pourra engendrer des effets cumulés significatifs en vue immédiate et rapprochée. En vue intermédiaire et lointaine, cette proximité tendra au contraire à jouer en sa faveur, la distance limitant les angles rattachés aux groupes d'éoliennes.

Concernant le risque d'encerclement des villages, une première analyse du contexte au sein duquel s'insère le projet, fait ressortir des sensibilités importantes au niveau de trois lieux de vie: Le Thuel, Dizy-le-Gros et La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, qui sont tous d'ores et déjà entourés de parcs existants et à moins de 5km de la zone de projet.

### Synthèse

#### Contexte éolien - synthèse

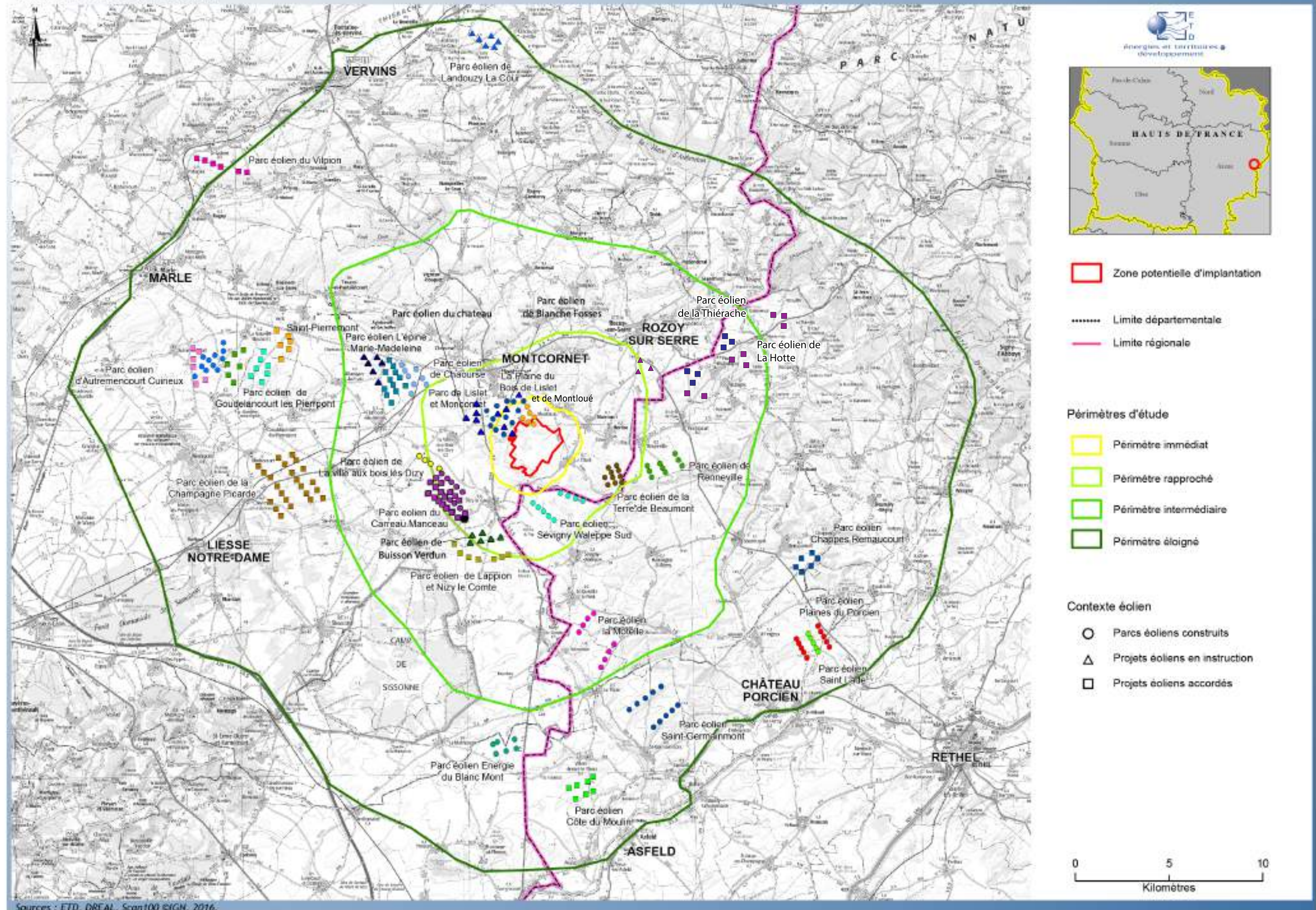
- **Plusieurs parcs éoliens** construits, accordés et en instruction dans l'aire d'étude, dont **des parcs construits et accordés dans le périmètre immédiat et rapproché.**

- **Site défini dans une logique de densification du pôle existant au Nord-Ouest** (parcs de Lislet et Montcornet, parc du Bois de Lislet) en accord avec les recommandations du SRE.

- **Des lieux de vie d'ores et déjà sujets aux effets cumulés des parcs en place.** Sensibilité des villages les plus proches de la ZIP qui sont déjà parmi les plus exposés au motif éolien.



# ETAT DES LIEUX EOLIEN



Carte 25. Etat des lieux éolien



# Synthèse de l'état initial

Le tableau ci-après synthétise les données de l'état initial.

Le contexte paysager et les données du Schéma Régional Éolien induisent des **sensibilités** qui vont de **négligeables à faibles à l'échelle éloignée, à faibles à modérées à l'échelle rapprochée**. En effet à l'échelle du périmètre éloigné, le site ne peut se distinguer des parcs éoliens existants auxquels il s'accolle dans une logique de densification comme défini dans le Schéma Régional Éolien. Il n'induit donc que des enjeux limités.

**A l'échelle rapprochée**, la sensibilité naît du gain en précision des perceptions, en particulier **depuis les bourgs de plateau déjà concernés par d'autres parcs éoliens**. Ces derniers ne doivent alors pas souffrir de ce renforcement du motif éolien, ni d'effacement d'encerclement. Autre zone d'enjeux paysagers identifiée sur cette aire: la vallée du Hurtaut, qui se situe directement en contrebas de la crête accueillant la ZIP. L'implantation devra donc tenir compte de ces sensibilités afin de respecter la capacité d'accueil de ce territoire en matière de développement éolien.

Thématique	Données de l'état initial
Contexte éolien : SRE et parcs éoliens	<p>Communes d'accueil du site incluses dans la liste des <b>communes favorables</b> du SRE. Site étudié compris dans le <b>secteur C</b> du SRE Picardie, dans les «<b>zones favorables à l'éolien sous conditions</b>». Site <b>hors des zones d'enjeux en terme de vigilance patrimoniale, des paysages emblématiques, et en limite du secteurs de patrimoine paysager des églises fortifiées de Thiérache</b> défini dans le SRE Picardie.</p> <p><b>Plusieurs parcs éoliens construits, accordés et en instruction</b> dans l'aire d'étude dont des parcs construits et accordés dans les périmètres immédiat et rapproché. <b>Site défini dans une logique de densification</b> du parc existant au Nord-Ouest (parcs de Lislet et Montcornet, parc du Bois de Lislet).</p> <p>Sensibilité modérée pour la proximité des autres parcs (vues depuis les bourgs proches inscrits dans le paysage ouvert) et le secteur des églises fortifiées dans le périmètre rapproché. En s'éloignant la sensibilité s'atténue, le site se regroupe visuellement avec les autres parcs existants.</p>
Contexte paysager	<p>Site étudié dans un <b>paysage de grandes cultures</b>, avec des <b>vues ouvertes et lointaines</b>. Ondulations du relief induites par la présence de vallées notamment au Nord et à l'Est (Thiérache, Haut Porcien). Territoire traversé par plusieurs <b>axes routiers majeurs</b> dont la <b>RD966 à l'Ouest du site</b>.</p> <p><b>Plusieurs parcs éoliens existants et à venir</b> dans l'aire d'étude. <b>Site étudié perçu en vues proches à lointaines depuis les paysages ouverts de grandes cultures, en association avec d'autres parcs éoliens</b>.</p> <p>Perceptions du site conditionnées par les ondulations du relief et la présence des boisements en s'éloignant notamment au Nord et à l'Est (Thiérache, Haut Porcien).</p> <p>Site <b>éloigné des paysages reconnus</b> des vallées bocagères de la Thiérache et du Haut-Porcien <b>sauf la vallée du Hurtaut délimitant le site au Nord</b>. Vallée de la Serre à environ 4 km au Nord du site, avec des enjeux visuels faibles depuis le fond de vallée en s'éloignant. Vues proches depuis son versant Nord (Montcornet, Chaourse), avec lecture du site sur la ligne de relief et avec le parc éolien de Lislet et /Montcornet et du Bois de Lislet. Vallée de l'Aisne à plus de 15 km au Sud, ce qui n'induit qu'une sensibilité très faible.</p> <p>La <b>sensibilité est faible à l'échelle éloignée</b>, le site étudié s'inscrit dans un <b>paysage ouvert de grandes cultures déjà investi par la présence de plusieurs parcs éoliens</b> et est défini <b>dans l'objectif de se regrouper avec les parcs existants</b>. La sensibilité est <b>plus forte à l'échelle du périmètre rapproché</b>. La sensibilité du site réside dans la <b>proximité de la vallée du Hurtaut au Nord</b> dans le périmètre rapproché et par les <b>vues depuis les bourgs déjà concernés par des vues proches des autres parcs éoliens</b>.</p>
Sites patrimoniaux et touristiques	<p>Site étudié <b>éloigné du patrimoine inventorié</b>, ainsi que des <b>lieux les plus reconnus</b> (Parfondeval, Asfeld, Vervins...).</p> <p>Présence de <b>nombreuses églises fortifiées</b> dispersées dans les périmètres éloigné à rapproché.</p> <p><b>Eglise de Noircourt</b> monument historique <b>le plus proche à environ 1,6 km, avec une sensibilité faible</b>. <b>Autres</b> monuments historiques <b>à plus de 3 km</b>. Parmi les <b>églises non protégées au titre de monument historique</b>, figure l'<b>église fortifiée de Montloué à environ 1 km</b> du site étudié. Sa localisation en pied de coteau Sud de la <b>vallée du Hurtaut limite les enjeux visuels</b>, le relief cadrant la vue en direction du site étudié. Cependant, le <b>secteur Nord</b> du site qui est le <b>plus proche du haut de versant</b>, présente une <b>sensibilité plus forte</b> depuis l'église de Montloué.</p> <p>La <b>sensibilité est faible</b> à l'échelle du <b>périmètre éloigné</b>. Elle est <b>faible à modérée à l'échelle rapprochée</b> compte-tenu de la présence d'<b>églises fortifiées</b>. Localement, le site étudié est en effet localisé dans un secteur connu pour ses églises fortifiées qui sont cependant localisées dans les vallées. Cette <b>localisation en vallée atténue les enjeux visuels sauf pour celles à proximité</b> du site. Une attention est à porter <b>au Nord du site pour sa proximité à la vallée du Hurtaut</b>.</p>

Tableau 5. Synthèse de l'état initial paysager







volet paysager de l'étude d'impact

## II. Définition du projet







# 11.1. Recommandations et méthodologie

## Définition des variantes et choix du gabarit

La société EDPR, exploitante de parc éolien, a abordé ce projet dans le souci de l'optimisation du site.

Les positions choisies ainsi que les gabarits des éoliennes sont sélectionnés pour permettre la meilleure production énergétique. Les technologies d'éoliennes et les évolutions futures de leurs gabarits ont conduit la société EDPR à envisager des éoliennes d'une puissance pouvant aller jusqu'à 3.6 MW et d'une hauteur maximale 180mètres en bout de pale.

L'analyse des données de vent a montré que le site a le potentiel nécessaire pour accueillir de grands rotors. A terme, la même réflexion pourra être menée lors du repowering des parcs éoliens existants dont l'objectif est : « plus de puissance par site mais moins d'éoliennes ».

Il a donc été proposé au bureau d'étude ETD de travailler à une évaluation de trois variantes d'implantation selon un gabarit d'éolienne de 180 m en bout de pale.

Le modèle retenu pour la réalisation de cette étude correspond à une éolienne de type V136, avec un mât de 112 m.

## Etude des variantes dans le volet paysager

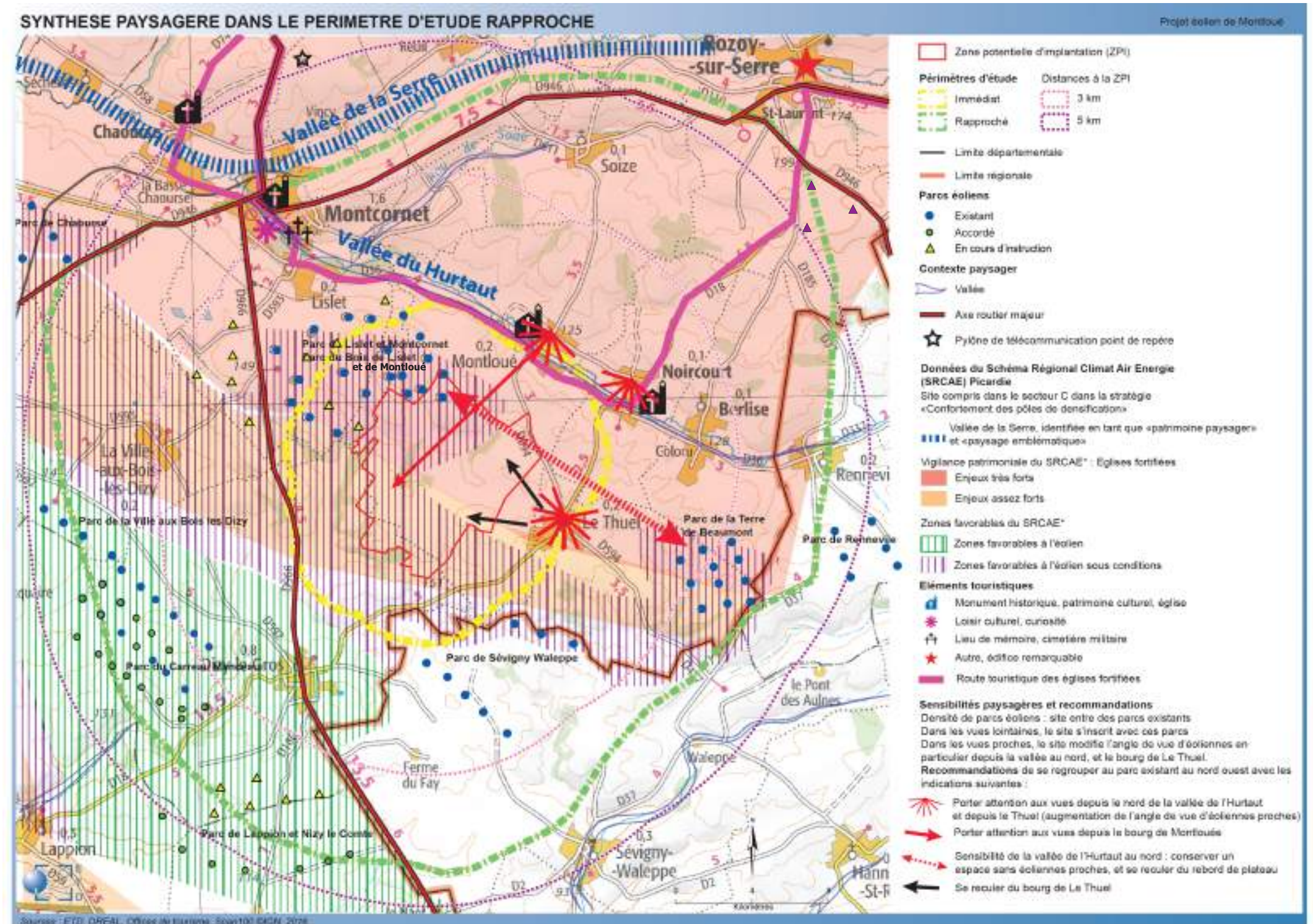
La carte de synthèse des sensibilités et recommandations de l'état initial paysager est présentée ci-contre.

**Le choix de l'implantation finale s'est fait selon la méthode suivante :**

- **Trois variantes** ont été étudiées. Elles sont définies par EDPR en combinant les contraintes et sensibilités sur le site (distance au bâti, vents dominants, sensibilité écologique, sensibilité acoustique, contraintes foncières, zones incompatibles, intégration paysagère).

- **Chacune des variantes** ont été étudiées avec **des éoliennes de 180m de hauteur totale.**

- **L'analyse des variantes a conduit au choix de la variante la plus favorable en prenant en compte l'analyse multicritères** (cf. étude d'impact générale).



Carte 26 : Synthèse de l'analyse paysagère



# 11.2. Analyse des variantes

## 11.2.1. Présentation des variantes

Les trois variantes définies sont présentées ci-dessous. Ce schéma indique aussi la poursuite de l'analyse uniquement avec les variantes A et B.

### Etape 1 : Etude de variantes

#### Variante 0 180m

##### Variante 0

8 éoliennes  
Réparties en 3 ensembles  
3 éoliennes Nord  
une ligne de 4 éoliennes Sud Ouest  
une ligne de 3 éoliennes Est

#### Variante A 180m

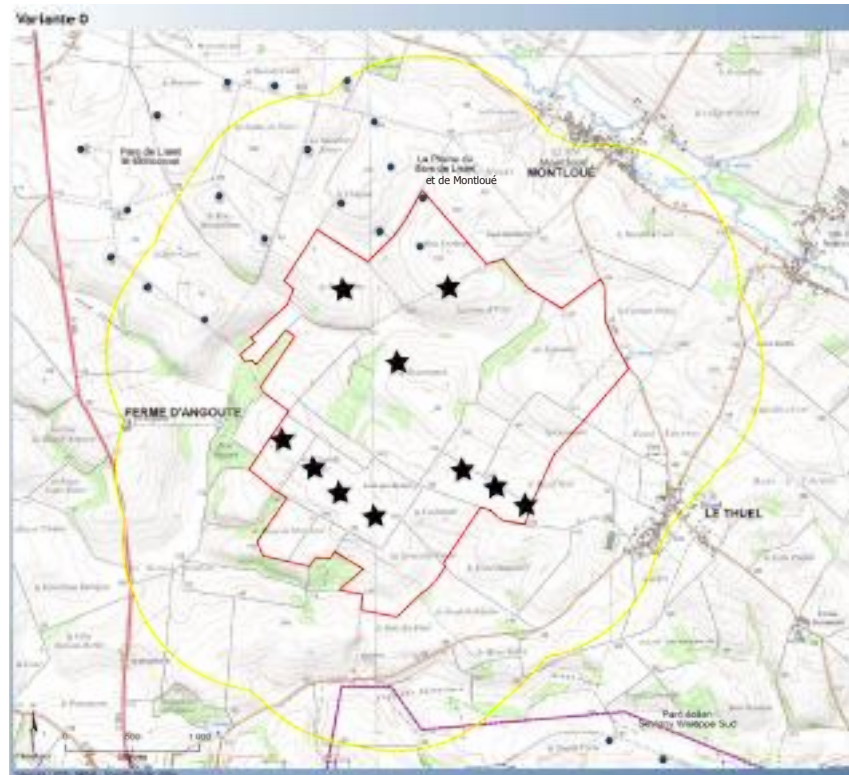
##### Variante A

7 éoliennes  
Réparties avec 2 éoliennes Nord dans le prolongement du parc existant,  
et une ligne de 5 éoliennes Sud Ouest dans l'alignement du parc existant.

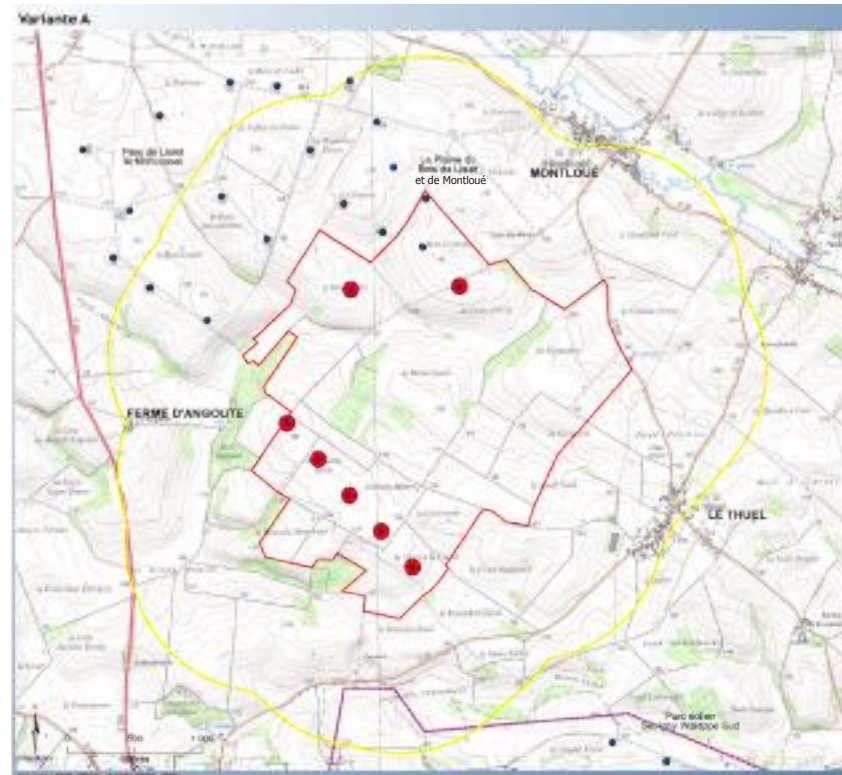
#### Variante B 180m

##### Variante B

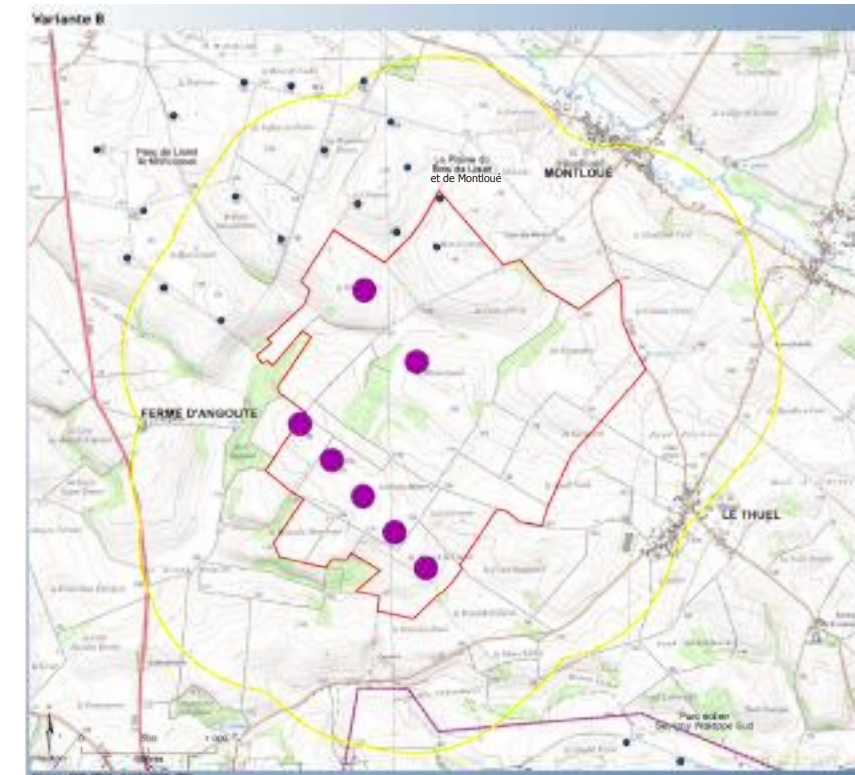
7 éoliennes  
Réparties avec 2 éoliennes Nord dans le prolongement du parc existant, comme pour la variante A avec l'éolienne Nord Est de la variante A (E2A) décalée vers l'Ouest pour se reculer de la vallée (E2B),  
et une ligne de 5 éoliennes Sud Ouest dans l'alignement du parc existant, identique à la variante A.



Carte 27.Variante 0



Carte 28.Variante A



Carte 29.Variante B

- Zone potentielle d'implantation
- Limite départementale
- Limite régionale
- Périmètres d'étude
- Périmètre immédiat
- Contexte éolien
- Parcs éoliens construits
- Variantes
- ★ Variante 0
- Variante A
- Variante B
- Variante C

La variante 0 est la première variante imaginée par le porteur de projet. Elle n'est pas conservée pour la suite de l'étude, notamment pour le critère paysager pour sa proximité au bourg de Le Thuel.

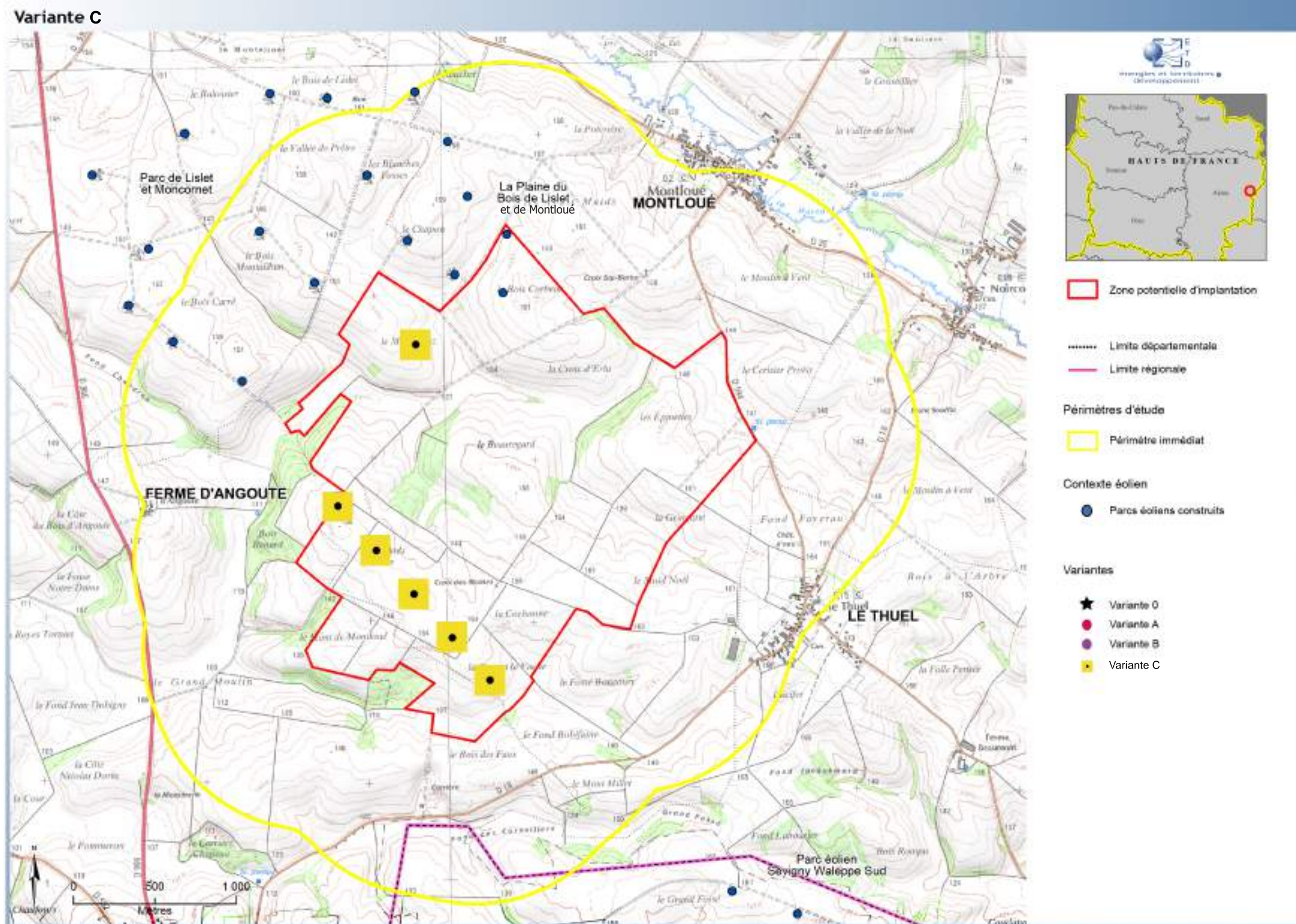
### Etape 2 : Etude des variantes A et B



Variante C 180m : Variante retenue

Variante C

6 éoliennes  
Réparties avec 1 éolienne Nord dans le prolongement du parc existant et une ligne de 5 éoliennes Sud Ouest dans l'alignement du parc existant, identique aux variantes A&B.



Carte 30.Variante C



## 11.2.2. Analyse des variantes A et B

Les trois variantes A, B et C sont analysées à l'aide de photomontages réalisés par ETD à l'aide du logiciel Windpro. Ils sont localisés sur la carte ci-après.

Photomontage et n°	Objectif
PM 18 depuis le Nord de Montloué sur le haut de versant de la vallée du Hurtaut	Etude de la perception proche du projet sur le plateau en arrière-plan de la vallée : lecture de la géométrie et échelle des éoliennes par rapport à la vallée.
PM 19 depuis l'entrée Nord de Montloué dans la vallée	Etude de la perception proche du projet sur le plateau en arrière-plan de la vallée : lecture de la géométrie et échelle des éoliennes par rapport à la vallée.
PM 27 depuis l'Est de Le Thuel sur le plateau	Etude de la perception proche du projet sur le plateau en arrière-plan du bourg : lecture de l'échelle des éoliennes par rapport au bourg.
PM 28 depuis l'entrée Est de Le Thuel sur le plateau	Etude de la perception proche du projet sur le plateau en arrière-plan du bourg : lecture de l'échelle des éoliennes par rapport au bourg.
PM 34 depuis le Sud Ouest de Dizy le Gros	Etude de la perception proche du projet sur le plateau en arrière-plan du bourg : lecture de l'échelle des éoliennes par rapport au bourg.
PM 38 depuis l'entrée Ouest de La Ville aux Bois	Etude de la perception proche du projet sur le plateau en arrière-plan du bourg : lecture de l'échelle des éoliennes par rapport au bourg.

Tableau 6 : liste des photomontages réalisés pour l'analyse des variantes

### Etape 2 : Etude des variantes A, B et C

#### Variante A 180m

##### Variante A

7 éoliennes  
Réparties avec 2 éoliennes Nord dans le prolongement du parc existant, et une ligne de 5 éoliennes Sud Ouest dans l'alignement du parc existant.

#### Variante B 180m

##### Variante B

7 éoliennes  
Réparties avec 2 éoliennes Nord dans le prolongement du parc existant, comme pour la variante A avec l'éolienne Nord Est de la variante A (WT2A) décalée vers l'Ouest pour se reculer de la vallée (WT2B), et une ligne de 5 éoliennes Sud Ouest dans l'alignement du parc existant, identique à la variante A.

#### Variante C 180m

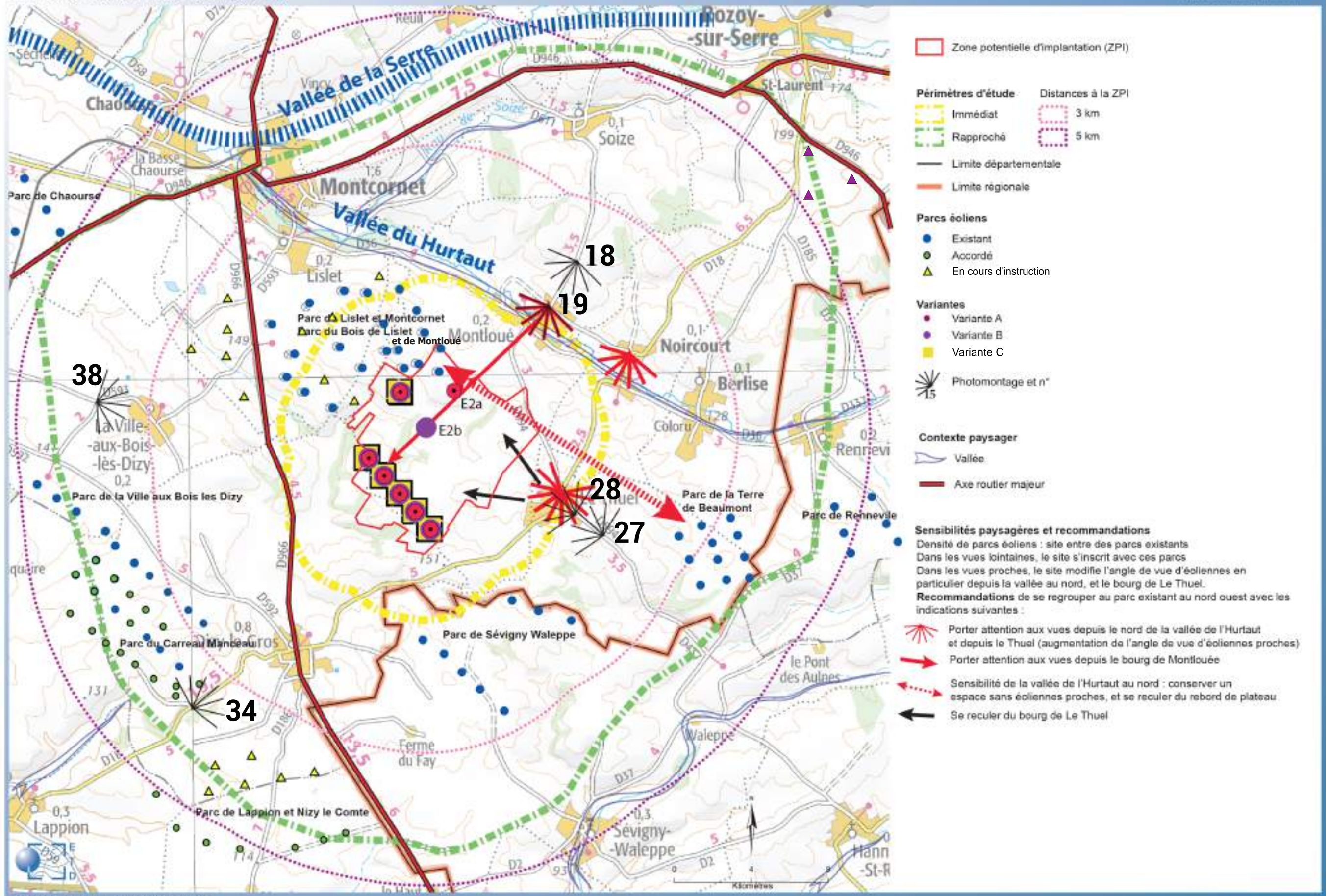
##### Variante C

6 éoliennes  
Réparties avec 1 éolienne Nord dans le prolongement du parc existant et une ligne de 5 éoliennes Sud Ouest dans l'alignement du parc existant, identique aux variantes A&B.

Photomontages 18 et 19 pour étudier les vues avec et depuis la vallée du Hurtaut.  
Photomontage 27 pour étudier les vues avec la silhouette de bourg de Le Thuel sur le plateau.

L'éolienne différenciant les variantes A, B et C est indiquée par une flèche sur les photomontages 18, 19 et 27.





Carte 30. Présentation des variantes



Photomontage 1 depuis le Nord de Montloué et de la vallée (90°)



VA



VB







VC





Photomontage 2 depuis l'entrée Nord de Montloué (115°)



VA



VB







VC





Photomontage 15 depuis l'entrée Est de Le Thuel (90°)



VA



VB







VC





Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse paysagère des variantes A, B et C.

La **variante A** présente une **plus forte sensibilité dans les vues depuis le Nord de la vallée de l'Hurtaut et le bourg de Montloué** localisé dans cette vallée (photomontages 1 et 2). En effet la **variante A comprend une éolienne (E2A) plus proche du rebord de plateau** dominant la vallée, tandis que cette éolienne est plus en recul dans la variante B. Dépourvue de cette éolienne, la variante C affiche le moindre impact.

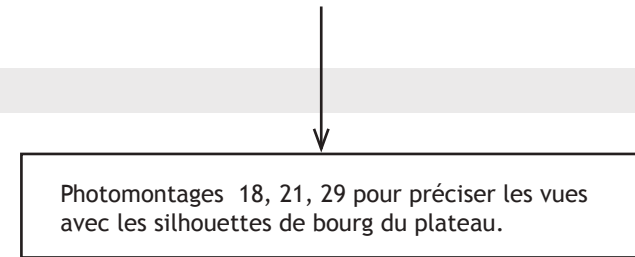
Concernant l'entrée est du bourg de Le Thuel, la variante A est plus étendue que la variante B, tandis que la variante C évite la présence de l'éolienne E2 en arrière plan du village (photomontage 15).

**L'étude est donc poursuivie avec la variante C** qui permet la meilleure prise en compte des sensibilités des vues depuis le Nord de la Vallée de L'Hurtaut et du bourg de Montloué (avec l'éolienne E2 en moins). Des photomontages supplémentaires sont réalisés pour préciser les rapports d'échelles entre les éoliennes du projet et les silhouettes des bourgs de Le Thuel (PM 18), Dizy-le-Gros (PM21) et La Ville aux Bois les Dizy (PM29).

Etape 2 : Etude des variantes A et B

VA	VB	VC
Variante de plus fort impact pour le bourg de Montloué	Variante de moindre impact que VA	Variante de moindre impact que VB

Etape 3 : Etude de la variante C



Variante	Nombre éoliennes	PM1 Nord de Montloué sur le haut de versant de la vallée	PM2 entrée Nord de Montloué
		Lecture de la ligne des 5 éoliennes en arrière-plan, et des 2 éoliennes Nord Ouest dans le prolongement du parc existant présent à droite sur l'image. Le projet s'inscrit entre les parcs existants, il occupe un espace sans éoliennes proches actuellement.	Lecture du projet au-dessus de la ligne d'horizon créée par le relief de la vallée : ajout de vue d'éoliennes proches, avec une visibilité plus ou moins forte en fonction des variantes.
A	1 ligne de 5 et 2 éoliennes Nord Ouest	L'éolienne E1 se lit dans le parc existant avec une échelle comparable aux éoliennes en premier plan, et <b>E2A avec une plus grande échelle que les éoliennes existantes.</b>	Lecture de bouts de pales de la ligne de 5 éoliennes. Lecture du rotor entier de l'éolienne E2A, de plus grande échelle que les éoliennes existantes, et ajout d'impact car augmentation de l'angle de vue sur des éoliennes proches. E1 ici masquée par les arbres, en se déplaçant elle sera visible (nacelle+pale). <b>Variante de plus fort impact pour le bourg de Montloué.</b>
B	1 ligne de 5 et 2 éoliennes en ligne parallèle	L'éolienne <b>E2B est dans le même rapport d'échelle que E1 et du parc existant</b> car plus en recul de la vallée par rapport à la variante A. La <b>variante VB est moins impactante que la variante VA</b> pour ces notions d'échelles avec les éoliennes existantes, le projet s'inscrit mieux dans le prolongement du parc existant.	Lecture de bouts de pales de la ligne de 5 éoliennes. Lecture de l'éolienne E2B (pale), E1 ici masquée par les arbres, en se déplaçant elle sera visible (pale). <b>Ajout d'impact car augmentation de l'angle de vue sur des éoliennes proches mais moindre impact que la variante VA.</b>
C	1 ligne de 5 éoliennes et 1 éolienne inscrite dans le prolongement du parc existant	A comparer, l'absence de l'éolienne E2B, proposée par la variante C, apporte une meilleure lisibilité à l'entité éolienne nouvellement projetée. Celle-ci s'apparente, alors, davantage à une unique ligne de 5 machines (E3 à E7) qui fait écho aux lignes du parc de Savigny-Waleppe. L'éolienne E1C, détachée de l'alignement se raccroche à l'ensemble formé par les parcs de Lislet/Montcornet et Plaine du Bois de Lislet, sans interférer avec l'alignement (E3 à E7).	En l'absence d'E2, l'impact ajouté est relativement négligeable, la quasi totalité des éoliennes demeurant masquée par le relief tandis que E1 s'efface derrière les arbres. La variante C est celle du moindre impact

Tableau 6 : Analyse des variantes A, B et C depuis la vallée de l'Hurtaut



Photomontage 18 depuis l'entrée Est de Le Thuel (110°)



VC





Photomontage 21 depuis le Sud Ouest de Dizy le Gros (90°)



VC





Photomontage 29 depuis l'entrée Ouest de La Ville aux Bois les Dizy (80°)



VC





Le tableau ci-contre synthétise l'analyse paysagère de la variante C, avec les critères suivants :

- vallée de Montloué : rapport d'échelles
- lecture des bourgs du plateau : rapport d'échelles.

**Sur le plateau**, les vues proches sur Le Thuel, La Ville aux Bois, Dizy-le-Gros indiquent que le projet se lit dans le prolongement sud du parc existant de Lislet / Montcornet / Bois de Lislet.

Le **non-équipement de l'est du site** permet de **reculer le projet du bourg de Le Thuel** et de limiter son emprise.

Dans les perceptions **depuis la vallée**, en particulier le **bourg de Montloué** qui est le plus proche **et depuis le haut de versant Nord**, la variante B est **reculée d'environ 2 km** du rebord de plateau, ce qui limite la prégnance visuelle des éoliennes du projet depuis Montloué. Ainsi, la **ligne des 5 éoliennes Sud Ouest ne sera pas ou peu**

**perceptible depuis Montloué.**

Les éoliennes existantes au Sud Ouest de Montloué et qui sont limitrophes au projet sont visibles depuis le haut du bourg (cf. éoliennes sur la droite du photomontage 2).

Les **deux éoliennes Nord Est de la variante B** prolongent ce parc, avec des **perceptions depuis le haut du bourg, par des portions de pales** en se déplaçant dans le bourg (cf. photomontage 2). Le photomontage 2 indique que le **relief, la végétation et le bâti limiteront les perceptions en se déplaçant dans le bourg**. Il est à préciser que les portions de pales perçues sont **d'échelle inférieure au coteau de la vallée et au bourg** (bâti, arbres).

Depuis le **haut de versant au Nord de Montloué** (cf. photomontage 1), les éoliennes sont **d'échelle comparable à supérieure au coteau**. Elles sont aussi d'échelle **comparable aux éoliennes du parc existant limitrophe** au projet au nord-ouest.

## Etape 2 : Etude des variantes A et B

VA	VB	VC
Variante de plus fort impact pour le bourg de Montloué	Variante de moindre impact que VA	Variante de moindre impact que VB



## Etape 3 : Etude de la variante C

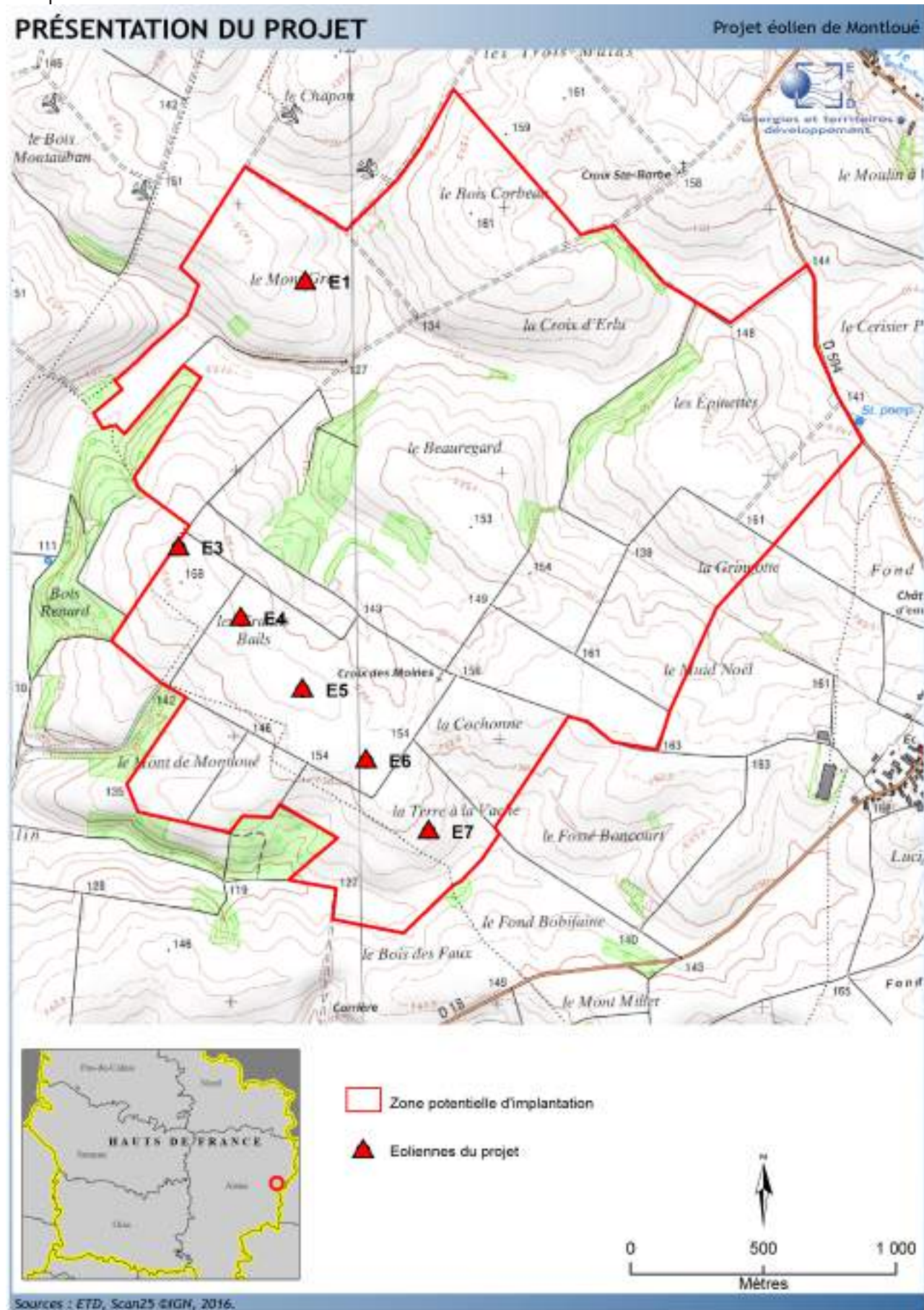
VC
Variante de moindre impact que les variantes VA et VB pour l'ensemble des vues.
Variante présentant des <b>éoliennes d'échelle supérieure ou comparable au coteau</b> de la vallée depuis le Nord de Montloué.
Depuis l'Est de Le Thuel, l'éolienne Nord (E1) se lit dans l'axe de vue sur le bourg. Elle est de plus grande échelle que le bâti et les arbres accompagnant la silhouette de bourg. Ce photomontage 15 réalisé en hiver rend compte de la vue maximale du bourg, en été, les arbres atténueront la lecture du bâti. En hiver et en été, des portions de pales se liront en arrière-plan du bourg. Dans le <b>bourg depuis l'entrée Est</b> (photomontage 18), le bâti et la végétation jouent un rôle de masque. Les silhouettes des éoliennes positionnées sur l'image indiquent des éoliennes d'une échelle inférieure à l'église et à la végétation, ce qui est induit par le recul des éoliennes au bourg de Le Thuel.
Depuis le <b>Sud-Ouest de Dizy le Gros</b> , le projet se lit sur le plateau en arrière-plan.
Depuis l'entrée Ouest de la Ville aux Bois, le projet se lit en arrière-plan de la silhouette du bourg avec sa ceinture boisée. Les éoliennes sont d'une <b>échelle comparable à celle des arbres entourant le bourg, et à celle de l'église.</b>

Tableau 7 : Synthèse de l'analyse de la variante B

	Variante 0	Variante A	Variante B	Variante C
<b>Nombre d'éolienne</b>	10	7	7	6
<b>Type d'éolienne</b>	Vestas V136 (3,45 MW, 112 m de hauteur de mât et 136 m de diamètre de rotor) Gamesa G132 (3,465 MW, 114 m de hauteur de mât et 132 m de diamètre de rotor)	Vestas V136 (3,45 MW, 112 m de hauteur de mât et 136 m de diamètre de rotor) Gamesa G132 (3,465 MW, 114 m de hauteur de mât et 132 m de diamètre de rotor)	Vestas V136 (3,45 MW, 112 m de hauteur de mât et 136 m de diamètre de rotor) Gamesa G132 (3,465 MW, 114 m de hauteur de mât et 132 m de diamètre de rotor)	Vestas V136 (3,45 MW, 112 m de hauteur de mât et 136 m de diamètre de rotor) Gamesa G132 (3,465 MW, 114 m de hauteur de mât et 132 m de diamètre de rotor)
<b>Production d'énergie</b>	La puissance maximale totale du parc sera de 34,46 MW.	La puissance maximale totale du parc sera de 24,25 MW.	La puissance maximale totale du parc sera de 24,25 MW.	La puissance maximale totale du parc sera de 21,6 MW.
<b>Hauteur du rotor/ bout de pale</b>	180 mètres bout de pale	180 mètres bout de pale	180 mètres bout de pale	180 mètres bout de pale
<b>Altitude sommitale maximale (terrain + éolienne)</b>	336 mètres	336 mètres	336 mètres	336 mètres
<b>Servitudes techniques</b>		La localisation de la E2 dans le périmètre de chasse du Busard	E2 en dehors du périmètre de chasse du Busard	Aucune éolienne concernée par une servitude technique
<b>Géométrie entre éoliennes</b>		2 éoliennes Nord dans le prolongement du parc existant, et une ligne de 5 éoliennes Sud-Ouest dans l'alignement du parc existant.	2 éoliennes Nord dans le prolongement du parc existant, comme pour la variante A avec l'éolienne Nord Est de la variante A (WT2A) décalée vers l'Ouest pour se reculer de la vallée (WT2B), et une ligne de 5 éoliennes Sud-Ouest dans l'alignement du parc existant, identique à la variante A.	1 éolienne Nord dans le prolongement du parc existant et une ligne de 5 éoliennes Sud-Ouest dans l'alignement du parc existant, identique aux variantes A&B.
<b>Distance minimale d'une habitation</b>	1100 (E3 proximité avec le bois d'Angoute)	1100 (E3 proximité avec le bois d'Angoute)	1100 (E3 proximité avec le bois d'Angoute)	1100 (E3 proximité avec le bois d'Angoute)
<b>Accès impactant les parcelles agricoles</b>			6022 mètres de pistes nécessaires pour accéder au site du projet éolien : 1307 mètres seront issus de la création de nouveaux chemins. 4715 mètres seront issus de l'utilisation de chemins existants et seront à renforcer. La surface approximative de terrain concernée par le projet (surfaces agricoles + surface des chemins à renforcer) est d'environ 46820 m2, soit 0,30% de la superficie totale de la commune de Montloué (15.58 km2).	5569 mètres de pistes nécessaires pour accéder au site du projet éolien : 854 mètres (on enlève 453m d'accès E2) seront issus de la création de nouveaux chemins. 4715 mètres (inchangé) seront issus de l'utilisation de chemins existants et seront à renforcer. La surface approximative de terrain concernée par le projet (surfaces agricoles + surface des chemins à renforcer) est d'environ 41089 m2, soit 0,26% de la superficie totale de la commune de Montloué (15.58 km2).
<b>Cohérence paysagère</b>	Le projet éolien, bien qu'en extension avec les parcs existants, est difficilement lisible, les éoliennes au nord, très espacées comparativement aux 2 lignes sud, plus rapprochées, ne sont pas en cohérence.	Le projet éolien se lit en extension Est des parcs en exploitation avec une éolienne supplémentaire sur les lignes nord et 5 éoliennes sur la ligne sud.	Le projet éolien, composé de 2 lignes parallèle, se lit en extension Est des parcs en exploitation avec les 2 lignes sud.	Le projet éolien, composé de 2 lignes parallèle, se lit en extension Est des parcs en exploitation avec les 2 lignes sud. Cette variante a un impact réduit tant pour les lieux de vie que sur la vallée.
<b>Critère bloquant / fav orisant</b>	Proximité du Thuel Proximité des boisements	impact pour le bourg de Montloué et le nord de la vallée du Hurtaut (éolienne proche du rebord de plateau dominant la vallée)	Eloignement de Montloué et du Thuel	Eloignement optimal de Montloué, Noircourt et du Thuel



# 11.3. Implantation finale du projet



Le choix du porteur de projet s'est porté sur le principe d'implantation de la **variante VC**. Les **justifications de ce choix** sont exposées dans l'**étude d'impact générale**. La position des éoliennes est affinée à partir de la variante VC pour définir l'implantation finale présentée sur la carte ci-contre.

La **variante finale** est constituée de **6 éoliennes** d'une **hauteur totale de 180m**.

Concernant le **volet paysager**, cette implantation permet de **réduire l'emprise du parc éolien dans les vues proches depuis Le Thuel, et la densité d'éoliennes depuis Dizy-le-Gros et la Ville-aux-Bois** (pas d'éoliennes dans l'ensemble du site étudié).

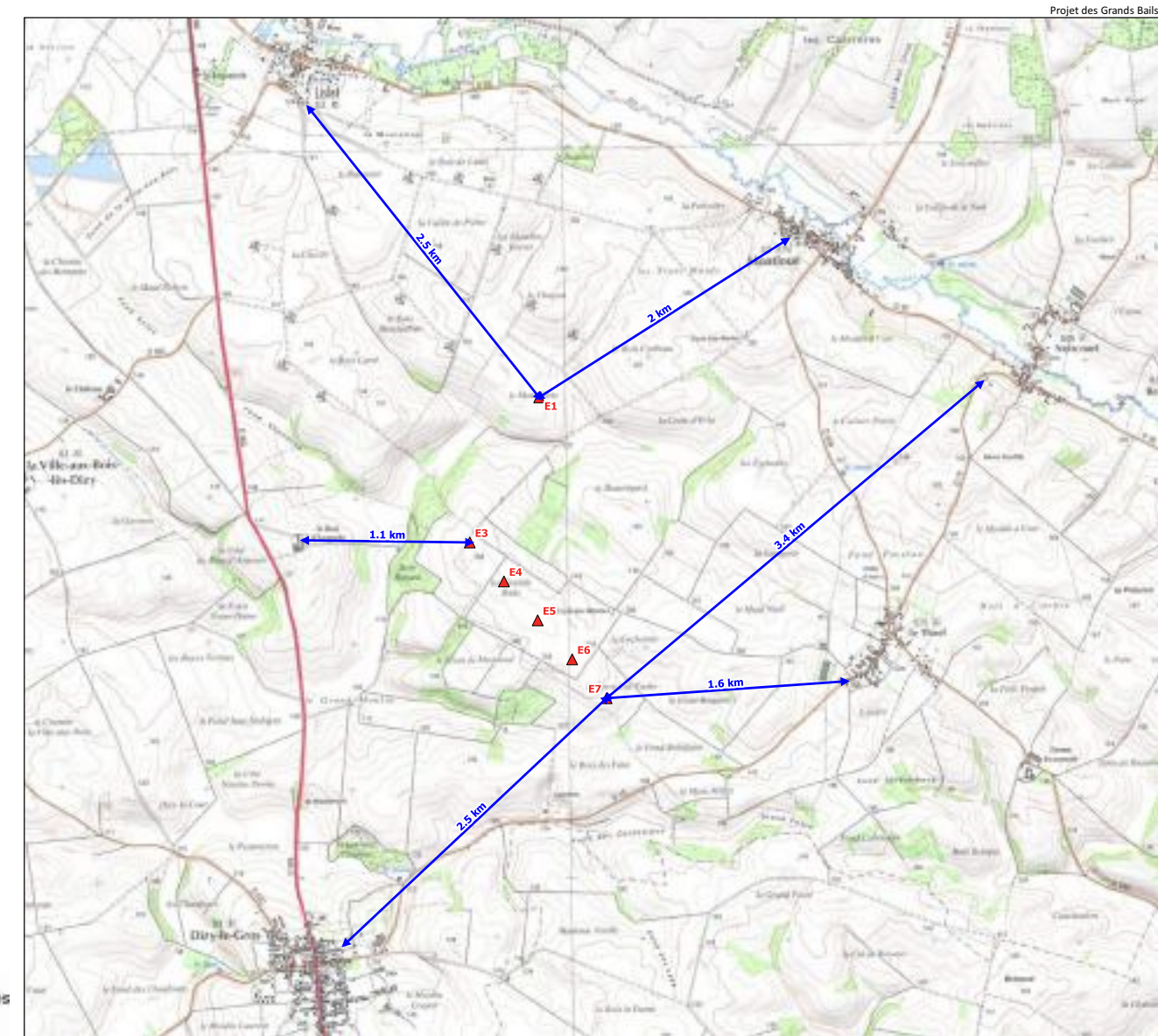
Depuis le **fond de la vallée de l'Hurtaut**, en particulier le bourg de **Montloué**, la **perception des éoliennes** du projet est **réduite** (pas d'éoliennes dans le nord du site, éoliennes d'échelle inférieure à celle du coteau). Ce recul du projet vers l'ouest du site permet d'atténuer l'échelle des éoliennes perçues depuis le nord de la vallée.

L'accès aux éoliennes se fait en partie par la route et par des pistes, et un poste de livraison est prévu pour l'ensemble du parc (cf. détails dans la partie spécifique aux impacts à l'échelle du site et dans l'étude d'impact générale).

La **partie sur les impacts** traite les **perceptions et la lecture du parc éolien** depuis les périmètres éloigné et rapproché notamment à l'aide de **photomontages**.

Distance aux premières habitations

▲ Eoliennes du projet des Grands Bails  
 ← Distance aux premières habitations



Carte 32. Présentation du projet et distance aux habitations les plus proches







## volet paysager de l'étude d'impact

### III. Impacts et mesures







## L'étude des impacts

Dans ce chapitre, nous nous attachons à évaluer les effets visuels des éoliennes du projet aux différentes échelles d'étude complémentaires. L'étude porte sur l'influence des éoliennes depuis les différents bassins, axes et points de perception.

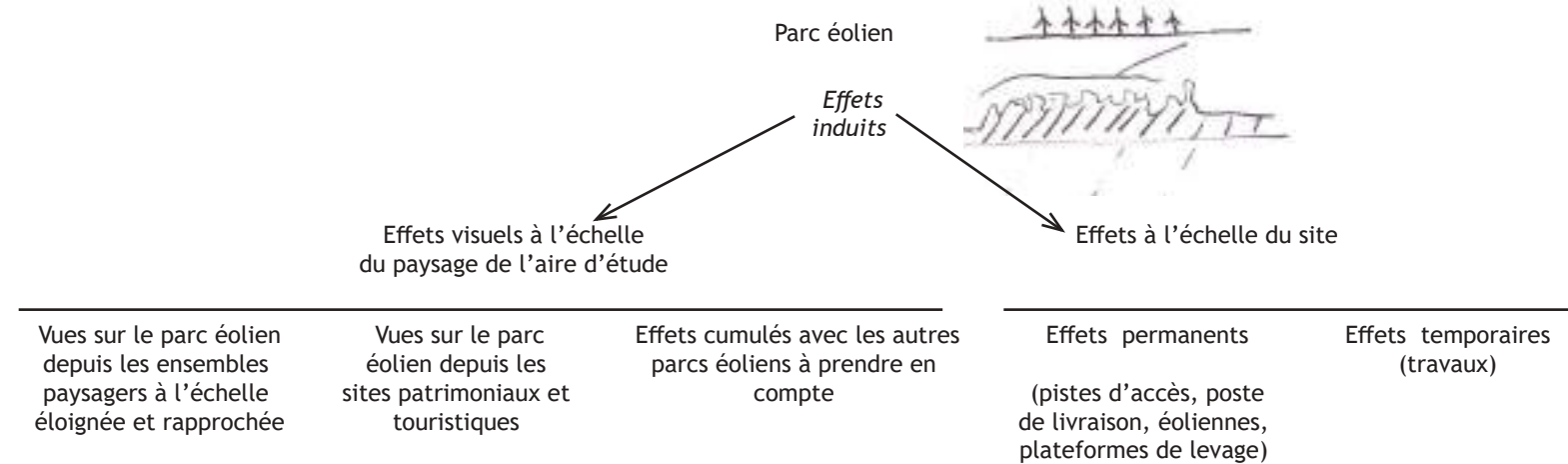


Schéma 4. Méthodologie de la partie Impacts

## La perception d'éoliennes

La perception d'éoliennes est conditionnée par :

- la présence de jeux de relief : le relief peut fermer les vues vers le parc éolien, partiellement (perception de quelques éoliennes, ou de pales...) ou totalement (pas de vues des éoliennes),
- la présence de végétation : les boisements vont jouer le rôle de plan intermédiaire (perception des éoliennes en arrière-plan des bois) ou d'écran visuel (vues fermées par les bois, pas de vues sur les éoliennes). C'est aussi le cas de la végétation ponctuelle (jardins, vergers, alignements d'arbres...).
- la présence de bâti : dans les bourgs le bâti cadre les vues et masque les perceptions vers les éoliennes. Les vues sur les éoliennes s'organisent depuis les lieux dégagés des bourgs, surtout depuis les sorties de bourgs,
- les conditions météorologiques : par temps brumeux, les éoliennes ne sont visibles qu'en perceptions proches, par temps clair elles peuvent être observées à des distances supérieures à 15 km,
- la vitesse de perception : un automobiliste sur une route principale ou une autoroute aura une vue très courte dans son temps de trajet, contrairement à un piéton utilisant les chemins de randonnée,
- la distance entre les éoliennes et l'observateur : la hauteur perçue par l'observateur va diminuer avec la distance (schéma 5).

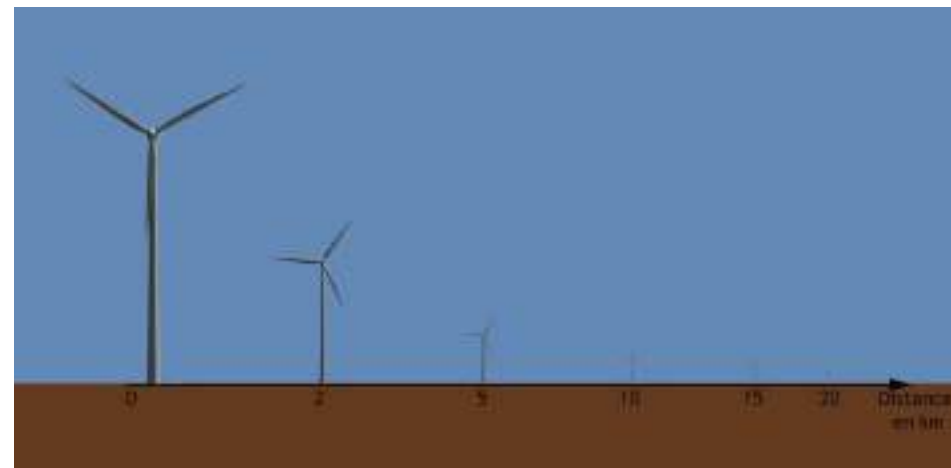


Schéma 5. Perception d'une éolienne en fonction de la distance. L'impact visuel créé par un parc éolien est le plus souvent évoqué comme l'impact principal d'un projet éolien sur son environnement. Dans l'absolu, et sous certaines conditions météorologiques favorables, des éoliennes de plus de 100 mètres de hauteur peuvent être visibles jusqu'à une distance de 30 km. La prégnance visuelle de l'éolienne s'atténue avec la distance (diminution de l'emprise en hauteur du parc éolien dans la vue observée).

## Le projet et ses impacts

Le projet de parc éolien des Grands Bails, sur la commune de Montloué, comprend 6 éoliennes d'un gabarit de 180m de hauteur totale. Deux postes de livraison et un local technique sont installés pour l'ensemble du site. L'accès aux éoliennes se fait en partie par des chemins existants sur le plateau agricole (cf précisions dans l'étude d'impact générale).

Les éoliennes présentent une esthétique contrainte par des critères techniques (design) et de sécurité (couleur, balisage aéronautique). La taille (hauteur du mât et longueur des pales) varie en fonction des caractéristiques techniques des sites et des modèles de turbines. La couleur blanche, pour des raisons aéronautiques, est réglementée. Par leur échelle et leur mouvement ample et lent, les éoliennes sont des objets qui attirent l'œil de l'observateur.

Le projet éolien va induire des effets

- permanents dus aux installations (éoliennes, postes de livraison et local technique, plateforme de levage des éoliennes, chemin d'accès),
- temporaires dus à la phase de chantier.

L'analyse portera essentiellement sur les impacts permanents, l'enjeu relatif aux effets temporaires étant faible.

## Les critères d'analyse des impacts

Comme l'analyse des sensibilités du site dans l'état initial, les **impacts** du projet éolien proposé sont **définis en s'appuyant sur des critères**. En effet, **l'impact ne se résume pas à la perception d'éoliennes** depuis un lieu donné. Il s'agit de définir **comment elles sont perçues** et **ce que leur perception induit dans le paysage observé**.

Pour chaque lieu étudié (axes et points de vue, site patrimonial et / ou touristique, habitat), l'analyse de l'impact du projet éolien est réalisée à l'aide de plusieurs critères comme indiqué en introduction de l'état initial. Ces critères sont appliqués aussi aux ensembles paysagers.

Il est précisé que l'analyse des perceptions doit prendre en compte les autres parcs éoliens du périmètre d'étude. En effet l'évaluation des angles de vue occupés par l'éolien (parcs existants, accordés, en instruction ayant obtenu l'avis de l'autorité environnementale) et celle des lieux concernés par la perception d'éoliennes (proches à lointaines) sont à apprécier avec l'ensemble des parcs existants et à venir (notion d'impact cumulé).

Parmi les critères figurant notamment :

- L'emprise du parc dans les vues depuis l'habitat proche ('paysage du quotidien'),
- Les perceptions du parc depuis les vallées (notion de surplomb...),
- Les perceptions du parc depuis les panoramas et les paysages reconnus (distance au parc éolien, emprise du parc dans les vues),
- La cohérence du parc avec les lignes de force du paysage,
- Les perceptions du projet avec les autres parcs éoliens.



## III.1. Les outils d'analyse des impacts paysagers

Le relief et la végétation sont les deux composantes paysagères qui vont le plus fortement influencer la perception du projet éolien. Localement la présence de bâti conditionnera les vues. Le rôle d'écran visuel dû au relief et aux boisements est matérialisable grâce à l'outil Zone d'Influence Visuelle (ZIV).

Les photomontages illustreront les vues depuis les différents ensembles paysagers notamment, et mettront en évidence l'effet de la distance.

Il faut noter que le gabarit souhaité, de 180m de hauteur totale, laisse deux possibilités en termes de modèle d'éoliennes: soit des Gamesa G132 (avec un rotor de 132m et un mât de 114m), soit des Vestas V136 (avec un rotor de 136m et un mât de 112m). C'est ce dernier modèle, autrement dit celui ayant le plus fort impact (vu que son rotor est plus important), qui a été retenu pour la réalisation des photomontages.

Les photomontages sont intégrés au fil du texte par thématique. La figure ci-contre précise les termes utilisés dans l'analyse des vues sur le parc éolien.

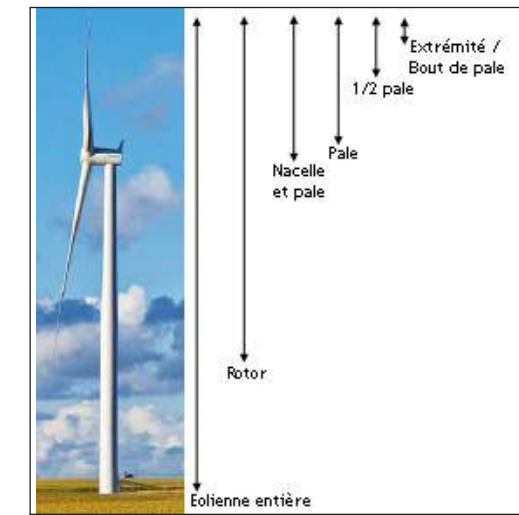


Schéma 6. Vocabulaire.  
Précision des termes utilisés dans les vues sur le parc éolien. Selon le lieu d'observation tout ou partie de l'éolienne sera visible (mât + rotor correspondant à l'éolienne entière, rotor, nacelle+ pale ou portion de pale).

### III.1.1. Les zones d'influence visuelle

#### Objectif

La Zone d'Influence Visuelle est une modélisation des zones depuis lesquelles tout ou partie du parc pourrait être visible (secteurs colorés sur les cartes). Dans les secteurs colorés, tout ou partie de l'éolienne peut être visible (mât + rotor, rotor, nacelle + pale ou portion de pale). La ZIV présentée est un outil d'aide à l'analyse qui tient compte de l'altimétrie et des boisements majeurs (boisements définis par la base de données Corine LandCover).

#### Méthodologie

Dans cette étude, la cartographie des zones d'influence visuelle du projet a été calculée au moyen du module ZIV du logiciel Windpro.

La méthode utilisée est la suivante :

- modélisation sous WindPro de la topographie sur le périmètre étudié ;
- calcul sous WindPro du nombre d'éoliennes vues en chaque point du périmètre (tout ou partie de l'éolienne);
- cartographie de l'impact visuel exprimé en nombre d'éoliennes vues.

Les données utilisées pour ces calculs sont les suivantes :

- Altimétrie du territoire: données BD Alti de l'IGN, avec un pas de 5 mètres ;
- Modélisation partielle de la végétation (boisements majeurs, haies exclues) : données Corine LandCover,
- Hauteur des yeux considérée : 1,6 mètre,
- Gabarit des éoliennes du projet : 180 mètres (modèle V136, rotor de 136 m et mât de 112 m).

#### Résultats

Les résultats de calcul de **ZIV à hauteur totale prenant en compte le relief et les boisements majeurs** donnent une surface de visibilité potentielle sur le projet éolien de **39,8 %** du territoire étudié.

Cette carte de ZIV indique que dans les secteurs colorés, tout ou partie d'une ou de l'ensemble des éoliennes peut être visible (mât + rotor entiers, rotor, nacelle + pale, portion de pale). Depuis les autres lieux, le relief ou les boisements créent un effet d'écran visuel (secteurs en blanc sur la carte).

#### Analyse

La carte confirme l'analyse de terrain.

Au sein du **périmètre éloigné**, les **fonds de vallées** ne seront **pas concernés** par des perceptions du parc éolien (secteurs en blanc sur la carte). A l'échelle du **périmètre rapproché**, des **vues** peuvent s'organiser depuis les **vallées** d'après la carte de ZIV.

Les secteurs colorés sur la carte de ZIV sont des lieux depuis lesquels le parc éolien est potentiellement visible (partiellement ou intégralement). Un premier constat est que, plus l'observateur s'éloigne du projet, plus les perceptions du parc s'atténuent.

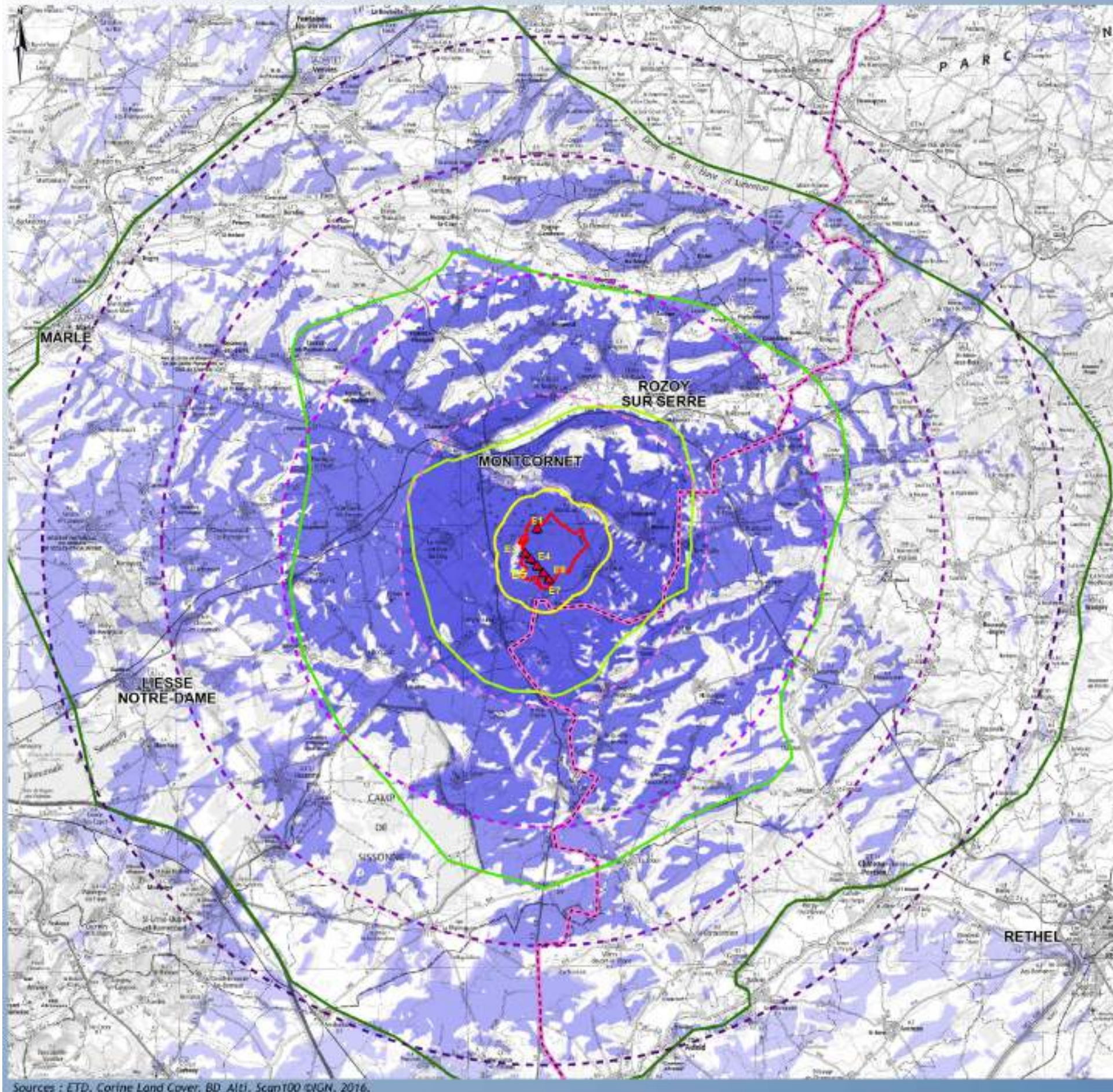
#### Limites

Concernant l'étendue des secteurs de visibilité potentielle il est à préciser que **l'information de la ZIV est à nuancer**. La **carte de Zones d'Influence Visuelle majeure** en effet les **secteurs de vue sur les éoliennes**, le calcul ne prenant en compte que le relief et les boisements majeurs. Tout autre élément haut peut aussi fermer localement la vue le parc éolien (tout ou partie du parc): bosquets, haies, arbres isolés et éléments bâtis ne sont en effet pas pris en compte dans le calcul de la ZIV. C'est particulièrement le **cas depuis les bourgs et dans les secteurs bocagers de l'aire d'étude**.

En particulier dans les vues lointaines à très lointaines, les conditions météorologiques et les éléments du paysage (végétation, bâti, relief) proches de l'observateur joueront un rôle important dans la perception du parc éolien (nébulosité et écran visuel). La distance interviendra aussi dans la perception, la prégnance visuelle des éoliennes diminuant en s'éloignant du parc. Les photomontages illustrent cet effet de la distance

Ainsi les secteurs de la carte de ZIV sont bien à lire comme des **secteurs «de vues potentielles»**. Les photomontages illustrent les vues qui s'organiseront depuis les différents ensembles paysagers et à des distances faibles à grandes.



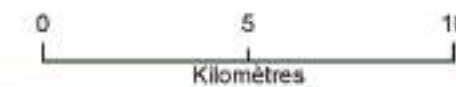
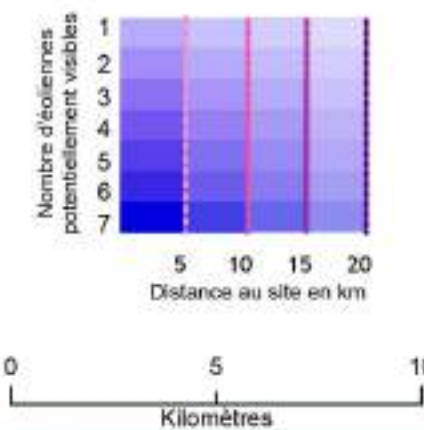


Sources : ETD, Corine Land Cover, BD\_Alti, Scan100 ©IGN, 2016.



- Zone potentielle d'implantation
- ▲ Projet éolien de Montloué
- Limite régionale
- Limite départementale
- Périmètres**
- Immédiat
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné
- Distances au site**
- 5 km
- 10 km
- 15 km
- 20 km

**ZIV à hauteur totale (180m)**  
 (prise en compte du relief et des boisements uniquement, nombre d'éoliennes potentiellement visibles en considérant tout ou partie de l'éolienne)



Carte 33. Zone d'influence visuelle du projet



### Objectif

Le **photomontage** a pour objectif de simuler le parc éolien sur une photographie de l'existant. Il permet ainsi de rendre compte des vues qui s'organiseront sur le parc éolien créé.

### Méthodologie

Une première sélection de points de vue a été faite en tenant compte des caractéristiques intrinsèques du paysage et de la visibilité du projet. Elle a ensuite été présentée et complétée en Comité de Pilotage suite aux propositions de certains acteurs. Les clichés ont été pris en des endroits fréquentés : **zones d'habitation, routes principales, points de vue reconnus, sites d'intérêt patrimonial et touristique** (Cf. Cartes de localisation des photomontages : cartes 33-34).

Les photomontages sont réalisés à l'aide du logiciel Windpro à partir de photographies réalisées à focale 50mm (sorties terrain en avril et juillet 2016) et avec des éoliennes de 180 mètres (modèle V136, rotor de 136 m et mât de 112 m).

Au besoin les éoliennes ont été éclaircies ou assombries pour les rendre visibles sur l'image. Les cartes suivantes (n°33-34) localisent les points, et sont accompagnées de la liste des photomontages réalisés.

Chaque planche de photomontages voit figurer une vue à l'état initial faisant apparaître les parcs éoliens existants et accordés sous un angle de 120° ; une vue à 120° du projet accompagné des parcs éoliens construits, autorisés et les projets éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale ; et, en pleine page, la même vue du projet mais sous un angle de 60°. De la sorte, les impacts cumulés avec les autres projets éoliens sont traités pour chaque photomontage.

### Limites

Le **photomontage** s'avère un **outil essentiel** car il permet non seulement d'anticiper le nouveau paysage mais aussi d'illustrer et d'évaluer l'impact du projet.

Cependant, le **photomontage présente certaines limites** quant au réalisme du montage de l'image. Il est en effet important de souligner :

- l'absence de cinétique des éoliennes sur l'image fixe.
- la déformation liée à la réalisation de panoramas (échelle, texture, couleurs, luminosité et contraste biaisés). Les erreurs liées aux photomontages sont issues des modes de visualisations et de mécanismes de mise au point différents, optiques ou figuratifs, entre l'œil humain et l'appareil photo. L'œil bouge et donne une vision binoculaire dynamique. La **focale** des photographies a été prise à **50 mm** qui s'approche de la focale de la vision humaine. Pour limiter la différence entre les photomontages et le parc observé sur le terrain, les **photomontages sont présentés au format A3 paysage dans un angle de 60°**. La **lecture de ces photomontages à une distance de 35 cm** permet la **conservation de la perception de l'œil sur le terrain**.
- l'absence de visualisation des travaux de chantier réalisés. Ces impacts visuels seront limités dans le temps et concernent surtout les perceptions proches.
- la qualité du rendu variable selon l'heure de la prise de vue, le matériel et la saison. La couleur des éoliennes simulées a parfois été ajustée pour les rendre visibles sur l'image et ainsi répondre à l'objectif de créer une simulation du parc.
- la réalisation des photomontages présentés à l'aide d'un outil informatique spécialisé (WindPro). Les points des prises de vue, les éoliennes et les points de contrôles nécessaires au calage des prises de vue ont été positionnés sur un modèle numérique de terrain. Ce logiciel permet ensuite de positionner les éoliennes et calculer la mise à l'échelle des éoliennes en fonction de la distance entre le point de prise de vue et le parc. L'utilisation de cet outil et la précision des mesures effectuées peuvent conduire dans certains cas à une légère imprécision dans le résultat final, sans toutefois remettre en cause l'objectif recherché.

**Tout en connaissant leurs limites, les photomontages** sont cependant essentiels dans une étude d'impact. Ils sont **suffisamment fiables pour donner une perception globale de la vue, c'est à dire la distribution, la position et la taille des éoliennes dans le paysage observé.**

### Méthodologie de réalisation des photomontages

1. Photographie Etat initial



#### 1. Photographie Etat initial

La prise de vue est faite avec l'appareil photo fixé sur un trépied pour conserver l'horizontale dans le panorama.

Les photographies sont prises à focale 50mm. L'appareil est en général placé à 1m50 au-dessus du sol.

Les coordonnées du point de prise de vue sont relevées à l'aide d'un GPS. Les points de repères présents sur l'image sont notés avec leurs coordonnées (relevées sur le terrain ou sur photographie aérienne / cartographie). Des points de repère sont identifiés par photographie.



2. Paysage virtuel sous le logiciel Windpro



#### 2. Projet «paysage virtuel»

L'implantation des éoliennes est enregistrée dans le logiciel spécifique Windpro avec les données topographiques (Modèle Numérique de Terrain ou MNT).

3. Photomontage



#### 3. Réalisation du photomontage

La photographie est importée dans le logiciel Windpro et superposée au projet «Paysage virtuel». Elle est positionnée grâce à ses coordonnées, la connaissance de sa focale, ainsi que par l'indication des points de repère.

L'ensemble (MNT, focale, coordonnées de l'image et des points de repères) permet de créer le photomontage en simulant la localisation, répartition et échelle des éoliennes.



## Lecture des photomontages pour restituer la perception des éoliennes sur le terrain

### Objectif

La lecture d'un photomontage de projet éolien a pour final té de restituer la vue sur le futur parc éolien **au plus près possible de la perception de l'œil sur le terrain, c'est-à-dire en projection visuelle.**

### La projection visuelle

La **lecture d'une photographie** sur papier (à une distance de lecture habituelle, soit environ 35 cm) **correspond à l'observation sur le terrain lorsque la taille des objets sur l'image n'entraîne ni réduction ni agrandissement** pour le lecteur. Dans cette projection visuelle, la taille des objets sur l'image est donnée par le théorème de Thalès (Figure A – La projection visuelle).

Ainsi, par exemple, une éolienne de 180 mètres, située à 4000 mètres de l'observateur, devra figurer avec une taille de 1,5 centimètres sur le photomontage imprimé et destiné à être lu avec une distance de lecture de 35 cm.

### Comment obtenir la projection visuelle ?

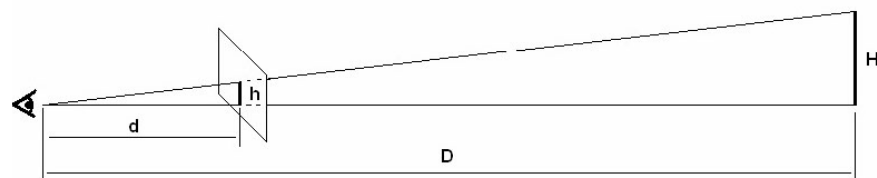
La projection visuelle (cf. figure B) est obtenue lorsque l'**angle d'observation de la photographie (Alpha)** dans le plan horizontal (défini par la distance de lecture  $d$  et la largeur de la photo  $L$ ) **coïncide avec l'angle défini par la focale de la prise de vue.** Autrement dit, la perception terrain est conservée lorsqu'il y a conservation de l'angle du champ de vision entre la prise de vue et la lecture de l'image.

### La vision humaine

La focale 50mm (au standard « 24x36 ») est la focale de prise de vue qui permet de s'approcher de la focale de la vision humaine. Le champ de vision de 60° correspond sensiblement à « l'angle d'observation » de la vision humaine (à ne pas confondre avec « l'angle de perception », beaucoup plus large).

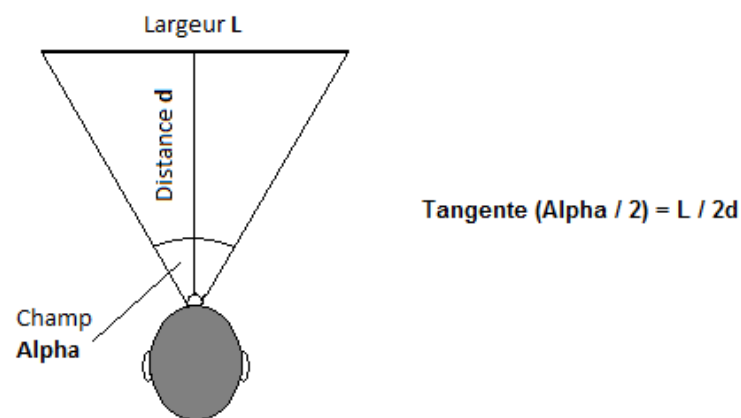
### Assemblage de plusieurs photographies

Un assemblage de deux photographies prises en focale 50 (soit 40° de champ de vision chacune) et assemblées avec un recouvrement de 20°, couvrira un champ de vision de 60°. A la lecture (et toujours avec une distance de lecture de 35 cm), la projection visuelle sera obtenue avec une largeur de l'image de 40 cm (cf. figure C).

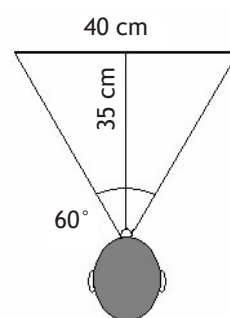


$$\frac{h}{d} = \frac{H}{D}$$

A. La projection visuelle



B. Conservation de l'angle du champ de vision = projection visuelle



C. Projection visuelle avec un champ de vision de 60°

### Format des supports finaux

Pour obtenir la projection visuelle, un photomontage couvrant 40° de champ de vision (une seule photo en focale 50) devra être imprimé avec une largeur de 25 cm : un format papier de type A4 paysage suffi

De la même façon, un photomontage couvrant 60° de champ de vision (assemblage avec recouvrement de 2 photos en focale 50) devra être imprimé avec une largeur de 40 cm : un format papier de type A3 paysage sera nécessaire.

**Toute impression sur un support A3 d'un photomontage** offrant un **champ de vision supérieur à 60°** conduira à une **perte de la projection visuelle et à une réduction des objets par rapport à la perception terrain de ces objets.**

### Présentation des photomontages du projet

Les **photomontages du projet** sont réalisés avec des photographies en **focale 50mm** s'approchant de celle de la vision humaine. Les photomontages sont générés **dans un angle de 60°** pour s'approcher de l'angle d'observation de l'œil.

Ils sont présentés au format A3 paysage **dans ce volet paysager et dans un carnet en annexe.** Avec ces données, la projection visuelle sera obtenue par une distance de lecture des photomontages de 35 cm (figure C). **Tous les photomontages sont présentés au format A3 et rendent compte de la perception terrain les lisant à une distance de 35 cm.**

Des photomontages montrent que le parc éolien n'est pas visible (masqué par le relief, la végétation, le bâti). Dans ce cas, les silhouettes des éoliennes sont positionnées sur l'image pour justification.

**Dans ce rapport, les photomontages sont répartis dans les analyses thématiques** ci-après. Ils sont réalisés **dans un angle de 60° sauf si cela est précisé.** Le projet correspond aux silhouettes en rouge.

Les parcs éoliens existants et accordés sont aussi compris sur les photomontages du projet, et sont identifiés par leur silhouette en couleur et une étiquette avec leur nom. Quelques photomontages avec les parcs en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale ont également été produits et sont inclus dans le paragraphe relatif aux effets cumulés

Dans le carnet en annexe, chaque photomontage est présenté avec une carte de localisation spécifique, la photographie initiale, le photomontage avec les silhouettes des parcs.

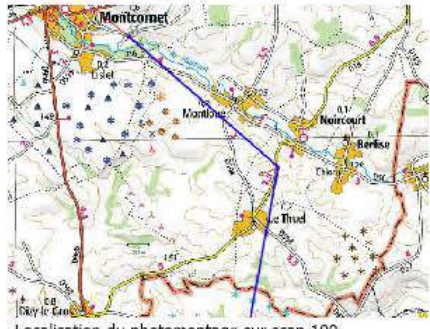
Pour rendre compte de la perception terrain, la distance de lecture des photomontages réalisés dans un angle de 60° et présentés au format A3 paysage est de 35 cm.



# Présentation des photomontages dans le volet paysager

Photomontage 29. Depuis la RD 18 entre Le Thuel et Noircourt- Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures

← Numéro, nom du photomontage



Localisation du photomontage sur scan 100

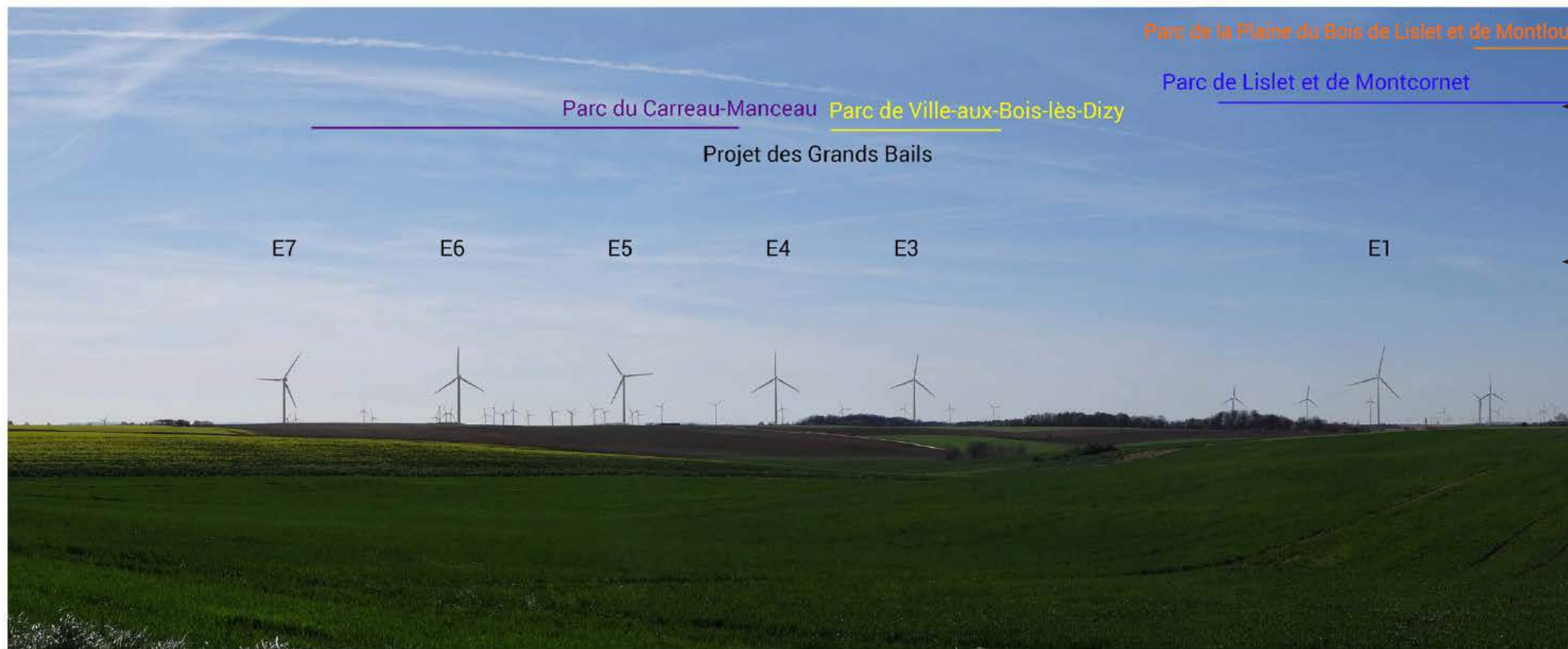


Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778381	6951807	Distance de l'éolienne la plus proche	E2	2,5 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec les autres parcs depuis le Nord Est.				
Analyse	Depuis la D18, entre Noircourt et Le Thuel, l'observateur s'élève sur la crête voisine de celles accueillant le projet. Il dispose alors d'une vue dégagée au sein de laquelle les éoliennes des Grands Bails se distinguent très lisiblement au second plan. Etant donné le contexte éolien déjà bien présent depuis ce panorama, le projet figure telle une première ligne d'une succession régulière d'éoliennes jusqu'au lointain. Il montre notamment une articulation particulière avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, du fait de leur proximité. Le projet des Grands Bails n'augmente pas de manière significative l'angle visuel horizontal rattaché à l'éolien mais en renforce néanmoins la prégnance en vue rapprochée du fait d'une légère augmentation de l'angle vertical. Il faut cependant noter que, grâce à l'ouverture de la vue et à l'horizontalité dominante, le rapport d'échelle demeure équilibré. Son impact peut donc être qualifié de modéré.				

← Cartes de localisation du photomontage

Tableau rappelant la localisation du photomontage, la distance au projet et l'éolienne la plus proche du point de vue considéré, son orientation et l'angle de la vue présentée. L'objectif du photomontage est ensuite expliqué ainsi qu'une analyse de la simulation obtenue en vue de qualifier l'impact potentiel du projet.



← Mise en évidence de l'occupation horizontale des parcs éoliens existants et accordés (chacun étant identifié par une couleur et leur nom).

← Mise en évidence des éoliennes du projet des Grands Bails (repérage et numérotation des éoliennes).

← Photomontage du projet avec les parcs existants et accordés, dans un angle de 60° pour s'approcher de l'angle d'observation de l'œil et avoir une représentation de la perception sur le terrain en lisant le photomontage 60° sur un A3 paysage à une distance de 35 cm.

Photomontage 29 dans un angle de 60°



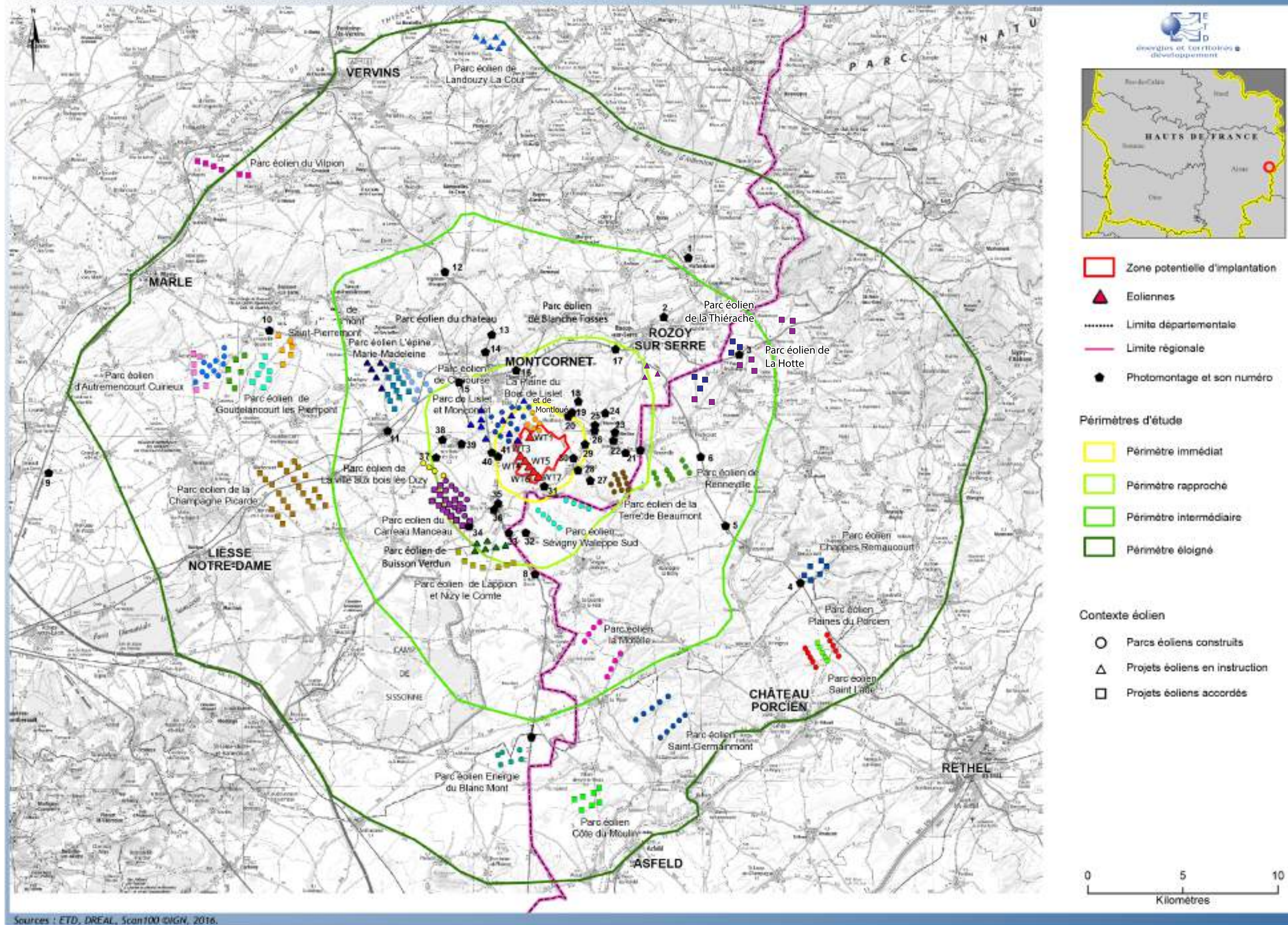
# Liste des photomontages

Numéro du PM	Lieu	Objectif	Distance au projet (en km)	Eolienne la plus proche
1	Depuis le Nord de Parfondeval, sur la route reliant les Froidmonts à Parfondeval	Vue éloignée depuis le Nord-est, entre les unités paysagères de la Thiérache bocagère et de la Basse Thiérache - Approche de la cité patrimoniale et touristique de Parfondeval	13	E1
2	Depuis la RD977 au Nord-est de Rozoy-sur-Serre	Vue intermédiaire depuis le Nord de la vallée de la Serre au Nord-est du projet - Approche de l'église classée de Rozoy-sur-Serre	9,5	E1
3	Depuis la RD978 entre Mainbressy et Vaux-les-Rubigny	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère de la Thiérache ardennaise au Nord-est du projet	11,8	E1
4	Depuis la RD946 au Sud-est de Seraincourt	Vue éloignée depuis un axe principal de l'entité paysagère du Haut-Porcien au Sud-est du projet	14,9	E7
5	Depuis la RD946 au Nord de Seraincourt	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère du Haut-Porcien au Sud-est du projet	10,3	E7
6	Depuis la RD946 au Sud de Fraillcourt	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère du Haut-Porcien à l'Est du projet	8,6	E7
7	Depuis la RD966 au Sud de Lor à l'intersection avec le GR12	Vue éloignée depuis un axe principal de l'entité paysagère de la Plaine de grandes cultures au Sud du projet et depuis l'un des grand chemin de randonnée parcourant l'aire d'étude	13	E7
8	Depuis la RD966 au Sud de Dizy-le-Gros	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures au Sud du projet	5,1	E7
9	Depuis la RD517P entre Verneuil-sur-Serre et Grandlup-et-Fay	Vue éloignée à proximité d'un axe principal (RN2) de l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	24,8	E3
10	Depuis la RD946 entre Montcornet et Marle	Vue éloignée depuis un axe principal de l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures au Nord-ouest du projet	14,7	E1/E3
11	Depuis la RD977, en sortie de Clermont-les-Fermes	Vue intermédiaire en sortie de bourg, sis à l'Ouest du projet	7	E3
12	Depuis la RD966 au Nord de Vigneux-le-Hocquet	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère de la Basse Thiérache au Nord du projet	9,8	E1
13	Depuis la RD966 au Nord de Montcornet	Vue intermédiaire depuis le Nord de la vallée de la Serre au Nord du projet - Approche de l'église classée de Montcornet	5,7	E1
14	Depuis la RD966 à l'approche de Montcornet par le Nord	Vue intermédiaire depuis la vallée de la Serre au Nord du projet - Approche de l'église classée et du bourg de Montcornet	5	E1
15	Depuis l'intersection de la D946 et de la D977 à l'Ouest de Montcornet	Vue intermédiaire depuis un axe principal bordant la vallée de la Serre à l'Ouest du projet	4,8	E1
16	Depuis la RD946 à l'Est de Montcornet	Vue rapprochée depuis un axe principal parcourant la crête entre la vallée de la Serre et la Vallée du Hurtaut au Nord du projet	3,5	E1
17	Depuis la RD946 entre Rozoy-sur-Serre et Soize	Vue rapprochée depuis un axe principal bordant le Sud de la vallée de la Serre au Nord-est du projet	6,5	E1
18	Depuis la D611 entre Soize et Montloué	Vue rapprochée depuis le versant Nord de la Vallée du Hurtaut au Nord du projet	3,2	E1
19	Depuis la RD611 à l'entrée Nord du bourg de Montloué	Vue rapprochée en entrée de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, au Nord du projet	2,6	E1
20	Depuis la RD611, sur le pont sur le Hurtaut, dans le bourg de Montloué	Vue rapprochée depuis un coeur de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, au Nord du projet	2,25	E1
21	Depuis la RD36 en sortie Ouest de Renneville	Vue rapprochée en sortie de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, à l'Est du projet	5,4	E1
22	Depuis la D362, au niveau de la rivière séparant Berlise de Coloru	Vue rapprochée depuis la Vallée du Hurtaut, entre deux secteurs d'habitat, à l'Est du projet	4,1	E1
23	Depuis l'église de Berlise, en haut du bourg	Vue rapprochée depuis le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, en entrée de bourg, à l'Est du projet	4,1	E1
24	Depuis la RD18 au Nord de Noircourt	Vue rapprochée depuis le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, au Nord-est du projet	3,9	E1
25	Depuis le haut du bourg de Noircourt	Vue rapprochée depuis un secteur d'habitat perché sur le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, au Nord-est du projet	3,5	E1
26	Depuis la RD18 sur le pont au centre de Noircourt	Vue rapprochée depuis un coeur de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, au Nord du projet	2,6	E1
27	Depuis la RD594 en entrée Est de Le Thuel	Vue rapprochée en entrée de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2,8	E7
28	Depuis le bourg de Le Thuel	Vue rapprochée depuis un centre bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2,1	E7
29	Depuis la RD18 entre Le Thuel et Noircourt	Vue rapprochée depuis la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2,5	E1
30	Depuis la RD594 en sortie Nord-ouest de Le Thuel	Vue rapprochée en sortie de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2	E7
31	Depuis la RD18 entre Le Thuel et Dizy-le-Gros	Vue immédiate du projet depuis la plaine de grandes cultures au Sud du projet	0,77	E7
32	Depuis la Ferme du Fays	Vue rapprochée depuis un lieu d'habitat isolé au sein de la plaine de grandes cultures au Sud du projet	3	E7
33	Depuis la RD966 au Sud/Sud-est de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis un axe principal de la plaine de grandes cultures au Sud du projet	3,4	E7
34	Depuis la RD18 au Sud-ouest de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis la plaine de grandes cultures au Sud-ouest du projet - Approche du bourg de Dizy-le-Gros	4,5	E6
35	Depuis la RD966 en sortie Nord de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis un axe principal en sortie de bourg, sis au sein de la plaine de grandes cultures, au Sud-ouest du projet	2,5	E6
36	Depuis la place de l'église au coeur du village de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis un centre bourg, au sein de la plaine de grandes cultures au Sud-est du projet	2,8	E7
37	Depuis la RD592 entre La Ville-aux-Bois-les-Dizy et Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	3,9	E3
38	Depuis la RD593 en entrée Ouest de La Ville-aux-Bois-les-Dizy	Vue rapprochée en entrée de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	4,1	E3
39	Depuis la RD593 en sortie Est de La Ville-aux-Bois-les-Dizy	Vue rapprochée en sortie de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	3,1	E3
40	Depuis la RD966 à l'Ouest de la ferme du Bois d'Angoute	Vue rapprochée depuis un axe principal de la plaine de grandes cultures, à l'Ouest du projet	1,5	E3
41	Depuis la ferme du Bois d'Angoute	Vue immédiate depuis un lieu d'habitat isolé au sein de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	1,1	E3

Tableau 8 : Liste des photomontages



# LOCALISATION DES PHOTOMONTNAGES SUR L'ENSEMBLE DES AIRES D'ETUDES

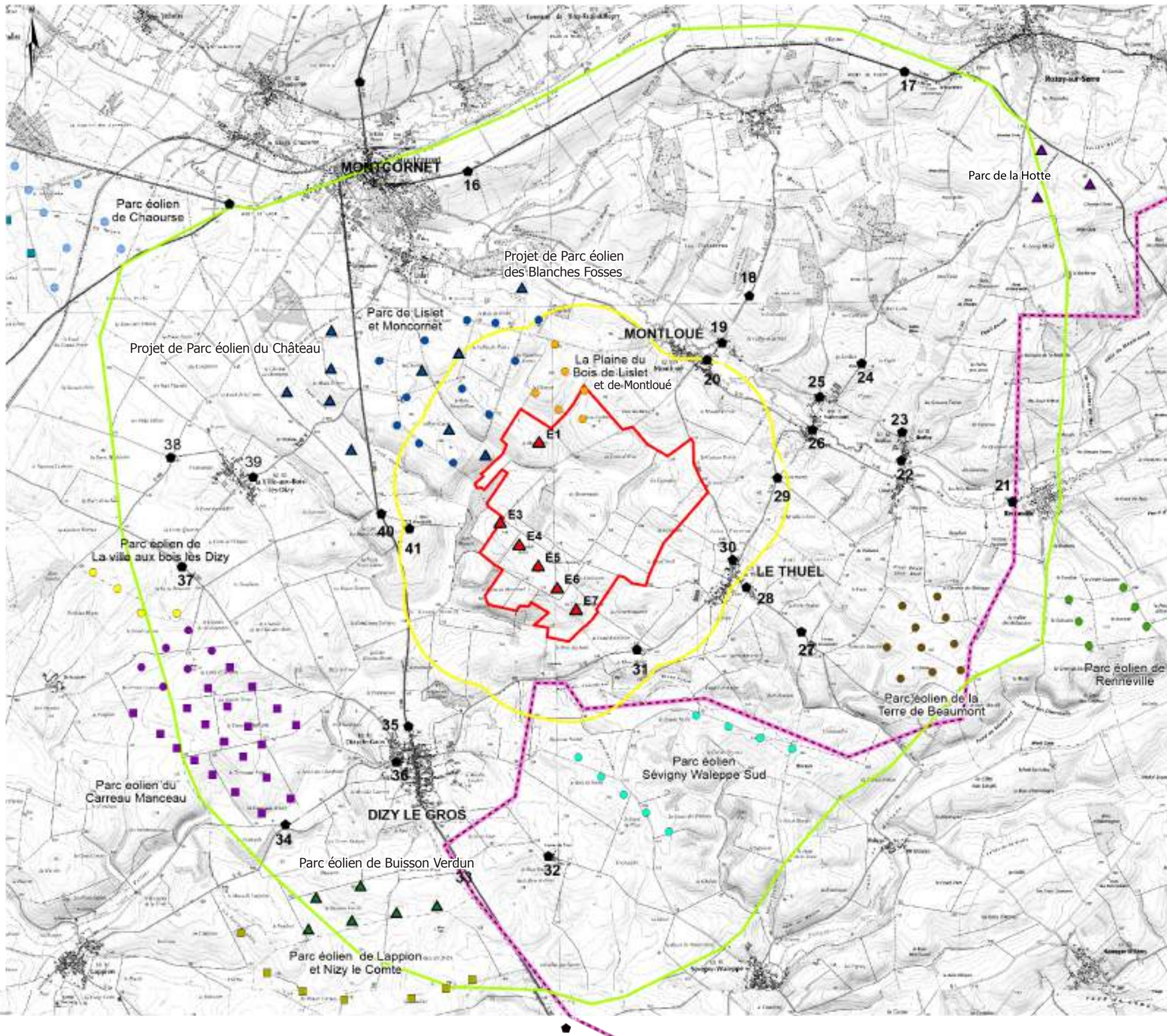


Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2016.

Carte 34. Localisation des photomontages aux différentes échelles



# LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DANS LES PERIMETRES RAPPROCHE ET IMMEDIAT



Sources : ETD, DREAL, Scan25 ©IGN, 2016.



- Zone potentielle d'implantation
- ▲ Eoliennes
- ..... Limite départementale
- Limite régionale
- Photomontage et son numéro
  
- Périmètres d'étude
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
  
- Contexte éolien
- Parcs éoliens construits
- △ Projets éoliens en instruction
- Projets éoliens accordés



Carte 35. Localisation des photomontages aux échelles rapprochée et immédiate



## III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

### III.2.1. A l'échelle des périmètres éloigné et intermédiaire

#### Méthodologie

L'impact visuel du parc éolien depuis les ensembles paysagers et axes routiers majeurs est analysé à l'aide des données des cartographies de Zones d'Influence Visuelle, des photomontages et des données de terrain.

La carte ci-après localise :

- les photomontages
- les ensembles paysagers
- les parcs éoliens

- le projet des Grands Bails sur la commune de Montloué sur la carte de Zone d'Influence Visuelle du projet à hauteur totale (carte prenant en compte les boisements majeurs et le relief). Elle est utilisée pour l'analyse des vues en complément des photomontages.

#### Organisation des vues

Comme expliqué dans l'état initial et illustré par la carte de Zone d'Influence Visuelle du projet, des **vues proches à lointaines** s'organisent sur les éoliennes **depuis les paysages ouverts de grandes cultures**.

Le **projet** est **perçu avec d'autres parcs éoliens existants**. Le projet se définit dans le prolongement du pôle éolien limitrophe au Nord-Ouest (composé du parc de Lislet et Montcornet et du parc du Bois de Lislet). Il **se regroupe et forme un seul ensemble éolien avec ces parcs, mais aussi, en fonction des vues, avec les autres parcs éoliens voisins** (Sévigny-Waleppe, Terres de Beaumont, l'Épine Marie Madeleine...). Les photomontages sont réalisés depuis les différentes directions, à partir des axes routiers majeurs qui traversent l'aire d'étude. Ils ont globalement pour objectif de rendre compte de la perception du projet avec les autres parcs dans ces axes visuels.

**Depuis les bourgs** dans les périmètres intermédiaire et éloigné, le **parc éolien** ne sera **généralement pas visible**. Avec la distance, les éoliennes seront en effet masquées par le bâti. Il faut cependant noter que des **vues sur le paysage ouvert de grandes cultures** peuvent se faire depuis les **habitations en frange des bourgs et depuis les routes**. Le photomontage 11 depuis la sortie de Clermont-les-Fermes est un exemple de vues depuis l'habitat.

Les paysages plus marqués par le relief **au Nord et à l'Est dans le périmètre éloigné** sont **moins impactés** sous l'effet de la distance (secteurs non colorés de la ZIV correspondant à l'absence de vues du projet), de la topographie et de la végétation. C'est le cas au Nord dans la Basse Thiérache, au Nord-est dans la Thiérache Ardennaise et à l'Est dans le Haut-Porcien.

Au Sud-Ouest, les **boisements entre Sissonne et Liesse-Notre-Dame** jouent un rôle de masques visuels en **limitant les perceptions du projet**. Si des vues sont possibles, elles seront lointaines et à l'arrière-plan de boisements.

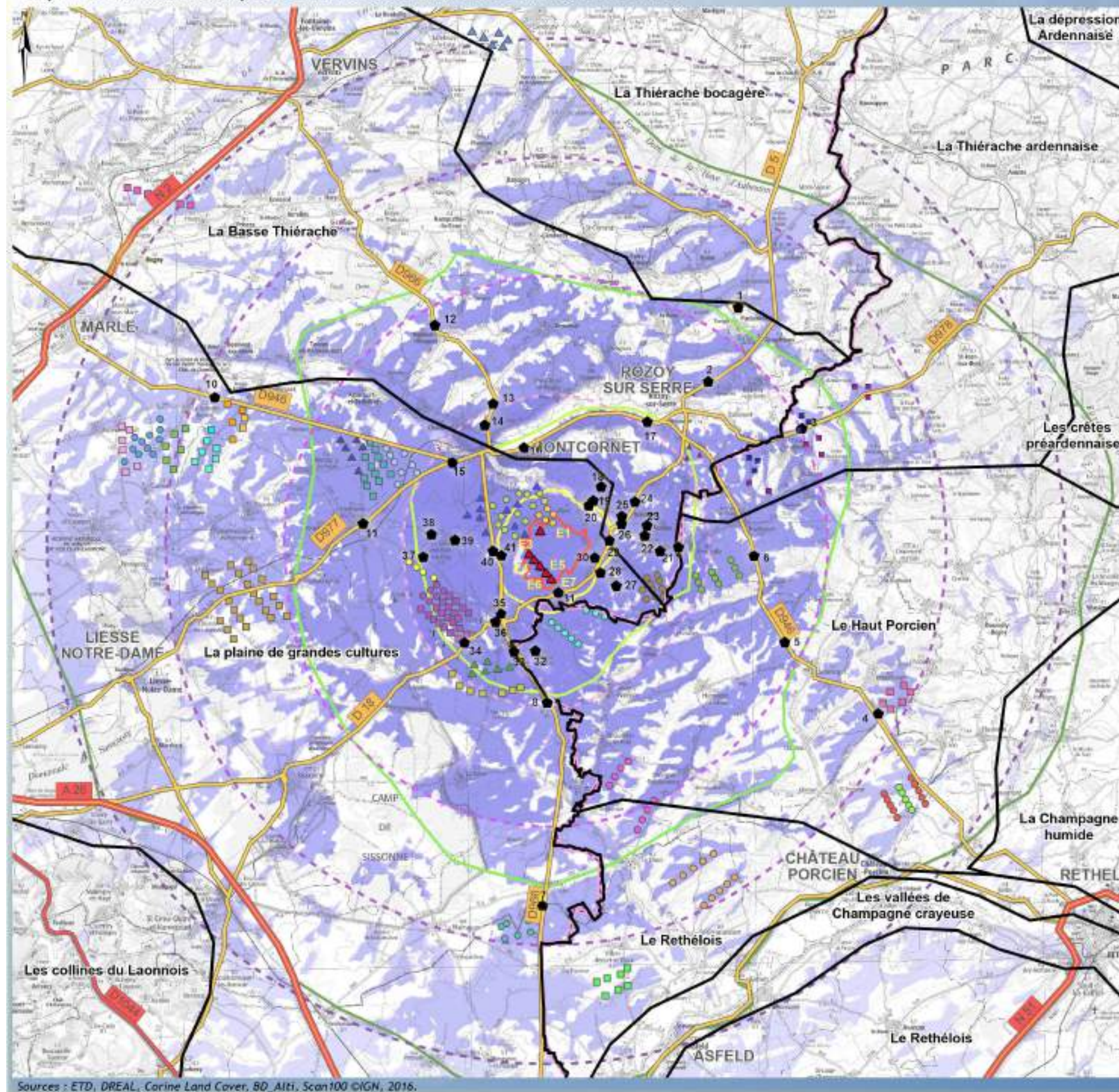
**De même, les vallées encaissées des périmètres éloigné et intermédiaire** (telle la vallée de l'Aisne au Sud, les vallées de la Thiérache au Nord, celles du Haut-Porcien à l'Est...) sont **très peu ou pas impactées** (secteurs non colorés de la carte de ZIV). C'est notamment le cas des vallées accueillant l'essentiel des églises fortifiées de Thiérache.

La végétation et le relief, ajoutés à la distance vont en effet empêcher toute vue du parc éolien depuis les fonds de vallées. Ainsi, les **ambiances intimistes des vallées** qui contrastent avec celles des plaines de grandes cultures sont **majoritairement conservées à l'échelle des aires d'étude éloignée et intermédiaire**. Dès lors, des **perceptions du projet** sont **possibles, en alternance avec les vues cloisonnées** depuis les vallées.

A noter que la ZIV est calculée uniquement avec le relief et les boisements majeurs, auxquels il faut ajouter le rôle visuel de la végétation présente dans les vallées (haies...).

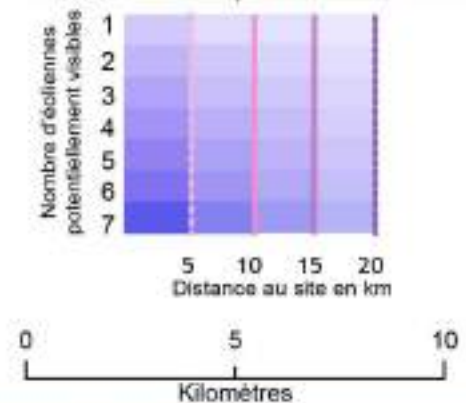
Depuis les **hauts de versants**, des **vues intermédiaires à lointaines** s'organisent, avec une lecture du **projet regroupé avec les parcs éoliens proches**. Les photomontages 2 et 13 illustrent par exemple les vues depuis le Nord de la vallée de la Serre.





- Zone potentielle d'implantation
  - ▲ Projet éolien de Montloué
  - Photomontage et son numéro
  - Limite régionale
  - Limite départementale
- |  |   |
|--|---|
| <p><b>Périmètres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 2px solid yellow; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Immédiat</li> <li><span style="border: 2px solid lightgreen; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Rapproché</li> <li><span style="border: 2px solid green; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Intermédiaire</li> <li><span style="border: 2px solid darkgreen; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Eloigné</li> </ul> | <p><b>Distances au site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px dashed purple; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> 5 km</li> <li><span style="border: 1px dashed purple; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> 10 km</li> <li><span style="border: 1px dashed purple; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> 15 km</li> <li><span style="border: 1px dashed purple; width: 15px; height: 10px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> 20 km</li> </ul> |
|--|---|
- Délimitation des unités paysagères
- Axes routiers**
- Axes principaux : autoroutes, nationales
  - Départementales principales
  - Départementales secondaires
- Contexte éolien**
- Parcs éoliens construits
  - Projets éoliens en instruction
  - Projets éoliens accordés

**ZIV à hauteur totale**  
(prise en compte du relief et des boisements uniquement, nombre d'éoliennes potentiellement visibles)



Carte 36. ZIV, photomontages, unités paysagères et contexte éolien



Photomontage 1. Depuis le Nord de Parfondeval, sur la route reliant les Froidmons à Parfondeval - Vue entre Thiérache bocagère et Basse Thiérache



Localisation du photomontage sur scan 100



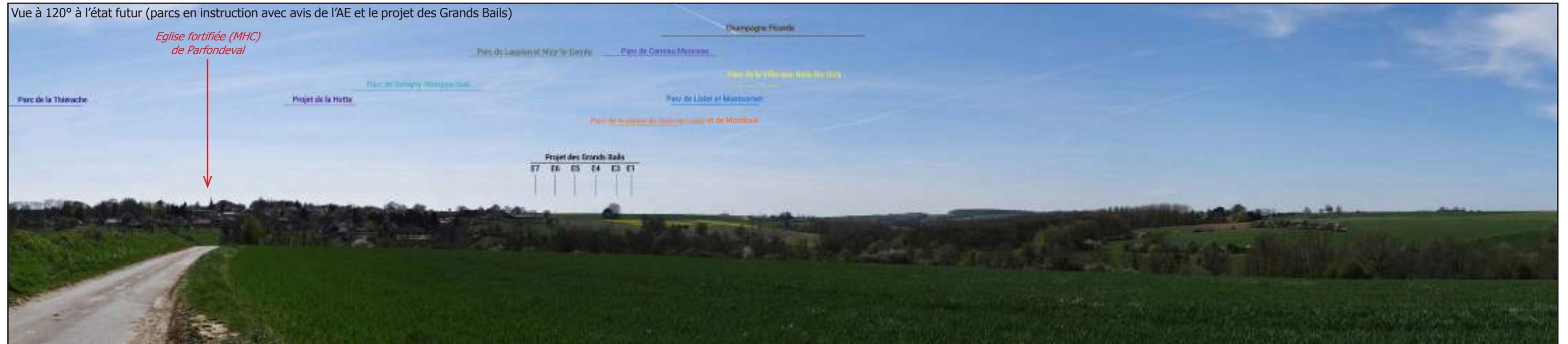
Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	783958	6961905	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	13 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue éloignée du projet dans le contexte éolien depuis un point haut sis au Nord-est, sur la route reliant Les Froidmons à Parfondeval. Il rend également compte des interactions potentielles avec le projet lors de l'approche de cette cité aussi bien patrimoniale que touristique. Enfin, il illustre les vues possibles depuis ce secteur entre Thiérache bocagère et Basse Thiérache.				
Analyse	<p>Les éoliennes des Grands Bails s'aperçoivent ici partiellement (seul le rotor est visible) au delà du modelé et de la végétation qui l'accompagne. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà présent mais uniquement au lointain. Il se perçoit ici dans le prolongement des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Au regard du contexte éolien, il n'augmente que de quelques degrés l'angle horizontal rattaché au motif depuis ce point de vue.</p> <p>Autre point à souligner, la cité touristique de Parfondeval et son église classée, qui figure un point de repère depuis cette route, se distinguent au second plan sur la gauche de l'observateur. Toutefois, la distance intercalaire (plus de 13km séparent le bourg du projet), le modelé de la vallée et les différents éléments structurants et animant le paysage observé (bâti, végétation...) sont autant de facteurs orientant le rapport d'échelle en faveur du paysage. Ils évitent le risque de remise en cause de l'approche qualitative du village, notamment depuis son entrée Sud, ainsi que celui de concurrence visuelle entre le bourg, son église et les éoliennes. L'impact peut être qualifié de faible.</p>				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)







Photomontage 1 dans un angle de 60°



Photomontage 2. Depuis la RD977 au Nord-est de Rozoy-sur-Serre - Vue depuis le Nord de la vallée de la Serre



Localisation du photomontage sur scan 100



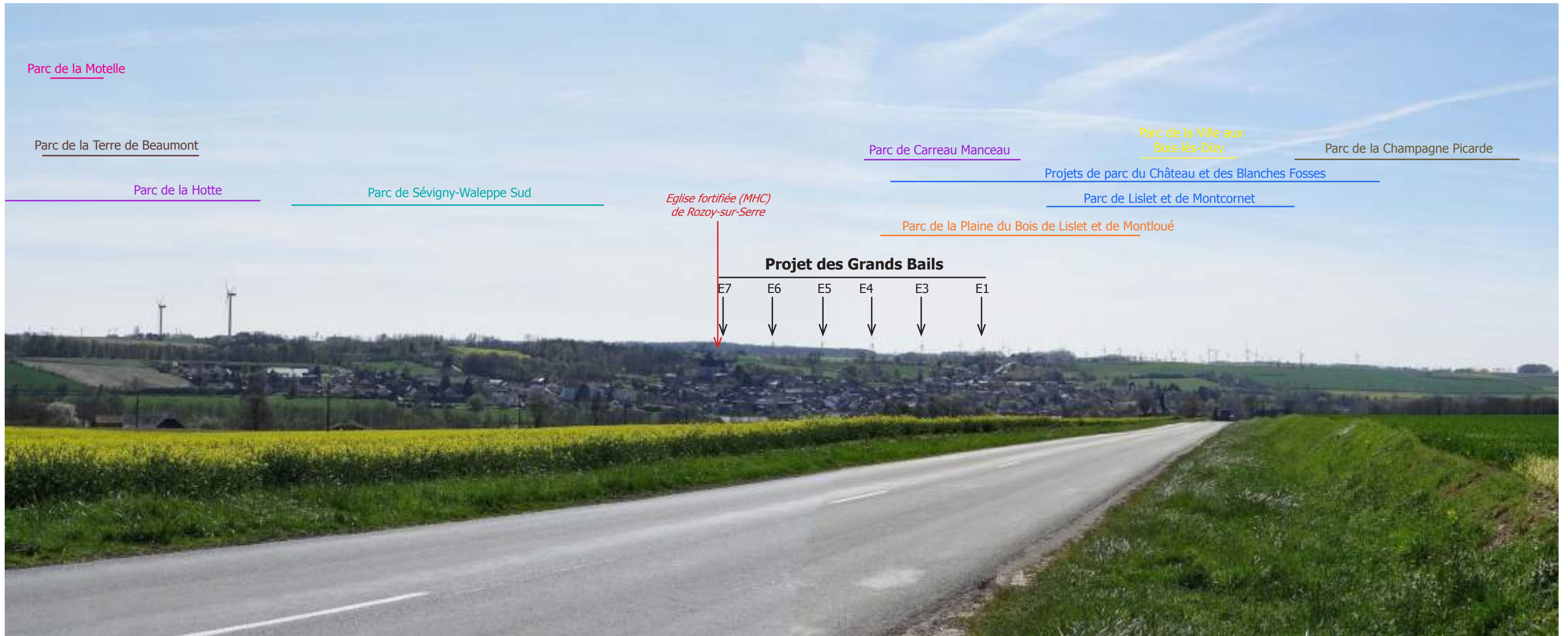
Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	782539	6958497	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	9,5 km
Direction de la prise de vue	Sud-Ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue du projet avec les autres parcs depuis le Nord de la vallée de la Serre, au Nord-est du projet, depuis sur la route principale RD977. Il vise également à illustrer le type de covisibilités potentielles qui pourraient se créer entre le projet et l'église classée de Rozoy-sur-Serre.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails s'aperçoivent ici partiellement (seul le rotor est visible) au delà des boisements ourlant le versant Sud de la Vallée de la Serre. Elles s'insèrent au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent mais uniquement au lointain. Le projet se perçoit ici dans le prolongement des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, renforçant l'effet de profondeur. Au regard du contexte éolien, il n'augmente que de quelques degrés l'angle horizontal rattaché au motif depuis ce point de vue. Autre point à souligner, l'église classée de Rozoy-sur-Serre figure un point de repère depuis cette route. Bien que n'émergeant pas du modelé, elle se distingue en effet aisément du reste du bourg. Si le projet s'en approche, la distance intercalaire (plus de 9km), l'horizontalité dominante du paysage observé et la présence de nombreux éléments de surface dans la vallée (bâti de Rozoy-sur-Serre, végétation...) évitent le risque de concurrence visuelle entre église et éoliennes. Ce sont autant de facteurs qui orientent le rapport d'échelle en faveur du paysage. L'impact peut être qualifié de faible.				



Vue de la situation actuelle (parcs construits et accordés) dans un angle de 60°





Photomontage 2 dans un angle de 60°, à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)



Photomontage 3. Depuis la RD978 entre Mainbressy et Vaux-les-Rubigny - Vue depuis l'entité paysagère de la Thiérache ardennaise



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	786592	6956555	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	12,6 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue du projet avec les autres parcs depuis un point haut entre vallée de la Serre et Vallée du Hurtaut, au Nord-est du projet, sur la route RD978, au sein de la Thiérache ardennaise.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails émergent partiellement au delà des boisements définissant l'horizon face à l'observateur depuis cet axe. Seuls les rotors sont en effet visibles. Le projet s'insère dans un contexte éolien déjà présent. Il apparaît notamment groupé aux parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, ensemble relayé ensuite par ceux de La Ville-aux-Bois-les-Dizy et du Carreau-Manceau. Ainsi inséré à l'existant, le projet n'augmente pas l'angle horizontal rattaché à la perception du motif éolien. Il tend en revanche à en affirmer la prégnance du fait d'une légère augmentation de l'angle vertical. Cet effet visuel reste toutefois limité en raison de la distance et des divers éléments de surface qui s'intercalent entre le point de vue et les Grands Bails. Sa contribution au paysage éolien est donc relative. Son impact peut être qualifié de faible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 3 dans un angle de 60°



Photomontage 4. Depuis la RD946 au Sud-est de Seraincourt - Vue depuis l'entité paysagère du Haut-Porcien



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	789702	6944519	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	14,9 km
Direction de la prise de vue	Nord-Ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue éloignée du projet avec les autres parcs depuis la route principale RD946, au Sud-est du projet, depuis l'entité paysagère du Haut Porcien.				
Analyse	L'observateur se trouve ici au sein de l'entité paysagère du Haut Porcien, définie comme sensible par le SRE Champagne-Ardenne. Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet des Grands Bails s'aperçoivent partiellement en arrière des crêtes boisées qui définissent l'horizon. Elles s'insèrent au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent. L'éolienne E1 se place en arrière des lignes du parc de la Terre de Beaumont et sont difficile à distinguer. La ligne de 5 éoliennes (E3 à E7) quant à elle est bien lisible, mais l'angle vertical reste faible en comparaison des parcs existants. Ainsi, si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente que peu l'angle horizontal rattaché à l'éolien. Partant de ce contexte et en tenant compte de la distance intercalaire (>14km), sa contribution au paysage éolien peut être qualifiée de faible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)







Photomontage 4 dans un angle de 60°



Photomontage 5. Depuis la RD946 au Nord de Seraincourt - Vue depuis l'entité paysagère du Haut-Porcien



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	785826	6947449	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	10,3 km
Direction de la prise de vue	Nord-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue intermédiaire du projet depuis la D946, axe principal parcourant l'entité du Haut-Porcien, au Sud-est du projet.				
Analyse	Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet des Grands Bails s'aperçoivent partiellement en arrière des boisements qui animent le socle. Elles s'insèrent au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent. Elles se placent notamment en arrière des lignes des parcs de la Terre de Beaumont et de Renneville. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente que peu l'angle horizontal rattaché à l'éolien. Partant de ce contexte et en tenant compte de la distance et des éléments de surface intercalaires, l'impact peut être qualifiée de aible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 5 dans un angle de 60°



Photomontage 6. Depuis la RD946 au Sud de Fraillicourt - Vue depuis l'entité paysagère du Haut-Porcien



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	784467	6951152	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	8,6 km
Direction de la prise de vue	Nord-Ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue intermédiaire du projet depuis la D946, axe principal parcourant l'entité du Haut-Porcien, à l'Est du projet.				
Analyse	Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet des Grands Bails s'aperçoivent partiellement (seul le rotor est visible) au delà de la ligne d'horizon. Elles s'insèrent au sein d'un espace où le motif éolien se trouve très concentré au sein d'un cône visuel limité (10 parcs se regroupent dans un angle de 10° environ). Bien que clairement dans le prolongement des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, le projet des Grands Bails apparaît ici en décalage de ce groupement. Il tend donc à augmenter l'angle horizontal rattaché à l'éolien depuis ce point de vue. Toutefois, la dominante horizontale du paysage observé, associée aux 8 km qui sépare l'observateur du projet et aussi à la présence d'éléments végétaux (apportant volume et verticalité) aux premier et second plans, sont autant de facteurs favorisant un rapport d'échelle équilibré entre paysage et projet. L'impact peut être qualifié de aible.				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 6 dans un angle de 60°



Photomontage 7. Depuis la RD966 au Sud de Lor, à l'intersection avec le GR12



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	775578	6936292	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	13,9 km
Direction de la prise de vue	Nord		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue éloignée du projet depuis la RD966, axe parcourant le Sud de l'aire d'étude au sein de l'entité de la Plaine de grandes cultures. Cette vue illustre également le type de covisibilités potentielles que peut entretenir le GR12 avec le projet.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails apparaissent sur la ligne d'horizon. Elles s'insèrent en arrière des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet auxquels elles se regroupent. Au regard du contexte éolien, le projet n'augmente pas l'angle horizontal rattaché au motif depuis ce point de vue. S'insérant également entre les parcs de Lappion et Nizy-le-Comte et de Sévigny-Waleppe Sud, dont les éoliennes atteignent une hauteur similaire à celles du projet, il n'augmente pas non plus l'angle vertical. La contribution des Grands Bails au paysage éolien est donc ici très limitée. L'impact peut être qualifié de négigeable à faible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

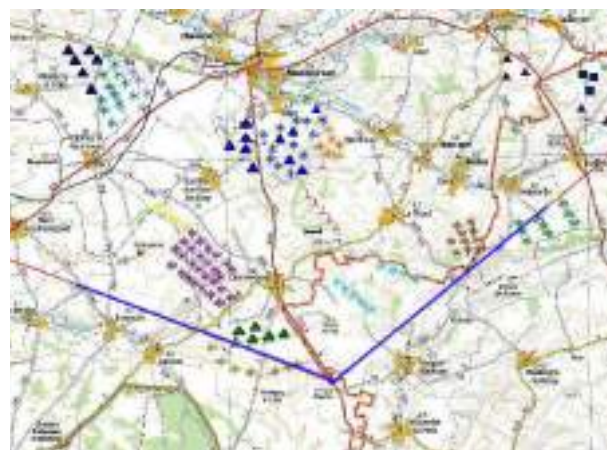




Photomontage 7 dans un angle de 60°



Photomontage 8. Depuis la RD966 au Sud de Dizy-le-Gros - Vue depuis la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	775757	6944971	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	5,1 km
Direction de la prise de vue	Nord		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue intermédiaire du projet avec les autres parcs depuis la route principale RD966 au Sud du projet.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement sur la ligne d'horizon, groupées en arrière de la Ferme du Fay qui ponctue cette étendue de grandes cultures. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, entre le parc de Sévigny-Waleppe Sud qui se discerne sur la crête faisant face, et les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet auxquels il se superpose. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente pas l'angle horizontal rattaché à l'éolien. Il faut cependant noter que, en déployant ainsi le pôle éolien en place sur Lislet, Montcornet et Montloué vers le Sud, un lien semble se créer avec le parc de Sévigny-Waleppe Sud, ce qui tend à augmenter la prégnance du motif éolien du fait d'un angle vertical un peu plus important. Toutefois, la dominante horizontale du paysage observé, associée aux 5 km qui sépare l'observateur du projet et aussi à la présence d'éléments de surface verticaux (arbres, lignes électriques...) aux premier et second plans, sont autant de facteurs favorisant un rapport d'échelle équilibré entre paysage et projet. L'impact peut être qualifié de aible.				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 8 dans un angle de 60°



Photomontage 9. Depuis la RD517P à proximité de son intersection avec la RN2 - Vue entre Marle et Vervins à l'Ouest du projet



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	750135	6950184	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	24,8 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue éloignée du projet avec les autres parcs depuis un point proche de la RN2, route principale reliant Marle et Vervins et recoupant l'Ouest de l'aire d'étude.				
Analyse	Depuis ce point de vue sis à plus de 20 km à l'Ouest du projet, le projet n'est pas perceptible. Il est en effet masqué par le modelé et les boisements qui fondent la ligne d'horizon. L'impact est donc ici qualifié de nul				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 9 dans un angle de 60°



Photomontage 10. Depuis la RD946 entre Montcornet et Marle, à l'Est de la Neuville-Bosmont



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	761776	6957789	Distance de l'éolienne la plus proche	E1/E3	14,7 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue éloignée du projet avec les autres parcs depuis la route principale RD946 à l'Ouest du projet.				
Analyse	Une étude poussée et zoomée de ce photomontage met en avant que seule une éolienne du projet des Grands Bails (E1) peut être vue depuis ce point de vue, la ligne des 5 autres éoliennes étant masquée par un bosquet. Toutefois, se plaçant en arrière-plan des parcs L'épine Marie-Madeleine, de Chaourse, de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet, il est fort difficile pour un œil humain de distinguer ces deux machines des autres en place. Ainsi situé, non seulement le projet des Grands Bails n'augmente pas l'angle horizontal rattaché à l'éolien, mais il se trouve même «absorbé» par les parcs en place. Sa contribution au motif éolien, tout comme son incidence sur le paysage observé, est ici négligeable.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 10 dans un angle de 60°



Photomontage 11. Depuis la RD977, en sortie de Clermont-les-Fermes



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	767975	6952480	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	7 km
Direction de la prise de vue	Ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue intermédiaire du projet avec les autres parcs, depuis la route principale RD977 à l'Ouest du projet. Réalisé en sortie Nord de Clermont-les-Fermes, il permet aussi de rendre compte des vues depuis ce bourg.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement sur la ligne d'horizon, en arrière des boisements qui animent cette crête. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, il apparait notamment groupé aux parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente pas l'angle horizontal rattaché à l'éolien. Il faut cependant noter que la ligne de 5 éoliennes (de E3 à E7), qui vient se superposer aux parcs de Renneville, de la Terre de Beaumont et de Chappes Remaucourt, dont la hauteur est inférieure (max 150m en bout de pales) et l'éloignement supérieur, tend à augmenter la prégnance du motif éolien du fait d'un angle vertical un peu plus important. Toutefois, la dominante horizontale du paysage observé, associée aux 7 km qui sépare l'observateur du projet et aussi à la présence marquante du silo au second plan, sont autant de facteurs favorisant un rapport d'échelle équilibré entre paysage et projet. L'impact peut être qualifié de faible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 11 dans un angle de 60°









Photomontage 12 dans un angle de 60°



Photomontage 13. Depuis la RD966 au Nord de Montcornet - Vue depuis le Nord de la vallée de la Serre au Nord du projet



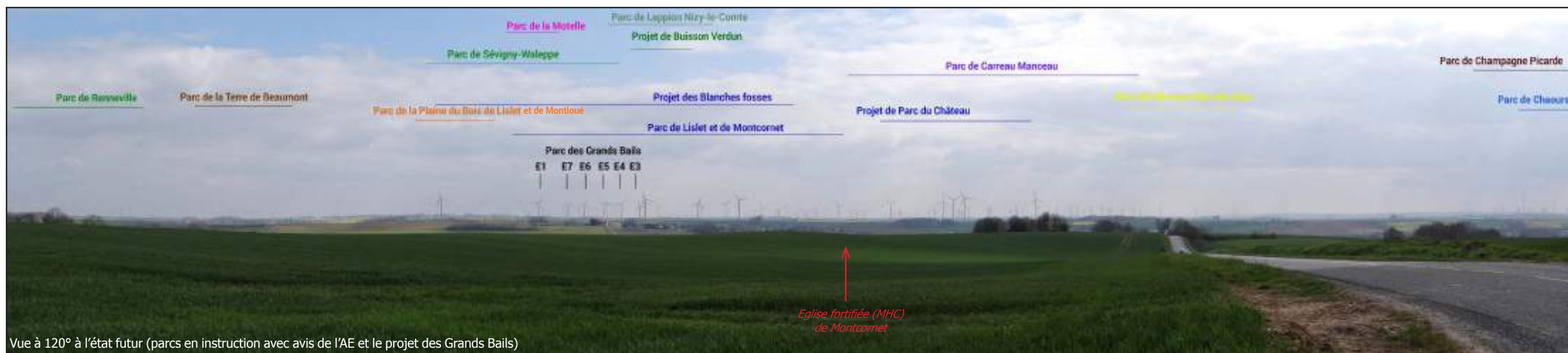
Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773486	6957560	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5,7 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue du projet avec les autres parcs depuis le Nord de la vallée de la Serre, sur la route principale RD966, au Nord du projet.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement sur les crêtes voisines, de l'autre côté du versant Sud de la Vallée de la Serre. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, il apparait notamment groupé aux parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente pas l'angle horizontal rattaché à l'éolien. Malgré son gabarit important, son insertion parmi les autres parcs fait qu'il n'augmente pas non plus l'angle vertical. Ainsi inscrit au milieu d'autres parcs existants, sa contribution au paysage est ici toute relative. Il faut par ailleurs souligner que l'église classée de Montcornet est ici partiellement visible. Bien que n'émergeant pas du modelé, elle se distingue du reste du bourg. Toutefois, le projet observe un certain recul par rapport à l'église, presque 30° les séparent au sein de cette vue, son incidence directe sur cette église est donc faible. L'impact peut être qualifié de aible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





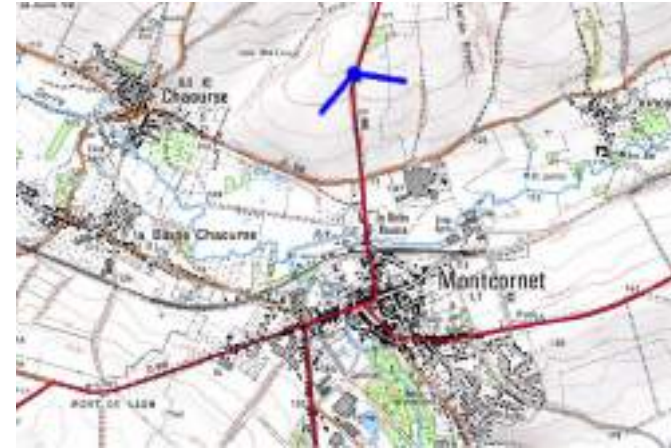
Photomontage 13 dans un angle de 60°



Photomontage 14. Depuis la RD966 à l'approche de Montcornet par le Nord - Vue depuis la vallée de la Serre et covisibilité avec le bourg de Montcornet



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773174	6956713	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue du projet avec les autres parcs depuis le Nord de la vallée de la Serre, sur la route principale RD966, à l'approche du village de Montcornet. Il illustre le type de covisibilités potentielles que peuvent entretenir le bourg de Montcornet et son église (dans leur approche) avec le projet.				
Analyse	A l'instar de la vue précédente, les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement sur les crêtes faisant face, de l'autre côté du versant Sud de la Vallée de la Serre, où se découvre ici plus distinctement le bourg de Montcornet et son église. De la même manière que depuis le point de vue précédent, les éoliennes du projet, avec celle des Blanchés Fosses et du parc du Château s'intercalent entre celles de Lislet et Montcornet et se groupent à celles du Bois de Lislet. Clairement positionné en arrière plan, le projet des Grands Bails n'augmente pas l'angle horizontal rattaché à l'éolien, ni l'angle vertical que les éoliennes des Blanchés Fosses tendent cependant à accroître. S'il participe à renforcer la prégnance du motif sur un espace restreint, son caractère étagé lié à sa configuration linéaire évite la confusion comme le montre le photomontage en bas de page ci-contre où le projet est présenté sans les projets en instruction. Concernant l'église classée de Montcornet, ici bien visible, le recul observé par le projet mentionné dans l'analyse précédente, bien que moindre depuis ce point de vue, assure une temporisation de l'incidence directe du projet sur ce monument. L'impact peut être qualifié de faible à modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 14 dans un angle de 60°



Photomontage 14 dans un angle de 60° sans projets en instruction









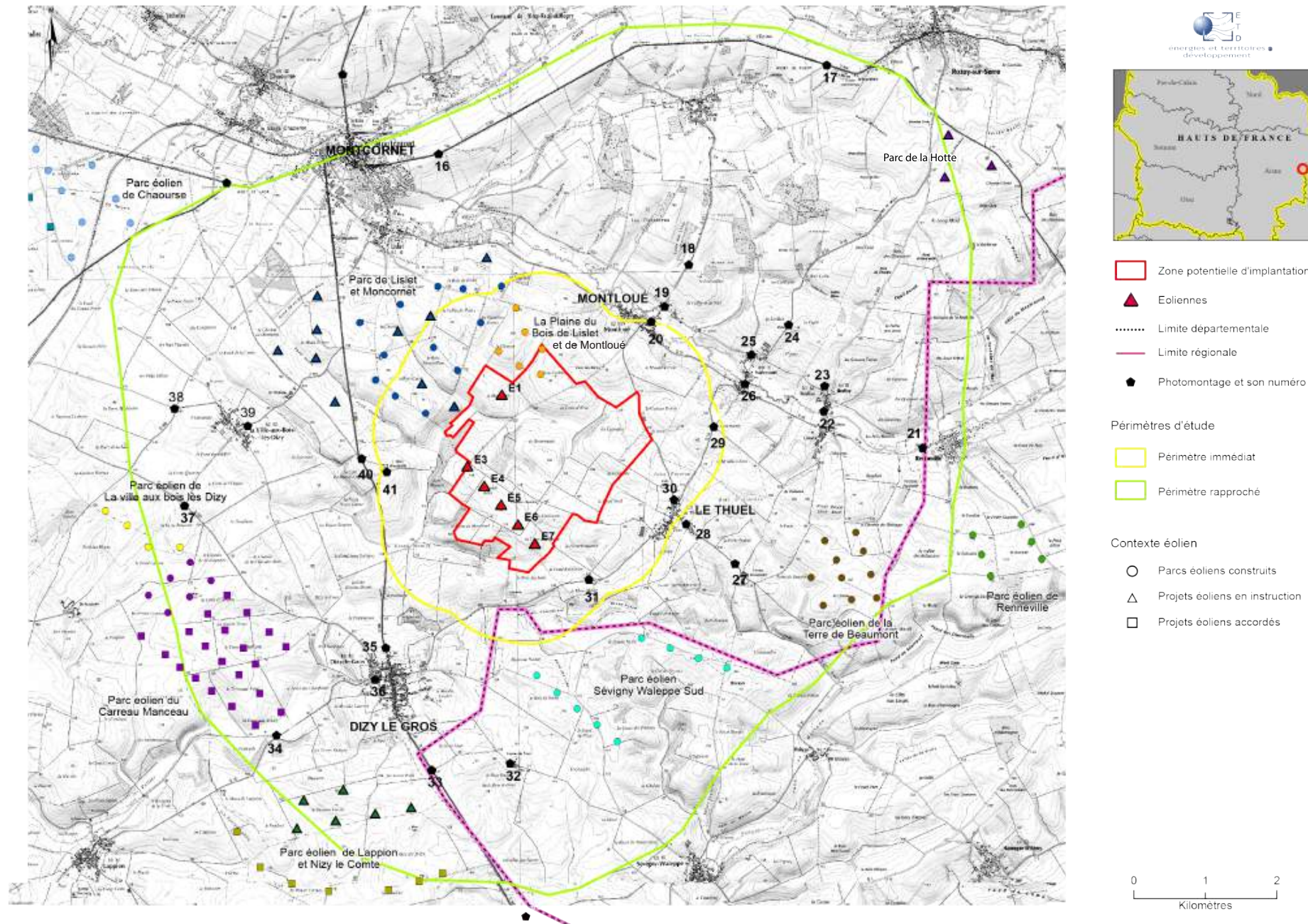
Photomontage 15 dans un angle de 60°



# III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

## III.2.2. A l'échelle des périmètres rapproché et immédiat

### LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DANS LES PERIMETRES RAPPROCHE ET IMMEDIAT



Les périmètres rapproché et immédiat de l'étude d'impact du projet s'inscrivent dans les paysages ouverts de grandes cultures, cadrés au Nord par la Vallée du Hurtaut (aire immédiate) et de la Serre (aire rapprochée). Il faut rappeler que les paysages de la vallée de la Serre sont identifiés dans le Schéma Régional Éolien en tant que patrimoine paysager, ils sont en effet considéré comme paysage emblématique et sous vigilance patrimoniale.

Les **vues du parc éolien** dans les **périmètres rapproché et immédiat** se font **majoritairement depuis la plaine**. Il est à préciser que si la ZIV indique des vues potentielles sur l'ensemble de la plaine dans ces périmètres (carte 32), l'étendue réelle des secteurs de visibilité du projet sera moindre par l'ajout des masques liés au bâti et à la végétation ponctuelle.

Les **photomontages 35 et 40** illustrent respectivement les vues proches à immédiates du projet depuis la route principale **RD966** qui passe à l'Ouest du projet.

Des photomontages sont réalisés depuis les entrées et sorties des bourgs pour rendre compte des **perceptions du projet dans ce paysage ouvert depuis l'habitat** (Le Thuel, Dizy-le-Gros, La Ville-aux-Bois-les-Dizy, ferme du Bois d'Angoute). Une attention a été portée au **bourg de Le Thuel** lors de la définition du projet, en ne proposant **pas d'éoliennes dans l'Est du site étudié pour se reculer de ce bourg**. Par exemple, les photomontages 28, 30, 35 et 39 illustrent ces vues.

Dans les **fonds des vallées**, les perceptions des éoliennes sont sous l'influence du relief et de la végétation. Ainsi, les éoliennes peuvent être masquées ou peu visibles. C'est le cas de la **vallée de la Serre** (cf. Secteurs non colorés de la ZIV, carte 32) qui est éloignée d'environ **4 km du projet**. Des **vues** du projet pourront être possibles depuis ses **hauts de versants** : depuis la route principale **RD946 au Sud** de la vallée entre Montcornet et Rozoy-sur-Serre, **et depuis la RD58 au Nord** qui relie les bourgs entre Montcornet et Rozoy-sur-Serre.

La **vallée la plus proche** du projet est **celle du Hurtaut** signalée dans l'état initial. La **définition de l'implantation** des éoliennes du projet a **pris en compte les recommandations de l'état initial** de porter attention à cette vallée. En effet, les éoliennes du projet sont **reculées de 2 km minimum du haut de versant**. Ce recul permet d'**atténuer la perception et la prégnance des éoliennes depuis les bourgs bâtis dans la vallée** (Montloué, Noircourt...). Des photomontages sont réalisés depuis Montloué, Noircourt, Berlise, et Renneville depuis la Vallée du Hurtaut (PM 19 à 26). Le photomontage 18, réalisé au Nord de Montloué, rend compte des **vues d'ensemble depuis le Nord de la vallée**, avec une lecture du **projet entre les parcs existants**.

Les photomontages sont localisés sur la carte ci-contre. Ils sont présentés dans les pages suivantes, en commençant par les vues depuis les vallées de la Serre et du Hurtaut au Nord, puis en poursuivant avec celles depuis la plaine de grandes cultures, en évoluant d'Est en Ouest, en passant par le Sud.

Carte 37. Localisation des photomontages aux échelles rapprochée et immédiate







Photomontage 16. Depuis la RD946 à l'Est de Montcornet - Vue depuis la crête entre la vallée de la Serre et la Vallée du Hurtaut



Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	771627	6955202	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	3,5 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet avec les autres parcs depuis le Nord, sur la ligne de crête séparant la vallée de la Serre (au Nord) et la Vallée du Hurtaut (au Sud), depuis la route RD946.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement sur la crête voisine, de l'autre côté de la Vallée du Hurtaut. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent. S'intercalant entre les éoliennes du Bois de Lislet et celles du parc de Lislet et Montcornet, puis étant relayé par divers parcs marquant la profondeur du champ de vision (notamment les parcs de Sévigny-Waleppe Sud et de Lappion et Nizy-le-Comte), le projet des Grands Bails s'intègre complètement au pôle existant. Il n'augmente ni l'angle horizontal ni l'angle vertical rattaché au motif éolien en vue rapprochée. Son impact peut être qualifié de aible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 16 dans un angle de 60°



Photomontage 17. Depuis la RD946 entre Rozoy-sur-Serre et Soize - Vue depuis le Sud de la vallée de la Serre au Nord-est du projet

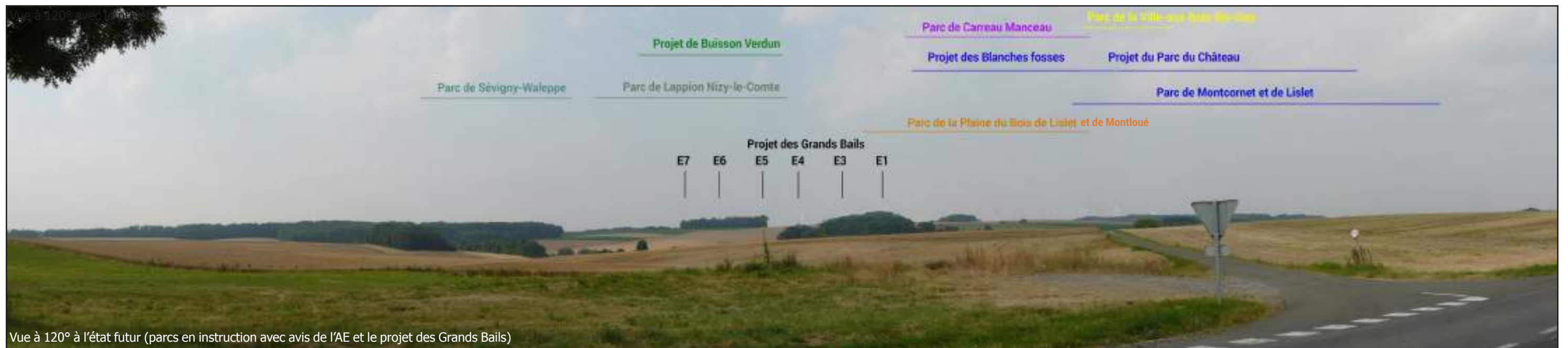


Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	779969	6956837	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	6,5 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet avec les autres parcs depuis le Nord-est et depuis le rebord Sud de la vallée de la Serre, entre Rozoy-sur-Serre et Soize, sur la route RD946.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails s'aperçoivent partiellement en arrière des boisements qui animent la ligne d'horizon. En effet, il n'est possible de voir, au gré de la rotation des machines, que les pales de 5 éoliennes sur 7. Seule l'éolienne E4 émerge de la végétation. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, il apparait notamment groupé aux parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente que peu l'angle horizontal rattaché à l'éolien en vue rapprochée et pas si l'on considère l'ensemble des parcs au lointain. Par ailleurs, l'angle vertical n'est pas augmenté en comparaison avec les parcs voisins au milieu desquels il s'insère. Ainsi inscrit au milieu d'autres parcs existants, sa contribution au paysage est ici toute relative. L'impact peut être qualifié de aible.				



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 17 dans un angle de 60°



Photomontage 18. Depuis la RD611 entre Soize et Montloué, au Nord de la Vallée du Hurtaut



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778029	6954065	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	3,2 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue du projet avec les autres parcs éoliens depuis le Nord de la Vallée du Hurtaut.				
Analyse	L'observateur se trouve ici sur le haut du versant Nord de la Vallée du Hurtaut, à l'approche de Montloué. Ce point de vue lui offre une large ouverture sur la zone où s'appose le projet. Les éoliennes des Grands Bails se perçoivent dès lors très lisiblement sur la crête faisant face. S'intercalant avec les éoliennes du Bois de Lislet, puis étant relayé par divers parcs marquant la profondeur du champ de vision (notamment les parcs de Lislet et Montcornet, de Carreau Manceau, de Sévigny-Waleppe Sud et de Lappion et Nizy-le-Comte), le projet des Grands Bails s'intègre judicieusement comme la première ligne d'un large pôle existant. Ses éoliennes occupent un angle vertical équivalent à celles du parc du Bois de Lislet. Du fait de la proximité de l'observateur il tend à en affirmer la prégnance en vue rapprochée. Son impact peut être qualifié de modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 18 dans un angle de 60°



Photomontage 19. Depuis la RD611 à l'entrée Nord du bourg de Montloué - Dans la Vallée du Hurtaut

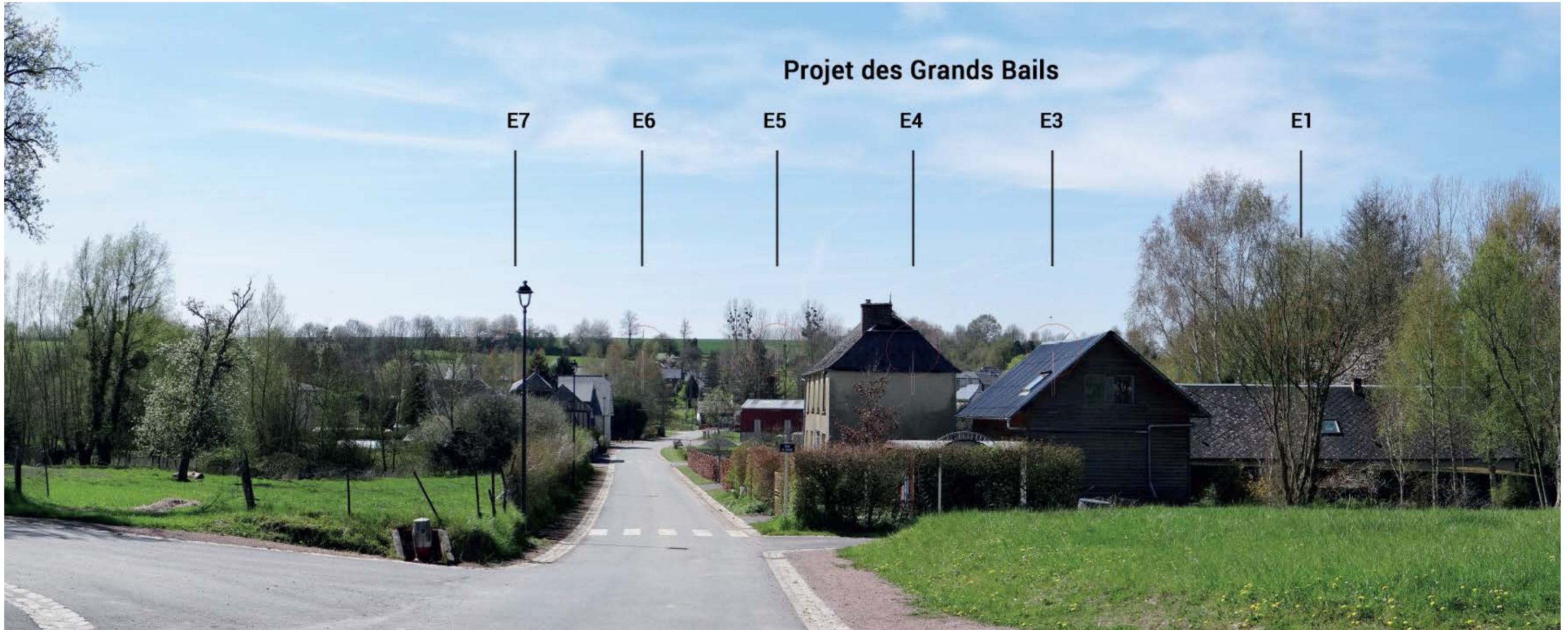


Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777699	6953504	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2,6 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue depuis la rue axée vers le projet ainsi que les habitations les plus hautes du bourg de Montloué, sur le versant Nord de la Vallée du Hurtaut. Il rend compte du rôle d'écran visuel joué par le relief.				
Analyse	Grâce au recul observé lors de la réalisation du dessin d'implantation du projet par rapport à la ligne de crête Nord séparant le site de Montloué, les éoliennes des Grands Bails se trouvent, depuis ce point de vue à l'entrée du bourg, quasiment intégralement masquées par le versant Sud de la Vallée du Hurtaut. Seul le haut des pales des éoliennes E6, E5 et E3 peuvent s'apercevoir au gré de la rotation des machines, et ce, à feuilles tombées. L'impact du parc peut ici être qualifié de négligeable.				



Photomontage 19 dans un angle de 60°



Photomontage 20. Depuis la RD611, sur le pont sur le Hurtaut, dans le bourg de Montloué - Dans la Vallée du Hurtaut



Localisation du photomontage sur scan 100

Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777516	6953263	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2,4 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue du projet depuis le bourg de Montloué dans la Vallée du Hurtaut. Il rend compte du rôle d'écran visuel joué par le relief.				
Analyse	Les éoliennes du projet des Grands Bails se trouvent ici intégralement masquées par le modelé et ne sont donc pas visibles. Leur impact est nul.				



Photomontage 20 dans un angle de 60° - Éoliennes du projet non visibles



Photomontage 21. Depuis la RD36 en sortie Ouest de Renneville - Dans la Vallée du Hurtaut



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	781285	6951504	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	6 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue du projet depuis la route RD36 depuis le Nord Est dans la Vallée du Hurtaut et depuis Renneville.				
Analyse	Depuis la D36 en sortie de Renneville, dans le fond de la Vallée du Hurtaut, les éoliennes se trouvent quasiment intégralement absorbées par le modelé. Seule la pointe des pales peut s'apercevoir au gré de la rotation des machines, et ce à feuilles tombées. L'impact du parc peut ici être qualifié de négigeable.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 21 dans un angle de 60°



Photomontage 22. Depuis la D362, au niveau de la rivière séparant Berlise de Coloru - Dans la Vallée du Hurtaut



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	779910	6951964	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	4,7 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet depuis le fond de la Vallée du Hurtaut, entre deux secteurs d'habitat (Berlise et Coloru) sur la route RD362.				
Analyse	<p>Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici partiellement en arrière de la ligne de crête marquant le rebord de la vallée. Les boisements ourlant le haut du versant masquent par ailleurs une partie du projet.</p> <p>En l'état actuel des choses, seul le haut des pales des trois éoliennes les plus au Sud du parc de Lislet et Montcornet peut se deviner, ces dernières étant majoritairement cachées par les boisements. Le projet des Grands Bails tend donc à augmenter l'angle horizontal rattaché à l'éolien depuis ce point de vue. Toutefois, du fait que seules 4 éoliennes soient partiellement visibles sans être prégnantes, le rapport d'échelle apparaît ici équilibré entre paysage et éoliennes. Entre lignes structurantes du paysage, éléments de surface et lignes électriques, l'impact du projet peut être qualifié de aible à modéré.</p>				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 22 dans un angle de 60°



Photomontage 23. Depuis l'église de Berlise, en haut du bourg - Dans la Vallée du Hurtaut



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	779928	6952375	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	4,7 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue du projet depuis le haut du bourg de Berlise, depuis l'église, dans la Vallée du Hurtaut.				
Analyse	Depuis ce point de vue, sur les hauteurs du bourg de Berlise, l'observateur dispose d'une belle vue sur la Vallée du Hurtaut, avec notamment le bourg de Noircourt qui se devine au cœur de son écrin de verdure et d'une vue dégagée vers le versant Sud faisant face. Les éoliennes des Grands Bails sont ici partiellement visibles mais bien lisibles. Elles s'insèrent dans le prolongement des parcs existant du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Au vu du contexte éolien en place, leur contribution est avérée en tant que nouvel élément rapproché, elles augmentent en effet la p égnance du motif sur la crête. Leur impact est qualifié de modé é.				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 23 dans un angle de 60°



Photomontage 24. Depuis la RD18 au Nord de Noircourt - Vue depuis le haut du versant Nord de la Vallée du Hurtaut



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	779410	6953195	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	3,7 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec les autres parcs depuis les hauteurs de la Vallée du Hurtaut, au Nord-est du projet.				
Analyse	Depuis la D18, au Nord de Noircourt, l'observateur se situe sur une crête voisine de celles accueillant le projet, à une altitude similaire voire supérieure. Il dispose alors d'une vue dégagée au sein de laquelle les éoliennes des Grands Bails se distinguent très lisiblement au second plan. Etant donné le contexte éolien déjà bien présent depuis ce panorama, le projet figure telle une première ligne d'une succession régulière d'éoliennes jusqu'au lointain. Il montre notamment une articulation particulière avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, du fait de leur proximité. Le projet des Grands Bails n'augmente pas de manière significative l'angle visuel horizontal rattaché à l'éolien mais en renforce néanmoins la prégnance en vue rapprochée. Son impact peut être qualifié de modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 24 dans un angle de 60°



Photomontage 25. Depuis le haut du bourg de Noircourt - Dans la Vallée du Hurtaut

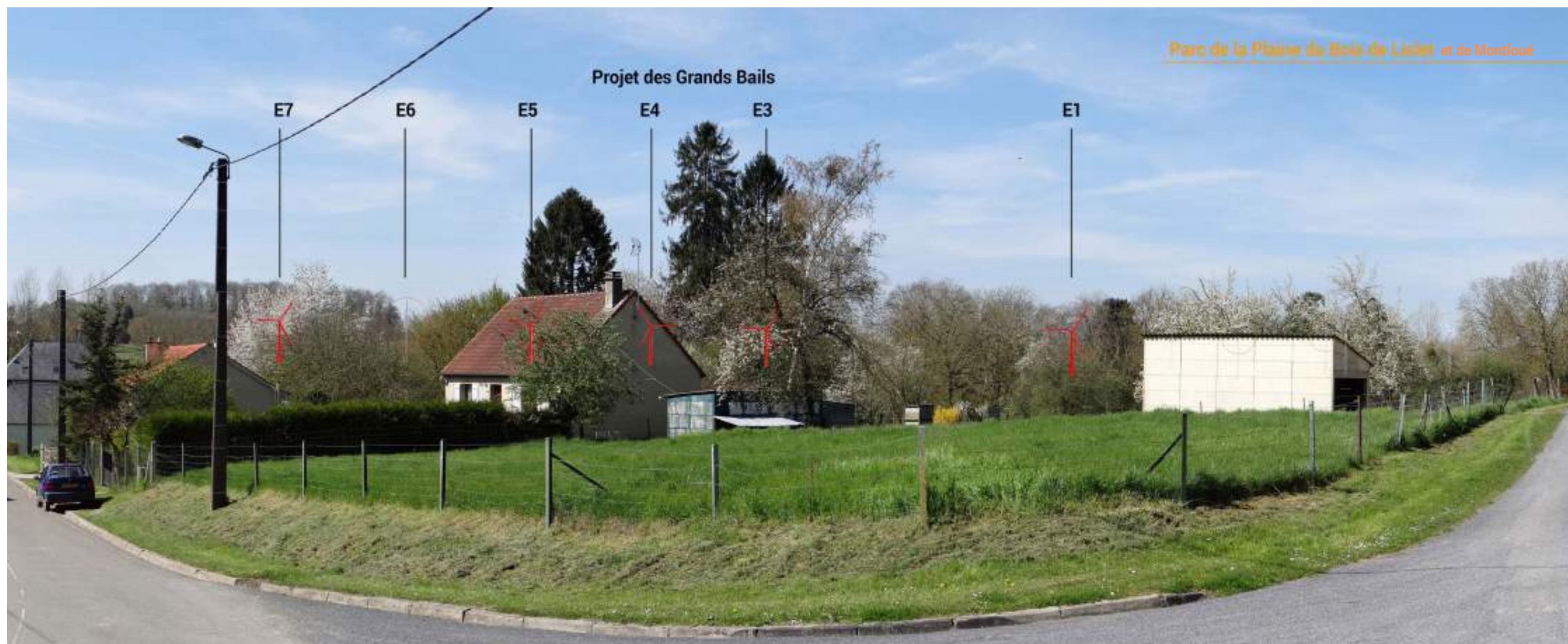


Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778903	6952809	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	3,5 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue du projet depuis les hauteurs du bourg de Noircourt dans la Vallée du Hurtaut (sur le versant Nord).				
Analyse	Grâce au recul observé lors de la réalisation du dessin d'implantation du projet par rapport à la ligne de crête Nord séparant le site de Noircourt, et à l'importante végétation qui ceinture le bourg, les éoliennes des Grands Bails se trouvent ici quasiment intégralement masquées. Seul le haut des pales de l'éolienne E6 peuvent s'apercevoir au gré de sa rotation. L'impact du parc peut ici être qualifié de négligeable.				



Photomontage 25 dans un angle de 60°



Photomontage 26. Depuis la RD18 , sur le pont au centre de Noircourt - Au coeur de la Vallée du Hurtaut

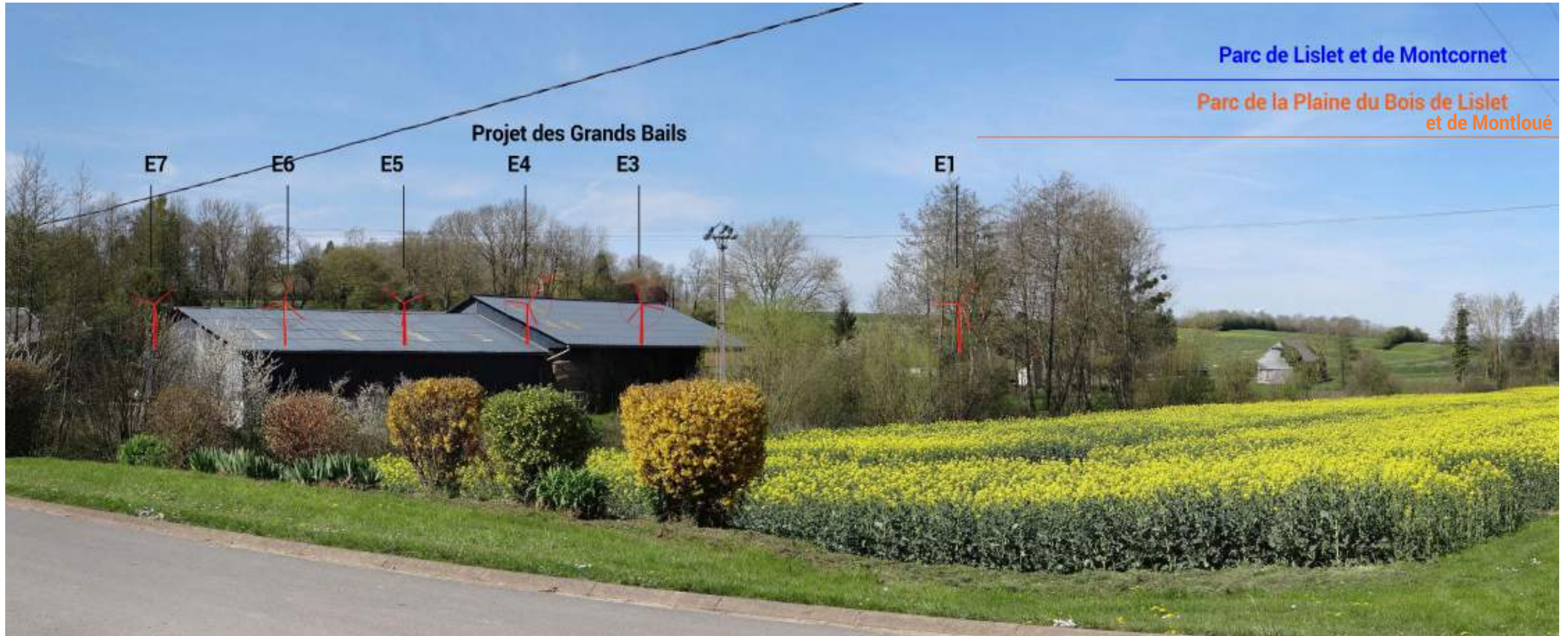


Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778843	6952468	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2,6 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'étudier la vue du projet depuis le bourg de Noircourt dans la Vallée du Hurtaut (au niveau du pont).				
Analyse	Grâce au recul observé lors de la réalisation du dessin d'implantation du projet par rapport à la ligne de crête Nord séparant le site de Noircourt, et à l'importante végétation qui ceinture le bourg, les éoliennes des Grands Bails se trouvent ici quasiment intégralement masquées. Seul le haut des pales de l'éolienne E1 peuvent s'apercevoir au gré de sa rotation à travers la végétation lorsque celle-ci est dénuée de feuillage. L'impact du parc peut ici être qualifié de négigeable.				



Photomontage 26 dans un angle de 60°



Photomontage 27. Depuis la RD594 en entrée Est de Le Thuel - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



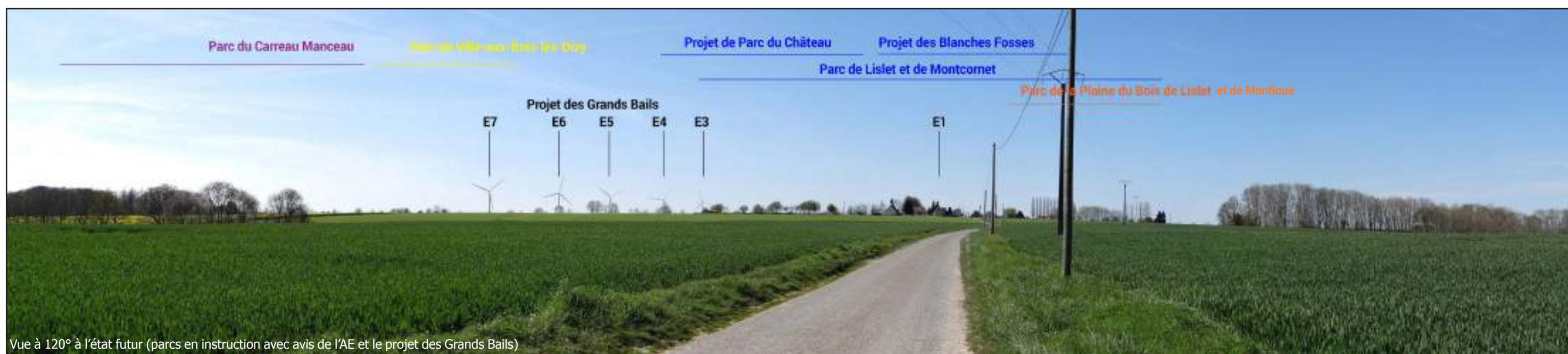
Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778676	6949894	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	2,8 km
Direction de la prise de vue	Nord-est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet et du bourg de Le Thuel depuis l'Est de ce bourg.				
Analyse	Les éoliennes du projet des Grands Bails s'observent ici partiellement, le modelé, la végétation et le bâti jouant progressivement (de gauche à droite) le rôle de masque. Bien qu'il s'insère dans un contexte éolien déjà présent, le projet se distingue ici par une plus grande visibilité, en particulier la ligne des éoliennes E3 à E7 (les deux autres étant cachées par les maisons et la végétation). Cette ligne contribue dès lors à augmenter l'angle visuel horizontal rattaché au motif éolien depuis ce point de vue. Toutefois, la grande lisibilité du parc projeté ainsi que son design favorise sa bonne intégration au paysage observé. Ainsi esquissé, le bourg de Le Thuel ne souffre pas de surplomb, et le rapport d'échelle reste favorable au paysage. S'agissant par ailleurs d'un axe de faible fréquentation, l'impact peut donc être qualifié de faible à modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 27 dans un angle de 60°



Photomontage 28. Depuis le bourg de Le Thuel - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures

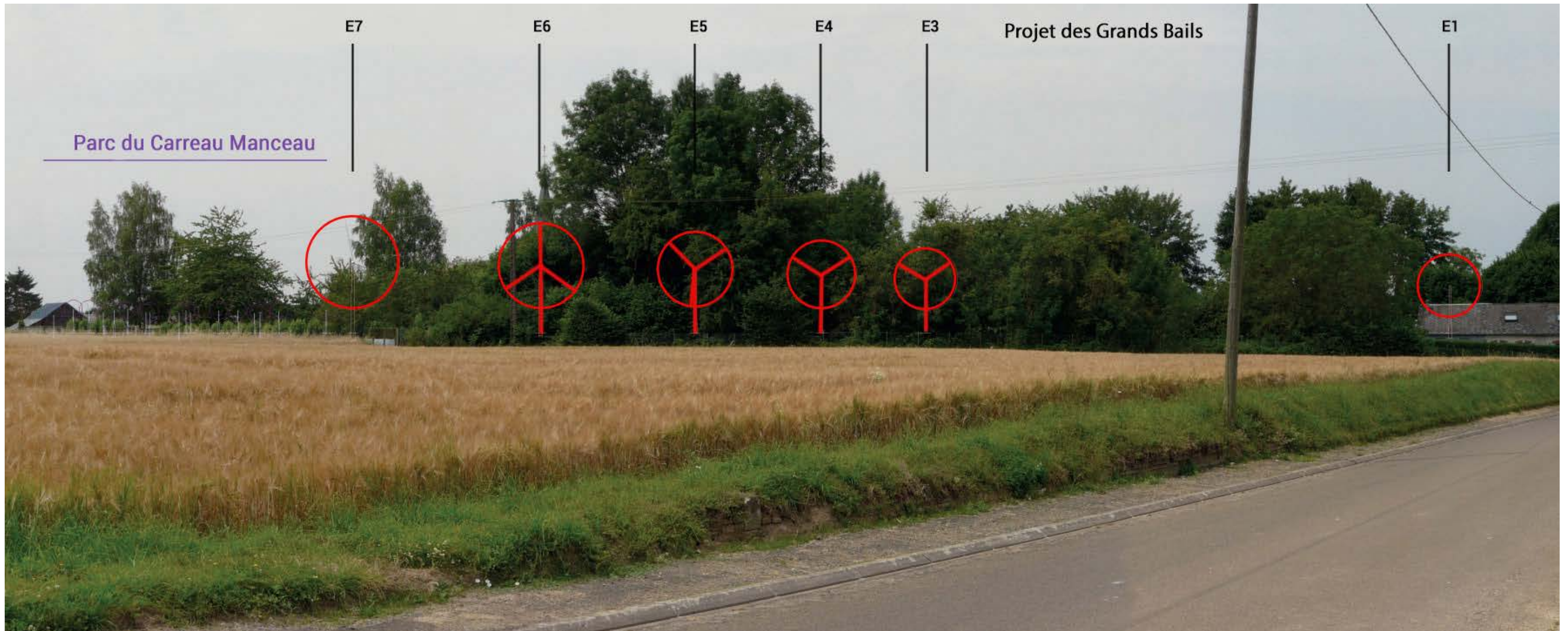


Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777991	6950437	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	2,1 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet dans le bourg de Le Thuel et d'illustrer le rôle d'écran visuel de la végétation et du bâti présents dans les bourgs.				
Analyse	Les éoliennes du projet des Grands Bails sont ici masquées par la végétation du bourg. Seul le bout des pales de l'éolienne E7 peuvent se percevoir au gré de sa rotation. La localisation du projet, figuré par les silhouettes rouges, met en évidence que, même à feuilles tombées, le risque de concurrence visuelle avec l'église de Le Thuel, émergeant elle-même à peine de la végétation depuis ce point de vue, est écarté. Le projet a donc un impact négligeable depuis ce point de vue.				



Photomontage 28 dans un angle de 60°







Photomontage 29. Depuis la RD 18 entre Le Thuel et Noircourt- Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778381	6951807	Distance de l'éolienne la plus proche	E1 et E7	3 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec les autres parcs depuis le Nord Est.				
Analyse	Depuis la D18, entre Noircourt et Le Thuel, l'observateur s'élève sur la crête voisine de celles accueillant le projet. Il dispose alors d'une vue dégagée au sein de laquelle les éoliennes des Grands Bails se distinguent très lisiblement au second plan. Etant donné le contexte éolien déjà bien présent depuis ce panorama, le projet figure telle une première ligne d'une succession régulière d'éoliennes jusqu'au lointain. Il montre notamment une articulation particulière avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, du fait de leur proximité. Le projet des Grands Bails n'augmente pas de manière significative l'angle visuel horizontal rattaché à l'éolien mais en renforce néanmoins la prégnance en vue rapprochée du fait d'une légère augmentation de l'angle vertical. Il faut cependant noter que, grâce à l'ouverture de la vue et à l'horizontalité dominante, le rapport d'échelle demeure équilibré. Son impact peut donc être qualifié de modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

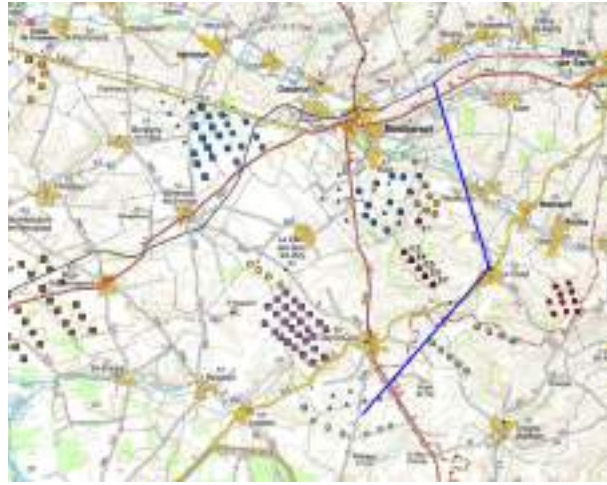




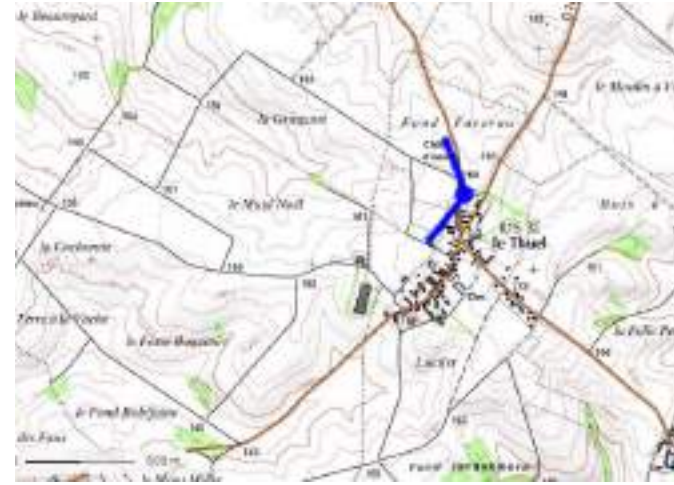
Photomontage 29 dans un angle de 60°



Photomontage 30. Depuis la RD594 en sortie Nord-ouest de Le Thuel



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777821	6950784	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	2 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet avec les autres parcs depuis l'Est du projet, en sortie du bourg de Le Thuel, en direction de Montloué.				
Analyse	<p>Les éoliennes du projet des Grands Bails se distinguent ici lisiblement au second plan de la vue. Bien qu'elles s'insèrent au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent (une vue plus large vers la droite met notamment en exergue l'articulation du projet aux parcs du Bois de Lislet puis de Lislet et Montcornet), la proximité de l'observateur en fait ressortir la prégnance.</p> <p>En effet, de nombreux parcs se distinguent sur la ligne d'horizon, sur des plans différents, soulignant alors la profondeur du champ de vision. Depuis ce point de vue, les Grands Bails s'en détachent et tendent à augmenter aussi bien l'angle horizontal que vertical rattaché à l'éolien en vue rapprochée. Du fait de la grande lisibilité du parc, l'impact peut être qualifié de modéré à fort.</p> <p>A noter E7 est masquée par un arbre à gauche de l'image</p>				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 30 dans un angle de 60°



Photomontage 31. Depuis la RD18 entre Le Thuel et Dizy-le-Gros à proximité immédiate du projet



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	776468	6949641	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	770 m
Direction de la prise de vue	Nord-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue immédiate du projet avec les autres parcs depuis la RD18, axe s'approchant le plus au Sud du projet.				
Analyse	Les deux lignes d'éoliennes des Grands Bails sont ici très lisibles sur l'étendue agricole qui s'appose aux pieds de l'observateur. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, et il apparaît ici groupé aux parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails n'augmente que peu l'angle horizontal rattaché à l'éolien. Il tend en revanche à augmenter l'angle vertical du fait de la proximité de l'observateur. Toutefois, son insertion harmonieuse à l'existant (aussi bien en termes d'éolien que de paysage), et le caractère peu fréquenté du point de vue considéré font que l'impact peut être qualifié de modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 31 dans un angle de 60°



## Photomontage 32. Depuis la Ferme du Fays



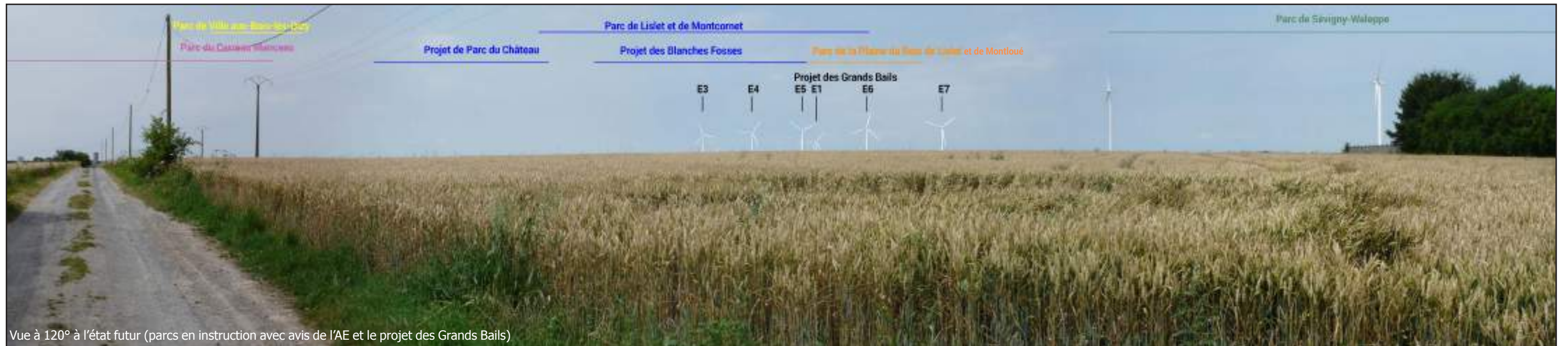
Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	775542	6947107	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	3 km
Direction de la prise de vue	Nord		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet avec les autres parcs depuis le Sud, au niveau de la ferme du Fays.				
Analyse	<p>Depuis cette ferme isolée, les éoliennes des Grands Bails apparaissent lisiblement en arrière de la ligne d'horizon qui les absorbe partiellement. Seuls les rotors des éoliennes sont en effet visibles. Le projet s'insère ici au sein d'un contexte où le motif éolien est déjà présent avec notamment le parc de Sévigny-Waleppe Sud, occupant le second plan de la vue sur la droite de l'observateur. Les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet se distinguent également, en arrière-plan des éoliennes des Grands Bails, de manière plus lointaine (du fait du modelé).</p> <p>Le projet apparait alors comme la ligne la plus avancée d'un pôle plus important à l'arrière-plan. Du fait de cette position particulière, il tend à augmenter l'angle horizontal rattaché à l'éolien en vue rapprochée. Du fait de la grande horizontalité, le rapport d'échelle entre paysage et éolien demeure néanmoins équilibré. L'impact peut être qualifié de modéré.</p>				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 32 dans un angle de 60°



Photomontage 33. Depuis la RD966 au Sud/Sud-est de Dizy-le-Gros - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	774461	6947018	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	3,4 km
Direction de la prise de vue	Nord		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet avec les autres parcs depuis le Sud, à l'approche de Dizy-le-Gros sur la route RD966.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement en arrière de la ligne d'horizon qui les absorbe partiellement. Depuis ce point de vue, le motif éolien était déjà présent sans être prégnant (étant en majeure partie caché par le modelé, la végétation ou le bâti). Le projet apparaît alors comme la ligne la plus avancée d'un pôle plus important à l'arrière-plan (parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet). Du fait de cette position particulière, il tend à augmenter l'angle horizontal et l'angle vertical rattachés à l'éolien en vue rapprochée. Le rapport d'échelle entre paysage et éolien demeure néanmoins équilibré. L'impact peut être qualifié de modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 33 dans un angle de 60°



Photomontage 34. Depuis la RD18 au Sud-ouest de Dizy-le-Gros - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	772273	6947450	Distance de l'éolienne la plus proche	E6	4,5 km
Direction de la prise de vue	Nord-est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec les autres parcs depuis le Sud Ouest, et avec la vue sur le bourg de Dizy-le-Gros.				
Analyse	Les éoliennes du projet des Grands Bails s'observent ici partiellement mais lisiblement, émergeant de la crête faisant face à l'observateur. Elles s'insèrent au sein d'un espace où le motif éolien est déjà présent, avec la perception des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet auxquels elles semblent ici s'articuler. S'avancant vers le point de la prise de vue, le projet des Grands Bails tend à affirmer la prégnance du motif éolien et augmente sensiblement l'angle visuel qui lui est rattaché. Toutefois, le projet respecte la dimension des éléments de surface qui composent cette vue (en particulier les boisements) ce qui favorise son insertion au territoire d'accueil, ainsi qu'un rapport d'échelle équilibré avec le paysage. Son impact peut être qualifié de faible à modéré.				

Vue à 130° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 34 dans un angle de 60°



Photomontage 35. Depuis la RD966 en sortie Nord de Dizy-le-Gros - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773798	6948718	Distance de l'éolienne la plus proche	E6	2,5 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	125° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec les autres parcs depuis le Sud sur la route principale RD966. Il est réalisé à la sortie Nord de Dizy-le-Gros pour rendre compte aussi des vues depuis ce bourg.				
Analyse	Les éoliennes du projet des Grands Bails s'observent ici très lisiblement au second plan de la vue. Même si le motif éolien était déjà présent au sein de cette vue (notamment avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet qui se trouvent directement sur la gauche de l'observateur), le projet des Grands Bails affirme ici sa prégnance. Du fait de la proximité de l'observateur, l'angle horizontal rattaché à l'éolien depuis ce point de vue s'en trouve forcément augmenté. Toutefois, le projet apparaît ici groupé et bien articulé aux parcs existants. Il respecte également la dimension des éléments de surface qui composent ce paysage (en particulier les boisements) ce qui favorise son insertion au territoire d'accueil. Son impact peut être qualifié de modéré.				

Vue à 125° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 125° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 35 dans un angle de 60°



Photomontage 36. Depuis la place de l'église au coeur du village de Dizy-le-Gros



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773749	6948350	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	2,8 km
Direction de la prise de vue	Nord-est		Angle couvert par le PM	30°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue depuis le centre bourg d'un village proche du projet sis dans la plaine de grandes cultures (Dizy-le-Gros).				
Analyse	<p>Exceptionnellement, l'observateur se plaçant ici dans un contexte urbanisé, avec des vues généralement plus cadrées, un angle de 30° est ici suffisant pour situer le projet dans son ensemble et mettre en évidence l'absence d'incidences.</p> <p>Depuis cet espace un peu plus ouvert au coeur du village de Dizy-le-Gros (la place de l'église), le bâti et la végétation assurent l'absence d'échanges visuels avec les environs du bourg et notamment avec les éoliennes du projet. L'impact peut donc ici être qualifié de nul</p>				



Photomontage 36 dans un angle de 30°







Photomontage 37. Depuis la RD592 au Sud-ouest de La Ville-aux-Bois-les-Dizy- Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	771070	6950653	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	3,9 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	140° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue rapprochée du projet avec les autres parcs depuis l'Ouest, entre Clermont-les-Fermes et Dizy-le-Gros, sur la route RD592.				
Analyse	Les éoliennes des Grands Bails se distinguent ici lisiblement au sein de l'étendue agricole. Le projet s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, il apparait notamment groupé aux parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet. Si l'on considère l'ensemble des parcs déjà visibles depuis ce point de vue, le projet des Grands Bails tend à étendre l'angle horizontal rattaché à l'éolien en vue rapprochée. Malgré son gabarit important, son articulation aux autres parcs fait qu'il n'augmente que peu l'angle vertical (dans une logique d'effet de perspective). Grâce à son insertion harmonieuse à l'existant et sa grande lisibilité, l'impact peut être qualifié de modéré.				

Vue à 140° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 140° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 37 dans un angle de 60°



Photomontage 38. Depuis la RD593 en entrée Ouest de La Ville-aux-Bois-les-Dizy - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	770878	6952056	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	4,1 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec le bourg de la Ville-aux-Bois-les-Dizy. Il est réalisé à l'entrée Ouest de ce bourg.				
Analyse	Depuis la D593, axe de fréquentation locale assurant la desserte de La Ville-aux-Bois-les-Dizy, les éoliennes du projet des Grands Bails se trouvent en grande partie absorbées par le modelé ou masquées par la végétation. Seules les éoliennes E6 et E7 s'aperçoivent mais la vue évolue au fil de l'avancée de l'observateur sur cet axe ce qui tend à découvrir/masquer les autres machines. Il faut également noter que les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet se distinguent face à l'observateur, de part et d'autre de la route. Le projet vient s'articuler à ces derniers de façon compréhensible. Étirant ainsi le pôle existant, il tend à augmenter l'angle visuel rattaché au motif éolien, toutefois, dans la mesure où les trois éoliennes les plus à l'Est (E5, E6 et E7) demeurent peu visibles, cette majoration est limitée. Son impact est ici jugé faible à modéré.				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 38 dans un angle de 60°



Photomontage 39. Depuis la RD593 en sortie Est de La Ville-aux-Bois-les-Dizy - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	771870	6951817	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	3,1 km
Direction de la prise de vue	Ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet avec les autres parcs depuis l'Ouest et depuis le bourg de la Ville-aux-Bois-les-Dizy.				
Analyse	En sortie du bourg de Dizy-le-Gros, les éoliennes du projet des Grands Bails se distinguent très lisiblement, s'érigeant sur la crête voisine. Il s'insère au sein d'un espace où le motif éolien est déjà bien présent, avec notamment la présence des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet édifiés face à la route, auxquels il se regroupe ici. Étirant ce pôle éolien vers le Sud-est, le projet des Grands Bails tend à affirmer la prégnance du motif éolien et augmente l'angle visuel qui lui est rattaché, en particulier en vue rapprochée. Toutefois, l'horizontalité dominante associée aux éléments végétaux qui animent cette étendue favorise un rapport d'échelle équilibré entre motif éolien et paysage. Son impact est donc jugé modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)





Photomontage 39 dans un angle de 60°



Photomontage 40. Depuis la RD966 à l'Ouest de la ferme du Bois d'Angoute - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773467	6951342	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	1,5 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	170° & 2x45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue proche du projet sur la route principale RD966.				
Analyse	<p>Exceptionnellement, un angle de 60° ne permettant pas d'appréhender le projet dans son ensemble, cette vue est présentée sous un angle de 2x45°. Avec cet angle, il convient, pour bien percevoir les proportions du parc de positionner l'oeil à une distance de 58cm pour une impression en A3.</p> <p>Depuis ce point de vue à l'intersection entre l'axe principal qu'est la RD966 et l'entrée de la Ferme du Bois d'Angoute, l'observateur voit les éoliennes des Grands Bails s'élever très lisiblement sur la ligne de crête lui faisant face, encadrant la ferme. L'ouverture de la vue ainsi que la taille importante des machines, associées à la faible distance qui le sépare du projet, fait de ce dernier un élément prégnant de la vue. Même si le motif éolien était déjà présent au sein de cette vue (notamment avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet qui se trouvent directement sur la gauche de l'observateur, ici en limite ou hors cadre), le projet des Grands Bails augmente de manière significative aussi bien l'angle horizontal que l'angle vertical rattaché au motif éolien. Bien que cela ne concerne qu'un tronçon de route, et donc une vue ponctuelle depuis la RD966, l'impact peut ici être qualifié de fort.</p>				

Vue à 170° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 170° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)









Photomontage 40 dans un angle de 2x45°







Photomontage 41. Depuis la ferme du Bois d'Angoute - Dans le paysage ouvert de la plaine de grandes cultures



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773813	6951175	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	1,1 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	120° & 2x45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter la vue du projet depuis la ferme du Bois d'Angoute.				
Analyse	<p>Exceptionnellement, un angle de 60° ne permettant pas d'appréhender le projet dans son ensemble, cette vue est présentée sous un angle de 2x45°. Avec cet angle, il convient, pour bien percevoir les proportions du parc de positionner l'oeil à une distance de 58cm pour une impression en A3.</p> <p>Depuis ce point de vue, correspondant au lieu de vie le plus près du projet (La Ferme du bois d'Angoute), les éoliennes du projet des Grands Bails s'observent très lisiblement. Même si le motif éolien était déjà présent au sein de cette vue (notamment avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet qui se trouvent directement sur la gauche de l'observateur), le projet des Grands Bails en affirmant ici la prégnance en contribuant aussi bien à une augmentation de l'angle horizontal que de l'angle vertical rattaché à sa perception. Son articulation avec les parcs existants précités est ici bien compréhensible et une certaine harmonie de design et de perspective se crée avec le parc de Sévigny-Waleppe Sud. Dans la mesure où il s'agit d'une ferme isolée, l'impact est qualifié de modéré à fort.</p>				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)









Photomontage 41 dans un angle de 2x45°







## III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

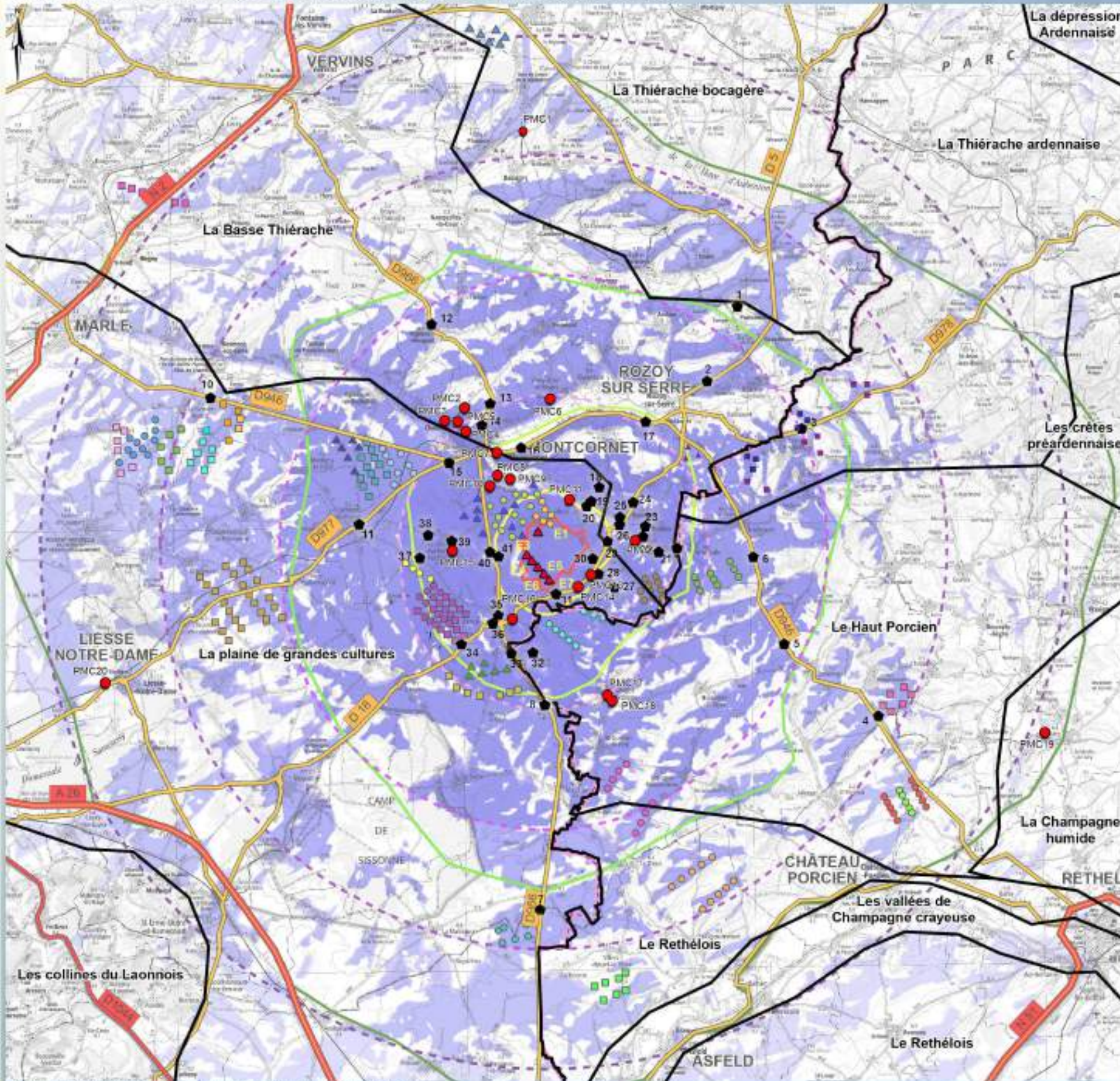
### III.2.3. Photomontages complémentaires

A la demande des services de l'Etat

La DREAL, dans sa demande de compléments en date du 15/05/2017, a souhaité voir produits un ensemble de photomontages supplémentaires partagés entre les entrées/sorties de village d'un périmètre de 5km de rayon, depuis/vers les monuments historiques concernés par des covisibilités et depuis certaines portions des circuits touristiques et autres sentiers de Grande Randonnée.

	<b>Lieu de Prise de Vue</b>	<b>Intérêt du photomontage</b>	<b>Distance au projet (en km)</b>
PMC1	Plomion, croisement GR122 et D37	Sentier de Grande Randonnée	16,4
PMC2	Chaourse, Nord du bourg	Evaluation co-visibilité église parc éolien	5,8
PMC3	Chaourse, entrée Ouest	Absence co-visibilité parc éolien église	5,8
PMC4	Chaourse, sortie Est	Absence d'effet d'ence clement	5,2
PMC5	Pied de l'Eglise de Chaourse	Evaluation inter-visibilité église parc éolien	5,6
PMC6	Entrée Ouest Vincy-Reuil-et-Magny	Evaluation inter-visibilité église parc éolien	4,6
PMC7	Pied de l'Eglise Montcornet	Evaluation inter-visibilité église parc éolien	3,7
PMC8	Coeur de Lislet	Absence de visibilité des éoliennes du parc	2,8
PMC9	Sortie Est Lislet	Evaluation effet d'ence clement	2,4
PMC10	Sortie Sud Lislet	Evaluation effet d'ence clement	2,6
PMC11	Entrée Nord Montloué	Evaluation effet d'ence clement	2
PMC12	Sortie Ouest Berlise	Evaluation effet d'ence clement	4,2
PMC13	Coeur de village de Thuel	Evaluation effet d'ence clement	1,8
PMC14	Sortie Sud le Thuel	Absence de visibilité des éoliennes du parc	1,4
PMC15	Sud de Ville-aux-Bois-lès-Dizy	Evaluation effet d'ence clement	3
PMC16	Sortie Sud-Est Dizy-le-Gros	Evaluation effet d'ence clement	2,1
PMC17	Haut du bourg de Sévigny-Waleppe	Evaluation effet d'ence clement	5,5
PMC18	Plateau au-dessus de Sévigny-Waleppe	Evaluation effet d'ence clement	5,7
PMC19	Table d'Orientation Sery	Evaluation perceptibilité du parc éolien	21,9
PMC20	Entrée Ouest de Liesse-Notre-Dame	Absence de co-visibilité basilique éoliennes	18,3

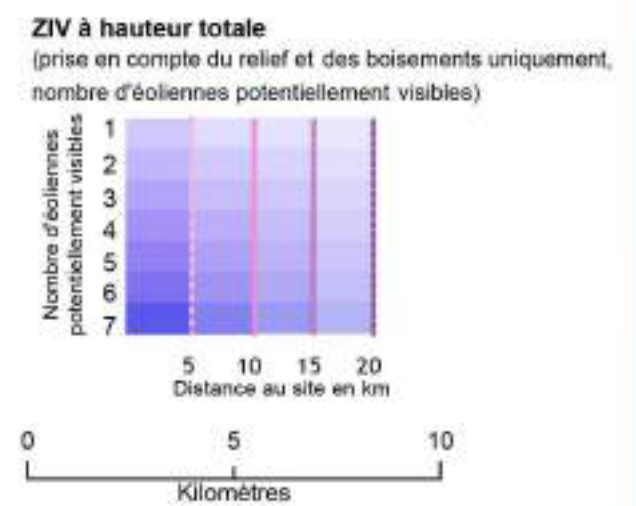




Sources : ETD, DREAL, Corine Land Cover, BD\_Alti, Scan100 ©IGN, 2016.

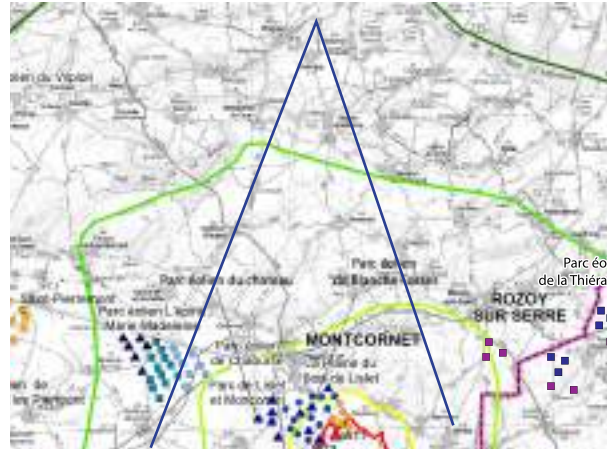


- Zone potentielle d'implantation
  - ▲ Projet éolien de Montloué
  - Photomontage et son numéro
  - Limite régionale
  - Limite départementale
- |  |   |
|--|---|
| <b>Périmètres</b>  | <b>Distances au site</b>  |
| <span style="border: 2px solid yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Immédiat      | <span style="border: 2px dashed purple; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 5 km  |
| <span style="border: 2px solid lightgreen; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Rapproché | <span style="border: 2px dashed purple; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 10 km |
| <span style="border: 2px solid green; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Intermédiaire  | <span style="border: 2px dashed purple; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 15 km |
| <span style="border: 2px solid darkgreen; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Eloigné    | <span style="border: 2px dashed purple; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 20 km |
- Délimitation des unités paysagères
- Axes routiers**
- Axes principaux : autoroutes, nationales
  - Départementales principales
  - Départementales secondaires
- Contexte éolien**
- Parcs éoliens construits
  - △ Projets éoliens en instruction
  - Projets éoliens accordés





Photomontage C1. Plomion, croisement GR122 et D37 - Perceptibilité depuis le sentier de Grande Randonnée



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	774091	6968657	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	16,4 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de présenter une vue depuis le sentier de Grande Randonnée GR 122				
Analyse	Le projet éolien est quasi invisible depuis ce point. La perceptibilité se limite à l'extrémité des pales qui, à cette distance sont difficilement discernables. L'impact est négligeable				



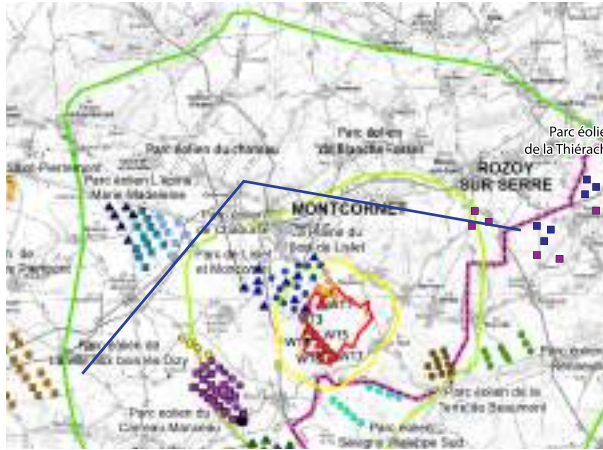
Photomontage C1 dans un angle de 45°







## Photomontage C2. Entrée du Village de Chaourse - Co-visibilité des éoliennes avec l'Eglise



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	772340	6957160	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5,8 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de visualiser un point de co-visibilité maximale entre le projet des Grands Bails et l'Eglise de Chaourse				
Analyse	<p>Depuis cette vue en surplomb, à une altitude proche de celle du projet, les éoliennes s'inscrivent en retrait du Parc éolien de Lislet et de Montcornet. Point positif, l'alignement formé par E3, E4, E5, E6 et E7, par sa simplicité apporte une certaine profondeur à la masse d'éolienne présentes sur le plateau. Positionnée plus à l'Est et inscrite dans le périmètre dessiné par les éoliennes du parc de Lislet/Montcornet et du parc Plaine du Bois de Lislet, l'éolienne E1 n'introduit aucun déséquilibre à l'ensemble éolien formé dont il apparaît comme un élément constitutif même s'il s'agit d'un parc différé.</p> <p>Partant de ce constat, il est possible de considérer que le Projet des Grands Bails ne participe pas à l'accroissement de l'impact en place. En termes de co-visibilité avec l'Eglise de Chaourse, l'existence d'un angle de plus de 60°, associé à une présence significative d'éoliennes à l'horizon dans des dimensions identiques aux éoliennes du projet des Grands Bails tend à rendre la présence de ces dernières non génératrice de dissonances spécifique vis-à-vis du monument. L'impact peut être qualifié de aible.</p>				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

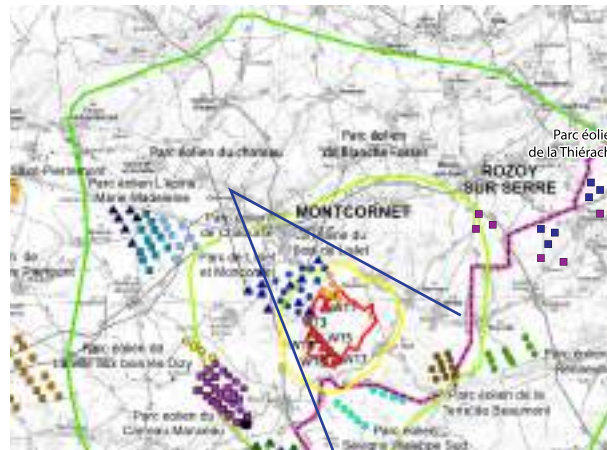




Photomontage C2 dans un angle de 60°



## Photomontage C3. Chaourse Entrée Ouest du village



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

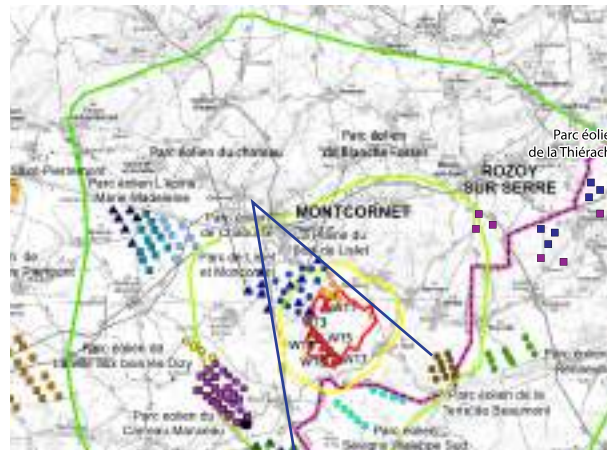
Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	771692	6956840	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5,8 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de figurer la place du projet en termes de risque de saturation				
Analyse	Le projet éolien est invisible depuis ce point. Il ne contribue pas au risque de saturation depuis le village de Chaourse. L'impact est qualifié de nul.				



Photomontage C3 dans un angle de 45°



## Photomontage C4. Chaourse Sortie Est du village



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

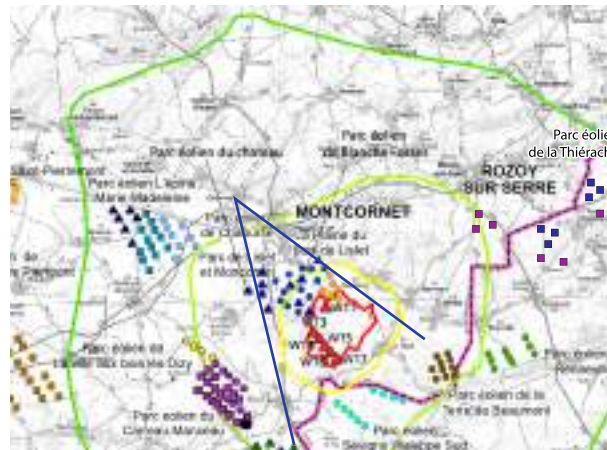
Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	772471	6956455	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5,2 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de figurer la place du projet en termes de risque de saturation				
Analyse	Le projet éolien est invisible depuis ce point. Il ne contribue pas au risque de saturation depuis le village de Chaourse. L'impact est qualifié de nul.				



Photomontage C4 dans un angle de 45°



## Photomontage C5. Eglise de Chaourse



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	772111	6956777	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5,6 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de qualifier la perceptibilité des éoliennes depuis l'Eglise de Chaourse				
Analyse	Le projet éolien n'est pas visible depuis les abords de l'Eglise. L'impact est nul.				



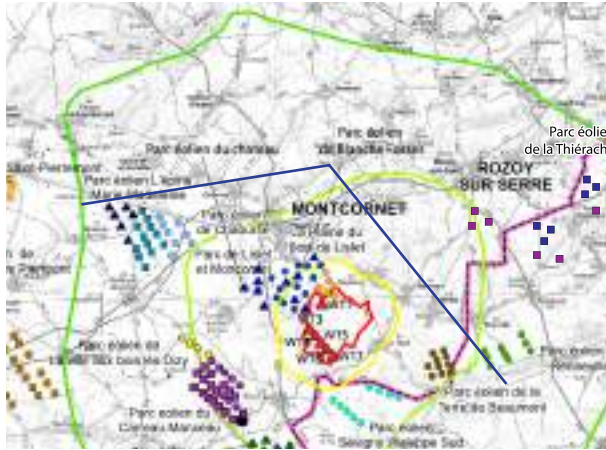
Photomontage C5 dans un angle de 45°







Photomontage C6. Entrée Ouest de Vincy-Reuilly-et-Magny



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	774266	6956695	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	4,6 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails depuis l'entrée du village de Vincy-Reuilly-et-Magny, pour qualifier le vis-à-vis.				
Analyse	Dépassant juste de la crête, les pales des éoliennes s'inscrivent en retrait du relief évitant ainsi l'émergence de mâts dont le rythme et la verticalité aurait pu interpeller. Complémentaire aux parcs existants et aux deux projets sur Lislet et Montcornet, le parc s'inscrit dans une continuité descendante de motifs éoliens d'Ouest en Est. Cet état de fait l'amène, malgré une perceptibilité partielle, à proposer une lisibilité relativement évidente dans un ensemble éolien cohérent. En termes de risque de saturation, cette perceptibilité partielle assure une transition douce entre les éoliennes à droite de l'image et la ligne de crête. Il n'y a dès lors pas de perception frontale du motif et d'horizon barré massivement par les machines. L'impact est qualifié de faible.				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

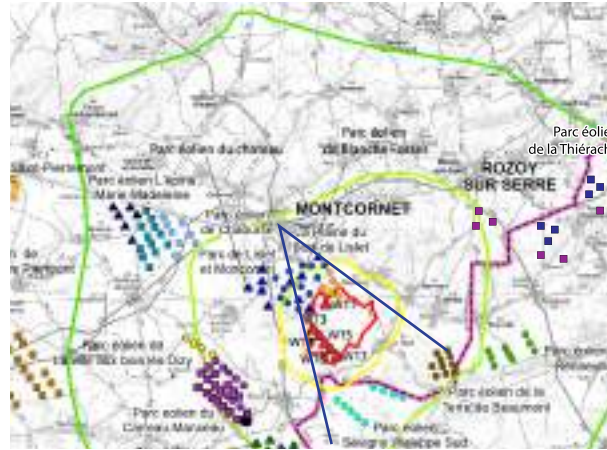




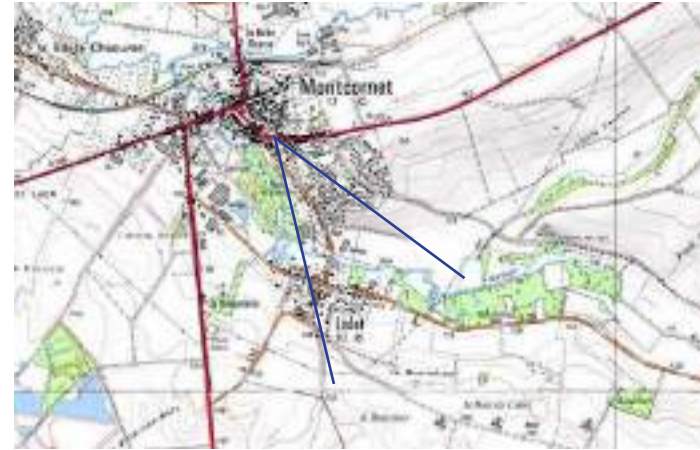
Photomontage C6 dans un angle de 60°



## Photomontage C7. Montcornet, Pied de l'Eglise fortifiée



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

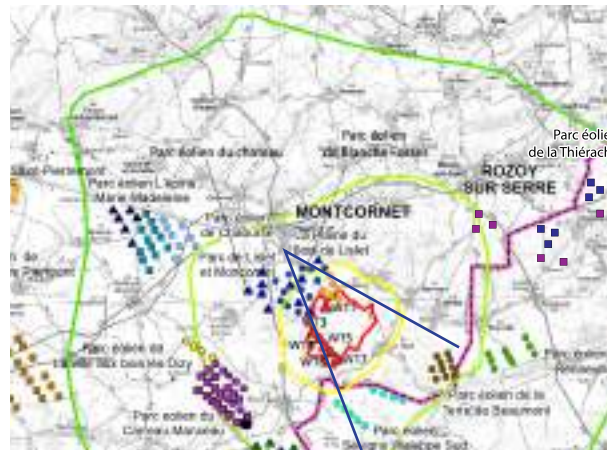
Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773510	6955438	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	3,7 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de qualifier la perceptibilité depuis le pied de l'Eglise de Montcornet				
Analyse	Le projet éolien est invisible depuis ce point. L'impact est nul				



Photomontage C7 dans un angle de 45°



## Photomontage C8. Lislet coeur de bourg



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

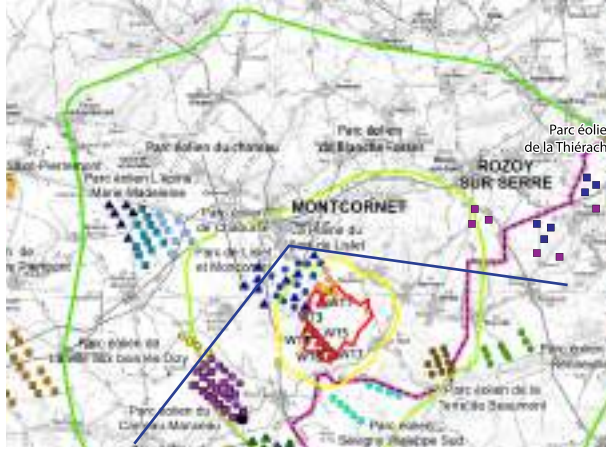
Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773796	6954568	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2,8 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de visualiser la perceptibilité des éoliennes du projet des Grands Bails depuis le coeur du village de Lislet				
Analyse	Le projet éolien est invisible depuis ce point. L'impact est nul				



Photomontage C8 dans un angle de 45°



## Photomontage C9. Sortie Est de Lislet



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	774381	6954378	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2,4 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails en sortie Est du village de Lislet dans la vallée de l'Hurtaut.				
Analyse	Seule une partie du rotor de l'éolienne E1 émerge par-dessus la crête. Inscrit dans un contexte de surplomb d'éoliennes assuré par les turbines des parcs construits de Lislet/Montcornet - Plaine du Bois de Lislet et du projet des Blanches Fosses, cette émergence qui ne laisse pas apparaître le rotor de E1 est négligeable.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

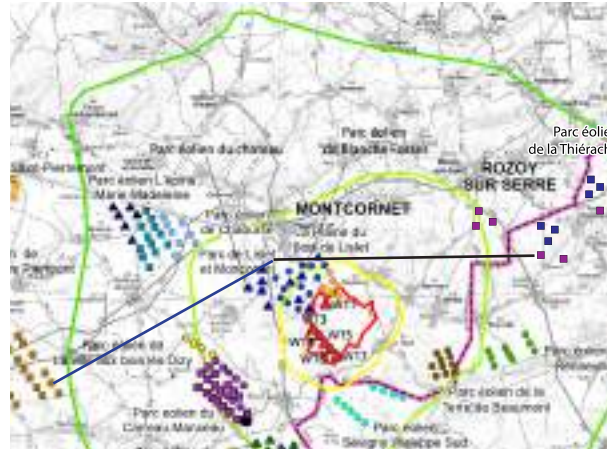




Photomontage C9 dans un angle de 60°



## Photomontage C10. Sortie Sud de Lislet



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	773314	6953950	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2,6 km
Direction de la prise de vue	Sud-est		Angle couvert par le PM	150° & 60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails en sortie Sud de Lislet sur le Plateau qui accueille déjà les projets de Lislet/Montcornet et de la Plaine du Bois de Lislet				
Analyse	A ce jour, l'arrivée sur le Plateau depuis Lislet se traduit, pour un observateur non averti, par la surprise d'une profusion d'éoliennes sans organisation. Positionnées en retrait, les 5 éoliennes de l'alignement Sud du projet des Grands Bails offrent une lecture différenciée, structurée et équilibrée, qui fait écho aux éoliennes du parc de Savigny-Waleppe en arrière-plan. Distantes de cet alignement, l'éolienne E1 s'inscrit dans l'arrière-plan de l'ensemble d'éoliennes formé par les parcs existants de Lislet/Montcornet et de la Plaine du Bois de Lislet, ainsi que par les parcs en projet des Blanches Fosses et du Château. Éloignée, elle ne dépasse aucune autre machine de sa hauteur et ne vient pas déstructurer davantage l'existant. A ce titre, l'impact du projet est ici négligeable				

Vue à 150° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 150° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

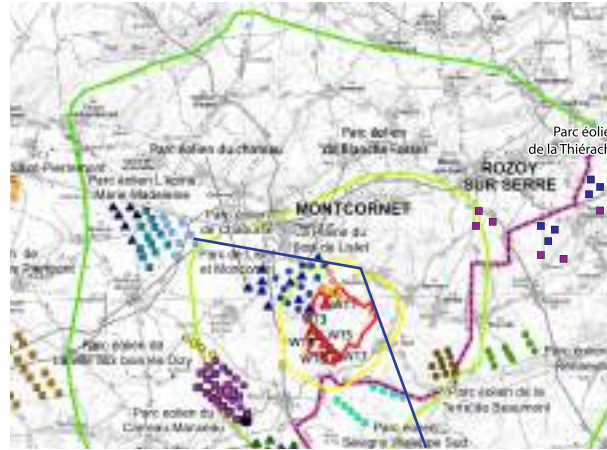




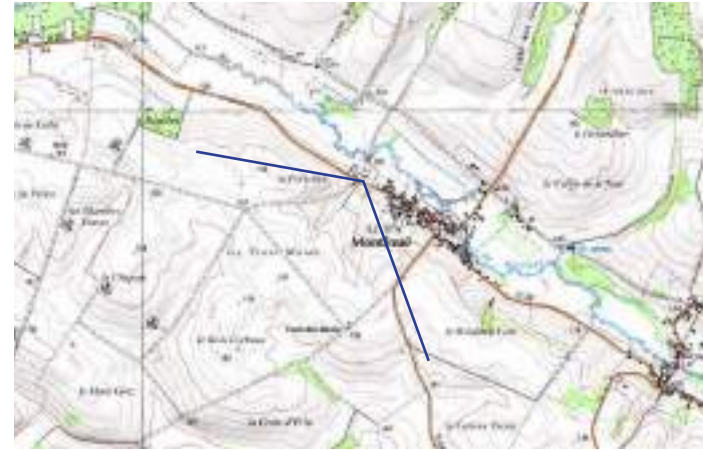
Photomontage C10 dans un angle de 60°



## Photomontage C11. Sortie Nord de Montloué



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777050	6953456	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	2 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails en sortie Nord de Montloué où apparaissent déjà les éoliennes du Parc de la Plaine du Bois de Lislet au travers des arbres				
Analyse	<p>Créant un épaulement sur la partie Sud de la route, un alignement d'arbre et le talus qui les supporte tendent à diriger le regard dans l'axe de la route que ce soit en entrant ou en sortant de Montloué. Les éoliennes déjà en place apparaissent sporadiquement sans exercer de surplomb. Plus éloigné du village, il n'était pas attendu des éoliennes du projet des Grands Bails qu'elles amènent du surplomb, toutefois, il pouvait être envisageable que la discrétion du motif éolien, tel qu'il peut être constaté, aujourd'hui soit remis en cause.</p> <p>Le photomontage proposé ici montre que dans la pratique il n'en est rien. Inscrite dans une même scénographie que les machines existantes, seule l'éolienne E1 apparaît et disparaît au grès de la position de l'observateur vis-à-vis des différents écrans végétaux qui s'intercalent. Plus éloignées encore, les éoliennes E3 à E7 sont masquées sur leur majeure partie par la ligne de crête ne laissant ainsi émerger que l'extrémité de leurs pales.</p> <p>L'impact peut être considéré comme négligeable.</p>				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

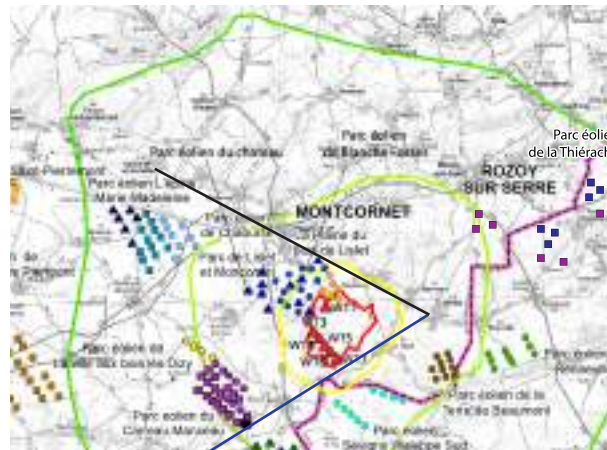




Photomontage C11 dans un angle de 60°



## Photomontage C12. Berlise, Sortie Nord du village



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

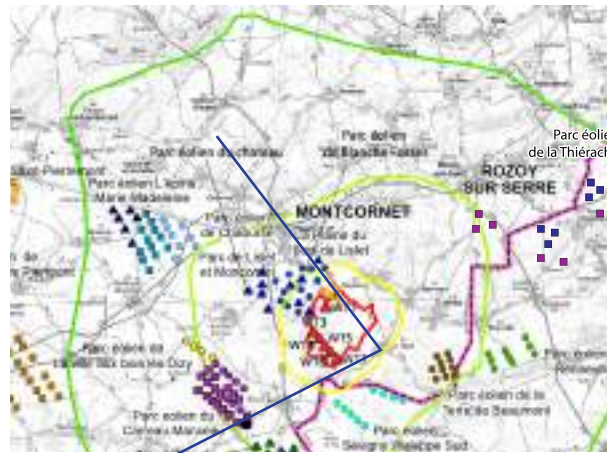
Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	779773	6951809	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	4,2 km
Direction de la prise de vue	Sud-ouest		Angle couvert par le PM	60°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif d'estimer le risque de saturation en sortie de village de Berlise				
Analyse	Les éoliennes sont masquées dans leur quasi totalité par le relief et la végétation. Seules E1, E4 et E6 voient l'extrémité de leurs pales émerger, de la même manière que les éoliennes du parc de la Plaine du Bois de Lislet sur le côté droit de l'image. En l'absence d'effet de surplomb et de déstructuration des courbes qui animent la séquence paysagère, l'impact est considéré comme non significatif.				



Photomontage C12 dans un angle de 60°



## Photomontage C13. Le Thuel, coeur du village



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777629	6950320	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	1,8 km
Direction de la prise de vue	Ouest		Angle couvert par le PM	80°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de visualiser la perceptibilité des éoliennes du projet des Grands Bails depuis le cœur du village un endroit où la probabilité de les apercevoir est la plus grande du fait d'un abaissement de la ligne tracée par la succession des faitages le long de la rue				
Analyse	Le projet éolien n'est pas visible depuis ce point mais pourrait être perceptible au travers des pales de E1 et E3 en retrait de la végétation. Au regard de l'éloignement (2,9km de E3 et 3,1km de E1) cet impact n'est pas significatif depuis la rue.				



Photomontage C13 dans un angle de 80°



## Photomontage C14. Le Thuel, Sortie Sud-est



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	777077	6949861	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	1,4 km
Direction de la prise de vue	Nord-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails en sortie Sud de Le Thuel dans une micro-vallée que surplombent les éoliennes du Parc de Sévigny-Waleppe.				
Analyse	La présence d'un relief de premier plan permet d'effacer progressivement les éoliennes du projet des Grands Bails. Si un surplomb léger existe, il résulte de cette situation particulière du relief une absence d'effet de masse que la proximité et la position dominante du projet aurait pu générer. L'impact peut donc être considéré comme modéré.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

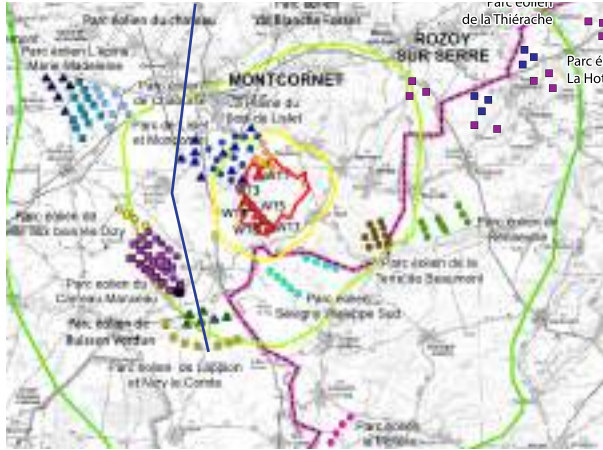




Photomontage C14 dans un angle de 60°



## Photomontage C15. Ville-aux-Bois-lès-Dizy, Sud du village



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	771905	6951481	Distance de l'éolienne la plus proche	E3	3 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	160° & 60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails depuis le Sud du village de Ville-aux-Bois-lès-Dizy.				
Analyse	<p>Ce point de vue offre un aperçu latéral du projet qui le voit se positionner dans la continuité des parcs existants. De fait, si E1, appartient à l'entité existante formée par les turbines des parcs de Lislet/Montcornet et de la Plaine du Bois de Lislet, l'alignement de E3 à E7 forme un ensemble cohérent à part qui, loin de créer du mitage, offre une lecture alternative en écho des alignements de Sévigny-Waleppe au troisième plan.</p> <p>Certes, le projet occupe un espace qui n'était occupé par des éoliennes qu'en arrière-plan. Cela étant, cette présence se fait au profit d'une clé de lecture, appréciable vis-à-vis des éoliennes sur la gauche de l'image, en proposant un phrasé conclusif pour dessiner une transition douce avec l'espace de respiration qui sépare le plateau de Lislet/Montcornet des vallonnements de Sévigny-Waleppe. Qui plus est, la forme claire du projet offre, par la facilité de sa lisibilité, une prégnance apaisante sur laquelle l'œil vient se reporter en marge des plans successifs d'éoliennes plus ou moins isolées les unes des autres sur la gauche de l'image.</p> <p>Dès lors, considérant que, même si le projet occupe un espace laissé libre, cette occupation contribue à atténuer la dureté relative de la perception de l'existant, l'impact du projet est considéré comme faible.</p>				

**Nota :** au regard de la présence, au moment de la prise de vue, d'un ciel qui laissait passer quelques rayons de soleil, le choix a été fait sur ce photomontage, vu que certaines éoliennes existantes étaient éclairées et d'autres pas, d'appliquer une luminosité maximale sur les éoliennes en projet de manière à ce qu'elles ressortent au mieux.

Vue à 160° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 160° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

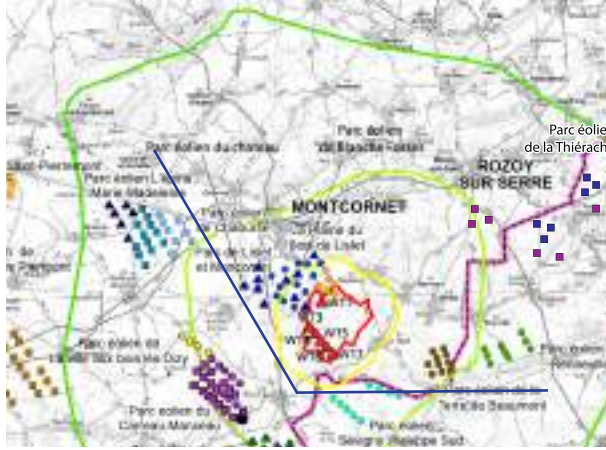




Photomontage C15 dans un angle de 60°



## Photomontage C16. Dizy-le-Gros, Sortie Est



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	774436	6948600	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	2,1 km
Direction de la prise de vue	Sud		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Ce photomontage donne un aperçu de la perception des éoliennes du projet des Grands Bails depuis la Sortie Est de Dizy-le-Gros, pour évaluer l'effet d'enclavement.				
Analyse	Ce point de vue offre déjà à observer, de façon isolée, quelques éoliennes des parcs existants de Sévigny-Waleppe et de la Plaine du Bois de Lislet. La mise en œuvre du projet se traduira par la perception assez nette de l'alignement E3 à E7, tandis que l'éolienne E1 se rattachera aux parcs déjà existants. La présence d'une dense végétation, assortie d'un relief dont le vallon domine, dans la séquence paysagère, permet d'atténuer la prégnance des machines qui apparaissent alors comme des éléments d'arrière-plan. Point positif, le surplomb n'est pas manifeste, tandis que la forme simple de l'alignement ne distille aucune incongruité susceptible d'entrer en conflit avec les lignes directrices courbes qui structurent la séquence paysagère. L'impact est jugé faible dans un contexte de densité d'éoliennes.				



Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

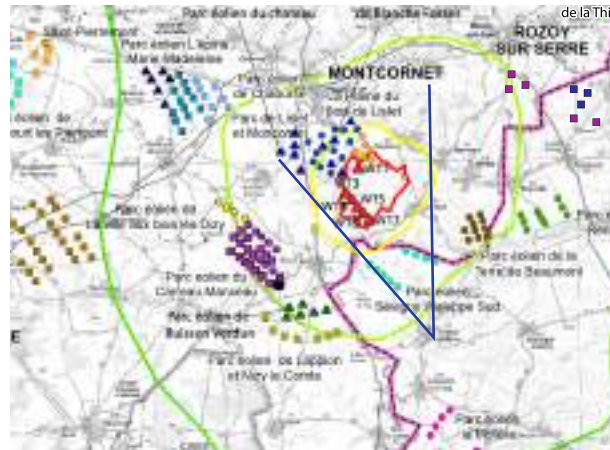




Photomontage C16 dans un angle de 60°



## Photomontage C17. Entrée Est de Sévigny, Haut du bourg



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778372	6945442	Distance de l'éolienne la plus proche	E1	5,5 km
Direction de la prise de vue	Nord-ouest		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Ce photomontage a pour objectif de qualifier la perceptibilité depuis le seul point du village de Sévigny-Waleppe off ant une ouverture sur le projet des Grands Bails				
Analyse	Effacé par un dense rideau arboré sur la gauche de l'image et le toit du château sur la droite, les éoliennes ne seront quasiment pas perceptibles. L'impact peut être considéré comme négligeable.				



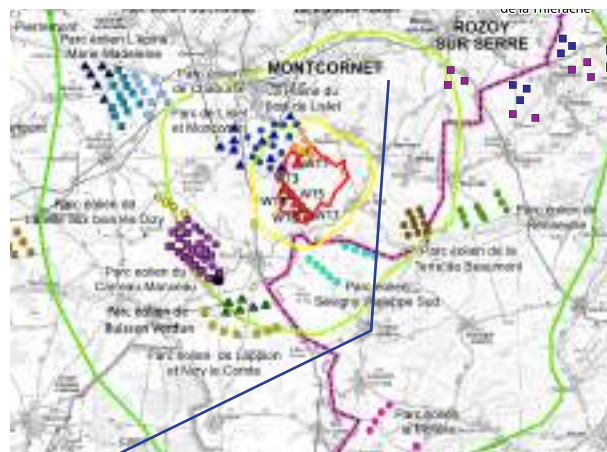
Photomontage C17 dans un angle de 45°







Photomontage C18. Sévigny-Waleppe, Plateau dominant le village



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	778609	695286	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	5,7 km
Direction de la prise de vue	Nord-ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Pris en contre-haut de la route, ce photomontage délivre la vue la plus dégagée du projet en entrée du village de Sévigny-Waleppe afin d'évaluer la place que prennent les éoliennes du projet des Grands Bails dans la séquence paysagère nouvellement proposée				
Analyse	Ce point de vue offre un panorama marqué par l'émergence des parcs de Lappion Nizy-le-Comte et de Sévigny-Waleppe, ainsi que par les éoliennes du projet de Buisson Verdun. La vue est en outre suffisamment ouverte pour offrir un large aperçu sur les parcs plus lointains tels Champagne Picarde et Carreau Manceau. Inscrit en retrait d'un boisement, le projet des Grands Bails ne laisse apparaître que quelques extrémités de pales dont la répartition fait, une fois de plus, écho à l'implantation du parc de Sévigny-Waleppe. L'impact est faible.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

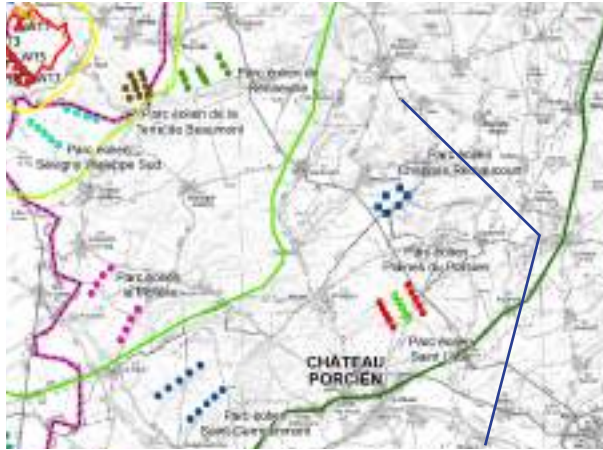




Photomontage C18 dans un angle de 60°



Photomontage C19. Sery, Table d'orientation



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	796753	6943757	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	21,9 km
Direction de la prise de vue	Ouest		Angle couvert par le PM	120° & 60°	
Objectif	Dominant le village de Sery, la table d'orientation offre à découvrir un panorama marqué par la multiplication des projets éoliens. Le point de vue étudié permet d'évaluer les modalités d'insertion du projet des Grands Bails dans ce contexte particulier.				
Analyse	La table d'orientation de Sery figure probablement l'un des points de l'aire d'étude les plus élevés d'où il est possible d'observer le motif éolien des environs. La séquence paysagère donnée à observer offre un panorama partagé entre des grands ensembles d'éoliennes entrecoupés d'espaces de respiration qui évitent, lors de déplacement sur le territoire de se sentir complètement submerger par le motif éolien. Inscrit dans un de ces ensembles le projet des Grands Bails ne vient pas perturber cet équilibre et accroître ainsi l'impact. L'impact propre au projet est négligeable.				

Vue à 120° de la situation actuelle (parcs construits et autorisés)



Vue à 120° à l'état futur (parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet des Grands Bails)

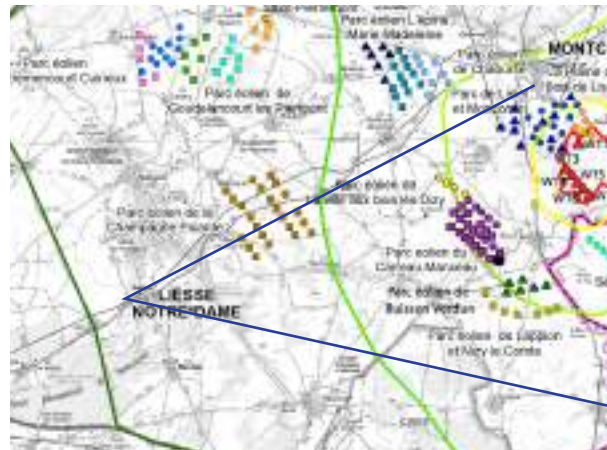




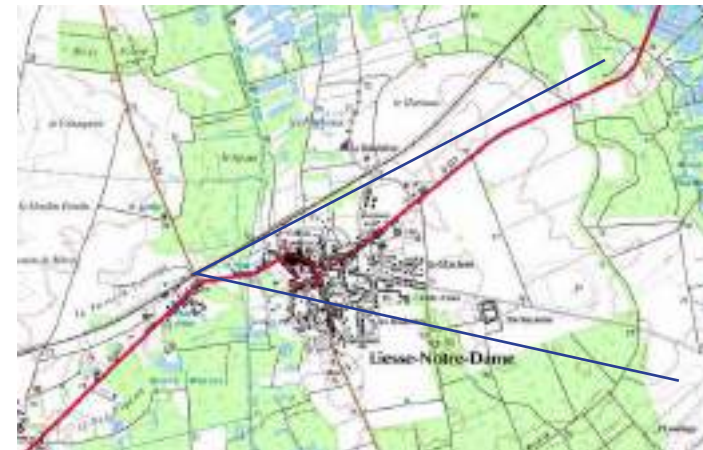
Photomontage C19 dans un angle de 60°



Photomontage C20. Liesse-Notre-Dame, Passage à niveau en entrée Ouest de la Ville



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25

Coordonnées (X,Y - en Lambert 93)	757385	6945906	Distance de l'éolienne la plus proche	E7	18,3 km
Direction de la prise de vue	Est		Angle couvert par le PM	45°	
Objectif	Evaluer le niveau de co-visibilité des éoliennes avec la Basilique en l'endroit le plus défavorable				
Analyse	La séquence de pénétration du village par l'ouest est marquée par la découverte progressive du patrimoine architectural concentré autour de la Basilique. L'éloignement du projet, la présence de nombreux rideaux arborés successifs font que cette séquence n'est en rien interférée par le projet des Grands Bails. L'impact est nul.				



Photomontage C20 dans un angle de 45°







## III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

### III.2.3. A l'échelle du site

#### Les impacts temporaires

Les activités liées à la période de chantier peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation. Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.

- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.

- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).

Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier ne durera qu'un temps limité (quelques mois), et les vues concernées se feront surtout depuis les périmètres d'étude rapproché et immédiat.

En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminue fortement. Ainsi, compte tenu de la durée des travaux et de leur visibilité limitée dans l'espace, l'**impact temporaire** sur le paysage, le tourisme et le patrimoine est jugé **faible**.



Exemples de chantier de construction d'un parc éolien

#### Les impacts permanents

La carte suivante localise les éoliennes, les postes de livraison et les accès. Les détails techniques sont indiqués dans l'étude d'impact générale et les plans dans le document spécifique (pièces du dossier de demande d'autorisation unique)

**L'impact des aménagements connexes est limité** en comparaison avec les éoliennes, ces éléments ne sont **visibles qu'à l'échelle du site**. Les chemins et plateformes s'inscrivent dans le réseau de chemins agricoles existants qui présentent des caractéristiques similaires aux aménagements prévus.

- La couleur des éoliennes sera blanc mat afin de répondre aux contraintes aéronautiques. Aucun traitement de couleur spécifique ne sera réalisé en pied d'éolienne. Les transformateurs seront intégrés dans les éoliennes.

- **L'accès aux éoliennes se fait principalement par des chemins agricoles existants**. Les chemins seront renforcés et élargis à 4,5 m. Ils seront recouverts de grave compactée similaire à ce qui existe sur les chemins agricoles. Les chemins resteront utilisables par les autres usagers.



Exemples de piste d'accès et de plateforme d'un parc éolien

- Chaque éolienne dispose d'une **plateforme permanente**, de forme rectangulaire (dimensions : 40 m x 25 m).

Les plateformes seront **recouvertes de grave, identiques aux chemins d'accès**. Les matériaux extraits seront réutilisés pour les remblais (à l'exception des terres végétales qui seront à disposition de l'agriculteur), limitant ainsi la production de gravats à exporter et le transport de matériaux sur le site éolien. Les bases des éoliennes seront en béton et acier, et enterrées (fondations). Les plateformes seront visibles en perception immédiate dans les parcelles agricoles.

- **Deux postes de livraison et un local technique** sont prévus, sur la **plateforme de l'éolienne E3**.

Leurs dimensions sont les suivantes: longueur de 9,7 m, largeur de 2,7 m, et hauteur de 2,68 m. Ils seront de couleur verte (RAL 7034).

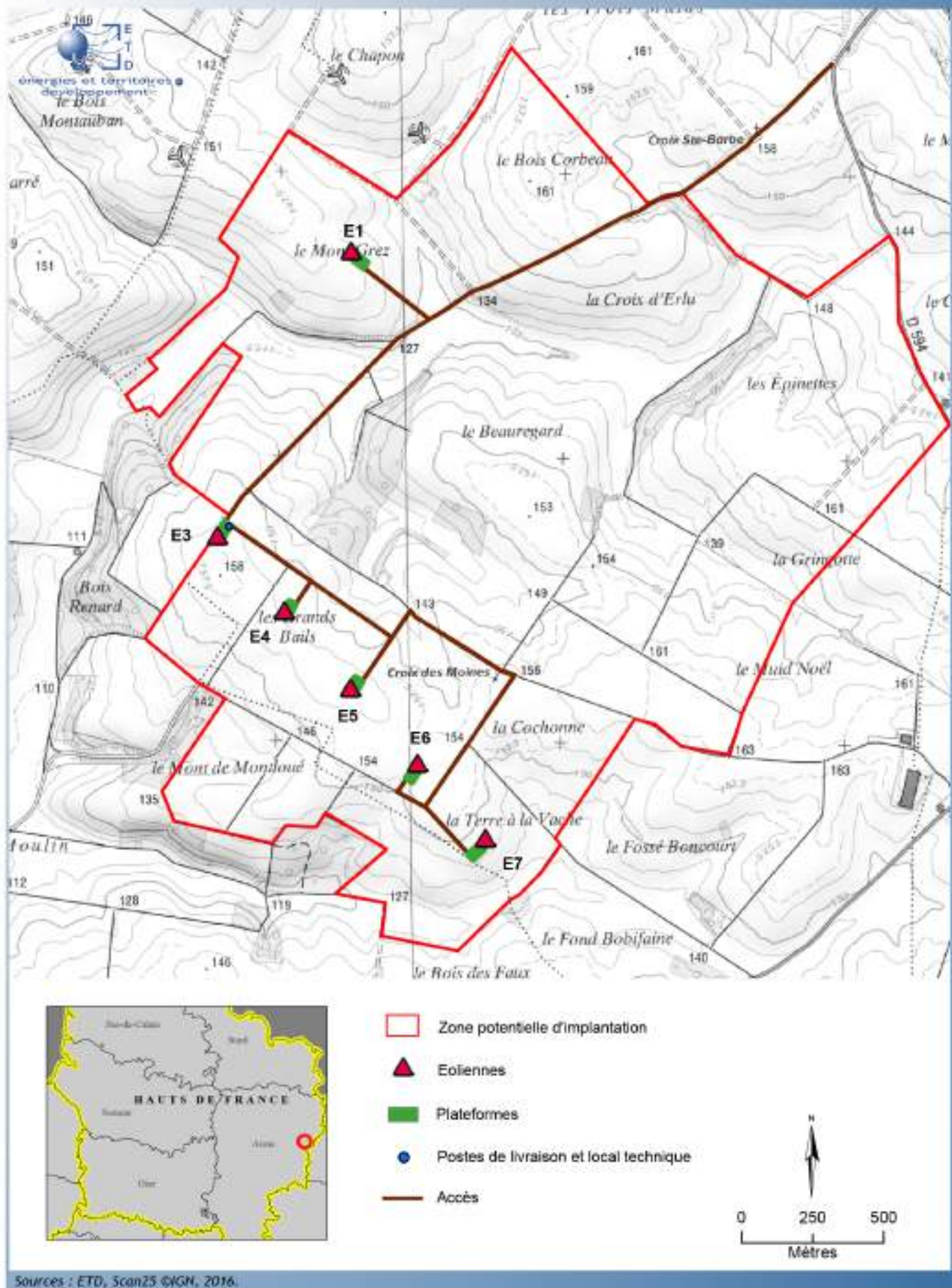
Le raccordement des éoliennes à ces postes de livraison et des postes de livraison au poste source se fera par un réseau électrique enterré, ne générant pas d'effets visuels.

En conclusion, l'**impact paysager des aménagements connexes est faible**. Les pistes et plateformes se liront à l'échelle du site, ainsi que les postes de livraison qui se découvriront en perception immédiate.

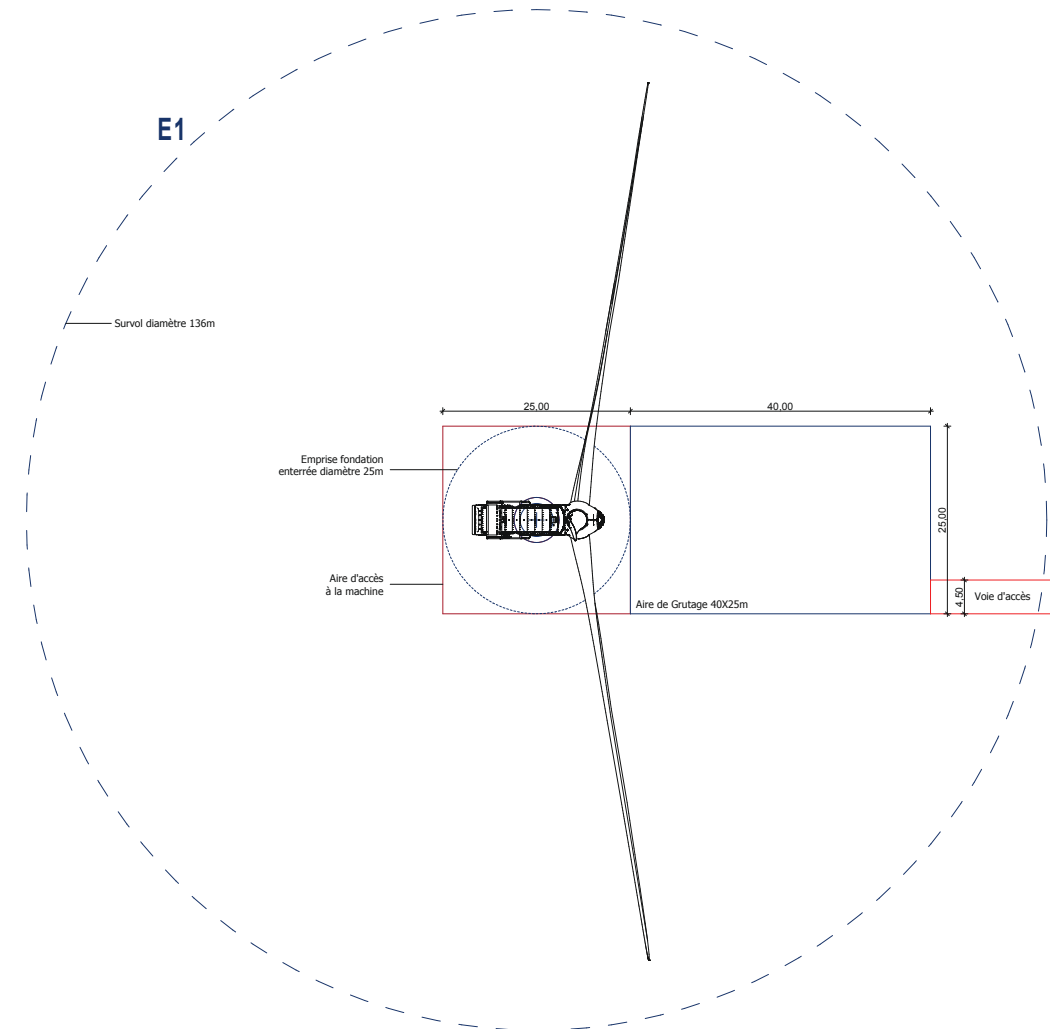


# AMENAGEMENTS DU SITE

Projet éolien des Grands Bails



Carte 38 Aménagements à l'échelle du site



Exemple de plan d'une plateforme (source : EDPR).



Photomontage des deux postes de livraison et du local technique (source : EDPR).



## III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

### III.2.4. Le balisage lumineux



Exemple de balisage de nuit (éoliennes < 150 m)

#### Contexte

Le balisage des éoliennes est mis place pour des raisons de sécurité (aviation). Le balisage de l'installation sera conforme aux dispositions prises en application des articles L6351-6 et L.6352-1 du code des transports et des articles R243-1 et R244-1 du code de l'aviation. L'article 11 de l'arrêté ICPE du 26/08/2011 concerne l'installation, c'est-à-dire le parc éolien dans son ensemble : sur prescription de l'autorité administrative, l'exploitant doit être en mesure d'établir des dispositifs «visuels ou radioélectriques d'aide à la navigation aérienne» sur son parc.

Le balisage nocturne vient s'ajouter à l'ensemble des éclairages artificiels (urbanisation, trafic automobile, enseignes etc). Son impact est difficilement appréciable par anticipation mais il sera d'autant plus perceptible lorsque le secteur est dépourvu d'éclairage.

De jour, la perception lointaine des éoliennes peut être atténuée par la distance et les conditions météorologiques tandis que de nuit, le balisage nocturne est visible à des distances supérieures à 15 km. Ces balisages de nuit peuvent être considérés comme un élément de perturbation dans le paysage (points d'appel visuel). Ils sont fréquemment cités par les riverains comme l'un des facteurs de gêne provoqué par les éoliennes. Des aménagements de la réglementation sont régulièrement demandés par les professionnels de l'éolien afin de limiter la perception de ces feux par les riverains.

#### Balisage du projet

Les **éoliennes du projet** ayant une **hauteur totale supérieure à 150 m (180m)**, elles doivent être pourvues d'un **double balisage : un à la nacelle et un sur le mât à 45 m**.

Ainsi, les modalités de l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques seront respectées avec la mise en place:

- d'un balisage diurne sur la nacelle, assuré par des feux à éclats blancs de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas).
- d'un balisage nocturne sur la nacelle également, assuré par des feux à éclats rouges de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas).
- de feux d'obstacles basse intensité de type B (rouges fi es 32 cd) installés sur le mât à 45m de haut

Par ailleurs, le balisage sera synchronisé : les éclats se produiront tous au même moment (de jour comme de nuit).

Concernant le **projet éolien étudié**, les **impacts les plus forts** se feront **depuis les habitations proches ayant des vues dégagées sur le projet**. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les feux lumineux seront perceptibles depuis ces lieux et seront perçus avec les autres parcs éoliens. La synchronisation des feux proposée tendra à harmoniser l'ensemble.

Il faut enfin souligner que lors de la réflexion ayant mené à l'implantation proposée pour le projet, **le balisage et son impact potentiel sur le village de Montloué a été pris en compte**. Ce critère a ainsi incité EDPR à observer un **recul des éoliennes par rapport à la Vallée du Hurtaut**, de sorte que le balisage ne soit **pas visible depuis ce bourg**, sur la base des photomontages réalisés.



## III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

### Synthèse

**Aux échelles éloignée et intermédiaire**, le **projet** se trouve généralement associé aux **parcs éoliens existants** dans les paysages de **plaines ouvertes** de grandes cultures.

Les paysages de **fond de vallées** dont celle de l'Aisne sont **peu impactés**, les vues étant conditionnées par la végétation, et la distance, ainsi que le relief.

**A l'échelle rapprochée**, le projet est également **perçu groupé avec les parcs éoliens voisins** (en superposition ou en juxtaposition selon le point de vue).

Étirant le pôle éolien en place vers le Sud-est, il tend à augmenter l'angle horizontal rattaché à la perception du motif éolien depuis le Nord et le Sud, notamment depuis le Nord de la Vallée du Hurtaut et de la Serre. L'**impact** est toutefois **atténué depuis Le Thuel** par rapport aux sensibilités définies dans l'état initial du fait de **l'absence d'éoliennes à l'Est de la zone d'implantation étudiée**.

Le **recul observé par rapport à la Vallée du Hurtaut** (environ 2 km) et à celle **de la Serre** (environ 4 km) atténue la prégnance des éoliennes depuis le fond de ces vallées. L'impact est relativement faible depuis l'habitat en fond de Vallée du Hurtaut qui est la plus proche. En revanche, des vues plus dégagées sont possibles depuis le versant Nord. L'**impact** est **atténué depuis la Vallée du Hurtaut** par rapport aux sensibilités définies dans l'état initial du fait de **l'absence d'éoliennes au Nord de la zone d'implantation étudiée, à proximité du haut de versant**.

**A l'échelle du site** même, l'**impact** paysager des aménagements connexes est **faible**. Le parc s'implante sur des parcelles de grandes cultures, et son accès se fait depuis des chemins agricoles existants. Les **impacts temporaires** sont **faibles**.

Concernant le **balisage lumineux**, les feux nocturnes seront perçus en vue proche et lointaine, sauf depuis les vallées.

La **Ferme du Bois d'Angoute** est le lieu de vie le plus proche (1,1km) et dispose des **perceptions les plus impactées**.

En conclusion, l'**impact** du projet sur le paysage peut être qualifié de **faible aux échelles éloignée et intermédiaire** (du fait de son intégration visuelle aux parcs existants), de **modéré à l'échelle rapprochée** (du fait de l'augmentation de la prégnance de l'objet éolien en vue rapprochée depuis les espaces ouverts), et de **faible depuis les bourgs les plus proches, en particulier ceux inscrit en contrebas du site dans la Vallée du Hurtaut** (du fait du recul observé par les éoliennes par rapport au Nord et à l'Est de la ZIP). De manière générale, plus l'observateur s'éloigne des Grands Bails, plus l'impact visuel rattaché au projet s'atténue.



## III.2. Analyse des vues du projet : Bilan des incidences d'après les photomontages

Bilan des photomontages déposés dans le cadre de la demande d'autorisation

N° PM	Lieu	Objectif	Distance au projet (en km)	Impact constaté
1	Depuis le Nord de Parfondeval, sur la route reliant les Froidmonts à Parfondeval	Vue éloignée depuis le Nord-est, entre les unités paysagères de la Thiérache bocagère et de la Basse Thiérache - Approche de la cité patrimoniale et touristique de Parfondeval	13	Faible
2	Depuis la RD977 au Nord-est de Rozoy-sur-Serre	Vue intermédiaire depuis le Nord de la vallée de la Serre au Nord-est du projet - Approche de l'église classée de Rozoy-sur-Serre	9,5	Faible
3	Depuis la RD978 entre Mainbressy et Vaux-les-Rubigny	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère de la Thiérache ardennaise au Nord-est du projet	11,8	Faible
4	Depuis la RD946 au Sud-est de Seraincourt	Vue éloignée depuis un axe principal de l'entité paysagère du Haut-Porcien au Sud-est du projet	14,9	Faible
5	Depuis la RD946 au Nord de Seraincourt	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère du Haut-Porcien au Sud-est du projet	10,3	Faible
6	Depuis la RD946 au Sud de Fraillicourt	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère du Haut-Porcien à l'Est du projet	8,6	Faible
7	Depuis la RD966 au Sud de Lor à l'intersection avec le GR12	Vue éloignée depuis un axe principal de l'entité paysagère de la Plaine de grandes cultures au Sud du projet et depuis l'un des grand chemin de randonnée parcourant l'aire d'étude	13	Négligeable à Faible
8	Depuis la RD966 au Sud de Dizy-le-Gros	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures au Sud du projet	5,1	Faible
9	Depuis la RD517P entre Verneuil-sur-Serre et Grandlup-et-Fay	Vue éloignée à proximité d'un axe principal (RN2) de l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	24,8	Nul
10	Depuis la RD946 entre Montcornet et Marle	Vue éloignée depuis un axe principal de l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures au Nord-ouest du projet	14,7	Négligeable
11	Depuis la RD977, en sortie de Clermont-les-Fermes	Vue intermédiaire en sortie de bourg, sis à l'Ouest du projet	7	Faible
12	Depuis la RD966 au Nord de Vigneux-le-Hocquet	Vue intermédiaire depuis un axe principal de l'entité paysagère de la Basse Thiérache au Nord du projet	9,8	Faible
13	Depuis la RD966 au Nord de Montcornet	Vue intermédiaire depuis le Nord de la vallée de la Serre au Nord du projet - Approche de l'église classée de Montcornet	5,7	Faible
14	Depuis la RD966 à l'approche de Montcornet par le Nord	Vue intermédiaire depuis la vallée de la Serre au Nord du projet - Approche de l'église classée et du bourg de Montcornet	5	Faible à Modéré
15	Depuis l'intersection de la D946 et de la D977 à l'Ouest de Montcornet	Vue intermédiaire depuis un axe principal bordant la vallée de la Serre à l'Ouest du projet	4,8	Faible
16	Depuis la RD946 à l'Est de Montcornet	Vue rapprochée depuis un axe principal parcourant la crête entre la vallée de la Serre et la Vallée du Hurtaut au Nord du projet	3,5	Faible
17	Depuis la RD946 entre Rozoy-sur-Serre et Soize	Vue rapprochée depuis un axe principal bordant le Sud de la vallée de la Serre au Nord-est du projet	6,5	Faible
18	Depuis la D611 entre Soize et Montloué	Vue rapprochée depuis le versant Nord de la Vallée du Hurtaut au Nord du projet	3,2	Modéré
19	Depuis la RD611 à l'entrée Nord du bourg de Montloué	Vue rapprochée en entrée de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, au Nord du projet	2,6	Négligeable
20	Depuis la RD611, sur le pont sur le Hurtaut, dans le bourg de Montloué	Vue rapprochée depuis un coeur de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, au Nord du projet	2,25	Nul
21	Depuis la RD36 en sortie Ouest de Renneville	Vue rapprochée en sortie de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, à l'Est du projet	5,4	Négligeable
22	Depuis la D362, au niveau de la rivière séparant Berlise de Coloru	Vue rapprochée depuis la Vallée du Hurtaut, entre deux secteurs d'habitat, à l'Est du projet	4,1	Faible à Modéré
23	Depuis l'église de Berlise, en haut du bourg	Vue rapprochée depuis le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, en entrée de bourg, à l'Est du projet	4,1	Modéré
24	Depuis la RD18 au Nord de Noircourt	Vue rapprochée depuis le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, au Nord-est du projet	3,9	Modéré
25	Depuis le haut du bourg de Noircourt	Vue rapprochée depuis un secteur d'habitat perché sur le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, au Nord-est du projet	3,5	Négligeable
26	Depuis la RD18 sur le pont au centre de Noircourt	Vue rapprochée depuis un coeur de bourg, au sein de la Vallée du Hurtaut, au Nord du projet	2,6	Négligeable
27	Depuis la RD594 en entrée Est de Le Thuel	Vue rapprochée en entrée de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2,8	Faible à Modéré
28	Depuis le bourg de Le Thuel	Vue rapprochée depuis un centre bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2,1	Négligeable
29	Depuis la RD18 entre Le Thuel et Noircourt	Vue rapprochée depuis la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2,5	Modéré
30	Depuis la RD594 en sortie Nord-ouest de Le Thuel	Vue rapprochée en sortie de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Est du projet	2	Modéré à Fort
31	Depuis la RD18 entre Le Thuel et Dizy-le-Gros	Vue immédiate du projet depuis la plaine de grandes cultures au Sud du projet	0,77	Modéré
32	Depuis la Ferme du Fays	Vue rapprochée depuis un lieu d'habitat isolé au sein de la plaine de grandes cultures au Sud du projet	3	Modéré
33	Depuis la RD966 au Sud/Sud-est de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis un axe principal de la plaine de grandes cultures au Sud du projet	3,4	Modéré
34	Depuis la RD18 au Sud-ouest de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis la plaine de grandes cultures au Sud-ouest du projet - Approche du bourg de Dizy-le-Gros	4,5	Faible à Modéré
35	Depuis la RD966 en sortie Nord de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis un axe principal en sortie de bourg, sis au sein de la plaine de grandes cultures, au Sud-ouest du projet	2,5	Modéré
36	Depuis la place de l'église au coeur du village de Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis un centre bourg, au sein de la plaine de grandes cultures au Sud-est du projet	2,8	Nul
37	Depuis la RD592 entre La Ville-aux-Bois-les-Dizy et Dizy-le-Gros	Vue rapprochée depuis la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	3,9	Modéré
38	Depuis la RD593 en entrée Ouest de La Ville-aux-Bois-les-Dizy	Vue rapprochée en entrée de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	4,1	Modéré à Fort
39	Depuis la RD593 en sortie Est de La Ville-aux-Bois-les-Dizy	Vue rapprochée en sortie de bourg, au sein de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	3,1	Modéré
40	Depuis la RD966 à l'Ouest de la ferme du Bois d'Angoute	Vue rapprochée depuis un axe principal de la plaine de grandes cultures, à l'Ouest du projet	1,5	Fort
41	Depuis la ferme du Bois d'Angoute	Vue immédiate depuis un lieu d'habitat isolé au sein de la plaine de grandes cultures à l'Ouest du projet	1,1	Fort



Bilan des photomontages demandés en complément par l'administration dès dépôt de la demande d'autorisation

	<b>Lieu de Prise de Vue</b>	<b>Intérêt du photomontage</b>	<b>Distance au projet (en km)</b>	<b>Impact constaté</b>
PMC1	Plomion, croisement GR122 et D37	Sentier de Grande Randonnée	16,4	Négligeable
PMC2	Chaourse, Nord du bourg	Evaluation co-visibilité église parc éolien	5,8	Faible
PMC3	Chaourse, entrée Ouest	Absence co-visibilité parc éolien église	5,8	Nul
PMC4	Chaourse, sortie Est	Absence d'effet d'ence clement	5,2	Nul
PMC5	Pied de l'Eglise de Chaourse	Evaluation inter-visibilité église parc éolien	5,6	Nul
PMC6	Entrée Ouest Vincy-Reuil-et-Magny	Evaluation inter-visibilité église parc éolien	4,6	Faible
PMC7	Pied de l'Eglise Montcornet	Evaluation inter-visibilité église parc éolien	3,7	Nul
PMC8	Coeur de Lislet	Absence de visibilité des éoliennes du parc	2,8	Nul
PMC9	Sortie Est Lislet	Evaluation effet d'ence clement	2,4	Négligeable
PMC10	Sortie Sud Lislet	Evaluation effet d'ence clement	2,6	Négligeable
PMC11	Entrée Nord Montloué	Evaluation effet d'ence clement	2	Négligeable
PMC12	Sortie Ouest Berlise	Evaluation effet d'ence clement	4,2	Négligeable
PMC13	Sud de Ville-aux-Bois-lès-Dizy	Evaluation effet d'ence clement	1,8	Négligeable
PMC14	Coeur de village de Thuel	Absence de visibilité des éoliennes du parc	1,4	Modéré
PMC15	Sortie Sud le Thuel	Evaluation effet d'ence clement	3	Faible
PMC16	Sortie Sud-Est Dizy-le-Gros	Evaluation effet d'ence clement	2,1	Faible
PMC17	Haut du bourg de Sévigny-Waleppe	Evaluation effet d'ence clement	5,5	Négligeable
PMC18	Plateau au-dessus de Sévigny-Waleppe	Evaluation effet d'ence clement	5,7	Faible
PMC19	Table d'Orientation Sery	Evaluation perceptibilité du parc éolien	21,9	Négligeable
PMC20	Entrée Ouest de Liesse-Notre-Dame	Absence de co-visibilité basilique éoliennes	18,3	Nul



## III.3. Analyse des vues du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques

### Introduction

L'état initial a démontré une **sensibilité faible à modérée des éléments du patrimoine et des sites et circuits touristiques vis-à-vis de la zone de projet.**

Les perceptions du parc éolien depuis les sites patrimoniaux et touristiques sont fonction de leur localisation et de leur contexte paysager. Le degré d'impact est défini non seulement en fonction de la perception du projet (visibilité et covisibilité) mais aussi en fonction des caractéristiques du site étudié (notoriété, fréquentation...).

L'inventaire du patrimoine est superposé à la carte de ZIV sur la carte 39 page suivante. La **Zone d'Influence Visuelle** indique que des **vues des éoliennes sont possibles depuis les secteurs colorés** de la carte. Le calcul ne prenant pas en compte le bâti, les secteurs colorés dans les bourgs sont à nuancer, les bâtiments constituant un écran visuel (vues cadrées dans les rues, depuis les places...). La ZIV maximise les secteurs de vue vers le projet qui sont bien des secteurs de vue potentielle des éoliennes. La carte de ZIV informe que les secteurs non colorés ne sont pas impactés.

Ainsi, un **travail de terrain** précise le contexte des sites patrimoniaux et touristiques, et **complète** les informations de cette carte de **ZIV** pour définir l'impact du projet.

### A l'échelle des périmètres éloigné et intermédiaire

Dans ces périmètres en particulier, la **distance** au projet **minimise les impacts visuels pouvant être observés.**

Ainsi, les **impacts** sont **nuls** pour :

- les édifices localisés **dans les bourgs**: s'insérant au cœur du tissu urbain, ils bénéficient d'un **contexte paysager bâti**, empêchant les vues vers l'extérieur et favorisant une perception immédiate et cadrée du monument.

C'est le cas des nombreuses **églises** de l'aire d'étude (Marle, Vervins, Liesse-Notre-Dame, Saint-Jean-aux-Bois...), ainsi que du patrimoine bâti de **Parfondeval** (label «Plus beau village de France»). Les vues depuis le centre-bourg de Parfondeval sont en effet fermées par la succession de fronts bâtis qui composent le village, la découverte des différents éléments architecturaux et patrimoniaux n'est dès lors pas impactée.

- les édifices localisés **dans des vallées**: s'insérant dans des contextes plus variés, ce sont alors **le bâti, la végétation ou le modelé des vallées** qui interviennent.

C'est le cas de nombreux **édifices religieux** de l'aire d'étude (comme à Asfeld, Château-Porcien, Rozoy-sur-Serre...) et notamment, de la plupart des **églises fortifiées de Thiérache** (dans la vallée de la Brune : exemples de Burelles, Prisces, Gronard, Nampcelles-la-Cour, dans la Vallée du Hurtaut : Fraillicourt...), ou encore du château de Bosmont-sur-Serre.

Des **perceptions du projet** sont néanmoins possibles depuis les sites et monuments édifiés en haut du versant des vallées, comme par exemple l'église de **Chaourse**.

Le photomontage 20 réalisé sur la RD966 illustre le type de vue à disposition d'un observateur depuis le Nord de la vallée de la Serre ou depuis Chaourse. Le projet y est alors visible, groupé aux parcs existants. L'impact évalué d'après ce photomontage est qualifié de **faible**.

### A l'échelle du périmètre rapproché

Ce périmètre comprend trois monuments historiques.

Lors de la définition du projet, **un recul par rapport à la Vallée du Hurtaut et aux bourgs de Montloué et Noircourt a été observé**, ce qui permet de **limiter fortement l'impact** depuis ces bourgs en fond de vallée, et depuis leurs églises (L'église de Noircourt étant classée monument historique, et les églises de Noircourt et Montloué étant toutes deux signalées dans la documentation touristique sur les églises fortifiées). Les photomontages 7 et 9 illustrent ces propos.

Concernant **Montcornet**, le photomontage 20 rend compte d'une vue intermédiaire du projet avec les parcs existants depuis le Nord du bourg sur la RD966. Depuis ce point de vue, le **projet** se lit **en arrière-plan du bourg** et de l'église. Il apparaît regroupé **avec les parcs de Lislet et Montcornet, et du Bois de Lislet**. Depuis l'église en revanche, les vues sont préservées par le bâti environnant.

Depuis les **circuits de découverte** du territoire, une **alternance de vues avec et sans le parc éolien des Grands Bails** s'organise en fonction du relief, des boisements, du bocage et du bâti.

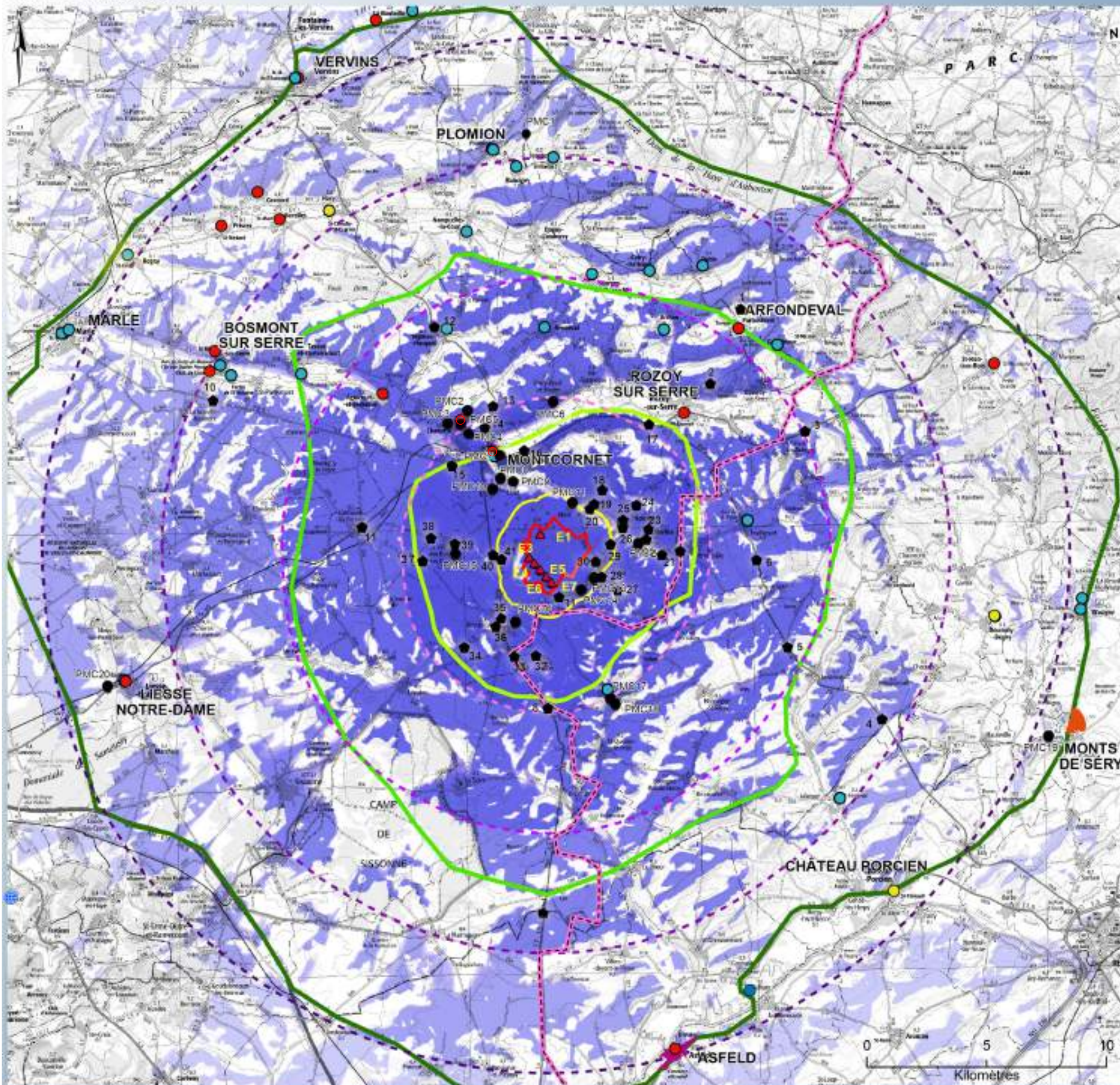
### Synthèse

A l'échelle des périmètres éloigné et intermédiaire, le projet est en recul des sites patrimoniaux reconnus (Parfondeval se situe à environ 10,5 km, Bosmont-sur-Serre à environ 14,5 km, Asfeld à environ 20 km, Marle à environ 21 km, Vervins à environ 21 km). Son incidence depuis les centres de ces bourgs est nulle. Il en est de même concernant la découverte de ce patrimoine bâti en perception immédiate.

A l'échelle rapprochée, le recul du projet par rapport à la Vallée du Hurtaut limite les impacts depuis le fond de cette vallée qui comprend des églises fortifiées (ci-cuit de découverte routier).

Globalement, les **impacts** sur le patrimoine et le tourisme sont **faibles** si l'on considère l'aire d'étude dans son ensemble.





Sources : ETD, Atlas des patrimoines, DREAL, Corine Land Cover, BD\_Alti, Scan100 ©IGN, 2016.

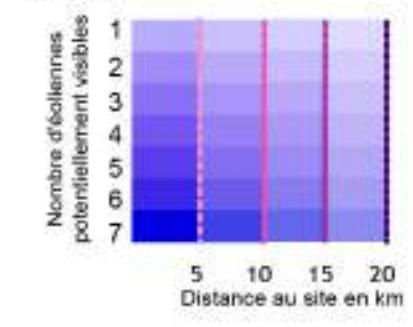


- Zone potentielle d'implantation
- ▲ Projet éolien de Montloué
- Photomontage de l'étude initiale
- Photomontages complémentaires
- Limite régionale
- Limite départementale

Périmètres	Distances au site
<span style="border: 1px solid yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Immédiat	<span style="border: 1px dashed red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 5 km
<span style="border: 1px solid lightgreen; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Rapproché	<span style="border: 1px dashed green; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 10 km
<span style="border: 1px solid mediumgreen; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Intermédiaire	<span style="border: 1px dashed darkgreen; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 15 km
<span style="border: 1px solid darkgreen; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Eloigné	<span style="border: 1px dashed black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 20 km

- Patrimoine**
- ZPPAUP d'Asfeld
  - Site inscrit des Monts de Séry
- Monuments historiques**
- Classés
  - Inscrits
  - Partiellement Classé - Inscrit
  - Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre  
Candidature UNESCO

**ZIV à hauteur totale**  
(prise en compte du relief et des boisements uniquement, nombre d'éoliennes potentiellement visibles)



Carte 39. ZIV et patrimoine



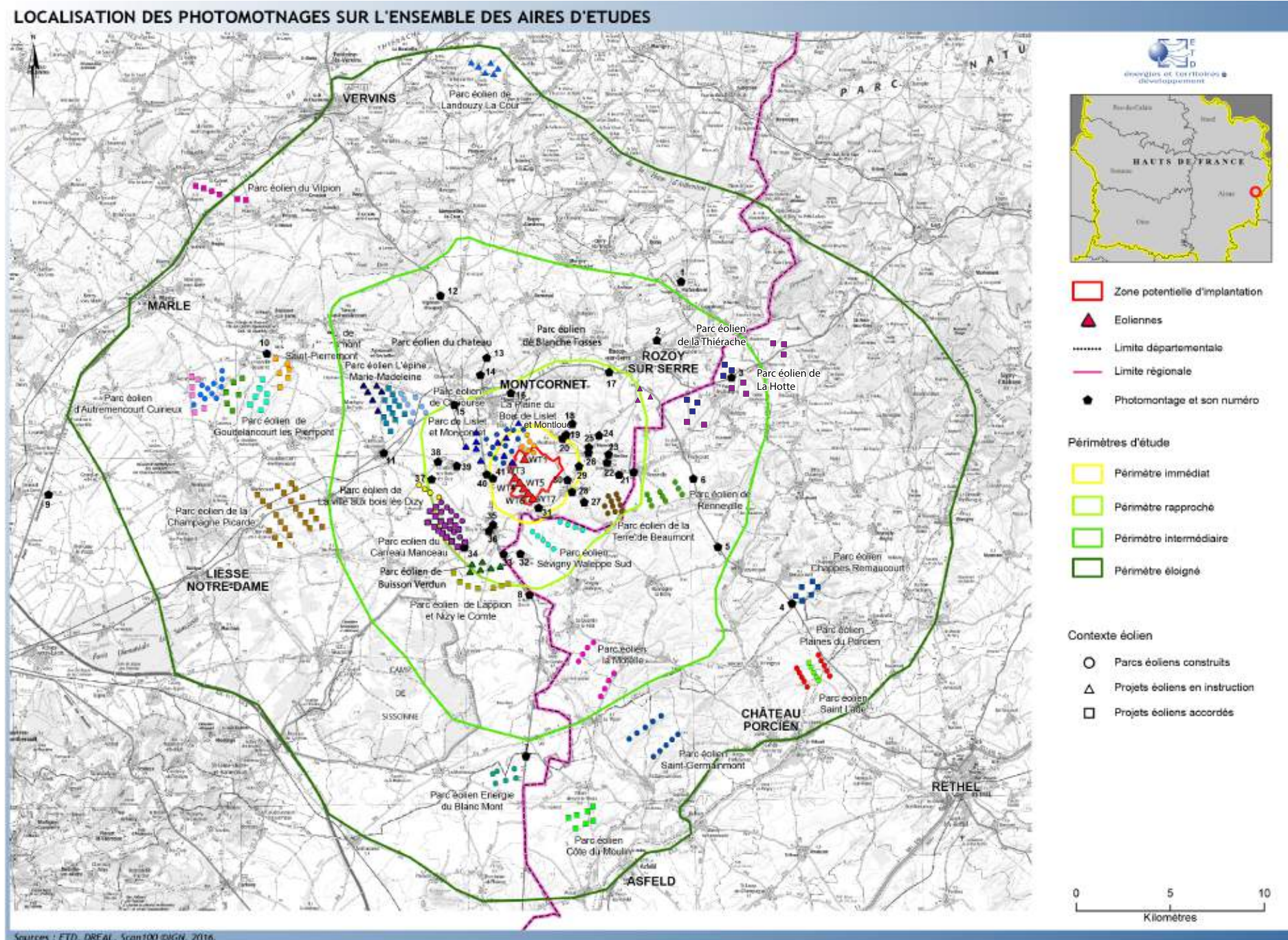
## III.4. Effets cumulés

### III.4.1. Projets autres qu'éoliens

L'inventaire des projets (hors éolien) soumis à l'avis de l'autorité environnementale a été effectué  
**Aucun projet** n'a été inventorié.

**Le parc éolien des Grands Bails n'aura donc aucun impact paysagé cumulé avec un projet ICPE autre qu'éolien.**

### III.4.2. Intégration des parcs éoliens en instruction



L'ensemble des **61 photomontages** présentés dans les parties précédentes ont intégré les **parcs existants et accordés** (cf. liste dans l'état initial) ainsi que **les parcs en cours d'instruction** (en date de Février 2017 au jour du dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter). Avec 30 parcs reportées sur les photomontages, ces derniers offrent donc une pleine approche des effets cumulés du projet des Grands Bails avec les autres parcs et projets éoliens connus au jour du dépôt.

Carte 40 : Contexte éolien et photomontages



## III.4. Effets cumulés

Au regard du contexte éolien de la zone d'étude et afin de proposer une analyse pertinente des effets cumulés, la démarche s'est essentiellement basée sur les préconisations de la DREAL Centre en la matière. Pour ne faire ressortir que les effets significatifs potentiels nés du cumul du projet aux autres parcs, l'étude s'est basée sur un rayon d'environ 10km comme préconisé dans la note méthodologique de la DREAL Centre, ce qui correspond ici aux 3 périmètres les plus proches du projet: le périmètre immédiat, le périmètre rapproché et le périmètre intermédiaire. Ce sont ainsi au total 10 parcs existants, 4 parcs accordés et 3 projets en instruction qui ont été pris en compte.

### III.4.3. Première approche cartographique des covisibilités cumulées avec les autres parcs

Une première approche basée sur l'étude des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) cumulées a tout d'abord été réalisée. Ainsi, la même méthodologie que celle expliquée précédemment (Cf. III.1.1. Les Zones d'influence visuelle) a été appliquée aux groupements de parcs existants ou accordés animant les aires immédiates, rapprochées et intermédiaires. Une différence de paramétrage est néanmoins à noter: afin de rendre la cartographie plus lisible, les ZIV présentées ensuite ont été réalisées à hauteur de moyen (soit 112m). Cette hauteur correspond à la partie la plus impactante de la machine.

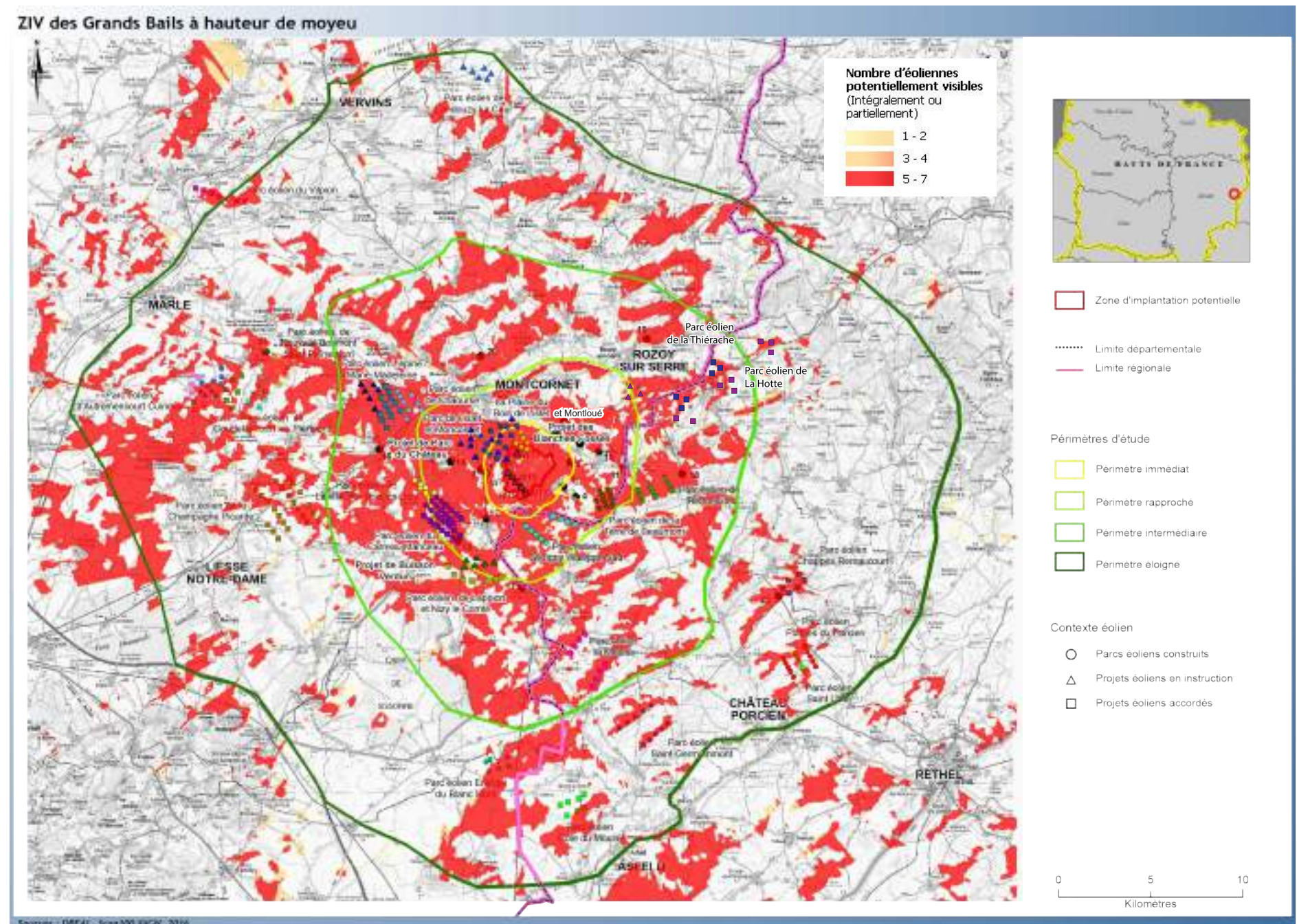
Outre la ZIV du projet des Grands Bails seule présentée ci-contre, trois cartes figurent sur les pages suivantes:

- une première intégrant les parcs de l'aire immédiate, et mettant en exergue les secteurs depuis lesquels il sera possible d'apercevoir (partiellement ou intégralement) une ou plusieurs éoliennes du projet et/ou des parcs du Bois de Lislet et de Montcornet (parcs du périmètre immédiat).

- une seconde intégrant les parcs de l'aire rapprochée, et mettant en exergue les secteurs depuis lesquels il sera possible d'apercevoir (partiellement ou intégralement) une ou plusieurs éoliennes du projet et/ou des autres parcs sis dans ses périmètres immédiat et rapproché.

- une dernière intégrant les parcs de l'aire intermédiaire, et mettant en exergue les secteurs depuis lesquels il sera possible d'apercevoir (partiellement ou intégralement) une ou plusieurs éoliennes du projet et/ou des autres parcs sis dans ses périmètres immédiat, rapproché et intermédiaire.

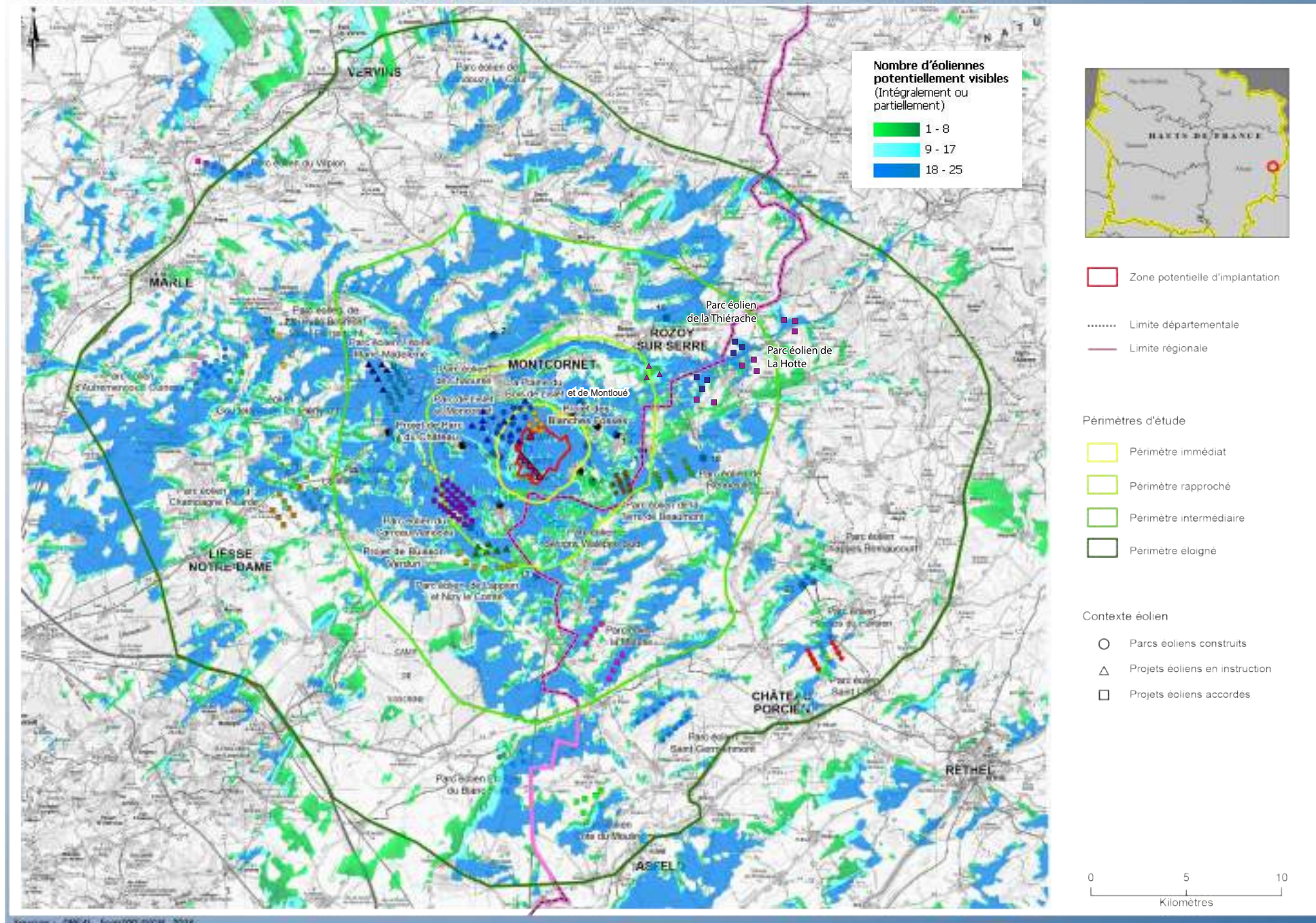
Le projet intervient en effet dans un secteur où le motif éolien fait d'ores et déjà pleinement partie du paysage. Face à la multiplication des parcs, l'objectif de cette comparaison n'est pas tant de savoir si le projet ici étudié occupe un nouvel espace de perception, que de déterminer dans quelle mesure il est susceptible d'accroître la prégnance du motif.



Carte 41 : ZIV du projet des Grands Bails seul à hauteur de moyen



### ZIV cumulée du projet des Grands Bails et des parcs de l'aire immédiate



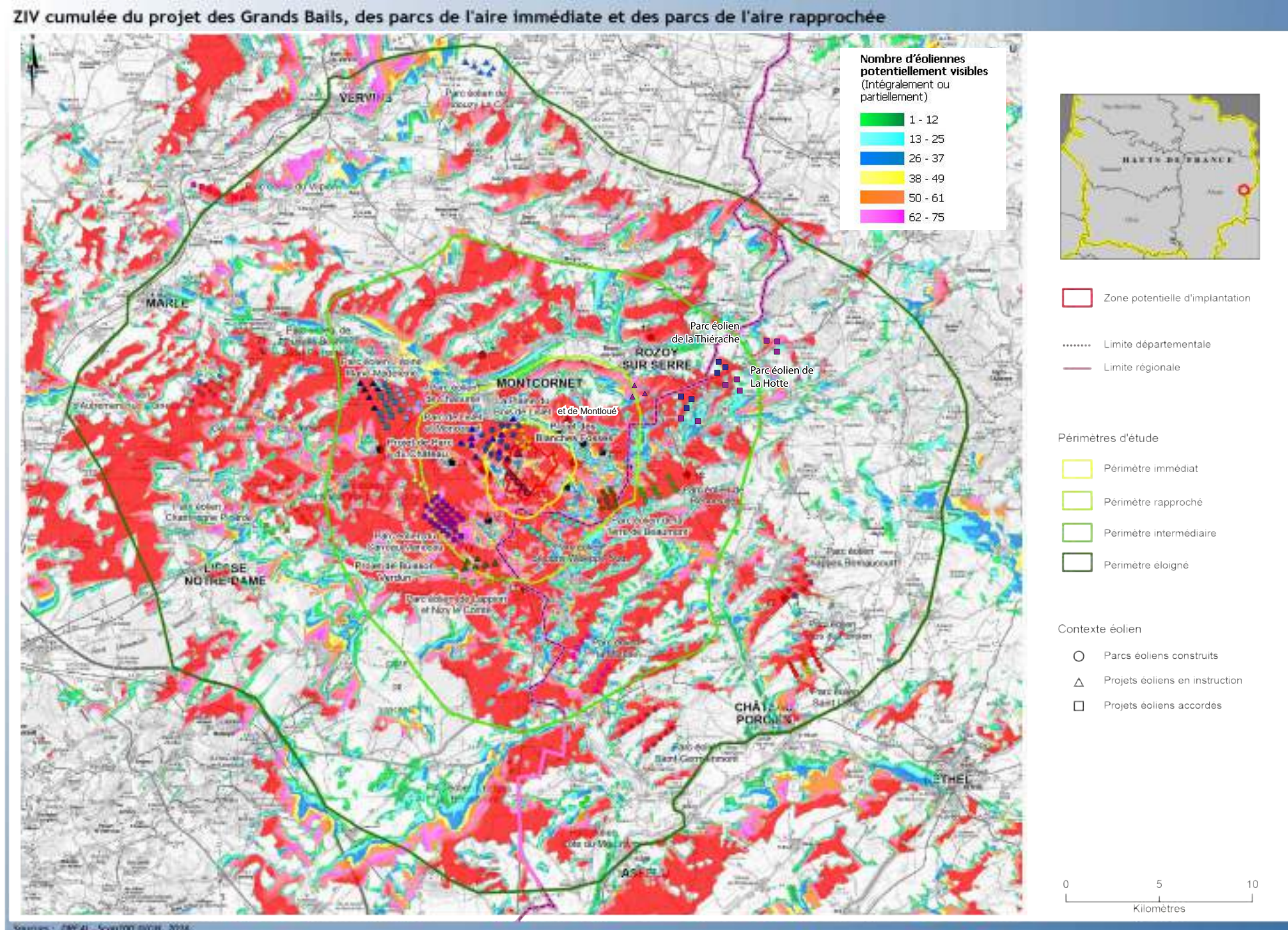
Carte 42 : ZIV cumulée du projet des Grands Bails avec les parcs sis dans le périmètre immédiat

*Avec les parcs inscrits dans l'aire immédiate*

L'aire immédiate comprend deux parcs existants: celui du Bois de Lislet (12 éoliennes) et celui de Lislet et Montcornet (6 éoliennes). Ces deux parcs éoliens comptant 18 éoliennes au total forme un pôle éolien auquel le projet des Grands Bails se rattache dans une démarche de densification

Du fait de cette proximité, la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) cumulée des trois parcs met en avant une large superposition des ZIV «individuelles». Autrement dit, **lorsque le projet est perceptible, les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet le sont déjà également.**





Carte 43 : ZIV cumulée du projet des Grands Bails avec les parcs sis dans les périmètres immédiat et rapproché

Avec les parcs inscrits dans l'aire rapprochée

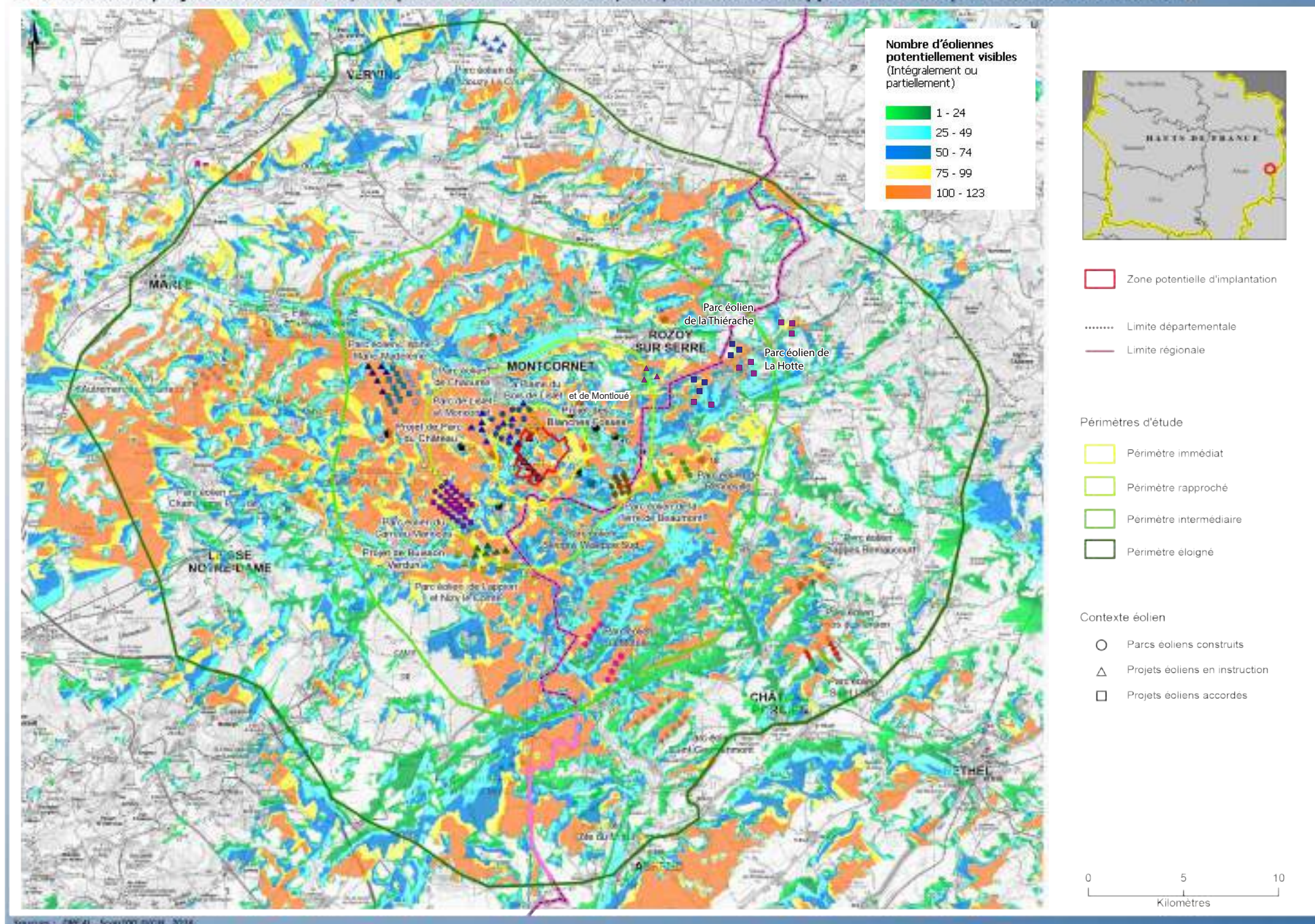
L'aire rapprochée comprend:

- quatre parcs existants: Le parc du Carreau-Manceau (6 éoliennes), celui de la Ville-aux-Bois-les-Dizy (4 éoliennes), celui de Sévigny-Waleppe Sud (9 éoliennes), et celui de la Terre de Beaumont (10 éoliennes), comptant au total 29 éoliennes.
- un parc accordé: l'extension du parc du Carreau-Manceau prévoyant 21 éoliennes.

La Zone d'Influence Visuelle (ZIV) cumulée de l'ensemble de ces parcs et de ceux de l'aire immédiate (Bois de Lislet, Lislet et Montcornet et Grands Bails) tend à étendre ponctuellement les secteurs d'où il est possible d'appréhender le motif éolien mais ne présente pas de différé en ce notable avec celle présentée ci-contre. Autrement dit, **lorsque le projet est perceptible, il s'observe généralement au sein des mêmes cônes visuels que les parcs existants ou accordés du périmètre rapproché.**



## ZIV cumulée du projet des Grands Bails, des parcs de l'aire immédiate, des parcs de l'aire rapprochée et des parcs de l'aire intermédiaire



Carte 44 : ZIV cumulée du projet des Grands Bails avec les parcs sis dans les périmètres immédiat, rapproché et intermédiaire

### Conclusion

Au regard du contexte éolien actuel, que l'on considère les parcs mitoyens du projet, les parcs de l'aire rapprochée ou ceux de l'aire intermédiaire, le projet n'est pas de nature à étendre significativement les angles de vue d'ores et déjà rattachés à l'éolien. Une première approche basée sur les ZIV met ainsi en avant que les effets cumulés potentiels découlant de l'introduction des éoliennes des Grands Bails peuvent être globalement qualifiés de faibles.

Toutefois, ces covisibilités cumulées se traduisent différemment en fonction de la position de l'observateur :

- A l'échelle des périmètres éloigné et intermédiaire, trois secteurs préférentiels de covisibilités ressortent : au Sud (entre St-Quentin-le-Petit et Proviseux-et-Plesnoy), à l'Ouest (entre Grandlup-et-Fay et Clermont-les-Fermes) et au Nord de façon plus éparse (entre Plomion et Vincy-Reuil-et-Magny) ;

le **projet** s'observe alors en arrière-plan **dans des vues comprenant déjà des parcs éoliens**. Le projet vient se placer soit en arrière de ligne éoliennes proches occupant l'avant-plan (cas des secteurs Sud et Ouest), soit au même niveau que les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet (cas du secteur Nord). Dans un cas comme dans l'autre, sa perception se fait de manière lointaine et il est difficile de le distinguer avec clarté des autres parcs. **Sa contribution en termes d'effets cumulés est globalement négligeable à faible.**

- A l'échelle des périmètres rapproché et immédiat, il est en revanche de plus en plus facile de distinguer le projet des parcs voisins, en particulier depuis le Sud/Sud-ouest et le Nord-est. Par conséquent, depuis ces secteurs d'approche en vue rapprochée et immédiate, il tend à augmenter l'angle de perception du motif éolien. Depuis le Nord-ouest et le Sud-est, il s'observe en superposition des parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet : soit en arrière-plan, soit en avant-plan. Dans ce dernier cas, c'est la prégnance du motif qu'il tend à renforcer. **Sa contribution en termes d'effets cumulés est alors globalement faible à modérée.**

Avec les parcs inscrits dans l'aire intermédiaire

L'aire intermédiaire comprend :

- Trois parcs existants : Le parc de Chaourse (8 éoliennes), celui de Renneville (9 éoliennes), et celui de la Motelle (8 éoliennes), comptant au total 25 éoliennes.
- trois parcs accordés : le parc de l'Épine Marie Madeleine (12 éoliennes), celui de La Hotte (8 éoliennes), et celui de la Thiérache (6 éoliennes), comptant 26 éoliennes au total.

La Zone d'Influence Visuelle (ZIV) cumulée de l'ensemble de ces parcs et de ceux des aires rapprochées et immédiate (incluant le projet) tend à étendre un peu plus les secteurs d'où il est possible d'appréhender le motif éolien mais présente globalement les mêmes zones d'échanges principales. Ainsi, une fois encore, **lorsqu'il est possible de percevoir le projet, il est également possible de percevoir les parcs existants ou accordés du périmètre intermédiaire.**

Par ailleurs, il faut signaler que, avec la mise en œuvre du projet, de **nouvelles vues avec éoliennes pourraient apparaître depuis le fond de la Vallée du Hurtaut**. Cependant, le recul des éoliennes par rapport au rebord du modelé de cette vallée permet de limiter leur perception et leur prégnance (l'échelle des éoliennes perçues est inférieure à celle du coteau depuis le fond de vallée).

Les secteurs les plus susceptibles de voir une augmentation des effets cumulés liée au projet se situent sur le haut du versant Nord de la Vallée du Hurtaut qui offre une **vue dégagée vers le Sud**. En effet, en particulier depuis le versant entre Montloué et Berlise, le projet s'inscrit dans le prolongement des parcs de Lislet et Montcornet et du Bois de Lislet au Nord-ouest, et s'étire vers les parcs de Sévigny-Waleppe Sud et de la Terre de Beaumont au Sud-est. Même si le parc accordé du Carreau Manceau vient se placer à l'arrière-plan, il étend, en vue proche, l'angle de vue rattaché au motif éolien. **C'est en ce secteur que se révèle la contribution la plus notable du projet en termes d'effets cumulés**, qui est comme vu précédemment, **faible à modérée.**



# III.4. Effets cumulés

## III.4.4. Évaluation des risques de saturation visuelle

### Concernant le Grand paysage

Pour compléter les informations de la ZIV et des photomontages, des calculs d'indice sont réalisés en s'appuyant sur la **méthodologie de la DREAL Centre** (cf. Encadré ci-dessous).

Ce **calcul d'angles est théorique, vu qu'il considère que l'observateur dispose d'une vision panoramique dégagée à 360°** sans obstacle visuel (sauf le relief). « Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage » (source: DREAL Centre).

Cette méthode a été appliquée à divers villages répartis dans les périmètres immédiat, rapproché et intermédiaire. Ces bourgs ont été sélectionnés en raison de leur proximité avec le projet et avec les autres parcs, de leur situation dans des directions variées par rapport au projet et de leur inscription au sein des trois principales unités paysagères recoupant ces périmètres: La Plaine de grandes cultures (où s'insère le projet), la basse Thiérache et le Haut-Porcien. Le calcul se fait depuis un point identifié comme central pour le village considéré (intersection des principaux axes structurants, place centrale, église... en fonction de la configuration des bourgs).

**Elle a également concerné une zone de paysage sensible tel le haut du versant Nord de la Vallée du Hurtaut, au Nord de Montloué.**

Le calcul a été fait tout d'abord en tenant compte des parcs existants et accordés sans le projet, afin de définir un état initial, puis avec le projet, afin de connaître sa contribution au paysage éolien déjà en place.

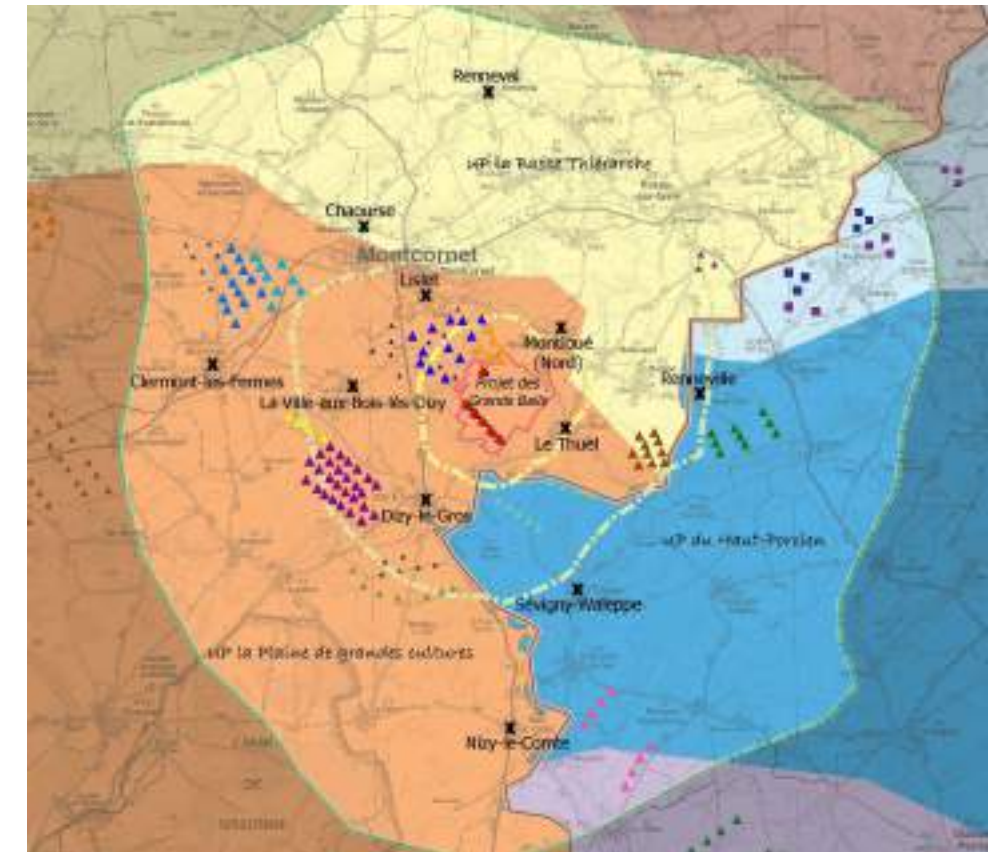
Le calcul des indices de la saturation visuelle du grand paysage, évaluée sur cartes, repose sur la prise en compte des critères suivants:

Occupation de l'horizon (Calcul depuis le centre du village)	
Somme des angles occupés par des parcs éoliens sis à moins de 5km	A en degrés
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5km et 10km	A' en degrés
Indice d'occupation des horizons	A + A'
<b>Seuil d'alerte</b>	<b>&gt; 120°</b>
Densité sur les horizons occupés: ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon	
Nombre d'éoliennes à moins de 5km	B
Indice de densité sur les horizons occupés	B/(A+A')
<b>Seuil d'alerte</b>	<b>&gt; 0,1</b>
Espace de respiration: plus grand angle continu sans éolienne	
<b>Seuil d'alerte: un angle de 160° à 180° paraît souhaitable</b>	<b>&lt; 160°</b>

La saturation visuelle est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Tableau 9 : Méthode de calcul considérée (source : DREAL Centre)

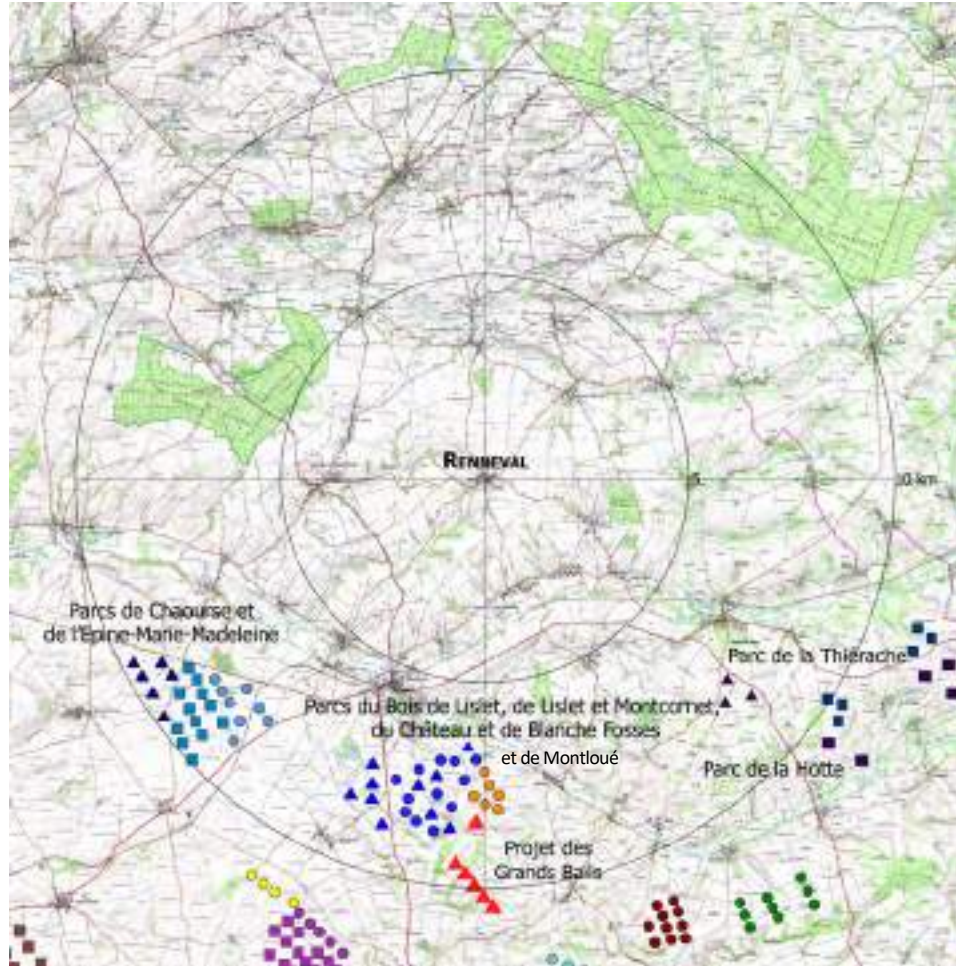
Carte 44. Carte de localisation des points de vue étudiés et tableau explicatif



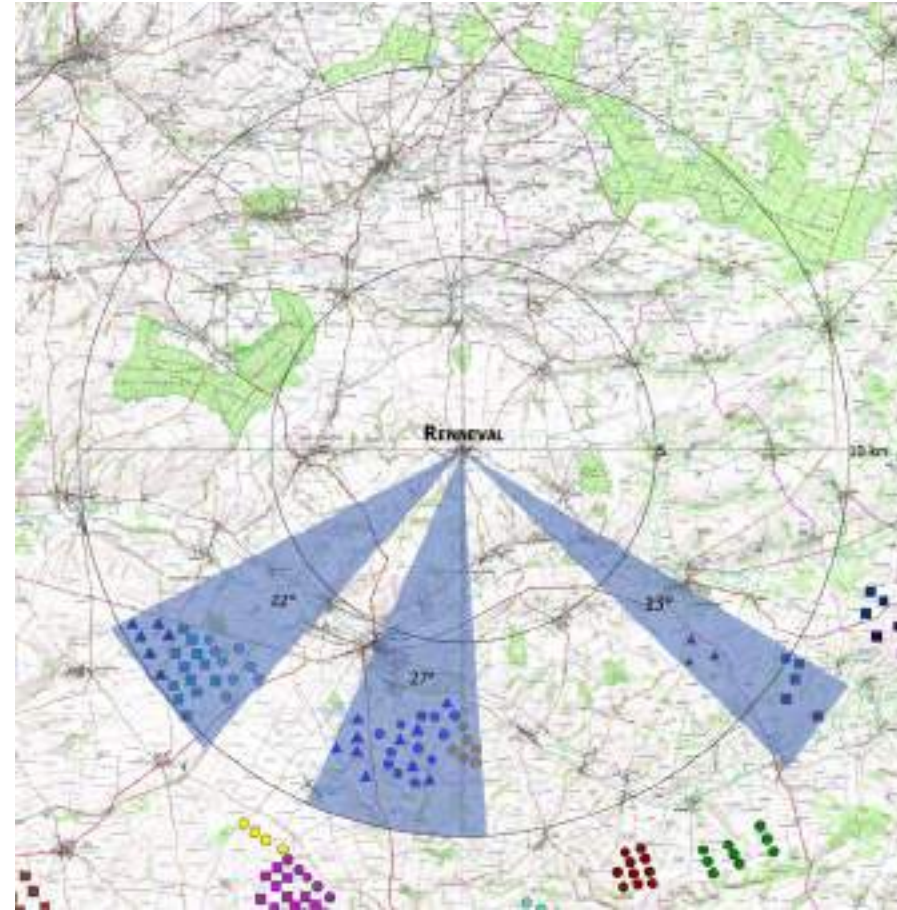
Unité paysagère représentée	Village étudié	Périmètre d'études
Basse Thiérache	Renneval	intermédiaire
Basse Thiérache	Chacourse	intermédiaire
Haut Porcien	Sévigny-Waleppe	intermédiaire
Haut Porcien	Renneville	rapproché
Plaine de grandes cultures	Nizy-le-Comte	intermédiaire
Plaine de grandes cultures	Clermont-les-Fermes	intermédiaire
Plaine de grandes cultures	Lislet	rapproché
Plaine de grandes cultures	Dizy-le-Gros	rapproché
Plaine de grandes cultures	La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy	rapproché
Plaine de grandes cultures	Nord de Montloué	rapproché
Plaine de grandes cultures	Le Thuel	immédiat



## Calcul théorique depuis Renneval



Carte 46. Carte schématique de localisation des parcs éoliens

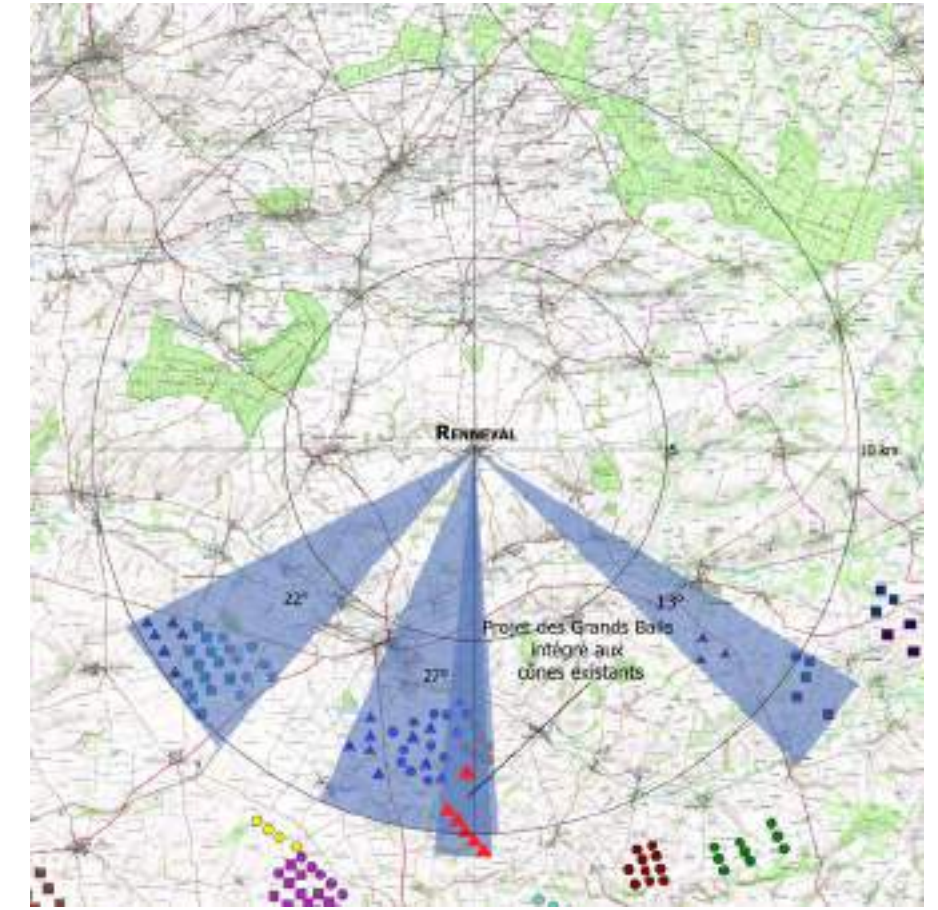


Carte 47. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails

Renneval se situe à plus de 8 km au Nord du projet, dans l'unité paysagère de la Basse Thiérache.

Les cartes ci-dessus mettent en avant le **caractère groupé du projet des Grands Bails avec les parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en s'insérant en arrière des parcs existants, ne modifie aucun des indices actuellement mesurés depuis ce bourg.

Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis Renneval peut être qualifiée de nulle**.



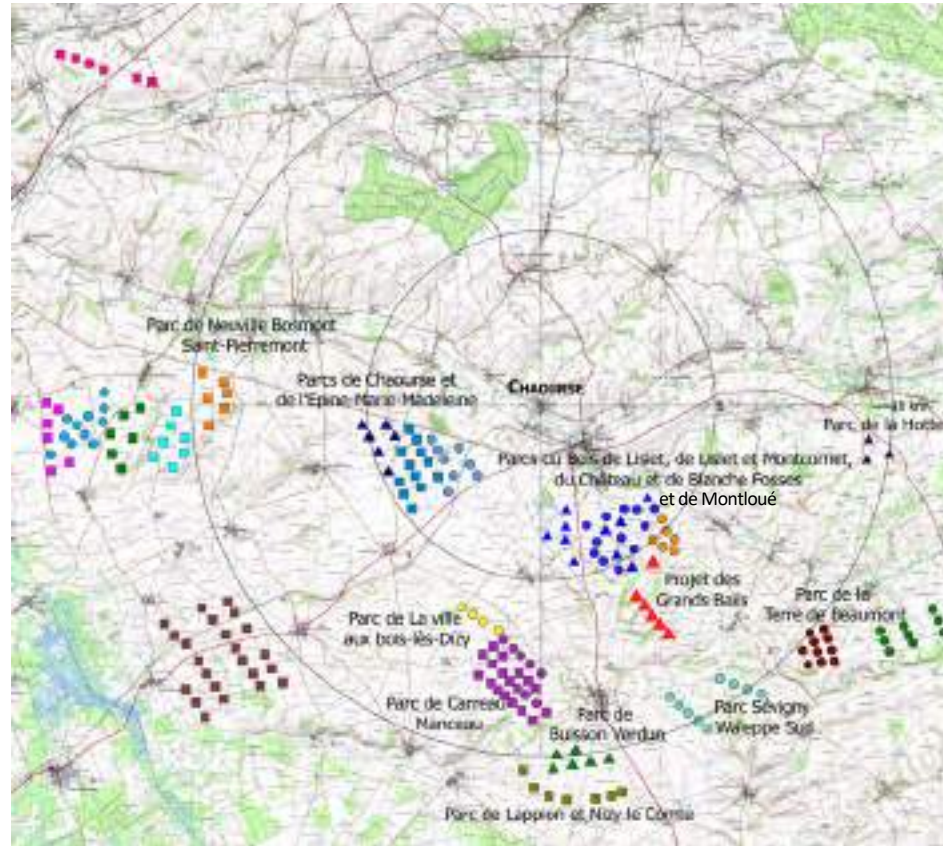
Carte 48. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	0°	0°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	62°	62°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>62°</b>	<b>62°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>238°</b>	<b>238°</b>

Tableau 10. Calculs d'angles depuis Renneval



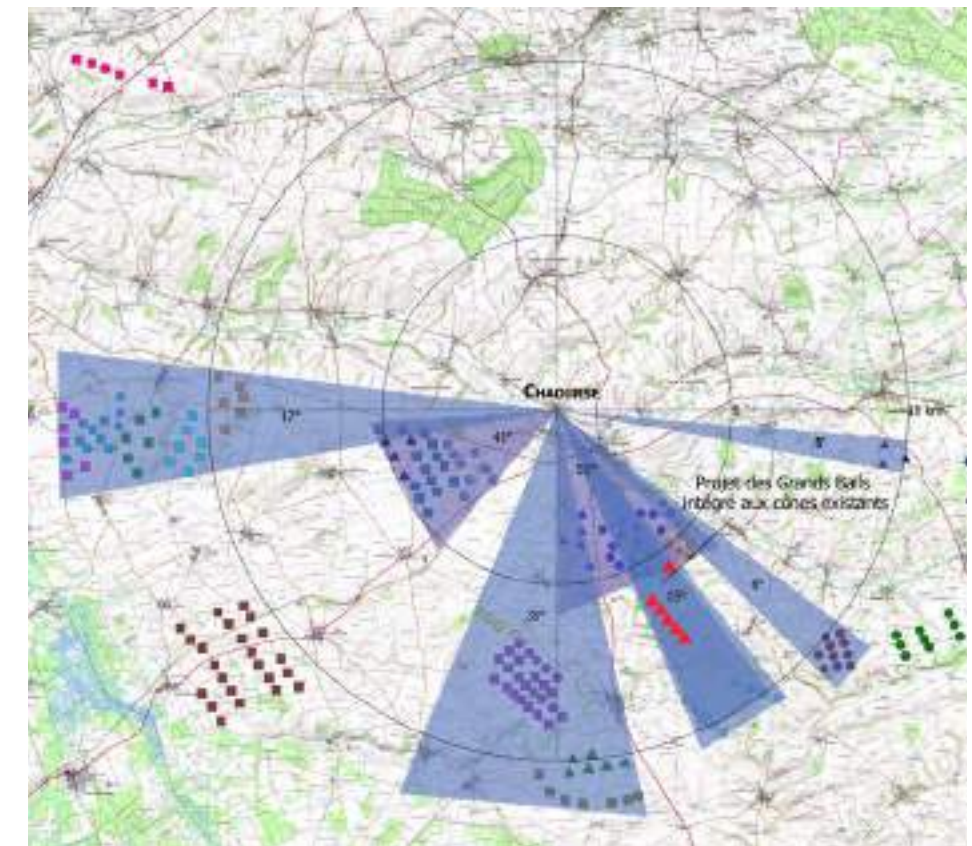
## Calcul théorique depuis Chaourse



Carte 49. Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 50. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 51. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Chaourse se situe à plus de 5 km au Nord-ouest du projet, au sein de l'unité paysagère de la Basse Thiérache, à proximité de celle de la Plaine de grandes cultures, sur le versant Nord de la Vallée de la Serre. Il faut souligner qu'en l'état actuel des choses (sans le projet), les indices d'occupation des horizons et de densité dépassent les seuils d'alerte préconisés. Le **phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement selon la méthode de la DREAL Centre) est donc d'ores et déjà avéré depuis ce village.**

Les cartes ci-dessus mettent en avant le **caractère groupé du projet des Grands Bails avec les parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet.** Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en s'insérant en arrière des parcs existants, ne modifie aucun des indices actuellement mesurés depuis ce bourg.

Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis Chaourse peut être qualifiée de nulle.**

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	96°	96°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	81°	81°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>177°</b>	<b>177°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>182°</b>	<b>182°</b>

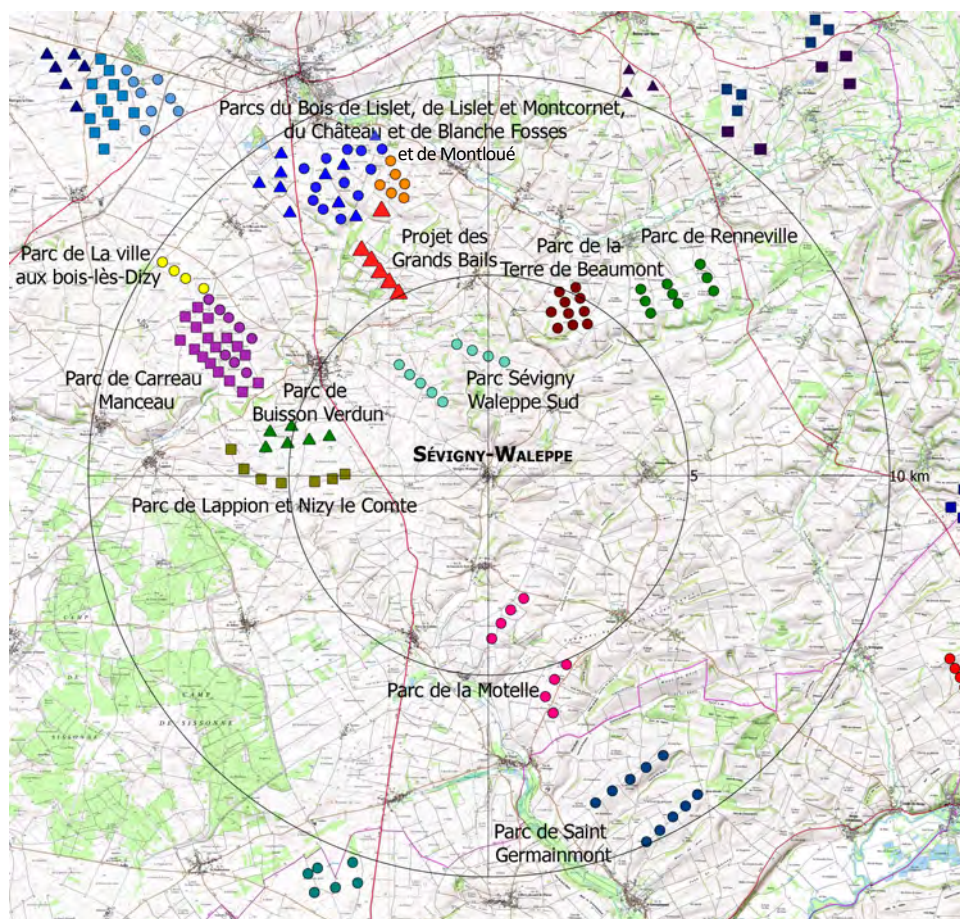
Tableau 11. Calculs d'angles depuis Chaourse



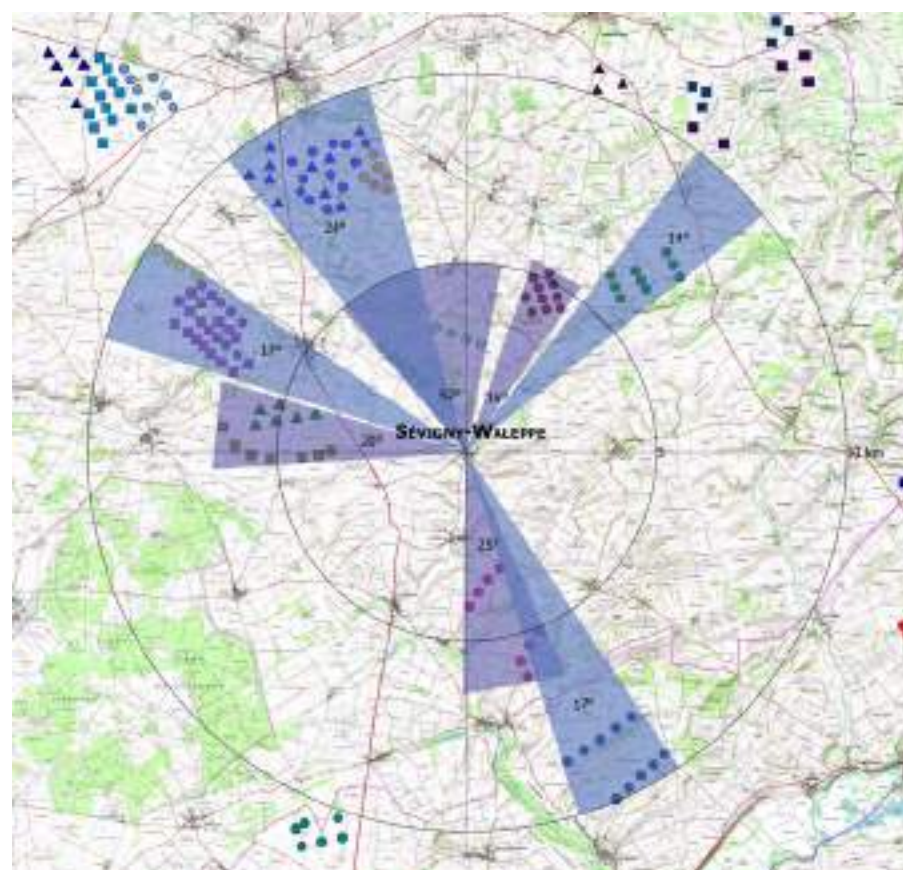




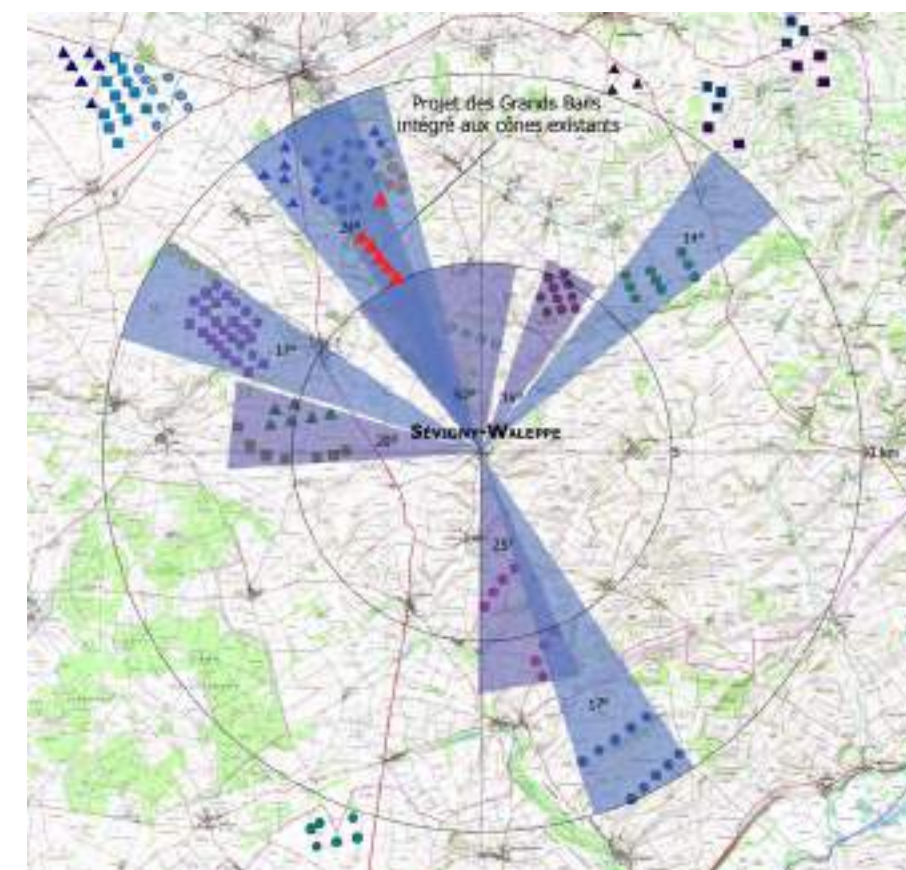
## Calcul théorique depuis Sévigny-Waleppe



Carte 55. Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 56. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 57. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Sévigny-Waleppe se situe à moins de 5 km au Sud-est du projet, au sein de l'unité paysagère du Haut-Porcien. Il faut souligner qu'en l'état actuel des choses (sans le projet), tous les indices dépassent les seuils d'alerte préconisés. **Le phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement selon la méthode de la DREAL Centre) est donc d'ores et déjà avéré** depuis ce village.

Les cartes ci-dessus mettent en avant **l'articulation du projet des Grands Bails dans le prolongement Sud-est des parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet et à l'arrière-plan du parc de Sévigny-Waleppe Sud**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en s'insérant dans le même axe visuel que les parcs existants, ne modifie ni l'indice d'occupation des horizons, ni le plus grand espace de respiration mesuré, ni l'indice de densité.

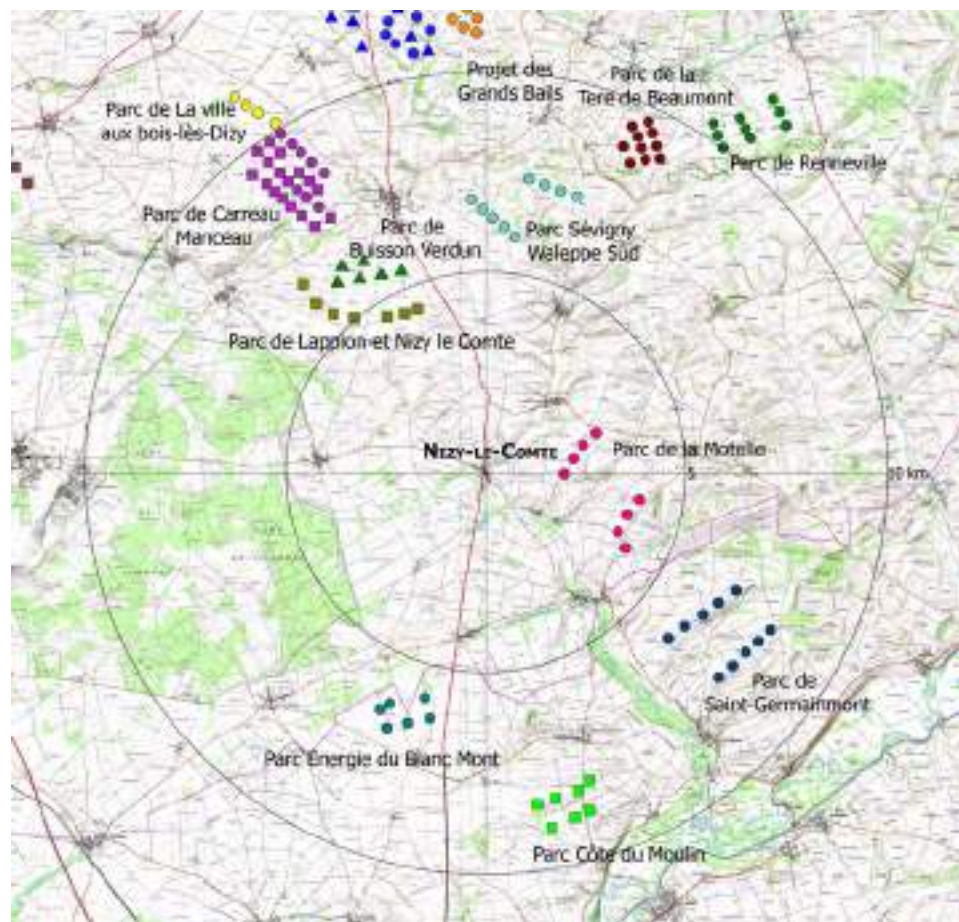
Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis Sévigny-Waleppe peut être qualifiée de nulle**.

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	113°	113°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	72°	72°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>185°</b>	<b>185°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>95°</b>	<b>95°</b>

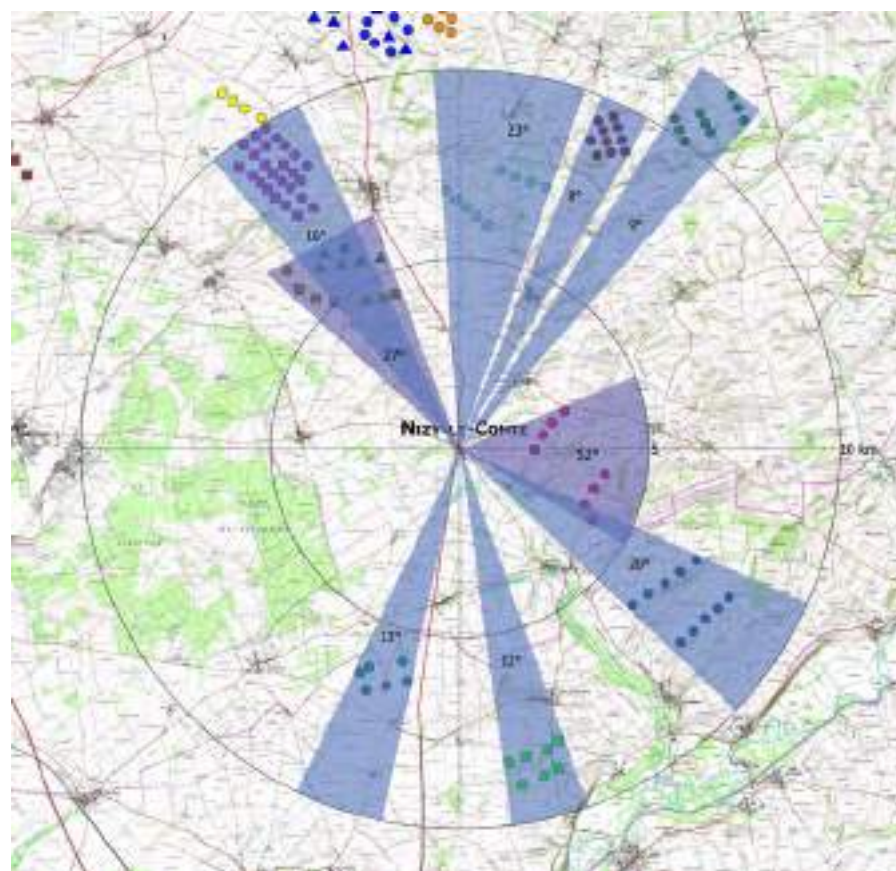
Tableau 13. Calculs d'angles depuis Sévigny-Waleppe



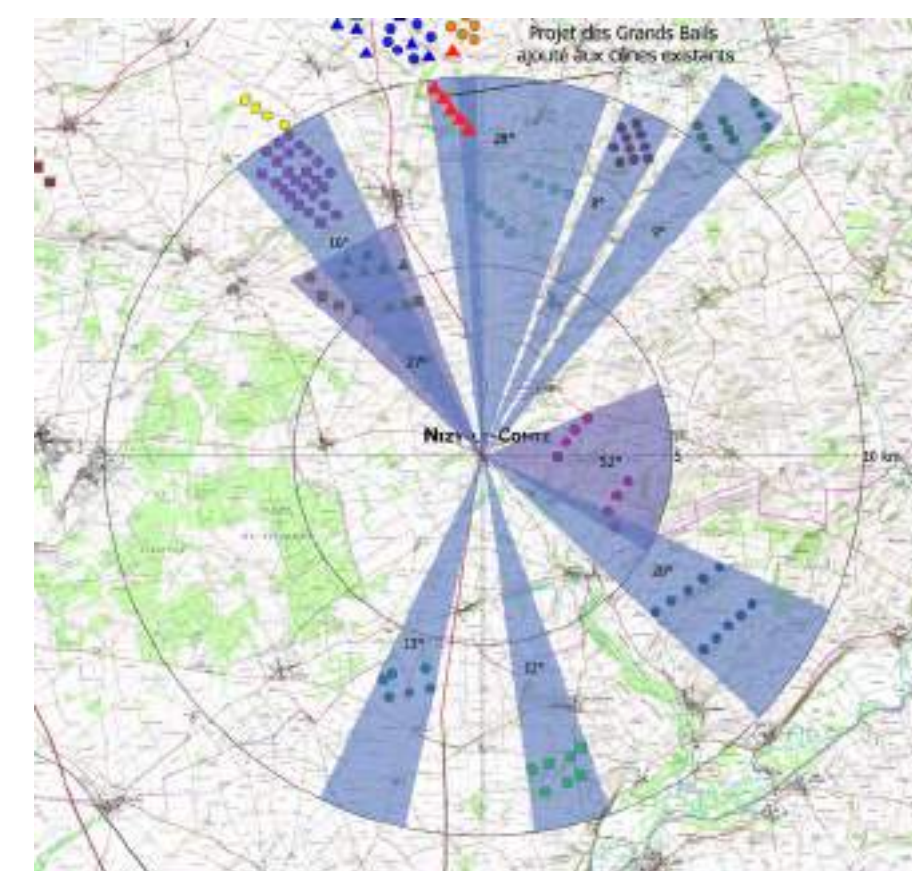
## Calcul théorique depuis Nizy-le-Comte



Carte 58. Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 59. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 60. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Nizy-le-Comte se situe à plus de 8 km au Sud du projet, au sein de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures. Il faut souligner qu'en l'état actuel des choses (sans le projet), tous les indices dépassent les seuils d'alerte préconisés. **Le phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement selon la méthode de la DREAL Centre) est donc d'ores et déjà avéré** depuis ce village.

Les cartes ci-dessus mettent en avant **l'insertion du projet des Grands Bails en arrière du parc existant de Sévigny-Waleppe**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en augmentant l'angle de vue rattaché au motif éolien depuis le Nord de ce bourg, tend à augmenter légèrement l'indice d'occupation des horizons de 5°. Par ailleurs, il n'influence que très peu l'indice de densité (-0,01) et il n'intervient pas au sein du plus grand angle de respiration actuellement mesuré.

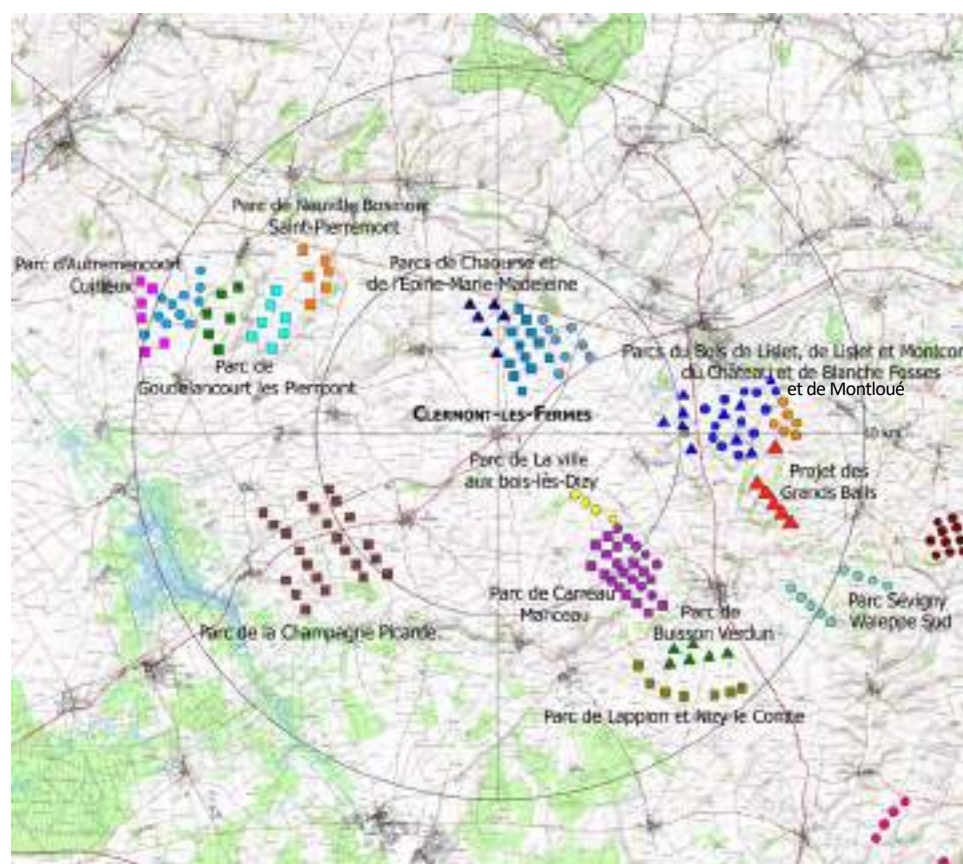
Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis Nizy-le-Comte peut être qualifiée de négligeable**.

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	79°	79°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	101°	106°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>180°</b>	<b>185°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,12</b>	<b>0,11</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>112°</b>	<b>112°</b>

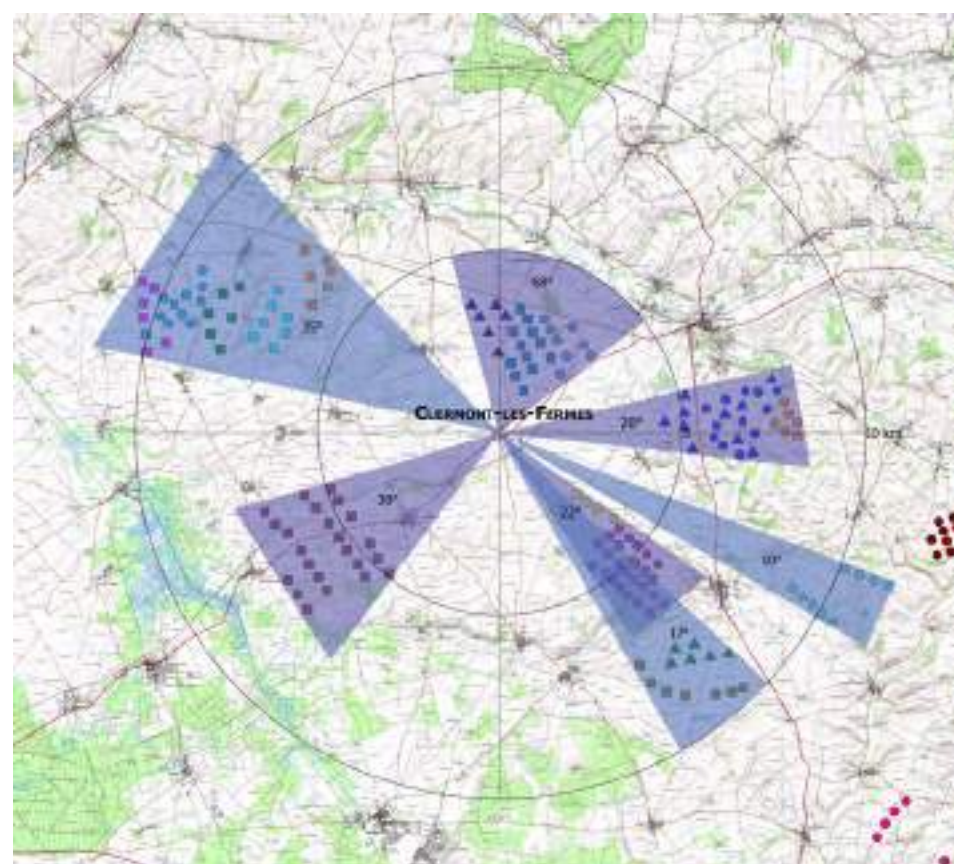
Tableau 14. Calculs d'angles depuis Nizy-le-Comte



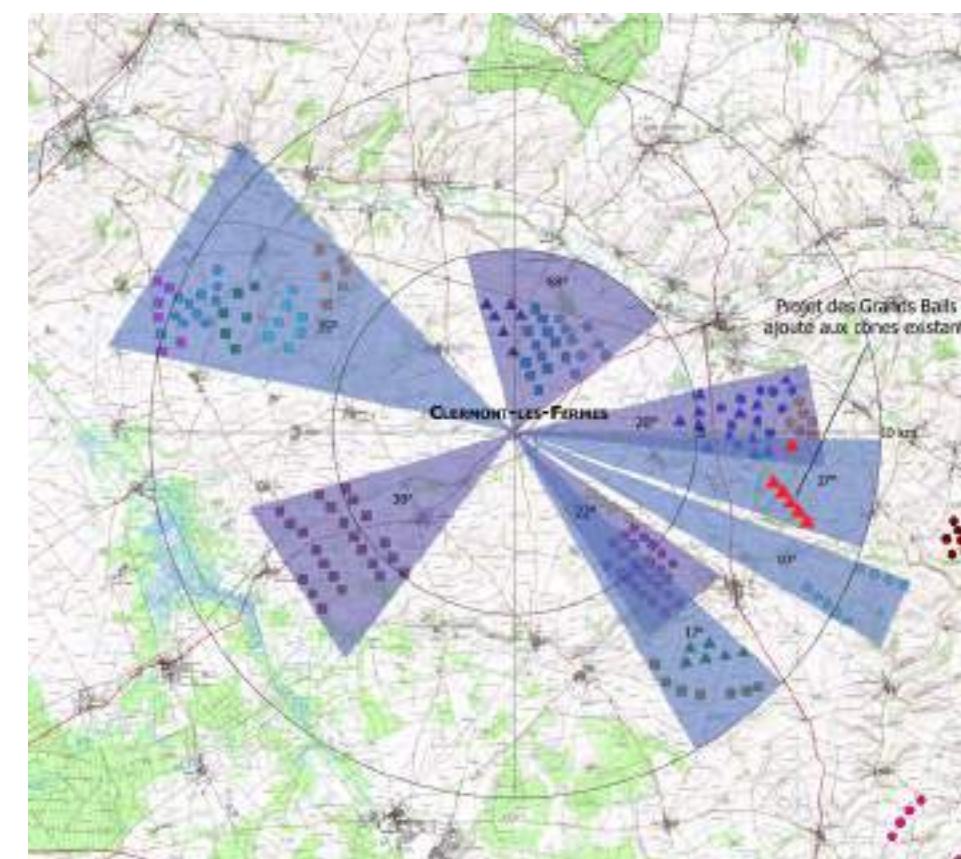
## Calcul théorique depuis Clermont-les-Fermes



Carte 61 Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 62. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 63. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Clermont-les-Fermes se situe à plus de 7 km à l'Est du projet, au sein de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures. Il faut souligner qu'en l'état actuel des choses (sans le projet), tous les indices dépassent les seuils d'alerte préconisés. **Le phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement selon la méthode de la DREAL Centre) est donc d'ores et déjà avéré** depuis ce village.

Les cartes ci-dessus mettent en avant **l'articulation du projet des Grands Bails dans le prolongement Sud-est des parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en augmentant l'angle de vue rattaché au motif éolien depuis l'Est de ce bourg, tend à augmenter l'indice d'occupation des horizons de 8°. Par ailleurs, il n'influence pas l'indice de densité et n'intervient pas au sein du plus grand angle de respiration actuellement mesuré.

Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis Clermont-les-Fermes peut être qualifiée de négligeable**.

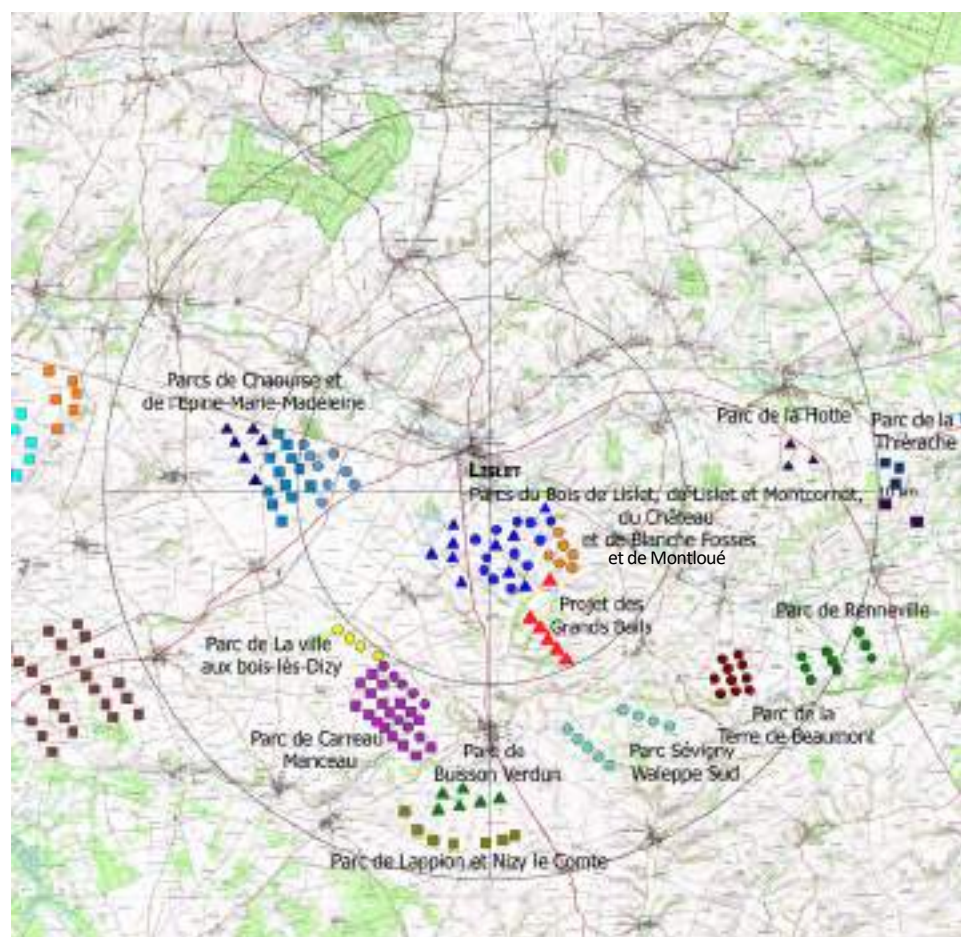
Le photomontage 11 présenté p113, offrant une approche plus proche de la réalité en tenant compte de l'ossature du paysage et des éléments végétaux tend à confirmer ce postulat.

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	148°	148°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	62°	79°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>142°</b>	<b>150°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>67°</b>	<b>67°</b>

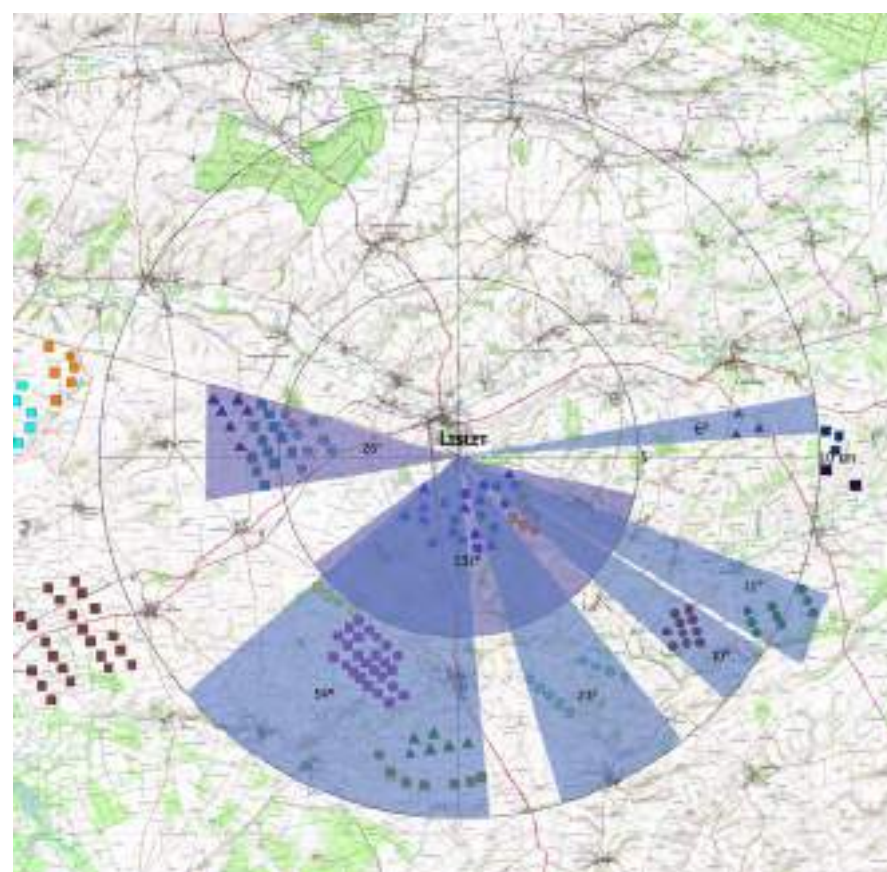
Tableau 15. Calculs d'angles depuis Clermont-les-Fermes



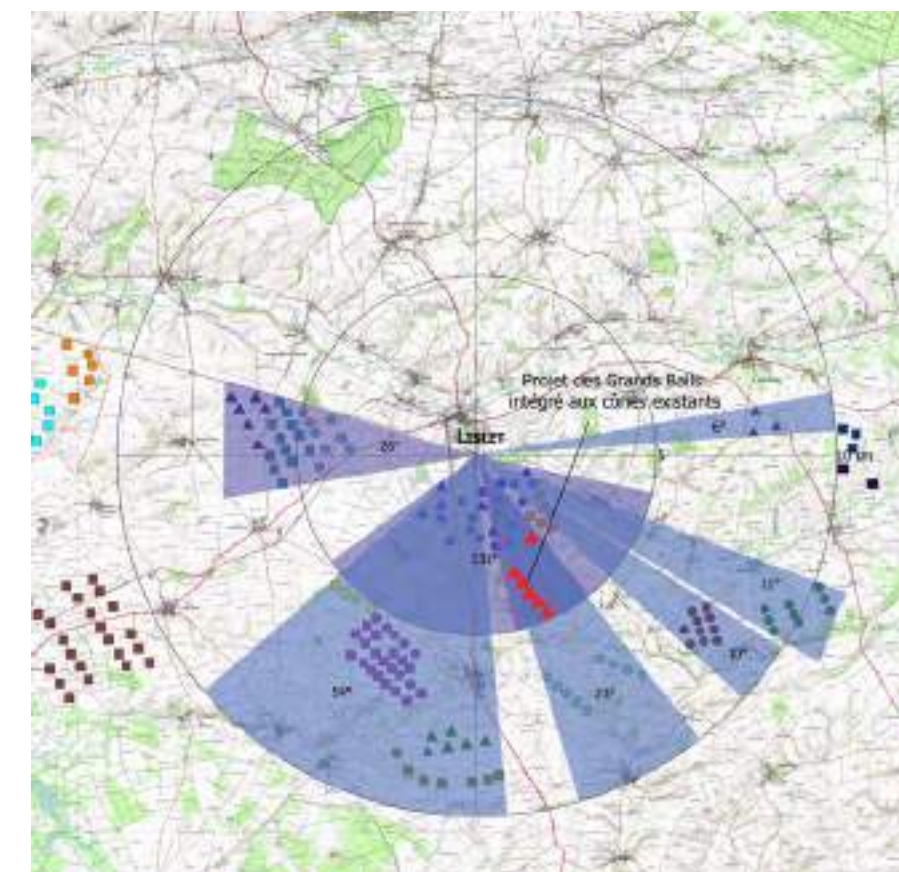
## Calcul théorique depuis Lislet



Carte 64. Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 65. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 66. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Lislet se situe à moins de 3 km au Nord-est du projet, au sein de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures, sur le versant Sud de la Vallée du Hurtaut. Il faut souligner qu'en l'état actuel des choses (sans le projet), deux des indices (indice d'occupation des horizons et indice de densité dépassent les seuils d'alerte préconisés. **Le phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement) est donc d'ores et déjà avéré** depuis ce village.

Les cartes ci-dessus mettent en avant le **caractère groupé du projet des Grands Bails avec les parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en s'insérant en arrière des parcs existants, n'augmente pas l'angle de vue rattaché au motif éolien depuis ce bourg. Par ailleurs, il n'influence que peu l'indice de densité (+0.02 et il n'intervient pas au sein du plus grand angle de respiration actuellement mesuré.

Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis Lislet peut être qualifiée de négligeable**. Le photomontage PMC8 en page 189 confirme cette assertion.

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	157°	157°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	104°	104°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>261°</b>	<b>261°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,21</b>	<b>0,23</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>153°</b>	<b>153°</b>

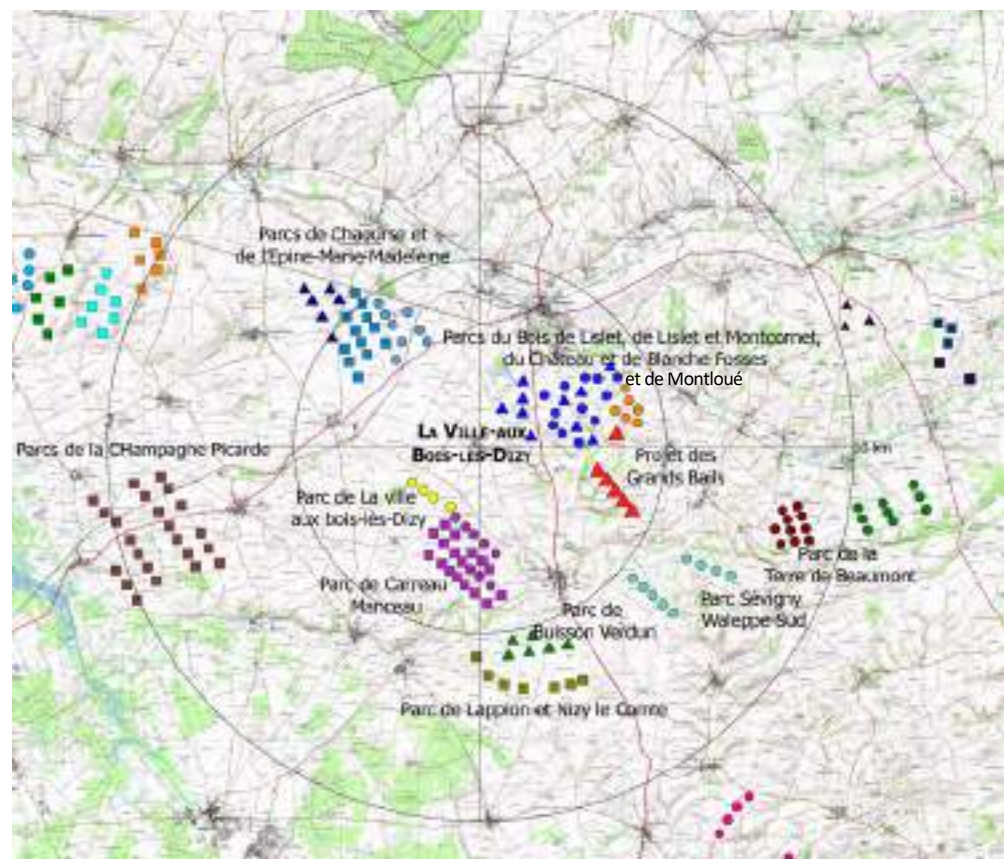
Tableau 16. Calculs d'angles depuis Lislet



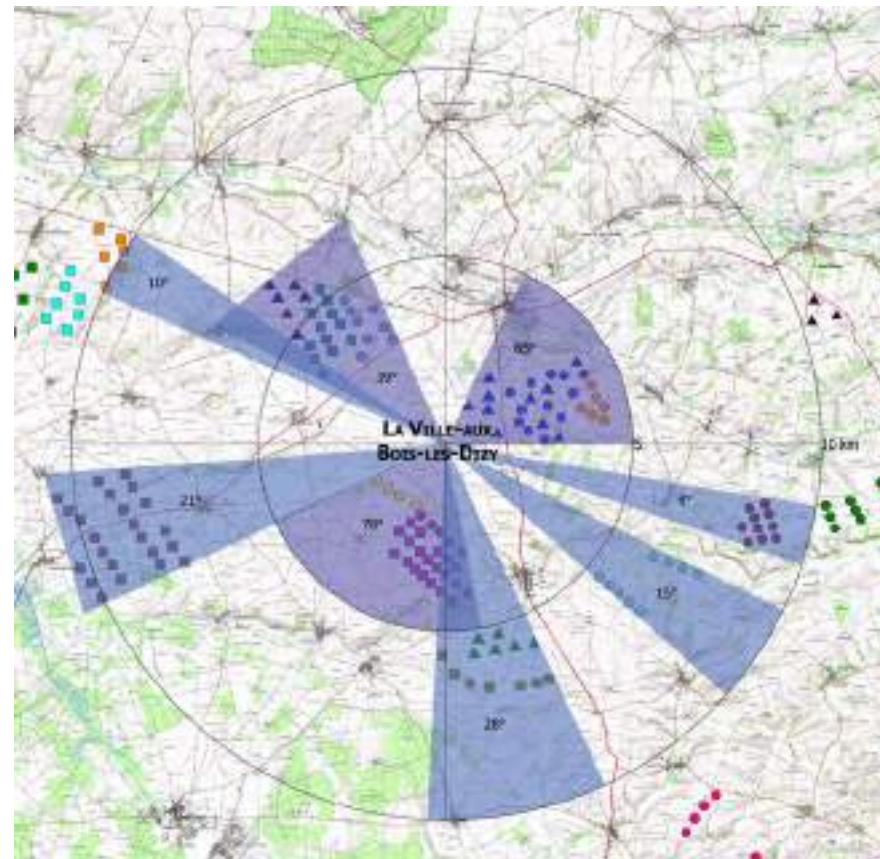




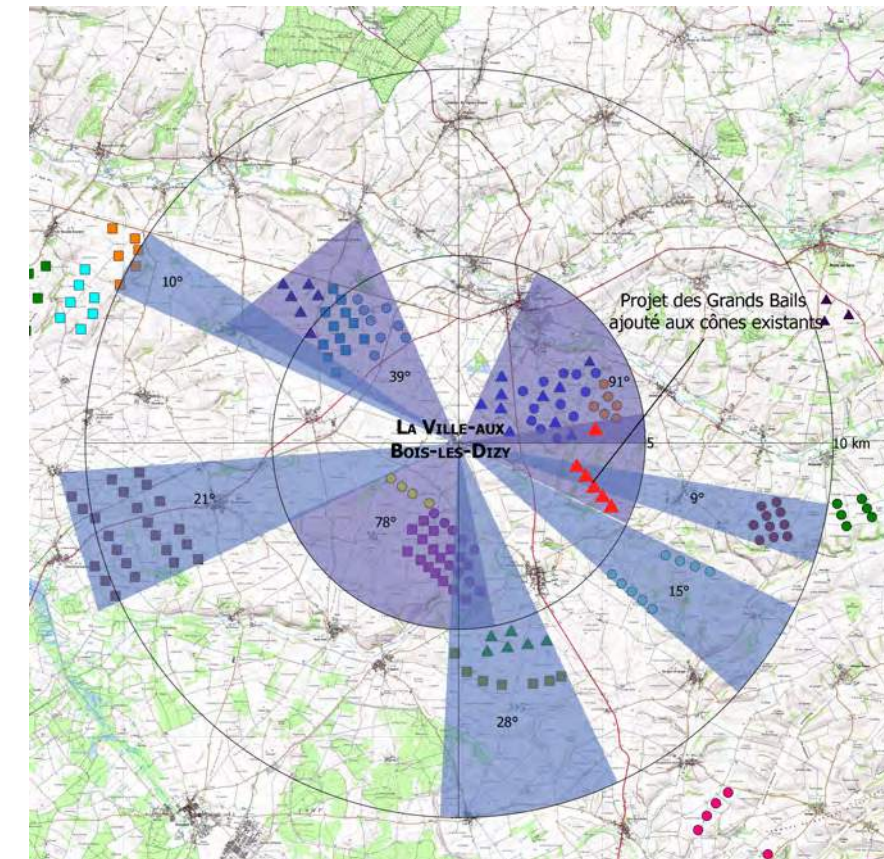
## Calcul théorique depuis La Ville-aux-Bois-les-Dizy



Carte 70. Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 71. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 72. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

La Ville-aux-Bois-les-Dizy se situe à un peu plus de 3 km à l'Ouest du projet, au sein de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures. Il faut tout d'abord souligner que les indices calculés dépassent les seuils d'alerte préconisés en l'état actuel des choses (sans le projet). **Le phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement selon la méthode de la DREAL Centre) est donc d'ores et déjà avéré** depuis ce village.

Les cartes ci-dessus mettent en avant **l'articulation du projet des Grands Bails dans le prolongement Sud-est des parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en augmentant l'angle de vue rattaché au motif éolien depuis l'Est de ce bourg, tend à augmenter l'indice d'occupation des horizons rapprochés de 26°. Il n'influence que très peu l'indice de densité (-0,01) et il n'intervient pas au sein du plus grand angle de respiration actuellement mesuré.

Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis La Ville-aux-Bois-les-Dizy peut être qualifiée de faible à modérée**.

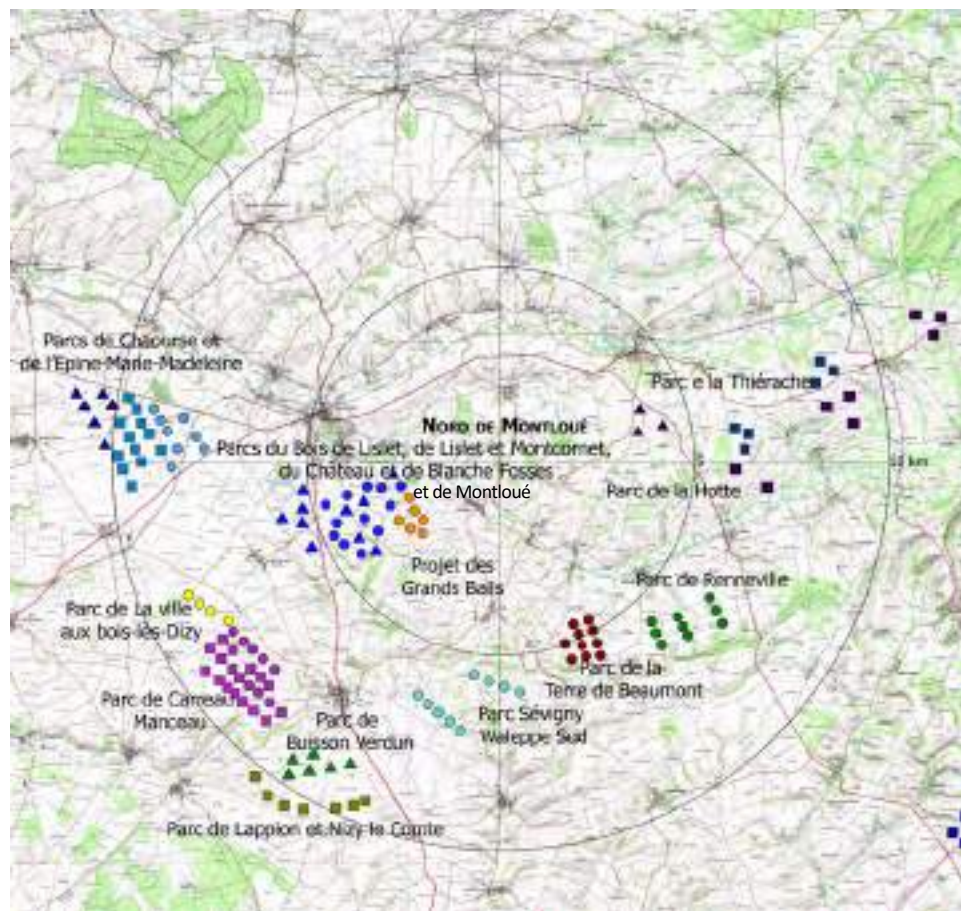
Les photomontages 38 et 39 présentés p162et 164, offrant une approche plus proche de la réalité en tenant compte de l'ossature du paysage et des éléments végétaux tendent à confirmer ce postulat.

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	182°	208°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	83°	83°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>265°</b>	<b>291°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,31</b>	<b>0,30</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>49°</b>	<b>49°</b>

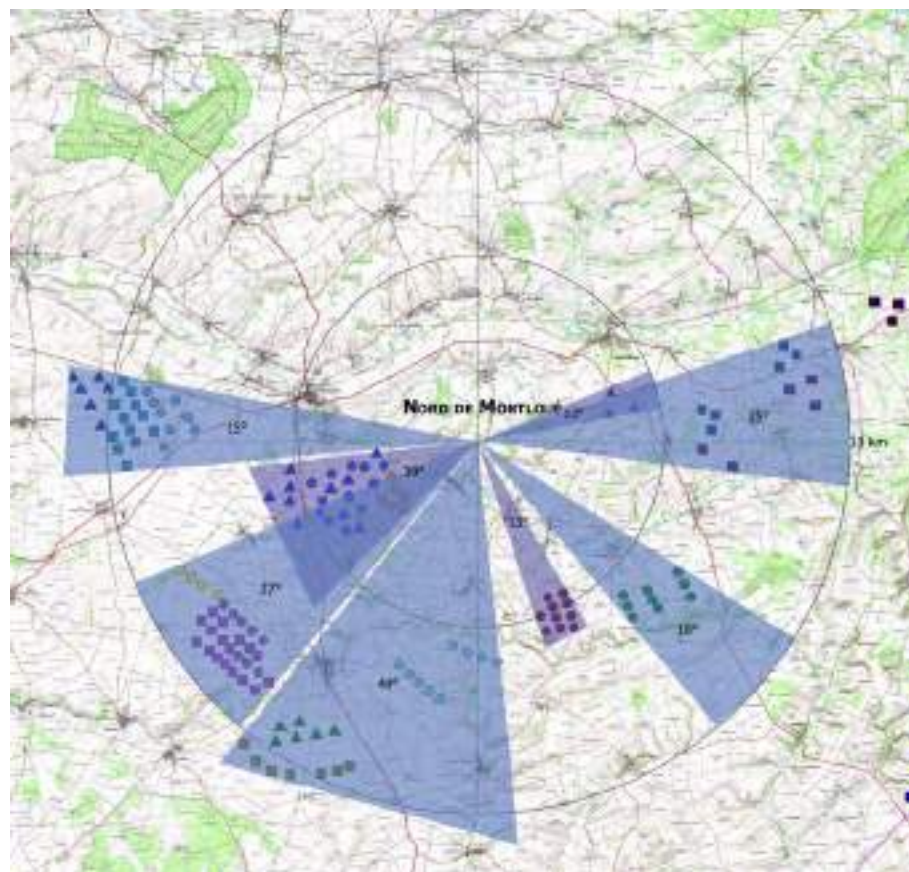
Tableau 18. Calculs d'angles depuis La Ville-aux-Bois-les-Dizy



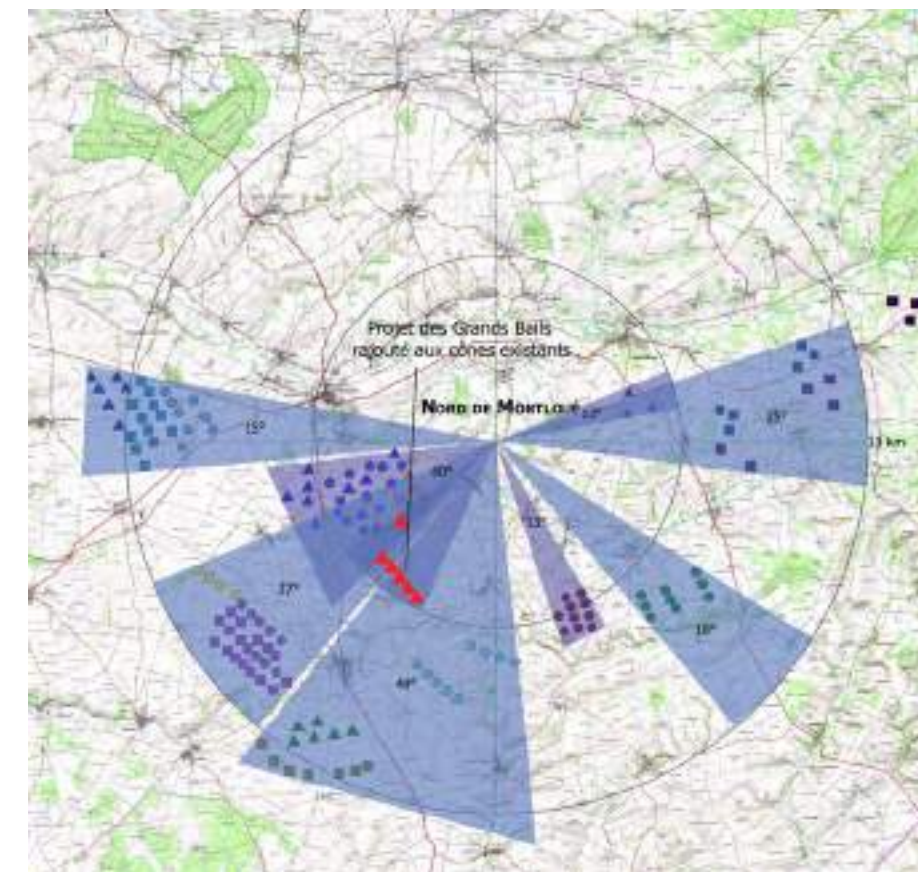
## Calcul théorique depuis le Versant Nord de la Vallée du Hurtaut au Nord de Montloué



Carte 73. Carte schématique de localisation des parcs éoliens



Carte 74. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels sans le projet des Grands Bails



Carte 75. Carte schématique des angles occupés par les parcs actuels et le projet des Grands Bails

Ce point singulier, puisqu'en dehors d'un village, se situe au Nord de Montloué à un peu plus de 3 km au Nord du projet, au sein de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures, en limite Nord du paysage particulier de la Vallée du Hurtaut. Il faut souligner qu'en l'état actuel des choses (sans le projet), deux des indices calculés (l'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité) dépassent les seuils d'alerte préconisés. **Le phénomène de saturation visuelle (calculé théoriquement selon la méthode de la DREAL Centre) est donc d'ores et déjà avéré** depuis ce point.

Les cartes ci-dessus mettent en avant **l'articulation du projet des Grands Bails dans le prolongement Sud-est des parcs existants du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet**. Associées aux calculs présentés dans le tableau ci-contre, elles démontrent que le projet, en augmentant l'angle de vue rattaché au motif éolien vers le Sud-ouest de ce point de vue, tend à augmenter l'indice d'occupation des horizons rapprochés de 21°. Par ailleurs, il n'influence que peu l'indice de densité (+0.01) et il n'intervient pas au sein du plus grand angle de respiration actuellement mesuré.

Ainsi, au regard du contexte actuel, **la contribution du projet au phénomène de saturation visuelle calculée théoriquement depuis le versant de la Vallée du Hurtaut au Nord de Montloué peut être qualifiée de faible**.

Le photomontage 18 présenté p128, offrant une approche plus proche de la réalité en tenant compte de l'ossature du paysage et des éléments végétaux, tend à confirmer ce postulat.

Indices	Sans le projet	Avec le projet
Cumul des angles occupés par les parcs < 5 km	65°	86°
Cumul des angles occupés par les parcs entre 5 et 10 km	129°	129°
<b>Indice d'occupation des horizons</b>	<b>194°</b>	<b>215°</b>
<b>Indice de densité (nombre d'éoliennes / angle occupé)</b>	<b>0,21</b>	<b>0,22</b>
<b>Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne)</b>	<b>147°</b>	<b>147°</b>

Tableau 19. Calculs d'angles depuis le Nord de Montloué







### Depuis l'intérieur des villages les plus proches

Cette partie s'attache à identifier quelle est la contribution du projet des Grands Bails dans la perception du motif éolien déjà importante pour les habitants des bourgs les plus proches, toujours en se basant sur les critères de l'annexe 3 de la Note Méthodologique de la DREAL Centre: «*Du point de vue des habitants, la saturation visuelle doit se mesurer sur les lieux de la vie quotidienne (espaces publics et sorties du village) [...] l'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du village*».

Ainsi, le calcul théorique d'un indice de saturation visuelle évaluée depuis des villages judicieusement sélectionnés est proposé. Il repose sur la prise en compte de 3 grands critères:

- la présence d'éoliennes dans un rayon de 2km par rapport au village considéré,
- la présence d'éoliennes face à un axe rectiligne du village considéré,
- le pourcentage de sorties du village considéré concerné par des éoliennes (un seuil d'alerte est fixé à 50%, mais ce facteur doit être croisé avec les facteurs précédents pour juger de sa représentativité).

Cet indice est d'une part présenté sans le projet des Grands Bails figurant ainsi un état initial. Il est d'autre part présenté en considérant le projet seul afin de préciser quel est son apport.

La grille d'analyse fait ressortir les sensibilités des villages alentours. Les villages de Le Thuel, Renneville, La Ville-aux-Bois-les-Dizy, Montcornet et surtout Lislet et Dizy-le-Gros, apparaissent comme d'ores et déjà concernés par le risque d'encercllement et de saturation visuelle (dans la mesure où au moins 2 critères sur 3 sont positifs).

Dans l'ensemble, en se basant sur cette grille, le projet des Grands Bails ne modifie pas ce constat. Ainsi inséré au sein d'un pôle éolien déjà développé, il ne contribue pas à une augmentation de ce risque.

Seuls Montloué et Le Thuel se trouvent à moins de 2km des éoliennes proposées sur les Grands Bails. Toutefois, aucune d'entre elles n'est visible depuis les points centraux sis à l'intérieur de ces villages. Par ailleurs, aucune éolienne du projet ici étudié ne vient se placer de façon visible dans l'axe d'une rue rectiligne de la liste de bourgs présentée. Enfin, concernant le pourcentage de sorties de village en lien avec les éoliennes d'EDPR, les villages de Le Thuel et La Ville-aux-Bois-les-Dizy atteignent le seuil de 50%.

Ainsi, au vu de ces données, le village de Le Thuel apparaît comme la sensibilité majeure de l'aire rapprochée vis-à-vis du projet en termes d'effets cumulés

Il faut néanmoins rappeler une fois de plus le caractère théorique de ce calcul. En effet, les divers photomontages présentés précédemment et figurant une approche plus réelle de l'impact du projet et de sa contribution en termes d'effets cumulés, montrent que la contribution des Grands Bails relative à la perception du motif éolien depuis les sorties de bourgs notamment, est faible au vu du contexte éolien en place. Concernant Le Thuel en particulier, le recul observé entre ce bourg et les éoliennes projetées (plus de 1600m), ainsi que le design choisi (2 lignes articulées aux parcs existants) font que l'impact se révèle limité.

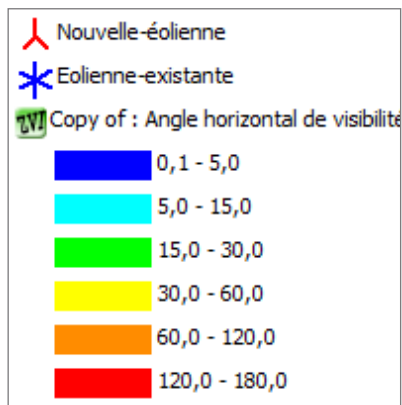
Village considéré	Présence d'éoliennes dans un rayon de 2km centré sur le village		Éolienne visible dans l'axe d'une portion de rue rectiligne (min 200m)		% des sorties de village en lien visuel avec des éoliennes*		
	Autres parcs	Projet des Grands Bails	Autres parcs	Projet des Grands Bails	Autres parcs (à moins de 10 km)	Projet des Grands Bails seul	Autres parcs + Projet des Grands Bails
Montloué	OUI	OUI (Éoliennes E1)	NON	NON	25 (1 sur 4)	<b>0 (0 sur 4)</b>	25 (1 sur 4)
Le Thuel	OUI	OUI (Éoliennes E6 et E7)	NON	NON	75 (3 sur 4)	<b>50 (2 sur 4)</b>	75 (3 sur 4)
Noircourt	NON	NON	NON	NON	16 (1 sur 6)	<b>16 (1 sur 6)</b>	16 (1 sur 6)
Berlise	OUI	NON	NON	NON	33 (1 sur 3)	<b>0 (0 sur 3)</b>	33 (1 sur 3)
Renneville	OUI	NON	NON	NON	60 (3 sur 5)	<b>20 (1 sur 5)</b>	60 (3 sur 5)
Dizy-le-Gros	OUI	NON	OUI	NON	83 (5 sur 6)	<b>33 (2 sur 6)</b>	83 (5 sur 6)
La Ville-aux-Bois-les-Dizy	OUI	NON	NON	NON	100 (4 sur 4)	<b>50 (2 sur 4)</b>	100 (4 sur 4)
Lislet	OUI	NON	OUI	NON	66 (4 sur 6)	<b>33 (2 sur 6)</b>	66 (4 sur 6)
Montcornet	OUI	NON	NON	NON	66 (4 sur 6)	<b>33 (2 sur 6)</b>	66 (4 sur 6)

\*Seuil d'alerte = 50% (Les valeurs supérieures ou égal à ce seuil sont marquées en rouge)

Tableau 21. Calcul des effets cumulés sur les villages proches (selon la note méthodologique de la DREAL Centre)



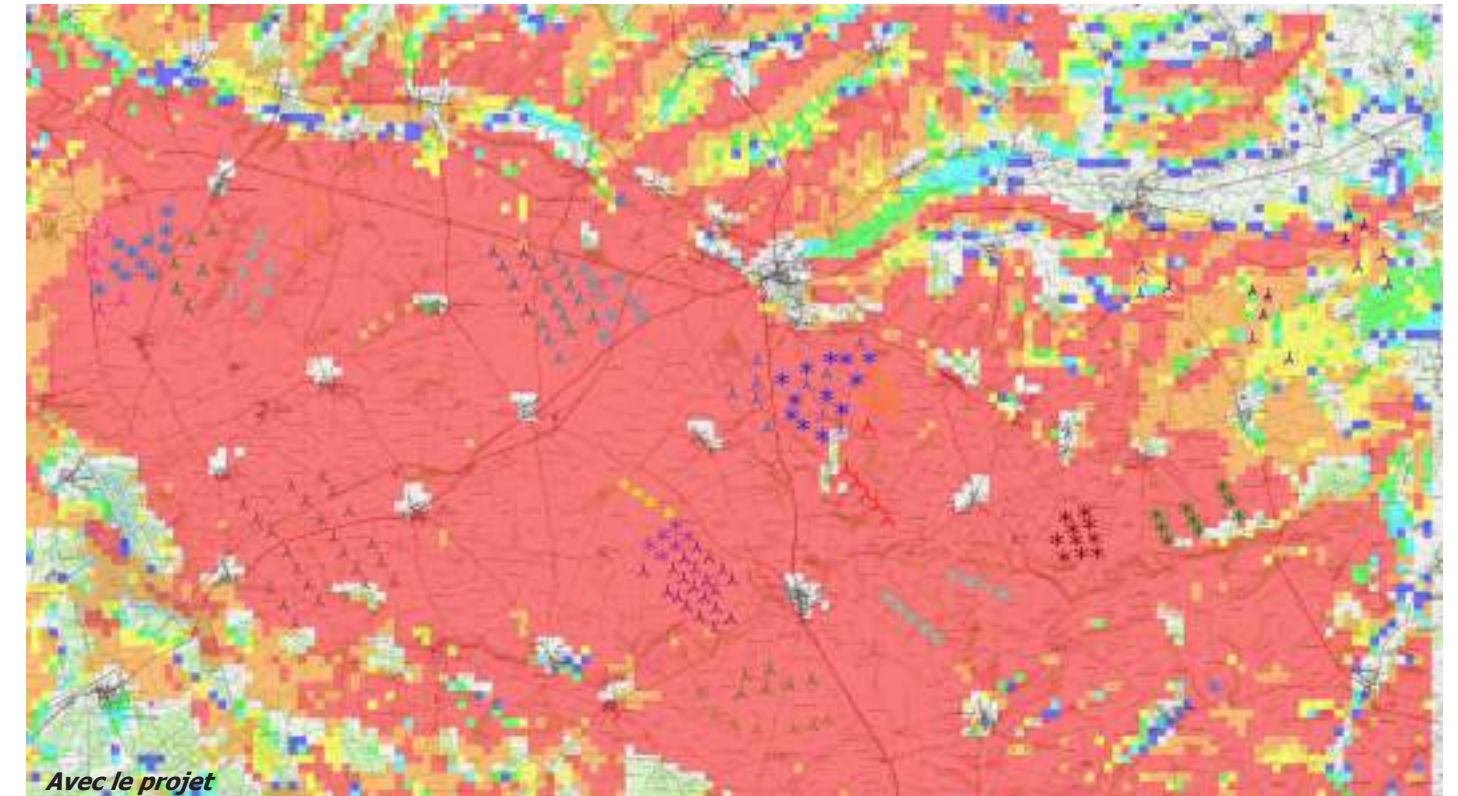
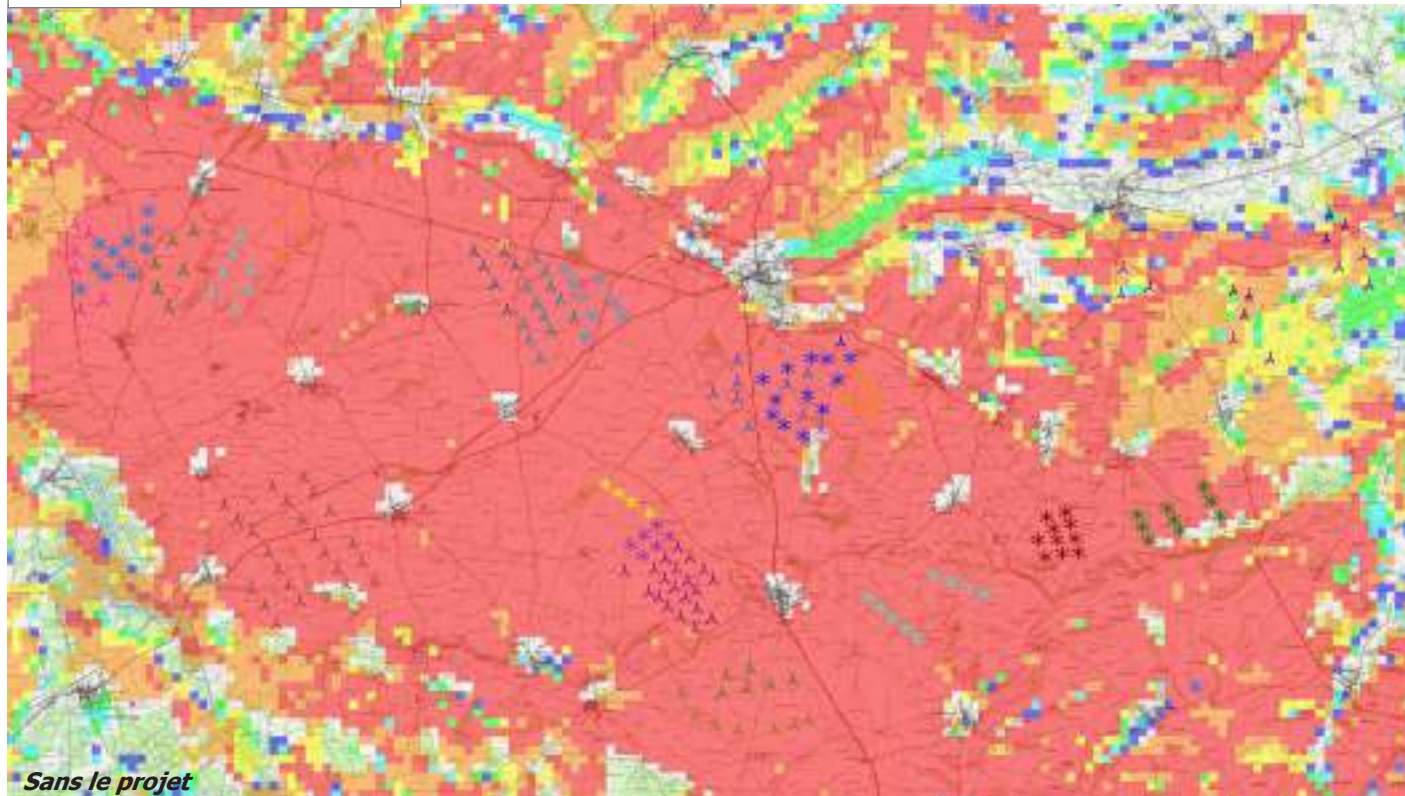
## Analyse des ZIV horizontales



Afin de conforter l'analyse précédente, des Zones d'Influence Visuelle horizontales ont été réalisées, avec et sans le projet, sur un espace restreint où s'insèrent les villages précédemment mentionnés. Ces ZIV ont pour vocation de quantifier l'angle d'occupation horizontal des éoliennes au sein du champ visuel en l'état actuel des choses et, par comparaison, l'augmentation de cet angle dû à la mise en œuvre des éoliennes sur les Grands Bails.

L'axe Nord-ouest/Sud-est sur lequel se place la majorité des parcs recensés (entre Autremencourt et Hannogne-St-Rémy), se retrouve ici souligné par un aplat rouge, indiquant un angle horizontal compris entre 120 et 180°. La vallée de la Serre au Nord, et les marais ceinturant Liesse-Notre-Dame au Sud, se distinguent clairement et apparaissent bien plus préservés: la ZIV est fragmentée et met en évidence des angles horizontaux généralement inférieurs à 30°.

La comparaison de cette ZIV sans le projet à celle avec le projet, ne fait pas ressortir de différence marquée entre les deux cartes. Seul le quart Nord-est de la zone ici étudiée montre des variations ponctuelles et subtiles. Cela concerne notamment le versant Nord de la Vallée du Hurtaut, entre Montloué et Rubigny, et dans une moindre mesure, le versant Nord de la vallée de la Serre, entre Sainte-Geneviève et Grandrieux. Une fois de plus, cette analyse comparative des ZIV horizontales du contexte éolien avec et sans le projet, met en évidence que le projet n'est pas de nature à étendre de manière significative l'angle horizontal déjà occupé par des éoliennes.



Carte 79. ZIV horizontale cumulée des parcs immédiats, proches et intermédiaires (sans le projet des Grands Bails)

Carte 80. ZIV horizontale cumulée des parcs immédiats, proches et intermédiaires et du projet des Grands Bails

## III.4. Effets cumulés

### Synthèse

Le projet des Grands Bails s'inscrit **dans un paysage où l'éolien** s'est développé. Il est d'ailleurs proposé avec l'objectif de **se regrouper aux parcs existants** (plus particulièrement ceux du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet), sur un secteur défini par le SRE comme **secteur de densification**. C'est pourquoi les vues d'ensemble depuis les espaces ouverts de grandes cultures, incluent généralement le projet au milieu des autres parcs éoliens existants ou à venir. Par ailleurs, le projet a été défini en tenant compte des sensibilités identifiées dans l'état initial, à savoir: limiter l'impact depuis les bourgs dans la Vallée du Hurtaut en se reculant de la vallée, et porter attention aux villages proches, notamment au bourg de Le Thuel, déjà localisés à proximité de plusieurs parcs éoliens.

Ainsi, comme le démontrent les diverses analyses menées précédemment, la contribution du projet des Grands Bails en termes d'incidences cumulées est négligeable à faible en vues éloignées et intermédiaires, et ne devient modérée qu'aux échelles rapprochées et immédiates, et ce, localement (en particulier pour les espaces sis au Nord-est, à l'Est et au Sud-ouest du projet).

Il n'y a **pas d'impacts cumulés avec les projets autres qu'éoliens** (aucun inventorié).



## III.5. Mesures

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc.

Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser ».

La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère.

Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts sur l'environnement.

Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à éviter certains impacts possibles du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des sensibilités de la Vallée du Hurtaut en observant un recul par rapport au rebord Sud de la vallée (préservation visuelle du fond où se rencontrent l'essentiel des espaces de fréquentation).</li> <li>- Prise en compte de l'habitat proche avec comme engagement de départ, un recul de 1000 m par rapport à chaque habitation. Prise en compte plus particulièrement des lieux de vie sis dans la plaine de grandes cultures (à altitude similaire donc plus directement exposés visuellement), en observant un recul supplémentaire: plus de 1600m par rapport aux maisons les plus excentrées de Le Thuel (bourg le plus proche).</li> <li>- Prise en compte du pôle éolien en place et travail de l'implantation dans le sens d'un regroupement avec les parcs du Bois de Lislet et de Lislet et Montcornet, et d'une articulation harmonieuse avec ceux-ci, notamment via la création d'un alignement suivant les mêmes directions.</li> <li>- Inscription dans la ligne promue par le SRE d'implantation dans une logique de densification de l'existant</li> <li>- Attention portée aux aménagements connexes (chemins, plateformes, postes de livraison).</li> </ul>
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage lumineux synchronisé au sein du parc (coût intégré dans le projet).</li> <li>- Organisation d'une « bourse aux arbres » à hauteur de 10 000,00€ ouverte aux habitants de Montloué, Lislet, Montcornet, Le Thuel, Noircourt, Dizey-le-Gros, La Ville-aux-Bois-les-Dizy, Soize et Berlise. Sur la base d'un budget prédéfini, EDPR propose aux personnes vivant dans les lieux de vie les plus proches du projet (y compris ceux de la Ferme du bois d'Angoute), de choisir des végétaux afin d'aménager des haies dans leurs jardins si elles souhaitent limiter les vues vers l'extérieur et donc vers les éoliennes (ce qui constituera alors une réduction de l'impact). Cette proposition pourra être planifiée quelques mois après la mise en exploitation du parc, pour laisser le temps à la population de jauger si elle souhaite bénéficier de cette mesure ou non.</li> </ul>
Les mesures de compensation	Ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices.	Pas de mesure de compensation prévue
Les mesures d'accompagnement	Un pourcentage du budget du parc sera dédié à la création de projets pour les habitants et usagers du site.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EDPR s'engage à abonder à hauteur de 150 000,00€ le projet d'enfouissement des lignes aériennes sur la commune (voir courrier d'accord de la mairie joint en annexe de l'étude d'impact).</li> <li>- Participation financière à hauteur de 5 000,00€ aux projets de mises en valeur des énergies renouvelables sur le territoire. Le territoire de la communauté de communes des Portes de Thiérache appartient au réseau Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Parmi les diverses actions entreprises via cette démarche, un axe visant à informer le public a été développé avec notamment un projet de « Maison des Energies », un projet de circuit découverte des énergies renouvelables (passant notamment par les parcs éoliens situés à Montloué, Lislet et Montcornet), ou encore le financement de visites des infrastructures par les scolaires. EDPR souhaite s'associer positivement aux démarches de la Communauté de Communes dont les initiatives tendent à promouvoir un territoire tourné vers le développement durable. La mesure d'accompagnement proposée est de créer un point d'information sur l'énergie éolienne. Une parcelle communale appartenant à Montloué et située à proximité du projet serait alors mise à disposition. Les objectifs recherchés de cette mesure sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Servir de point de rassemblement et d'exposition pour les scolaires lors des visites,</li> <li>- Etre un relais d'information sur l'énergie éolienne au niveau du territoire communautaire afin d'en promouvoir une meilleure connaissance et appropriation par le public,</li> <li>- Positionner le parc éolien à Montloué comme une référence territoriale dans le domaine de l'éolien voire, des autres énergies renouvelables.</li> </ul> </li> </ul> <p>Au préalable, EDPR, la Communauté de Communes, la Commune de Montloué et toute association qu'elles jugeront opportun d'impliquer valideront conjointement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La structure d'accueil conformément aux règles d'urbanisme en vigueur</li> <li>- Le type d'informations présentées</li> <li>- Le niveau des informations présentées</li> </ul> <p>Les supports pourront également être élargis à d'autres énergies renouvelables, à la sensibilisation aux économies d'énergie, à la biodiversité en fonction des besoins identifiés et dans la limite de la capacité du projet. L'objectif est de définir des projets utiles pour les habitants et usagers du site. A titre d'exemple, EDPR interviendra à hauteur de 10 000,00€ pour soutenir une bourse aux arbres.</p>

Tableau 22. Mesures paysagères



# Synthèse des impacts

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des synthèses thématiques. Les degrés d'impacts sont classifiés dans cet ordre : nul, faible, modéré, fort.

Thématique	Données de la partie impacts
Contexte éolien	<p><b>Plusieurs parcs éoliens construits, accordés et en instruction</b> dans l'aire d'étude dont des parcs construits et accordés dans le périmètre immédiat et rapproché.  <b>Projet défini dans une logique de prolongement</b> du parc existant au Nord-Ouest (parcs de Lislet et Montcornet, parc du Bois de Lislet).</p> <p><b>Impact modéré à l'échelle rapprochée</b> compte-tenu de la proximité des autres parcs et l'ajout d'angles de vue d'éoliennes proches depuis l'Ouest et Sud-Ouest pour les bourgs de La Ville-aux-Bois-les-Dizy et Dizy-le-Gros.  <b>Impact réduit pour le bourg de Le Thuel par rapport aux sensibilités de l'état initial</b> par l'absence d'éoliennes dans le Nord-est et est du site (prise en compte de mesure d'évitement).  <b>Impact faible en s'éloignant</b>, le projet se regroupe visuellement avec les autres parcs existants, dans un <b>secteur de densification du SRE</b>.</p>
Contexte paysager	<p>Vues lointaines à proches du projet dans un <b>paysage de grandes cultures et un paysage éolien</b>.</p> <p>Perceptions du projet conditionnées par les ondulations du relief et la présence des boisements en s'éloignant notamment au Nord et est (Thiérache, Haut-Porcien).</p> <p><b>Impact très faible à nul</b> dans les <b>vallées encaissées</b> dont celles <b>des paysages reconnus</b> des vallées bocagères de la Thiérache et du Haut-Porcien.  <b>Impact réduit par rapport aux sensibilités de l'état initial</b> pour la <b>Vallée du Hurtaut</b> par l'absence d'éoliennes dans le Nord du site (prise en compte de mesure d'évitement).  <b>Vallée de la Serre</b> à environ <b>4 km</b> au Nord du projet, avec des impacts faibles depuis le fond de vallée en s'éloignant.  Vues proches depuis le versant Nord de la vallée de la Serre (Montcornet, Chaourse) et de la Vallée du Hurtaut, avec lecture du projet sur la ligne de relief et avec le parc éolien de Lislet/Montcornet/Bois de Lislet.  <b>Vallée de l'Aisne</b> à plus de <b>15 km</b> au Sud, impact <b>très faible à nul</b>.</p> <p><b>Impact faible à l'échelle éloignée</b>, le projet s'inscrit dans un <b>paysage ouvert de grandes cultures déjà investi par la présence de plusieurs parcs éoliens</b> et est défini <b>dans l'objectif de se regrouper avec les parcs existants</b>.  L'impact est <b>modéré à l'échelle du périmètre rapproché pour les vues depuis l'habitat proche dans la plaine et depuis le Nord de la Vallée du Hurtaut</b>. <b>Impact faible</b> pour le <b>fond de la Vallée du Hurtaut</b> par le recul du projet au haut de versant.</p>
Sites patrimoniaux et touristiques	<p>Site étudié est <b>éloigné du patrimoine inventorié</b>, ainsi que des <b>lieux les plus reconnus</b> (Parfondeval, Asfeld, Vervins...), avec des <b>impacts très faibles à nuls</b>.</p> <p>Impact <b>très faible à nul</b> depuis les <b>vallées de Thiérache</b> avec leurs <b>églises fortifiées</b> à l'échelle éloignée.</p> <p><b>A l'échelle rapprochée, impact faible avec l'église de Noircourt et de Montloué depuis les bourgs</b> par l'absence d'éoliennes dans le Nord du site (prise en compte de mesure d'évitement).</p>